

Nos diverses cités

NUMÉRO 7 • PRINTEMPS 2010

Le Québec

ÉDITRICE EN CHEF

Annick Germain
Institut national de la recherche scientifique
Centre Urbanisation Culture Société

DIRECTRICES INVITÉES

Françoise Armand
Université de Montréal

Marie Mc Andrew
Université de Montréal

PHOTOGRAPHE: Juan Andres Arango

LE PROJET METROPOLIS

Un pont entre les recherches, les politiques publiques et les pratiques

L'importance accrue des questions d'immigration et de diversité

Chaque année, le Canada accueille quelque 220 000 immigrants et réfugiés.

- Les nouveaux arrivants ont-ils du succès sur les plans de la recherche d'emploi et économique?
- Quelles sont les répercussions de la diversité sur le Canada?
- Les nouveaux arrivants se butent-ils à des obstacles?
- Pourquoi les nouveaux arrivants s'établissent-ils principalement dans les grandes villes?
- Existe-t-il des défis sociaux et économiques? Y réagissons-nous de façon adéquate?

Un pont entre les recherches, les politiques publiques et les pratiques

Le Secrétariat du projet Metropolis constitue le pont entre les recherches, les politiques publiques et les pratiques.

- Appuie et encourage les recherches qui peuvent informer les politiques publiques et présenter un intérêt pour le gouvernement du Canada
- Favorise la recherche par les responsables des politiques et les intervenants du milieu
- Gère la composante internationale du projet Metropolis

Le réseau et les partenariats du projet Metropolis

Le projet Metropolis compte plus de 6 000 participants provenant du monde entier.

- Partenaires financiers fédéraux, dont le Conseil de recherches en sciences humaines, Citoyenneté et Immigration Canada, Patrimoine canadien, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Sécurité publique Canada, la Gendarmerie royale du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Statistique Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le Secrétariat rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, Développement économique Canada pour les régions du Québec, l'Agence de santé publique du Canada
- Partenariats par projets avec d'autres ministères, des gouvernements provinciaux et municipaux, des organisations non gouvernementales et des fournisseurs de services dans les domaines de l'immigration et de l'établissement
- Partenariats avec des pays de l'Amérique du Nord, de la plupart des pays de l'Europe et de nombreux pays de la région de l'Asie-Pacifique ainsi qu'avec plusieurs organisations internationales
- Participation, dans les centres d'excellence, de plusieurs centaines de chercheurs, de diplômés et de boursiers postdoctoraux venant de plus de 20 universités au Canada

Mobiliser le réseau

- **Nos cinq centres d'excellence**, situés à Vancouver, Edmonton, Toronto, Montréal et Halifax/Moncton, produisent des recherches pouvant éclairer les politiques publiques sur l'immigration et la diversité
- **Les conférences Metropolis** réunissent plus de 700 participants chaque année
- **Metropolis présente**, une tribune publique où sont étudiés les résultats des recherches et les découvertes stratégiques relativement aux nouveaux enjeux
- **La série de conversations Metropolis**, rencontres d'experts à huis clos servant à éclairer le débat sur les politiques d'immigration
- **Comité interministériel des partenaires fédéraux** : comité dont les réunions trimestrielles donnent lieu à des débats stratégiques à facettes multiples
- **Nos publications** servent à informer les responsables des politiques et les intervenants
- **Nos sites Web primés** comprennent des centaines d'articles et de documents de travail
- **Coprésidence du projet international Metropolis**, le plus important réseau portant sur l'immigration du genre, qui réunit plus de 30 pays et organisations internationales

Remplissez un sondage et courez la chance de gagner deux inscriptions pour la Treizième Conférence nationale Metropolis!

Visitez
www.metropolis.net/sondage

Table des matières

NUMÉRO 7 • PRINTEMPS 2010

4 INTRODUCTION

Annick Germain, Institut national de la recherche scientifique (INRS) - Centre Urbanisation, Culture, Société
Françoise Armand et Marie Mc Andrew, Université de Montréal

SECTION 1

IMMIGRATION ET POLITIQUES : NOUVELLES ORIENTATIONS, NOUVELLES GOUVERNANCES ET NOUVELLES CRITIQUES?

13 L'immigration au Québec : un apport direct à sa prospérité

Yvan Turcotte, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles de Québec (MICC)

18 Capturer la mobilité internationale. Une réflexion sur l'immigration à Montréal au 21^e siècle

Marie-Claire Dumas et Frédérique Bélaïr-Bonnet, Conférence régionale des élus de Montréal

25 Les villes proactives et la diversité culturelle : Dynamiques et enjeux politiques

Christian Poirier, Institut national de la recherche scientifique (INRS) - Centre Urbanisation, Culture, Société

31 La régionalisation de l'immigration au Québec : des défis politiques aux questions éthiques

Michèle Vatz Laaroussi et Gabriela Bezzi, Université de Sherbrooke

39 L'action communautaire au service de la population ou de l'État?

Stephan Reichhold, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

45 Immigrants et action politique contestataire au Canada et en Australie: surmonter le souvenir de la répression politique

Antoine Bilodeau, Université Concordia

SECTION 2

L'IMMIGRATION AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : DÉFIS ET ENJEUX

53 Le développement des régions du Québec et les défis de la régionalisation de l'immigration

Stéphane Pronovost, Développement économique Canada et Michèle Vatz Laaroussi Université de Sherbrooke

58 Participation au marché du travail et revenus d'emploi des immigrants au Québec par rapport au reste du Canada

Brahim Boudarbat, Maude Boulet, Université de Montréal et Nong Zhu, Institut national de recherche scientifique - Urbanisation Culture Société (INRS-UCS)

65 Les programmes d'accès à l'égalité dans les entreprises du secteur privé au Québec : un statu quo décevant

Marie-Thérèse Chicha, Université de Montréal et Éric Charest, École nationale d'administration publique

71 De l'interprétation plurielle du projet migratoire des Maghrébins du Québec : le soutien à l'insertion en emploi et ses conséquences

Annick Lenoir, Université de Sherbrooke et Sébastien Arcand, École des hautes études commerciales de Montréal

77 La déqualification des immigrées hautement qualifiées à Montréal. : une question de degré?

Marie-Thérèse Chicha, Université de Montréal

SECTION 3 DES DIFFÉRENCES CULTURELLES ET RELIGIEUSES ET DE LEUR VISIBILITÉ

- 83 Discours sociaux et médiatiques dans le débat sur les accommodements raisonnables
Maryse Potvin, Université du Québec à Montréal
- 90 Quand la religion dérange. La laïcité en débat au Québec
Micheline Milot, Université du Québec à Montréal
- 96 Une représentation et un traitement équitables de la diversité dans les médias et la publicité
Conseil des relations interculturelles (CRI)
- 104 Des *cliniques de mémoire* pour enrichir le patrimoine commun
Jean-François Leclerc, Centre d'histoire de Montréal

SECTION 4 QUESTIONS DE JUSTICE

- 110 La mise en œuvre des programmes d'embauche au Québec des travailleurs étrangers temporaires du secteur agricole
Sylvie Gravel, Francisco Villanueva et Eliane Leclerc, Université du Québec à Montréal
- 117 Parties musulmanes et juges lors de conflits familiaux au Québec
Denise Helly, Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Centre Urbanisation, Culture, Société, et Marianne Hardy-Dussault, Université Laval
- 124 La lutte contre le trafic de migrants au Canada : un combat contre le crime organisé ou contre l'immigration irrégulière?
Louis-Philippe Jannard, Université de Montréal et François Crépeau, Université McGill

SECTION 5 ÉQUITÉ ET DIVERSITÉ : LE RÔLE DE L'ÉDUCATION

- 129 30 ans d'adaptation institutionnelle à la diversité en milieu scolaire : bilan et défis
Marie Mc Andrew et Geneviève Audet, Université de Montréal
- 136 La diplomation au secondaire des jeunes issus de l'immigration : une analyse comparative de Montréal, Toronto et Vancouver
Jacques Ledent, Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Centre Urbanisation, Culture, Société
Jake Murdoch, Université de Montréal, et Marie Mc Andrew, Université de Montréal
- 143 Les familles immigrantes : mobilisation autour du projet scolaire des enfants
Fasal Kanouté et Gina Lafortune, Université de Montréal
- 151 L'Intégration professionnelle des immigrants : des défis persistants aux solutions novatrices
Thomas Gulian, Collège de Maisonneuve

SECTION 6 AUTOUR DES QUESTIONS LINGUISTIQUES : INTÉGRATION ET DISCRIMINATIONS

- 156 Franciser plus tôt, franciser plus, franciser mieux les personnes immigrantes
Louise Cantin, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)
- 161 Les programmes d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français au Québec
Françoise Armand, Université de Montréal et Zita de Koninck, Université Laval
- 168 Le linguicisme au Québec et au Canada
Richard Y. Bourhis et Nicole Carignan, Université du Québec à Montréal
- 176 Les acommodements réciproques? Gérer la diversité au sein de la communauté montréalaise de langue anglaise
Jack Jedwab, Association d'études canadiennes

SECTION 7
DU LOGEMENT AU QUARTIER : PORTRAITS ET
OUTILS D'INTERVENTION

- 185 Montréal, ville plurielle! – Bilan des travaux et perspectives de recherche sur la concentration ethnique
Xavier Leloup et Philippe Apparicio, Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Centre Urbanisation, Culture, Société
- 195 La situation résidentielle des nouveaux immigrants au Québec : une synthèse
Dany Dutil,
Société d'habitation du Québec
- 199 Montréal : programmes d'habitation et réponses aux besoins des ménages immigrés
Martin Wexler et Suzanne La Ferrière, Ville de Montréal
- 205 Stratégies communautaires de lutte contre la pauvreté des personnes issues de l'immigration : pour un renouvellement des pratiques
Cécile Poirier et Lucie Gagnon,
Centraide du Grand Montréal
- 211 Le Guide d'autodiagnostic sur la dimension interculturelle : une démarche de réflexion au sein des organisations
Carrefour de Ressources en Interculturel (CRIC)
- 214 Des idées émancipatrices désenchantées face à la diversité culturelle? Transformation de l'action sociale dans les quartiers multiethniques défavorisés à Bruxelles et à Montréal
Annick Germain et Julie-Anne Boudreau, Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Centre Urbanisation, Culture, Société

Introduction

ANNICK GERMAIN

Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Centre Urbanisation, Culture, Société

FRANÇOISE ARMAND ET MARIE MC ANDREW

Université de Montréal

Ce numéro de Nos Diverses Cités est consacré au Québec et, plus particulièrement, aux recherches et réflexions des chercheurs et des partenaires du Centre Metropolis du Québec, Immigration et métropoles. Il couvre les six domaines en fonction desquels sont établies les activités de recherche du Centre¹. Les articles présentés seront toutefois regroupés sous des rubriques légèrement différentes, car, plutôt que de prétendre réaliser un bilan complet des travaux menés dans chacun des domaines, nous avons choisi de cibler un ensemble d'enjeux susceptibles de susciter le débat. Le ton de ce numéro est donc tout sauf complaisant! Comme ailleurs au Canada, l'immigration fait de plus en plus partie du paysage social, culturel et économique du Québec, et cette présence accrue, bien que fortement souhaitée, donne lieu à un certain nombre d'interrogations et entraîne diverses responsabilités que nous avons décidé d'aborder sans détour. Mais auparavant, il est bon de rappeler brièvement les changements marquants sur les plans de l'immigration et, plus largement, de la diversité culturelle, et de revenir notamment sur les traits particuliers que revêt l'immigration au Québec.

Un portrait en évolution

Le Québec est l'une des trois provinces canadiennes où vivent la majorité des personnes nées à l'étranger; en 2006, celles-ci représentaient 11,5 % des 7 546 130 habitants de la province. Toutefois, bien qu'il se soit donné cet objectif il y a plus de 20 ans, le Québec n'a pas encore réussi à attirer une proportion de l'immigration totale au Canada qui correspondrait à son poids démographique dans la fédération. Ainsi, en 2007, il a reçu 45 221 immigrants, soit 19 % du total de l'immigration au Canada, alors qu'il représente plus de 23 % de la population canadienne. La province a toutefois connu le plus important taux de croissance du nombre d'immigrants reçus au cours des cinq dernières années (Chui et al., 2007, p. 16). Cette augmentation découle de la volonté du Québec de répondre aux défis posés par le vieillissement de sa population en mettant en place des stratégies susceptibles d'attirer, dans un contexte de concurrence avec les autres provinces, les immigrants qualifiés.

À l'intérieur de la fédération canadienne, le Québec se distingue par l'étendue et l'ancienneté de son action en matière de sélection et d'intégration des immigrants, une action qui remonte à la fin des années 1970 et qui a culminé en 1991 avec l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, accord fédéral-provincial le plus ancien et le plus exhaustif à ce jour dans le domaine. Le contrôle politique exercé par le Québec sur la sélection de ses immigrants économiques et l'intégration des nouveaux arrivants dans son territoire est quasi total, et le gouvernement fédéral verse chaque

1 1) Citoyenneté et intégration sociale, culturelle, linguistique et civique; 2) Intégration économique et intégration au marché du travail; 3) Familles, enfants et jeunes; 4) Rôle des collectivités d'accueil pour les nouveaux arrivants et les membres des minorités; 5) Justice, police et sécurité; 6) Logement, vie de quartier et environnement urbain.

année plus de 200 millions de dollars à la province pour compenser son retrait des activités d'accueil, de francisation et d'intégration. Le Québec a également été le premier au Canada à se doter d'une politique d'intégration des immigrants complète et multidimensionnelle, même si le gouvernement fédéral et diverses provinces l'ont précédé dans l'énoncé d'orientations générales. Voyons brièvement les traits distinctifs de l'immigration au Québec.

- Une immigration distincte et de plus en plus diversifiée quant aux pays d'origine. Comme ailleurs au Canada, l'Asie est le plus important continent de provenance de l'immigration récente (28,7 %), suivie par l'Afrique (26 %) et l'Europe (23,3 %). Cependant, puisque le Québec sélectionne lui-même une grande partie de ses immigrants, les principaux pays d'origine sont différents (à l'exception de la Chine) de ceux qu'on rencontre dans les autres provinces : depuis 10 ans, l'Algérie, le Maroc, la France, Haïti ainsi que la Roumanie y occupent une place prépondérante. De plus, le Québec – et Montréal en particulier, avec un indice nettement plus élevé que celui de Toronto ou de Vancouver (Apparicio et Leloup, 2008) – se caractérise par la plus grande diversité de pays de provenance des immigrants, ce qui peut constituer à la fois un atout et un défi pour les programmes d'intégration. Cette diversité des pays de provenance s'accompagne d'une diversité religieuse qui reste toutefois modeste en chiffres absolus. En effet, même si les religions non chrétiennes dominent désormais chez les immigrants récents, avec une présence significative de musulmans, dans l'ensemble, la population immigrée demeure majoritairement catholique, et un pourcentage non négligeable des immigrants se déclarent sans appartenance religieuse.

- Une immigration plutôt jeune et très scolarisée, faite de petits ménages (couples sans enfants ou personnes seules), contrairement aux grandes familles d'immigrants qu'on a l'habitude de voir, notamment dans l'Ouest canadien (Hiebert et al., 2006). Cela dit, les ménages immigrants ont généralement plus d'enfants que les non immigrants, comme on le verra plus loin avec D. Dutil.
- Une immigration marquée, depuis plus longtemps qu'ailleurs au Canada, par l'importance des immigrants économiques, ce qui s'explique par l'intérêt du Québec pour cette catégorie sur laquelle s'exerce l'essentiel de ses responsabilités en matière de sélection. Aujourd'hui, les approches québécoise et canadienne convergent de plus en plus, mais jusqu'à tout récemment, le pourcentage d'immigrants admis au Québec au titre du regroupement familial était inférieur et le pourcentage de réfugiés admis pour des raisons humanitaires, légèrement supérieur à la moyenne canadienne.
- Une immigration bipolarisée en termes d'appartenance socio-économique et de scolarisation, ce qui reflète, comme dans le reste du Canada, les objectifs complémentaires de la politique d'immigration et les catégories de sélection qu'elle génère.
- Une immigration nettement plus concentrée dans l'espace qu'à l'intérieur des autres provinces canadiennes. Comme le montre la carte 1, au recensement de 2006, 87 % des immigrants vivaient dans la grande région métropolitaine de Montréal. En outre, les immigrants sont moins présents en banlieue de Montréal qu'ils ne le sont en banlieue de Toronto ou de Vancouver : en 2006, 76,3 % des nouveaux arrivants habitaient la ville de Montréal (Chui et al., 2007). Les efforts de régionalisation ou, du moins,

de déconcentration de l'immigration, qui sont plus anciens au Québec du fait de cette répartition territoriale et de la hiérarchie urbaine particulière, semblent néanmoins commencer à porter des fruits ces dernières années.

- Une immigration très distincte des autres provinces en ce qui concerne la connaissance des langues officielles. En 2000, plus de 60 % des immigrants admis déclaraient connaître le français, et environ le quart ne connaissaient que cette langue en plus de leur langue d'origine, le cas échéant. De plus, sous l'effet de la politique linguistique québécoise et de son volet scolaire, la connaissance du français est généralisée dans l'ensemble de la population immigrée ou issue de l'immigration, ce qui génère un multilinguisme sans commune mesure avec la situation dans les autres métropoles canadiennes. Ainsi, en 2006, plus de 50 % des allophones « enfants de la loi 101 » étaient trilingues (Conseil supérieur de la langue française, 2008, p. 87).

Ces réalités génèrent une spécificité de l'immigration au Québec, même si plusieurs tendances sont partagées avec le reste du Canada. Ces éléments méritent d'être mis en évidence, car ils colorent tant les politiques que les interrogations des chercheurs.

1. Immigration et politiques : nouvelles orientations, nouvelles gouvernances et nouvelles critiques?

D'entrée de jeu, l'article d'Y. Turcotte, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), situe l'immigration dans l'histoire du Québec et décrit les principaux enjeux de l'heure. La politique actuelle s'inspire de pratiques ponctuelles d'intégration qui remontent à plus d'un siècle et d'une approche

structurée adoptée il y a 30 ans. Cependant, si les enjeux démographiques, culturels et linguistiques continuent d'être importants dans une société comme le Québec, qui connaît une certaine fragilité liée à son statut minoritaire au Canada et en Amérique du Nord, comme en témoigne l'article de L. Cantin du même ministère dans une autre section, la contribution d'Y. Turcotte met en évidence la nouvelle centralité de la question économique. La régionalisation de l'immigration fait aussi partie des orientations de la politique québécoise depuis le début des années 1990. Si les régions du Québec sont aujourd'hui moins homogènes que par le passé, les résultats de la politique de régionalisation sont nettement plus nuancés en ce qui concerne la conservation et l'intégration des personnes immigrées hors des grands centres, comme le notent M. Vatz Laaroussi et G. Bezzi. Les tensions et les obstacles constatés ne sont pas sans soulever un certain nombre de questions d'éthique.

D'autres articles illustrent l'apparition ou, du moins, le déploiement de nouvelles formes de gouvernance. Ainsi, le MICC exerce un leadership par rapport à d'autres ministères dont le rôle est significatif en matière d'immigration, comme le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ou le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), mais s'est aussi associé à divers partenaires locaux qui jouent un rôle de plus en plus important dans les programmes d'intégration. Les articles de M-C. Dumas et F. Bélair-Bonnet ainsi que de C. Poirier montrent bien le rôle proactif qu'entendent jouer désormais des instances locales comme la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) ou des municipalités de taille moyenne comme Gatineau. Cette dernière s'est en effet dotée d'une politique en bonne et due forme et d'un plan d'action, reposant sur une définition élargie de la diversité culturelle et une approche transversale.

Parmi ces partenaires variés figurent depuis longtemps les organismes communautaires. Ces

derniers, généralement de taille plus modeste que les organisations non gouvernementales que l'on trouve en Ontario ou en Colombie-Britannique, ont développé une approche combinant une tradition d'offre de services et d'engagement auprès des personnes réfugiées et immigrantes à une défense active des droits basée sur une vigilance critique à l'égard des politiques. L'article de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), sous la plume de S. Reichhold, illustre bien cette double mission que se donnent au Québec les organismes communautaires et qui en font à la fois des partenaires incontournables, mais aussi des critiques parfois acerbes de l'État.

Pour compléter cette section, A. Bilodeau examine, à l'autre extrême du processus d'intégration, si l'on peut dire, la participation politique des immigrants au Canada et en Australie, et plus particulièrement la prégnance de leur expérience prémigratoire sur leur réticence quant à l'action politique contestataire.

2. L'immigration au cœur du développement économique

On l'a dit, la contribution des immigrants au développement économique est aujourd'hui une préoccupation majeure dans les politiques d'immigration au Québec, préoccupation qui fait écho à des questionnements plus généraux à l'échelle internationale. L'ouvrage récent produit par le Transatlantic Council on Migration sous le titre « Talent, Competitiveness and Migration »² illustre le nouveau paradigme mis de l'avant dans une conjoncture néo-libérale centrée sur la course aux « talents », où, comme le rappellent M.-C. Dumas et F. Bélair-Bonnet de la CRÉ, on pense davantage en termes de migration que d'immigration.

Les articles réunis dans cette seconde section proposent des points de vue qui s'éloignent jusqu'à un certain point de cette conception. Ainsi, le développement économique des régions et notamment les besoins des entreprises sont bien au cœur du propos de S. Pronovost de Développement économique Canada et M. Vatz Laaroussi, mais l'accent mis sur les besoins et les dynamiques des collectivités d'accueil s'écarte d'une vision purement instrumentale de l'immigration. Quant à l'article de M.-T. Chicha et E. Charest sur les programmes d'accès à l'égalité dans les entreprises, il dresse un bilan assez sombre des efforts consentis pour combattre la discrimination en emploi. Dans ce même domaine de la discrimination, A. Lenoir et S. Arcand tracent un portrait de ces immigrants « talentueux » que sont les Maghrébins et qui pourtant éprouvent bien des difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Les auteurs montrent le décalage entre leur projet migratoire et les conceptions au sein des services d'aide à l'emploi. De son côté, M.-T. Chicha s'interroge sur l'enchevêtrement de facteurs expliquant la déqualification subie par un échantillon d'immigrantes hautement qualifiées, une question délicate jusqu'ici relativement peu traitée. Enfin, faisant le point sur l'intégration économique des immigrants, B. Boudarbat et ses collègues attirent l'attention sur l'incidence de l'âge des immigrants à leur arrivée au pays sur leurs chances de réussite économique, et comparent la situation économique (participation au marché du travail, niveau de revenu, etc.) des immigrants au Québec à celle des immigrants dans le reste du Canada.

3. Des différences culturelles et religieuses et de leur visibilité

Ces dernières années, le débat sur l'immigration au Québec a largement tourné autour de l'expression des religions minoritaires dans l'espace public, et ce, d'une façon très exagérée si l'on tient compte des données relatives à l'appartenance religieuse des immigrants présentées plus haut.

2 Bertelsmann Stiftung, Migration Policy Institut (éd.), 2009. Talent, Competitiveness and Migration, Verlag Bertelsmann Stiftung Publications, 450 p.

L'article de M. Potvin nous plonge au cœur de la tourmente médiatique qui a entouré la crise dite des « accommodements raisonnables » et a débouché sur la Commission Bouchard-Taylor. L'auteur analyse le traitement journalistique et les discours de chroniqueurs, d'intellectuels et de lecteurs dans la presse québécoise, ce qui lui permet de dégager les mécanismes d'une rhétorique néoraciste. En fin de compte, cette « crise des accommodements » ne révèle-t-elle pas des représentations réciproques des divers groupes dans une société qui, tout compte fait, ne se perçoit comme majoritaire que depuis peu de temps?

Le débat sur les accommodements raisonnables a fortement contribué à l'apparition d'un puissant courant d'opinion en faveur d'une loi ou d'une charte sur la laïcité. M. Milot revient judicieusement sur la notion même de laïcité et tente de dégager les perceptions de la religion véhiculées dans ces débats, du discrédit à la disqualification du croyant en passant par la nocivité de la religion de l'autre. Dans ces conditions, il semble très peu probable que l'adoption d'une loi puisse mettre fin au débat.

De façon plus générale, cet accent mis sur les revendications réelles ou supposées des minorités religieuses fait dévier grandement le débat. Si les projecteurs ont été braqués presque exclusivement sur la place de la religion dans l'espace public, la diversité culturelle et l'équité dans une société inclusive soulèvent bien d'autres questions et devraient nourrir bien d'autres perspectives. Les deux articles suivants examinent chacun un aspect rarement abordé dans les différentes tribunes de la place de la diversité culturelle dans l'espace public.

Le Conseil des relations interculturelles (CRI) prend la mesure de la représentation limitée des minorités dans les médias et dans la publicité après avoir fait un bilan de l'état des connaissances. Utilisant des sources inédites et variées comprenant notamment l'examen de

publicités diffusées à la télévision et un sondage sur la place accordée aux minorités à la télévision et dans les quotidiens, le CRI présente les grandes lignes d'un avis déposé à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Intégrer l'immigration au patrimoine commun des Montréalais, tel est le défi relevé par le Centre d'histoire de Montréal. L'article de J-F. Leclerc relate notamment les expériences originales menées par cette institution de Montréal pour diffuser le souvenir de l'immigration sur le modèle des... collectes de sang! Ancrer de façon créative le souvenir tant communautaire qu'individuel de l'immigration dans l'espace public, voilà l'invitation lancée depuis 1992 par ce musée dynamique.

4. Questions de justice

La troisième phase du projet Metropolis inclut, en plus des domaines habituels destinés à couvrir les questions d'intégration sociale, culturelle et économique, un nouveau domaine d'intérêt intitulé Justice, police et sécurité, présenté comme suit :

« les préoccupations relatives à la cohésion sociale et à la sécurité nationale, et tout particulièrement l'inquiétude qui règne actuellement au sujet du terrorisme, ont propulsé dans l'arène publique les débats sur la façon dont le Canada, son système juridique et son système de sécurité sont en mesure de garantir, à une population de plus en plus diversifiée, une approche juste et équilibrée à l'égard du maintien de l'ordre, de la sécurité publique et de la sécurité nationale, tout en respectant les libertés civiles et le modèle multiculturel canadien d'une société ouverte et plurielle. » (Metropolis phase III, protocole d'entente, annexe J, p. 39).

Trois contributions peuvent être rattachées à ce domaine. L'article de S. Gravel et ses collaborateurs traite des travailleurs étrangers

temporaires, de plus en plus nombreux, dans le secteur agricole au Québec. Plusieurs études examinent les conditions de travail, les types de contrats, ainsi que les conditions d'hébergement des travailleurs temporaires au Canada, dont la précarité de statut fait débat. Celle-ci, encore à un stade préliminaire, se penche en particulier sur les conditions de mise en œuvre des programmes d'embauche.

Dans le contexte des débats actuels sur les menaces que feraient peser les musulmans sur la culture et la démocratie dans les sociétés occidentales, l'article de D. Helly et M. Hardy-Dussault nous transporte fort opportunément à l'intérieur des cours de justice. Les auteures examinent les arguments utilisés par les juges dans le traitement des conflits conjugaux et familiaux concernant des familles musulmanes. On y apprend que rares sont les juges dont les jugements sont marqués par des préjugés culturels et que les parties ne font que rarement appel au droit musulman en matière de partage des biens, de répudiation ou d'accès aux enfants. Enfin, L-P. Jannard et F. Crépeau s'attaquent dans leur article à l'épineux dossier du trafic de migrants en examinant la finalité des mesures et la teneur des sanctions prévues par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés contre ce type de délit. Une hypothèse est avancée, à savoir qu'il s'agit plus de dissuader l'immigration irrégulière que de lutter contre un acte criminel. Les constats effectués par les auteurs appellent des modifications législatives qu'ils esquissent en conclusion.

5. Équité et diversité : le rôle de l'éducation

Si l'intégration au marché du travail représente souvent la priorité des immigrants adultes, ils évaluent la plupart du temps le succès de leur projet migratoire à plus long terme à l'aune des bénéfices que leurs enfants récoltent de la fréquentation des établissements d'enseignement du pays d'accueil. La réussite de toute politique

d'intégration repose donc sur la mesure dans laquelle ceux-ci actualisent leur valeur d'équité par des pratiques inclusives ainsi que sur leur contribution à la formation d'une nouvelle génération plus ouverte à la diversité. Les trois premiers articles de cette section s'intéressent à la scolarité obligatoire, soit celle qui touche les enfants du primaire et du secondaire.

M. Mc Andrew et G. Audet font d'abord un bilan global de l'adaptation à la diversité du système scolaire québécois de langue française, caractérisé jusqu'à la fin des années 1970 par une grande homogénéité. Elles montrent entre autres que si les avancées au niveau des encadrements d'ensemble, des programmes et des pratiques sont importantes, le débat public ainsi que certaines résistances sur le terrain témoignent d'inquiétudes qui persistent quant à l'impact de la transformation identitaire en cours.

J. Ledent et ses collaborateurs, quant à eux, s'intéressent de façon plus approfondie au cheminement scolaire des jeunes issus de l'immigration. Ils se basent à cet égard sur les données d'une étude pancanadienne impliquant de nombreux chercheurs de Metropolis ainsi que divers partenaires fédéraux et provinciaux, qui compare les taux de diplomation secondaire et de choix de cours sélectifs menant aux études supérieures chez les élèves allophones à Montréal, Toronto et Vancouver. Certaines des différences relevées découlent des spécificités dans la composition de l'immigration décrites plus haut, mais d'autres suscitent davantage de questionnements.

L'article de F. Kanouté et G. Lafortune explore ensuite les stratégies que les familles immigrées mettent en place pour soutenir le cheminement scolaire de leurs enfants. Il révèle entre autres la grande diversité des modèles à cet égard, qui tient en partie aux différences socio-économiques sans toutefois s'y réduire, puisque toutes les familles ne vivent pas le stress d'acculturation de la même façon. De plus, l'accompagnement familial est

modulé par l'accueil et l'ouverture plus ou moins grande des établissements scolaires. En d'autres mots, c'est la relation qui est au cœur de la dynamique d'intégration.

Pour terminer cette section, T. Gulian présente le nouveau projet de transfert de connaissances du Collège Maisonneuve, axé sur l'intégration professionnelle des immigrants. Fréquenté par de nombreux élèves issus de l'immigration, cet établissement d'enseignement a fait le choix de tirer profit de sa position privilégiée dans le domaine de l'intégration économique en offrant des formations professionnelles souvent assorties de stages en milieu de travail. Ces derniers deviennent des laboratoires tout désignés pour observer les tenants et aboutissants des difficultés d'insertion professionnelle des immigrants.

6. Autour des questions linguistiques : intégration et discriminations

Étant donné son rôle instrumental et symbolique, il existe un large consensus sur l'importance de la maîtrise de la langue d'accueil par les populations immigrées, que ce soient les enfants dans les milieux scolaires ou les adultes dans leurs contacts avec les institutions ou avec la population en général. Cependant, un peu partout dans le monde, les débats sont nombreux sur la meilleure manière d'atteindre cet objectif et de mettre en place des solutions novatrices, susceptibles de favoriser l'égalité des chances en éducation et de contrer la discrimination linguistique. Dans un contexte linguistique complexe – certains diraient même ambigu – comme celui du Québec, on comprendra aisément que ces interrogations sont amplifiées et suscitent des réflexions poussées, fondées sur des recherches et des enquêtes de terrain.

L. Cantin nous rappelle les efforts déployés par le MICC et ses partenaires pour franciser les nouveaux arrivants, parfois avant même leur arrivée au Québec, notamment au moyen de

cours en ligne, et souligne la nécessité d'une harmonisation des services qu'offrent le MICC et le MELS.

Z. De Koninck et F. Armand examinent la variété des modèles de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français offerts, à travers plusieurs régions du Québec, aux élèves allophones issus de l'immigration. Des entrevues avec les responsables de ce dossier révèlent qu'il existe de nombreux défis sur les plans du budget, du personnel et de la collaboration entre les acteurs, et que les élèves ne reçoivent pas nécessairement du soutien dans des proportions comparables, ce qui soulève des questions quant à l'égalité dès le départ des chances de réussite scolaire pour ces élèves allophones.

De leur côté, s'appuyant sur différentes sources d'information (notamment l'Enquête sur la Diversité Ethnique [EDE] au Québec et au Canada), Bourhis et Carignan analysent en particulier la manifestation de linguicisme, forme de discrimination visant les exogroupes d'une langue ou d'un accent différent. Les résultats montrent que ce linguicisme est, au Québec, la principale source de discrimination à l'endroit des anglophones et des allophones alors que, dans le reste du Canada, il touche avant tout les francophones, puis les allophones.

Enfin, J. Jedwab rappelle qu'un certain nombre d'immigrants anglophones nouvellement arrivés fréquentent les établissements anglophones au Québec. Présentant les résultats de divers sondages, il souligne que la communauté anglophone manifeste globalement une plus grande ouverture à la diversité que la communauté francophone, mais qu'il serait important d'analyser les divergences susceptibles d'exister entre ces opinions et les pratiques réelles d'accommodement à la diversité des établissements de ces deux communautés linguistiques.

7. Du logement au quartier : portraits, politiques et outils d'intervention

Les effets de la concentration des immigrants dans l'espace urbain constituent un autre sujet sensible, au Canada comme ailleurs, sur lequel les émeutes dans des quartiers défavorisés ramènent régulièrement l'attention. Si, dans le reste du Canada, le débat sur les enclaves ethniques est toujours vif, au Québec, on se demande régulièrement si la concentration ethnique va de pair avec ghettoïsation et repli communautaire, et si elle entrave l'intégration des minorités. X. Leloup et P. Apparicio font le point sur les concepts et les mesures de la concentration ethnique et présentent un portrait plutôt réconfortant de Montréal. Ils montrent notamment qu'il n'y a pas à proprement parler de ghetto. Mais ils terminent leur synthèse en se demandant si cette ville plurielle qu'est Montréal est pour autant une ville juste.

D. Dutil brosse une description de la situation résidentielle des immigrants au Québec en utilisant comme unité d'analyse la notion de ménage équivalant à un logement privé occupé. La situation des ménages immigrants est comparée à celle des non immigrants sur toute une série de variables.

L'article de M. Wexler et S. La Ferrière de la Ville de Montréal montre ensuite que si la Ville ne possède pas de mécanisme pointu de ciblage des clientèles immigrantes en matière de logement, elle offre à ces populations des interventions en habitation dans une proportion relativement équivalente à leur poids dans la population totale. En ce qui concerne tant les interventions et programmes municipaux en matière de logement locatif, y compris social, que les mesures d'accès à la propriété, la part des ménages d'immigrants est très significative. Cette étude apporte une contribution inédite, parvenant à contourner l'absence de données précises sur

l'origine immigrante ou non des clientèles des programmes municipaux.

Les deux articles suivants illustrent les efforts de Centraide pour soutenir de façon novatrice le travail des organismes communautaires venant en aide aux populations immigrantes défavorisées, notamment par les initiatives Accessibilité dans plusieurs quartiers montréalais. C. Poirier et L. Gagnon présentent les réflexions menées par Centraide pour élaborer des stratégies d'intervention et repenser les échelles territoriales de référence en vue de prendre contact avec les populations démunies issues de l'immigration. Le Carrefour en ressources interculturelles (CRIC), un organisme soutenu par Centraide qui œuvre dans un quartier défavorisé où s'établissent depuis peu des familles souvent d'immigration récente, présente quant à lui l'outil qu'il a conçu à l'intention des organismes travaillant en milieu multiculturel. Ce guide d'autodiagnostic sur la dimension interculturelle est issu d'une démarche d'équipe amorcée dans le cadre d'une enquête sur le quartier ayant mobilisé habitants, intervenants et chercheurs.

Enfin, A. Germain et J.-A. Boudreau reviennent sur les résultats d'une recherche comparative sur les quartiers multiethniques défavorisés à Bruxelles et à Montréal, pour s'interroger sur l'évolution des attitudes des travailleurs sociaux des secteurs tant public que communautaire. Constatant la montée en puissance d'une logique de conformité culturelle venant se substituer au paradigme de l'émancipation qui caractérisait traditionnellement l'action communautaire, les auteurs proposent quelques hypothèses pour comprendre et donc ultimement dépasser ce décalage.

En guise de conclusion

Ce tour d'horizon rapide et bien partiel permettra, nous l'espérons, de jeter des balises quant à l'immigration et à l'inclusion des minorités

au Québec, aux enjeux qui se posent et aux questionnements qui alimentent les recherches. Nous remercions chaleureusement tous ceux et celles qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la production de ce numéro de Nos Diverses Cités. Un merci tout particulier à Julie Boyer, chef adjointe de direction, et Justin Cavacciuti, coordinateur du transfert des connaissances électroniques, tous deux du Projet Metropolis (CIC), ainsi qu'à Myriam Bérubé du Centre Metropolis du Québec, Immigration et métropoles.

Bonne lecture!

Références

Castel, F. 2008. « Envahissement des minorités religieuses au Québec? » dans Venne, Michel (dir.), L'Annuaire du Québec, Montréal, Fides, p. 133-140.

Chui, T., K. Tran et H. Maheux. 2007. Immigration au Canada : un portrait de la population née à l'étranger, Recensement de 2006, Statistique Canada, Division de la statistique sociale et autochtone.

Gauthier, M., et M. Girard. 2008. Caractéristiques générales des jeunes adultes de 25-34 ans au Québec, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 126 p. Consulté en ligne le 15 septembre 2009, à l'adresse <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/1570566>.

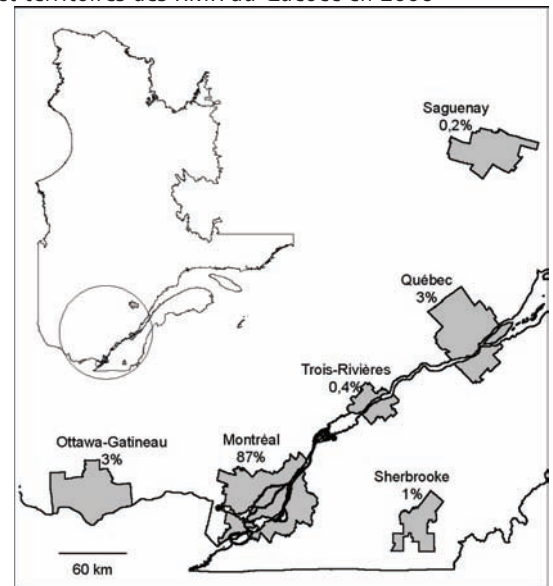
Hiebert, D., et al. 2006. Aperçu de la situation et des besoins en matière de logement des immigrants récents dans les RMR de Montréal, Toronto et Vancouver, Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Metropolis Phase III (2007-2012) Annexes A-L, Protocole d'entente entre le Conseil de recherches en sciences humaines et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada.

Stiftung, B. 2009. Migration policy Institute (éd.), Talent, Competitiveness and Migration, Verlag Bertelsmann Stiftung publications, 450 p.

Illustration

Carte 1 – Répartition de la population immigrante et territoires des RMR au Québec en 2006



L'immigration au Québec : Un apport direct à sa prospérité

YVAN TURCOTTE

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec

Résumé : Le Québec doit relever plusieurs défis pour que l'immigration continue à contribuer à sa prospérité. Cet article expose ces enjeux, les outils dont s'est doté le Québec pour y faire face et les divers partenariats établis, donnant ainsi une idée de la manière du Québec de gouverner dans ce domaine.

Introduction

Historiquement, l'immigration a joué un grand rôle au Québec et elle contribue indéniablement à sa prospérité. Cet enrichissement se fait tant sur le plan économique et démographique que sur le plan social. Si les pays d'origine des immigrants ont évolué avec les époques, les diverses vagues ont toutes façonné la population québécoise. Que ce soient les Irlandais chassés par la famine ou les juifs de l'Est de l'Europe au début du vingtième siècle ou encore, après la Deuxième Guerre mondiale, les vagues successives d'Européens du Sud poursuivant le rêve de prospérité ou les citoyens des pays du bloc soviétique tournant le dos à la répression de leurs idéaux démocratiques et économiques, tous ont participé à la construction du Québec que l'on connaît aujourd'hui.

Plus récemment, la provenance des immigrants s'est diversifiée et on observe un plus grand apport d'immigrants venant de pays d'Afrique et d'Asie. Aucun pays ne représente toutefois en 2008 plus de 10 % des nouveaux immigrants. Ensemble, les dix principaux pays totalisent à peine plus de 50 %. L'autre moitié provient d'une centaine de pays des plus diversifiés. Nous observons également un certain équilibre entre

les continents d'origine, la part de chacune variant de 19 % à 30 % à l'exception de l'Océanie, elle-même terre d'immigration.

Les volumes d'immigration ont également fortement varié avec les années. De plusieurs milliers qu'ils étaient au début du vingtième siècle, le nombre d'immigrants s'est réduit à presque rien pendant la grande dépression pour reprendre après la Seconde Guerre mondiale. Le sommet est atteint en 1957, avec 55 000 immigrants, ce qui équivalait à 1,15 % de la population de cette année. Ce sommet ne représenterait aujourd'hui que 0,58 % de la population actuelle. Une baisse est notée dans les années soixante-dix, suivie d'une sérieuse reprise à la fin des années quatre-vingts. Cette dernière période est marquée par la volonté du Québec de reprendre en main son immigration et qui se traduit depuis par une hausse des volumes. En 2008, le Québec accueillait 45 264 immigrants.

Le profil des immigrants au Québec tend à répondre aux besoins de celui-ci afin de contribuer à sa prospérité tant économique que sociétale. Ainsi, en hausse depuis plusieurs années, la proportion d'immigrants connaissant le français à leur arrivée est de 60 %. On dénombre autant d'hommes que de femmes et près de la moitié

des nouveaux arrivants sont âgés de 18 à 34 ans. Choisis pour combler les besoins du marché du travail, près de trois immigrants sur quatre s'y destinent. Le niveau de scolarité des immigrants est en moyenne supérieur à celui de la population québécoise : plus des deux tiers d'entre eux ont complété 14 ans de scolarité et plus. Ces caractéristiques ne découlent pas du hasard mais de la volonté du Québec de sélectionner les candidats les plus susceptibles de bien s'intégrer à leur nouvelle société d'accueil. Et si, à terme, la décision d'émigrer se révèle profitable pour la très vaste majorité des nouveaux arrivants et, de là, profitable pour le Québec, le parcours de certains peut comporter son lot d'embûches. La réalité est en effet bien plus complexe qu'il n'y paraît à première vue.

En effet, le taux de chômage des immigrants récents est plus élevé de quelques points de pourcentage que celui de la population dans son ensemble. Pour nombre d'immigrants, cela prend quelques mois, sinon quelques années avant de faire reconnaître leurs compétences. Au départ, l'absence d'expérience de travail québécoise et une moindre maîtrise de la langue française constituent aussi un handicap. Cependant, la situation des immigrants s'améliore avec les années au fur et à mesure qu'ils surmontent ces difficultés. Après dix ans en sol québécois, leur taux de chômage avoisine celui de la population.

Quant à la participation des immigrants à l'aide sociale, celle-ci s'apparente à celle de l'ensemble de la population. Beaucoup d'immigrants proviennent de pays où le revenu moyen est nettement moindre que celui des Québécois. Une fois les avoirs de départ épuisés, certains n'ont d'autre choix que de recourir à l'aide sociale, tout comme les natifs dans la même situation. Néanmoins, une majorité de prestataires immigrants sortent du régime après quelques mois pour ne plus y revenir.

Les enjeux de l'immigration

Le développement économique et la prospérité de la société québécoise reposent en grande partie sur sa capacité de relever dès maintenant le défi démographique. Or, depuis quarante ans, le renouvellement de la population n'a pas été assuré par le taux de natalité, entraînant un ralentissement de la croissance de la population et un vieillissement de celle-ci. Ceci se répercute à plusieurs niveaux : une diminution de la disponibilité de main-d'œuvre menant potentiellement à une pénurie de travailleurs sur le marché, un recul du poids du Québec dans l'ensemble du Canada et une pression accrue sur les finances publiques et les services gouvernementaux. Ainsi, les impacts macroéconomiques du vieillissement de la population sur le développement de la société québécoise sont majeurs.

Certes, le Québec connaît depuis les dernières années un accroissement des naissances fort encourageant, mais si le déclin de sa population semble évité, son vieillissement demeure bien présent. Or, les personnes immigrantes sont sensiblement plus jeunes : l'âge moyen des immigrants en 2008 est de 28 ans par rapport à 40 ans dans l'ensemble de la population. Plusieurs couples d'immigrants ont déjà de jeunes enfants ou en auront. L'immigration contribue ainsi à rajeunir la société québécoise dès maintenant alors que les politiques de natalité prennent un certain temps avant d'avoir un impact.

Entre 1991 et 2001, 60 % de la croissance des besoins de main-d'œuvre québécoise ont été comblés par des immigrants. Cette forte contribution des immigrants à la croissance de la population active devrait se poursuivre dans l'avenir. Emploi-Québec estime d'ailleurs que 642 000 emplois seront à combler entre 2009 et 2013, dont les trois quarts environ sont attribuables au remplacement de travailleurs prenant leur retraite.

Par ailleurs, le ralentissement économique enregistré au cours de 2009 n'a pas le même impact sur toutes les industries et tous les services. Une demande soutenue est observée dans certains secteurs, et la reprise devrait tôt ou tard se faire dans les autres. Ainsi, les emplois de demain seront en bonne partie occupés par des immigrants sélectionnés aujourd'hui. Le processus de sélection pouvant s'échelonner sur quelques années, il importe de maintenir les niveaux d'immigration prévus dans la planification du Québec malgré le ralentissement économique. D'autant plus que beaucoup d'immigrants sont susceptibles de retarder leur projet, à cause de la conjoncture plus difficile.

La contribution des immigrants à la croissance de la population active se répercutera à un autre niveau sur le plan économique. En effet, l'augmentation du nombre de travailleurs va permettre la hausse de la consommation sur le marché intérieur. Pour permettre cette hausse, une production de biens plus importante sera nécessaire, ce qui favorisera d'autant la prospérité du Québec.

Enfin, sur le plan économique, certains immigrants constituent une source importante de capitaux pour le Québec. Mis en œuvre en 1986, le programme québécois des immigrants investisseurs a permis, entre 2000 et 2008, à plus de dix mille immigrants d'investir quatre milliards de dollars au Québec. Une portion des revenus générés par ces placements est réinvestie chaque année dans les entreprises québécoises, dans toutes les régions du Québec.

Par ailleurs, le Québec a une longue tradition de solidarité et accueille une immigration humanitaire. Ainsi, peu importe les composantes de l'immigration, celles-ci permettent au Québec de s'ouvrir sur le monde, que ce soit par de nouveaux marchés commerciaux ou par l'enrichissement culturel.

Mais, en contexte de forte concurrence, le Québec s'est également doté d'outils adéquats pour lui permettre d'y faire face. En place depuis 1991, l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission des aubains accorde au Québec les pleins pouvoirs en matière de sélection de l'immigration économique et d'intégration des nouveaux arrivants. Pour compenser son retrait des activités d'accueil, de francisation et d'intégration des immigrants, le gouvernement fédéral verse chaque année au Québec une compensation financière.

Les actions du Québec

Globalement, le Québec sélectionne près des trois quarts de ses immigrants, principalement les immigrants de la catégorie économique. La grille de sélection utilisée permet d'infléchir la composition de l'immigration pour mieux répondre aux besoins spécifiques du Québec. Cette grille est d'application universelle et non discriminatoire en regard de la race, de la couleur, de l'origine ethnique ou nationale, de la religion et du sexe. Dix facteurs sont considérés dans la grille notamment la formation, les connaissances linguistiques et l'âge.

La planification de l'immigration

La maîtrise d'œuvre du Québec s'exerce également dans la planification de son immigration. La planification des niveaux d'immigration porte sur un horizon de trois ans et vise à établir non seulement le volume de l'immigration qui sera accueillie sur le territoire mais également sa composition. Cette opération n'est pas menée en vase clos, mais comprend une consultation publique permettant à un grand nombre d'intervenants dans le domaine d'exprimer leur opinion.

C'est ainsi que le niveau d'immigration visé pour l'année 2010 a été établi dans le cadre de la planification triennale 2008-2010. Ce

niveau varie dans une fourchette allant de 52 400 à 55 000 immigrants et correspond au scénario de croissance modérée proposé par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) et appuyé par une très forte majorité des mémoires déposés lors de la consultation publique. Cette consultation a permis également d'obtenir un large consensus sur l'importance d'une francisation et d'une intégration réussie. En réponse à cette consultation, le Ministère a mis en œuvre une panoplie de nouvelles mesures pour soutenir la francisation et l'intégration des immigrants. Un nouvel exercice de planification est actuellement en cours pour la période de 2011 à 2013.

Le Ministère dépose également chaque année à l'Assemblée nationale un plan d'immigration basé sur la planification triennale. C'est ainsi qu'en 2008, 45 264 immigrants ont été admis, ce qui est légèrement inférieur à l'objectif fixé dans le plan annuel. À ce chiffre, se rajoutent environ 24 000 travailleurs temporaires et pratiquement autant d'étudiants étrangers.

L'intégration

Le Québec, société francophone, soutient l'apprentissage de la langue française à différents niveaux et à de multiples étapes du processus d'immigration, comme le montre l'article de L. Cantin sur la francisation dans ce numéro. Le Québec offre également son soutien aux immigrants à divers moments lors du processus d'intégration. Cette intégration se prépare d'ailleurs dès l'étranger. En effet, le Guide Apprendre le Québec, diffusé en français, en anglais et en espagnol, disponible tant sur papier que sur Internet et remis aux personnes sélectionnées, permet aux candidats à l'immigration de se familiariser avec leur future société d'accueil. Dans un deuxième temps, le MICC reçoit les nouveaux arrivants à l'aéroport, leur souhaite la bienvenue et les oriente dans leurs premières démarches. Puis le Ministère offre des services d'accueil et d'accompagnement personnalisés

aux nouveaux arrivants qui ont besoin d'une aide supplémentaire pour leur établissement. Plus de 65 organismes communautaires, partenaires avec le Ministère, soutiennent également les immigrants dans leurs démarches d'installation, de recherche de logement et d'intégration au marché du travail.

Pour favoriser la régionalisation de l'immigration, le MICC a des ententes avec 12 conférences régionales des élus et six villes, dont Montréal et Québec. Ces ententes visent à accroître l'établissement des immigrants en région et à les inciter à y rester grâce à l'amélioration des conditions d'accueil, d'établissement et d'intégration. Elles visent également à valoriser, auprès de la population, l'apport économique, social et culturel de l'immigration.

Le MICC soutient directement l'accès à l'emploi en travaillant avec une trentaine d'ordres professionnels en vue d'accélérer et de faciliter la reconnaissance des compétences et des formations d'appoint. Le Ministère effectue également des évaluations comparatives des études, outillant ainsi les nouveaux arrivants dans leur recherche d'emploi.

Enfin, le MICC offre des services aux employeurs pour l'évaluation des offres d'emplois temporaires ou permanents, et réalise des activités de sensibilisation en gestion des équipes multiculturelles qui contribuent à l'intégration et au maintien en emploi des nouveaux arrivants et des membres des minorités visibles. Le Ministère organise par ailleurs plusieurs événements et soutient de nombreuses activités pour favoriser le rapprochement interculturel et l'ouverture à la diversité.

Pour que la prospérité soit au rendez-vous

Le Québec est une société d'expression française, démocratique et pluraliste, basée sur la primauté du droit et dont l'État et les institutions sont laïques. S'intégrer à la société québécoise, c'est

être prêt à connaître et à respecter ses valeurs communes. C'est donc la responsabilité de chaque personne immigrante.

Les candidats à l'immigration signent, depuis février 2009, la Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise, qui a été ajoutée à la demande de certificat de sélection. Les candidats attestent ainsi avoir pris connaissance de ces valeurs et déclarent vouloir vivre dans le cadre et le respect de celles-ci. Ils déclarent aussi vouloir apprendre le français, s'ils ne le parlent pas déjà.

Pour sa part, la société d'accueil est tout autant responsable de la réussite de l'intégration. La réponse aux besoins de plus en plus diversifiés du Québec et de ceux qui s'y installent ne peut venir que d'une variété d'acteurs socioéconomiques, tant de la société civile que du gouvernement.

Il faut donc conjuguer les efforts de tous pour assurer le développement collectif et la prospérité du Québec.

À propos de l'auteur

Diplômé en communications, monsieur Yvan Turcotte œuvre dans le domaine de l'immigration depuis 1980. À titre de sous-ministre adjoint au ministère de l'immigration et des Communautés culturelles du Québec, il a exercé des responsabilités touchant notamment la planification, la recherche, l'immigration, la francisation et l'intégration des immigrants et l'administration. Il a en outre participé aux négociations qui ont mené à la signature, en février 1991, de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubins. Il a également assumé, pendant trois ans et demi, les fonctions de président de l'Office de la protection du consommateur. Depuis son retour au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles en novembre 2007, il est sous-ministre adjoint à la Francisation, à la Performance, aux Partenariats et à la Promotion.

Capter la mobilité internationale : Une réflexion sur l'immigration à Montréal au 21^e siècleⁱ

MARIE-CLAIRE DUMAS ET FRÉDÉRIQUE BÉLAIR-BONNET

Conférence régionale des élus de Montréal

Résumé: La Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal mise sur l'immigration comme axe majeur du développement de la région montréalaise, de sa croissance démographique et de son avenir économique. Dans les actions stratégiques et la planification en matière d'immigration, un changement de paradigme s'impose pour pouvoir capter davantage la mobilité internationale. À l'heure de la mondialisation, Montréal doit se positionner avantageusement sur l'échiquier international pour attirer les immigrants qualifiés. La CRÉ considère que les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires, pour leur apport créatif et innovant, sont deux groupes cibles sur lesquels le Québec doit accentuer ses efforts de recrutement et de rétention.

L'immigration, levier démographique stratégique et levier de développement central pour Montréal

La preuve n'est plus à faire : le développement du Québec et de sa métropole sera directement tributaire de notre capacité d'attirer chez nous une population venue des quatre coins du globe, prête à se joindre à nous pour bâtir l'avenir de notre collectivité. En effet, au Québec, de 2001 à 2005, l'apport migratoire net a été plus important que l'accroissement naturel. Si le mini baby-boom que nous connaissons depuis 2006 tend à renverser temporairement cette tendance, il reste que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) estimait récemment qu'à partir de 2029, l'immigration assurera seule l'augmentation de la population du Québec. Plus proche de nous encore, les mêmes prévisions de l'ISQ soutiennent que, sans l'apport migratoire, les 20-64 ans, constituant 96 % du bassin de population active, connaîtraient un déclin continu à partir de 2011.¹

ⁱ Le présent article est largement inspiré du mémoire présenté par la Conférence régionale des

On comprendra, dès lors, que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal, sur le territoire de laquelle vivent 65,8 % de toute la population immigrée du Québec, mise sur l'immigration comme axe majeur du développement de la région montréalaise, de sa croissance démographique et de son avenir économique.

De l'immigration aux migrations

Or, à l'instar de nombreux observateurs des processus migratoires, la CRÉ de Montréal doit se rendre à l'évidence : le 21^e siècle redéfinit les trajectoires des populations et, donc, les profils migratoires. En des termes simples, on pourrait

élus de Montréal à la consultation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sur les niveaux d'immigration, Capter la mobilité internationale, le 7 septembre 2007, ainsi que de l'avis sur les étudiants internationaux produit par la CRÉ de Montréal en novembre 2006 : Intensifier les efforts pour attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal. Ces avis peuvent être consultés sur le site de la CRÉ de Montréal à : credemontreal.qc.ca.

¹ Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056, édition 2009, 133 p.

dire que le 20^e siècle présentait des trajectoires migratoires relativement linéaires dans des États-nations relativement stables, en dehors des périodes de guerre. Les émigrants quittaient leur pays pour une destination qui constituait leur terminus. Avec un peu de chance, ils y étaient accueillis et y prenaient racine. Ces vagues successives (italiennes, portugaises, grecques, pour n'en nommer que quelques-unes à Montréal) formaient autant de couches de sédimentation qui modifiaient et redéfinissaient le tissu social de la nation.

À la linéarité de ces parcours de vie, le 21^e siècle oppose la mobilité, les parcours en discontinu, voire de nouvelles formes de nomadisme. Les immigrants n'arrivent pas au terminus au terme du voyage; ils passent, et les villes de facture internationale deviennent autant de gares où les migrants posent leurs bagages, le temps d'acquiescer une nouvelle expérience.

En outre, les appartenances transcendent les frontières. Aux creusets des solidarités locales, se substitue désormais une toile d'arborescences à la croissance exponentielle. Il est d'ores et déjà possible de former des solidarités dans le cyberspace, de poursuivre des activités quotidiennes et d'exercer des activités professionnelles, peu importe où l'on se retrouve sur le globe. Le spectacle planétaire mis en scène à partir de la station spatiale en orbite autour de la terre représente certes l'image presque caricaturale de ce phénomène où les technologies des communications permettent de redéfinir les frontières jadis étanches des espaces-temps.

Un changement de paradigme : une approche adaptée à la mobilité internationale

Dans un tel contexte de mondialisation, quiconque s'intéresse aux processus migratoires doit se rendre à l'évidence : un changement de paradigme s'impose.

Nous savions déjà qu'il ne suffisait plus « d'ouvrir

» ses portes à l'immigration. Au cours des 30 dernières années, il est devenu évident qu'il fallait « attirer » les immigrants à qui s'offraient des choix de plus en plus nombreux en termes de qualité de vie et d'opportunités d'emplois. La compétition entre les pays s'est accentuée quant à leur pouvoir d'attirer des populations qualifiées. Ce défi est crucial pour l'avenir de Montréal; il l'est dans l'ensemble des pays occidentaux qui font aussi face à un vieillissement de leur population; il l'est maintenant aussi dans les pays émergents qui se positionnent dans les secteurs économiques et technologiques de pointe.

L'impact de cet environnement compétitif pour les talents se manifeste clairement dans le fait que, année après année, le Québec ne réussit pas à atteindre ses objectifs en matière de niveaux d'immigration.

En ce début de millénaire, nous avons franchi « une nouvelle frontière » : il ne suffit plus d'ouvrir nos portes, il ne suffit plus de tenter d'attirer et de sélectionner des personnes en processus d'immigration, il faut savoir « capter la mobilité internationale », et viser à ce que les nouveaux migrants mobiles fassent de Montréal une de leurs escales dans leur parcours de vie. Les attirer et, pourquoi pas, tenter de les fidéliser, constitue notre nouveau défi.

Il se trouve de plus que ce nouveau nomadisme, auquel concourent la mondialisation de l'économie et la multiplication des moyens de communication et de déplacement, est en augmentation à l'échelle planétaire. Par exemple, les étudiants étrangers sont déjà dans la ligne de mire de nombreux pays, particulièrement occidentaux, qui y voient une occasion de contrer le vieillissement de leur population et de relever rapidement le niveau de qualification de leur main-d'œuvre.

Dans ce contexte de concurrence internationale, il importe que le Québec se positionne et rejoigne le peloton des pays les plus proactifs à l'égard

de ces personnes très mobiles. Ces bassins de population devraient se retrouver à l'avant-plan de nos analyses, de nos actions stratégiques et de notre planification en matière d'immigration. À l'heure de la mondialisation, il est urgent d'accentuer nos efforts de recrutement et de faciliter les processus d'attraction, d'intégration et de rétention de l'immigration temporaire, dont les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers.

Un portrait, quelques chiffres

Mais quelle est donc l'ampleur actuelle des différents phénomènes migratoires au Québec? Certaines données de 2006 nous en donnent un aperçu.

En 2006, le Québec recevait 44 700 immigrants. Dans la même année, les étrangers arrivant pour un séjour temporaire au Québec pour travail ou études représentaient un total de 26 000 personnes, soit 36,7 % de toutes les entrées (temporaires et permanentes confondues).

Ces 26 000 personnes s'ajoutaient aux personnes détenant un permis de séjour temporaire déjà arrivées au Québec, si bien qu'au 1^{er} décembre 2006, l'on comptait 24 582 étudiants étrangers au Québec et 21 780 travailleurs temporaires, pour un total de 46 362 personnes séjournant au Québec avec un permis de séjour temporaire.

Les étudiants internationaux

Le Québec comptait donc, en 2006, 24 582 étudiants étrangers². Cette catégorie de population est intéressante à deux niveaux. Non seulement leur contribution en matière de recherche et d'innovation est-elle grandement appréciable, mais ils représentent de plus un bassin de personnes susceptibles de décider, une

2 Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2006 : Aperçu de l'immigration – Résidents permanents et temporaires*, 2007, p. 86.

fois leurs études terminées, de poursuivre au Québec leurs projets professionnels ou de vie. En effet, dans le cas de Montréal, ce sont 20 % des étudiants étrangers effectuant des études de 1^{er} cycle universitaire qui s'établissent dans la métropole de manière permanente, et ce taux monte à 30 % chez les étudiants de 2^e et 3^e cycles³.

Convaincue de la force de ce potentiel, la CRÉ de Montréal, via son comité « Montréal, ville apprenante, de savoir et d'innovation », a d'ailleurs lancé une démarche de concertation portant spécifiquement sur la question des étudiants étrangers. Cette démarche, à laquelle la CRÉ a associé les universités montréalaises, le Regroupement des collèges du Montréal métropolitain, la ville de Montréal, Montréal International, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la Fédération étudiante universitaire du Québec et le Forum jeunesse de l'Île de Montréal, a permis de produire un avis⁴, qui conclut au positionnement insatisfaisant du Québec en la matière et suggère des moyens de rehausser le niveau de compétitivité de la province et de la métropole à l'échelle mondiale pour attirer les meilleurs étudiants et les inciter à rester.

Il faut, en effet, prendre la juste mesure de notre position sur l'échiquier international. Dans une allocution⁵ prononcée dernièrement à l'occasion du symposium des collèges des grandes régions métropolitaines, M. Kent MacDonald, vice-président académique au collège Algonquin, mentionnait que 70 % des étudiants dans les établissements postsecondaires aux États-Unis ne sont pas nés dans ce pays. Il indiquait en outre que six pays dans le monde accueillent

3 CRÉ de Montréal, *Intensifier les efforts pour attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal*, novembre 2006, p.21.

4 Idem.

5 MacDonald, Kent, « *Serving Immigrants: The Global Perspective* », conférence prononcée à Montréal, le 5 octobre 2009 à l'occasion du symposium des collèges des grandes régions métropolitaines.

TABLEAU 1: Détenteurs de permis de séjour temporaire au Québec, 2006.

	Entrées annuelles
Étudiants étrangers	9,898
Travailleurs temporaires	16,038
TOTAL temporaire	25,936
TOTAL immigration permanente	44,686
TOTAL des entrées au Québec	70,622

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, Faits et chiffres 2006, 2007.

62 % des étudiants étrangers qui sont, par ailleurs, 2,8 millions à étudier à l'extérieur de leur pays d'origine. Ce phénomène de mobilité internationale étudiante, qu'il a qualifiée de nomadisme académique, a d'ailleurs connu une augmentation fulgurante de 53 % dans les dernières années, soit entre 1999 et 2007, selon les données de l'UNESCO⁶.

Si le Canada continue de faire bonne figure, en se classant parmi les 10 pays accueillant le plus d'étudiants étrangers dans le monde, il reste que les destinations des étudiants expatriés sont de plus en plus variées et que la tendance grandissante, pour les étudiants, est de choisir d'étudier dans un pays de leur région d'origine (p. ex. : Amérique latine, Asie centrale, etc.). Dans ce contexte, comment saurons-nous nous positionner, en tant que collectivité?

Sur le plan de l'attraction, le comité « Montréal, ville apprenante, de savoir et d'innovation » propose des mesures allant de l'allègement du fardeau financier des étudiants étrangers au financement accru des établissements d'enseignement (de manière à assurer adéquatement l'accueil et

l'intégration de ces étudiants). Le renforcement de la promotion internationale du Québec comme destination d'études abordable et de qualité et la simplification des démarches administratives sont également évoqués.

Sur le plan de la rétention maintenant, deux niveaux d'action doivent être privilégiés. D'abord, celui de tout mettre en œuvre pour faciliter, durant leurs études, l'intégration sociale, professionnelle et linguistique des étudiants étrangers à la société québécoise, et ce, « en multipliant les occasions de maillage et d'échange »⁷. Ensuite, il importe d'agir concrètement pour mieux soutenir ceux et celles qui désirent poursuivre leur projet de vie au Québec, cette fois en simplifiant et en accélérant les procédures d'établissement permanent et en facilitant l'intégration au marché du travail.

Chose certaine, la question des étudiants étrangers pose des défis qui appellent une mobilisation à la hauteur du potentiel dont ces personnes sont porteuses pour le développement socioéconomique, scientifique et culturel québécois.

6 Institut de statistique de l'UNESCO, Recueil des données mondiales sur l'éducation 2009, juillet 2009, 262 p.

7 CRÉ de Montréal, Intensifier les efforts pour attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal, Op. cit, p. 30.

Les travailleurs temporaires

L'immigration temporaire touche aussi la catégorie des travailleurs étrangers temporaires, qui étaient 21 780 au Québec en 2006, dont 16 038 arrivés l'année même⁸. Traités jusqu'à tout récemment de façon accessoire dans les politiques de recrutement des gouvernements, leur importance est maintenant considérée comme stratégique, qu'ils restent un temps ou décident de s'établir plus durablement. En effet, non seulement représentent-ils une main-d'œuvre précieuse en regard des besoins pressants de l'économie québécoise et montréalaise, mais leur intégration au marché du travail est, de façon temporaire, pratiquement garantie⁹. Enfin, et il s'agit là d'un atout de taille, ils représentent un bassin d'immigrants potentiels doublement intéressant en raison de leur profil professionnel bien sûr, mais également de leur expérience du marché du travail et de la vie sociale et culturelle québécoise, expérience susceptible de faciliter considérablement leur intégration éventuelle.

Or, la province n'accueillait en 2006 que 14,2 % des travailleurs étrangers temporaires admis au Canada, comparativement à 22,5 % pour la Colombie-Britannique et 42,6 % pour l'Ontario¹⁰. S'il veut faire concurrence aux pays de l'OCDE, le Québec devra à tout prix valoriser les avantages qu'il présente et travailler parallèlement à diversifier et à intensifier ses stratégies pour attirer davantage ces travailleurs mobiles et tenter de les inciter à rester.

Dans son mémoire soumis à la consultation du gouvernement du Québec sur les niveaux

d'immigration¹¹, la CRÉ de Montréal a présenté un certain nombre de propositions¹² à la commission.

Tout d'abord, il faut envisager une approche davantage proactive en matière de recrutement, qui combinerait des démarches accrues de promotion à l'étranger et une planification mieux structurée des catégories d'emplois à pourvoir dans le présent et dans l'avenir.

D'autre part, il faut s'attaquer au problème de la longueur des procédures administratives, qui ne permet pas au Québec et à la région montréalaise d'être compétitive à l'heure actuelle. D'une part, la lourdeur du processus peut décourager les employeurs d'avoir recours à ces ressources. D'autre part, les travailleurs de haut savoir, les professionnels et ceux qui travaillent dans des domaines où il y a pénurie de main-d'œuvre sont susceptibles de se décourager et de choisir de s'établir ailleurs. Nous ne pouvons nous permettre de prendre ce risque.

Enfin, sur le plan de la rétention, les passerelles permettant à ces personnes de devenir plus facilement des résidents permanents doivent être développées davantage. Car, en 2006-2007, seulement 701 certificats de sélection ont été délivrés à des travailleurs temporaires¹³. Sur un effectif de 21 780, cela fait bien peu. Seule chose cependant, il importe de s'assurer que soient mis en place des moyens et des mesures permettant d'une part le plein respect des droits de ces travailleurs, et d'autre part l'intégration réussie de l'ensemble des membres de leurs familles (accès à l'école, francisation, etc.).

8 Citoyenneté et Immigration Canada, Faits et chiffres 2006, Op. cit, p.74.

9 À la seule exception de détenteurs de permis vacances-travail qui n'ont pas besoin d'avoir une offre d'emploi acceptée avant de venir et qui doivent donc passer par l'étape de la recherche d'emploi.

10 Citoyenneté et Immigration Canada, Faits et chiffres 2006, Op. cit, p. 73.

11 CRÉ de Montréal, Capter la mobilité internationale, mémoire sur les niveaux d'immigration à privilégier au Québec pour la période 2008-2010, septembre 2007, 20 p.

12 Ces propositions rejoignent celles que Montréal International avait également adressées à la commission. Ces recommandations de MI vont de la déréglementation à l'aide au recrutement international, en passant par la promotion de la résidence permanente, la facilitation de la sélection et la réintroduction de la validation d'emploi.

13 MICC, Rapport annuel de gestion 2006-2007, 2007, p.15.

Bref, en regard de l'apport créatif et innovant des étudiants et des travailleurs étrangers, et parce que le fait d'avoir séjourné au Québec constitue un facteur facilitant d'une intégration réussie, la CRÉ de Montréal considère qu'il s'agit là de deux groupes cibles sur lesquels le Québec doit particulièrement miser dans l'avenir. L'entrée en vigueur toute récente du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) du MICC, qui prévoit l'octroi d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) à tout étudiant étranger ayant terminé sa formation secondaire professionnelle, collégiale technique ou universitaire dans un établissement d'enseignement québécois, ainsi qu'aux travailleurs étrangers ayant travaillé au Québec durant 12 mois au cours des 24 derniers mois, constitue à cet effet un message clair du gouvernement en faveur de la rétention à long terme de ces personnes. La CRÉ de Montréal entend bien appuyer l'expression de cette volonté politique par la poursuite de démarches régionales adaptées aux nouvelles réalités migratoires.

Une stratégie régionale articulée aux phénomènes émergents

Bien que les migrants temporaires représentaient déjà en 2006 plus du tiers des entrées au Québec, le nombre considérable d'étudiants étrangers et de travailleurs qualifiés en déplacement dans le monde nous incite à accroître notre performance afin de mieux nous situer sur l'échiquier planétaire.

Tournée vers l'avenir, poursuivant ses efforts visant à maintenir Montréal parmi les villes phares du savoir et de l'innovation et souhaitant d'autre part positionner sa croissance économique dans le réseau des capitales créatives, notre région ne peut plus faire l'économie d'une réflexion plus globale sur l'ensemble de la mobilité internationale et le contexte planétaire de la concurrence pour les talents.

C'est dans cet esprit que la CRÉ de Montréal lançait, en présence de la ministre de l'Immigration et

des Communautés culturelles, madame Yolande James, en mars 2009, le Plan d'action régional en matière d'immigration (PARMI)¹⁴, qui compte de nombreux projets en partenariat visant à attirer ces populations mobiles et à les inciter à rester. Dans la foulée, la CRÉ démarrait, en avril, le projet ALLIÉS¹⁵, un réseau constitué par et pour les entreprises qui voient dans l'immigration une solution d'affaires et se regroupent pour améliorer leurs performances en matière de recrutement, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes. En quelques mois seulement, une vingtaine d'entreprises se sont jointes au Conseil stratégique d'ALLIÉS, un résultat qui démontre bien le besoin ressenti par le milieu des affaires montréalais. La CRÉ et ses partenaires régionaux, de concert avec le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, poursuivent par ailleurs assidument leurs travaux déjà en cours visant à attirer les étudiants étrangers et à les inciter à rester.

Par ces initiatives, la CRÉ a résolument adopté une approche qui se veut en phase avec le visage actuel de la mobilité internationale, une approche proactive et ouverte sur le monde.

À propos des auteures

Marie-Claire Dumas est titulaire d'un baccalauréat en communication, option journalisme, ainsi que d'une maîtrise en communication, option recherche, de l'Université du Québec à Montréal. Après une carrière fort diversifiée, d'abord comme chroniqueuse et journaliste, ensuite comme gestionnaire dans différents organismes tels que le Y des femmes, Marie-Claire Dumas a occupé, de 1990 à 2007, plusieurs postes de direction et de planification à la ville de Montréal : adjointe à la directrice générale adjointe au Service du

14 CRÉ de Montréal, Document de présentation : PARMi, http://www.credemontreal.qc.ca/Publications/Autres/CRE_PARMi_FichesProjets.pdf

15 CRÉ de Montréal, Document de présentation : Allié Montréal, http://www.credemontreal.qc.ca/Publications/Developpement%20Social/Allies_Montreal.pdf

développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle; chargée de mission aux relations externes; directrice de la recherche et des communications à l'Office de consultation publique de Montréal et directrice du Bureau des relations interculturelles. Madame Dumas a également été chef de division au Développement social et communautaire, ainsi que conseillère en planification au Secrétariat général et au service de l'Environnement. Elle est directrice générale de la Conférence régionale des élus de Montréal depuis 2007.

Après des études en sciences politiques à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université Rennes 2 - Haute Bretagne, Frédérique Bélaïr-Bonnet a travaillé comme assistante de recherche universitaire dans les domaines du développement régional et de l'Amérique latine. Agente de développement à la CRÉ de Montréal depuis 2007, elle est responsable des dossiers d'éducation au sein de la démarche « Montréal, ville apprenante, de savoir et d'innovation », traitant des questions de persévérance scolaire, de motivation et de réussite éducative, ainsi que de mobilité internationale étudiante.

La Conférence régionale des élus de Montréal regroupe les leaders politiques et socioéconomiques de l'île de Montréal. Elle a pour mandat de favoriser le développement de son territoire par une approche concertée et d'agir comme interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional.

Références

Citoyenneté et Immigration Canada. 2007. *Faits et chiffres 2006 : Aperçu de l'immigration – Résidents permanents et temporaires*, 114 p.

CRÉ de Montréal. Septembre 2007. *Capter la mobilité internationale, mémoire sur les niveaux d'immigration à privilégier au Québec pour la période 2008-2010*, 20 p.
<http://www.credemontreal.qc.ca/Publications/Avis%20et%20Memoires/Memoire%20-%20Niveaux%20immigration.pdf>.

_____. *Alliés Montréal*, document de présentation. http://www.credemontreal.qc.ca/Publications/Developpement%20Social/Allies_Montreal.pdf.

_____. *PARMI*, document de présentation. http://www.credemontreal.qc.ca/Publications/Autres/CRE_PARMIFichesProjets.pdf.

_____. Novembre 2006. *Intensifier les efforts pour attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal*, 43 p. <http://www.credemontreal.qc.ca/Publications/Avis%20et%20Memoires/Avis%20-%20Attirer%20etudiants%20intern%20-%20131106.pdf>.

Institut de la Statistique du Québec, *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056* - Édition 2009, 133 p.
http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2009/perspectives2006_2056.pdf.

Institut de statistique de l'UNESCO. Juillet 2009. *Recueil des données mondiales sur l'éducation 2009*, 262 p.

MacDonald, Kent. « Serving Immigrants: The Global Perspective », conférence prononcée à Montréal, le 5 octobre 2009, à l'occasion du symposium des collèges des grandes régions métropolitaines.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 2007. *Rapport annuel de gestion 2006-2007*, 94 p.

Les villes proactives et la diversité culturelle : Dynamiques et enjeux des politiques

CHRISTIAN POIRIER

Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Centre Urbanisation, Culture, Société

Résumé: Cet article se penche sur les principales modalités d'intervention, aussi bien pratiques que discursives, des municipalités se voulant proactives dans le domaine de la gestion de la diversité ethnique. Il propose une revue de la littérature scientifique sur le sujet et présente également l'exemple de la Ville de Gatineau.

La diversité culturelle est une composante fondamentale de la vie urbaine, en particulier dans les grandes métropoles. Ce cosmopolitisme déborde aujourd'hui le cadre métropolitain et concerne l'ensemble des villes qui ont connu, durant les dernières années, une diversification importante de leur population. Des municipalités telles que Halifax, Gatineau, London ou Calgary ont ainsi adopté diverses mesures afin de favoriser une cohabitation harmonieuse des différences. Cette implication accrue des administrations municipales, toutes tailles confondues, n'est pas anodine. Durant les vingt dernières années, plusieurs tendances majeures, telles que l'accroissement de la légitimité politique du palier local, les revendications de la société civile (groupes citoyens), les prises de position d'organismes de représentation des intérêts municipaux ainsi que la décentralisation politique et administrative ont entraîné une prise en charge accrue des enjeux associés à la diversité au niveau local¹. Incidemment, selon Pestieau et Wallace (2003), c'est bien à l'échelle locale que la diversification ethnique de la population

se fait ressentir avec le plus d'acuité. L'objectif de cet article est de présenter et d'examiner sommairement les principales modalités d'intervention des municipalités proactives dans ce domaine².

Une définition élargie de la diversité et des politiques

Nos recherches démontrent l'importance d'adopter une définition élargie de la diversité culturelle, regroupant aussi bien les nouveaux arrivants que les personnes déclarant appartenir à une communauté culturelle et issues, par exemple, d'une deuxième ou d'une troisième génération. Le souci de combiner les caractéristiques ethniques avec d'autres marqueurs identitaires est important, qu'il s'agisse de l'âge ou du sexe³. Il est essentiel de bien définir les problématiques spécifiques, par exemple, des femmes immigrantes, des personnes âgées ou

1 Voir, notamment, Berthet et Poirier (2000), Fainstein (2005), Frisken et Wallace (2000), Garbaye (2002), Germain et al. (2003), Germain et Alain (2009), Gaxie et al. (1999), Graham et Phillips (2006), Jouve et Gagnon (2006), Labelle et al. (1996), Lapeyronnie (1992), Musterd et al. (1998), Paré et al. (2002) ; Poirier (2005), Poirier (2006a, 2006b), Qadeer (1997), Sandercock (2003), Siemiatycki (2006), Wallace et Frisken (2004).

2 Ces réflexions sont le résultat de projets de recherche financés par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, ainsi que de recherches menées dans le cadre de l'élaboration de Ensemble ! Politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau, pour laquelle nous étions chercheur-consultant principal (nous tenons à remercier la Ville de Gatineau, Annie-Claude Scholtès, ainsi que nos assistantes de recherche, Cécile Poirier, Nevena Mitropolitiska et Amélie Billette).

3 Voir le numéro spécial de Diversité canadienne (2004) portant sur les intersections de la diversité.

des jeunes. Cette perspective inclut également l'ensemble des relations qui se tissent entre les citoyens, et ce, quels que soient leurs groupes d'appartenance, ce qui implique nécessairement la société d'accueil.

Sur le plan des politiques, Siemiatycki et al., (2001) identifient quatre catégories de réponses institutionnelles à la diversité : les pionniers (proactifs, réorganisation importante tenant compte de la diversité), les apprentis (reconnaissance de l'importance de la diversité et amorce de changements), les indécis (conscience des enjeux liés à la diversité mais refus de s'y engager) et les résistants (refoulement de la diversité).

Nous avons déjà souligné (Poirier, 2006a) que la gestion de la diversité faisait référence à deux dimensions principales, à savoir les mesures politiques et administratives ainsi que les modèles. Sur le premier plan, un inventaire des actions possibles pourrait se décliner comme suit : établir une stratégie d'accueil, créer une unité chargée de la diversité, créer un conseil (ou comité) consultatif constitué de représentants des communautés culturelles, instaurer un programme d'accès à l'égalité en emploi pour la fonction publique locale, sensibiliser et former le personnel municipal à la dimension interculturelle, soutenir les associations multiethniques, proposer des services d'information et de traduction-interprétariat, mettre en place des dispositifs de sensibilisation (ateliers, journées interculturelles, débats, échanges, campagnes publicitaires, expositions dans les bibliothèques, tournées dans les écoles, médias), créer des festivals et des célébrations interculturelles, adopter une déclaration contre la discrimination et le racisme, adapter l'ensemble des services municipaux (culture, sports et loisirs, logement, vie communautaire, etc.) à la dimension interculturelle, favoriser l'intégration économique, établir un centre multiculturel permettant des activités de rapprochement, établir des relations soutenues avec les partenaires

(associations, institutions, gouvernements, etc.)⁴. La participation, notamment politique, doit également être encouragée⁵.

Plusieurs de ces activités rejoignent des compétences partagées par les autres ordres de gouvernement. Les municipalités peuvent cependant jouer un rôle important, soit directement, soit en incitant les autres gouvernements à adopter les politiques nécessaires. Elles peuvent plus fondamentalement exercer un rôle de « mise en relation » et d'interface entre les différents acteurs impliqués sur le terrain (Poirier, 2006a).

Sur le second plan, les discours articulés par les principaux acteurs et les référents discursifs sont importants, car ils se réfèrent aux modèles d'intégration mis de l'avant. On distingue communément trois conceptions de la gestion publique de l'espace socioculturel (Alexander, 2003 ; Poirier, 2006b) : l'assimilationnisme (assimilation dans les sphères publique et privée), l'universalisme (neutralité dans la sphère publique, expression des différences dans la sphère privée) et le multiculturalisme (expression des différences dans les sphères publique et privée, institutionnalisation des différences). Face, notamment, à certains reproches adressés au multiculturalisme, à savoir le manque d'échanges entre communautés et les tendances au cloisonnement, un quatrième modèle a émergé, l'interculturalisme, qui se veut un compromis entre l'universalisme et le multiculturalisme, et qui encourage formellement les échanges interculturels. Ces modèles constituent souvent la partie la plus visible et discutée au sein de l'espace public et médiatique, et ils influencent nécessairement le type de mesures adoptées. Le défi important demeure de concilier l'établissement de valeurs

4 Graham et Phillips (2006) établissent aussi une série de mesures, également repérables dans notre inventaire.

5 Voir, à ce sujet, Biles et Tolley (2004); Bird (2004); Fennema et Tillie (1999); Garbaye (2002); Simard (2001).

et de pratiques communes ainsi que le respect et la pleine expression des différences.

L'exemple de Gatineau

Quatrième ville québécoise pour l'ensemble de sa population (281 650 habitants en 2006), Gatineau se hisse au deuxième rang des agglomérations municipales québécoises de recensement pour la proportion de population immigrée (8,1 %)⁶. Plusieurs facteurs expliquent cette diversification de la population : les politiques de régionalisation du gouvernement québécois, les déplacements familiaux, l'apport de personnes réfugiées, la présence d'une population autochtone ainsi que le contexte frontalier de la capitale nationale fédérale, Ottawa, qui compte une forte proportion de personnes nées à l'étranger. Gatineau possède de surcroît un des taux de rétention les plus élevés au Québec. Si la Ville avait déjà adopté une série de mesures (création d'un poste consacré aux relations interculturelles, soutien d'événements encourageant le rapprochement interculturel, adhésion à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination, nomination d'un conseiller municipal responsable de ce dossier, etc.), elle souhaitait cependant franchir un pas supplémentaire en adoptant formellement une politique ainsi qu'un plan d'action⁷.

D'emblée, une définition inclusive et élargie de la diversité culturelle a été proposée, bonifiée et adoptée : « l'ensemble des valeurs et des caractéristiques identitaires liées à la culture, dont l'origine ethnique, la langue, la religion et les appartenances multiples, incluant l'identité locale ». Comme on peut le constater,

cette approche interpelle l'ensemble des citoyens gatinois. Une telle perspective devait nécessairement s'appuyer sur une définition également élargie de l'essence même de ce qui constitue une politique en matière de diversité culturelle, c'est-à-dire « l'ensemble des modèles, des actions et des mécanismes que Gatineau peut mettre en place et réaliser afin de créer les conditions propices au rapprochement interculturel, à l'ouverture à la différence, à l'accueil et l'intégration à la communauté locale, ainsi que la participation et l'adaptation des politiques, des structures et des services municipaux [...] ».

Toutes les dimensions du processus migratoire sont abordées (accueil, intégration, participation, rétention) et des principes directeurs sont établis, tels que la reconnaissance de la diversité culturelle comme richesse et principe de développement, le respect de l'égalité entre les sexes, la lutte contre les préjugés, le racisme et la discrimination, l'importance du français comme langue commune, etc. Six grandes orientations se traduisant en différents engagements structurent la politique : 1) sur le plan des modèles, une approche inspirée de l'interculturalisme; 2) des valeurs rassembleuses traduisant notamment les principes directeurs; 3) un rôle proactif de direction basé sur le partenariat; 4) une approche soucieuse de la dimension territoriale et des différents quartiers; 5) une politique intégrée, transversale et intersectorielle, impliquant un aménagement de la gouvernance interne; 6) une participation citoyenne active. Plusieurs champs d'action sont concrètement ciblés afin de répondre à ces orientations : la culture et les arts, les loisirs et les sports, l'économie, l'emploi, le logement, l'aménagement territorial, la vie communautaire, la santé, l'environnement, la sécurité (incluant, notamment, le service de police), l'éducation, les services aux citoyens, ainsi que les communications et la gestion

6 Voir ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 : caractéristiques générales, mai 2009.

7 Voir Ensemble ! Politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau, 2008 (disponible à l'adresse web suivante : http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/la_ville/administration_municipale/politiques_vision/politique_matiere_diversite_culturelle.fr-CA.pdf).

participative. Finalement, un plan d'action entend concrétiser cette politique⁸.

Conclusion

Les villes se voulant les plus proactives ont adopté une définition élargie de la diversité culturelle ainsi qu'une approche transversale ayant des répercussions sur l'ensemble des secteurs au sein desquels elles peuvent exercer leurs pouvoirs. Les modèles varient considérablement, les villes québécoises privilégiant notamment la perspective interculturelle, et ce pour des raisons aussi bien culturelles qu'historiques. Plus globalement, nos recherches révèlent que ces mesures sont intrinsèquement reliées à la façon dont on perçoit le palier municipal et l'étendue de ses champs de compétence. Il est de surcroît fondamental d'assurer des relations intergouvernementales collaboratives, ainsi qu'une participation active de la société civile et des autres institutions. Il s'agit là de conditions essentielles à toute entreprise de formulation et d'établissement des conditions à la fois pratiques et conceptuelles d'un vivre-ensemble pluriel et inclusif au niveau local.

À propos de l'auteur

Christian Poirier est professeur-chercheur à l'INRS – Centre Urbanisation, Culture et Société. Ses recherches et publications portent sur l'analyse des organisations et institutions culturelles, la gouvernance et les politiques culturelles, les industries culturelles, les dynamiques culturelles des villes ainsi que les enjeux associés aux questions identitaires et à la diversité ethnoculturelle, notamment les politiques municipales en matière de diversité et les rapports entre art et communautés culturelles. Il est membre de la Chaire Fernand-Dumont sur la culture, du Centre Metropolis du Québec – Immigration et

⁸ Certaines mesures n'ont pas été adoptées, telles que la création d'un comité consultatif, la Ville étant actuellement dans un processus de révision de l'ensemble de ses comités. Par ailleurs, une évaluation de la politique, prévue dans quelques années, permettra d'en effectuer le bilan.

métropoles, du Laboratoire Art et Société, Terrains et Théories, et du réseau Villes Régions Monde.

Références

Alexander, Michael. 2003. « Local Policies Toward Migrants as an Expression of Host-Stranger Relations: A Proposed Typology », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 29, n° 3, p. 411-430.

Berthet, Thierry, et Christian Poirier. 2000. « Politiques locales d'intégration et immigrants aisés : une comparaison France-Québec », *Politique et Sociétés*, vol. 19, nos 2-3, p. 181-213.

Biles, John, et Erin Tolley. Printemps 2004. « Avoir voix au chapitre : la participation politique des nouveaux arrivants et des minorités à Ottawa », *Nos diverses cités / Our Diverse Cities*, n° 1, p. 182-188.

Bird, Karen. Printemps 2004. « Obstacles à la représentation des minorités ethniques au sein des gouvernements locaux au Canada », *Nos diverses cités / Our Diverse Cities*, n° 1, p. 191-196.

Diversité canadienne / Canadian Diversity. Hiver 2004. Vol.3, n° 1.

Fainstein, Susan S. 2005. « Cities and Diversity. Should We Want It? Can We Plan For It? », *Urban Affairs Review*, vol. 41, n° 1, p. 3-19.

Fennema, Meindert, et Jean Tillie. 1999. « Political Participation and Political Trust in Amsterdam: Civic Communities and Ethnic Networks », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 25, n° 4, p. 703-726.

Friskien, Frances, et Marcia Wallace. 2000. *The Response of the Municipal Public Service Sector to the Challenge of Immigrant Settlement*, Toronto, Citoyenneté et Immigration Canada, Région de l'Ontario, OASIS.

Garbaye, Romain. 2002. « Ethnic Minority Participation in British and French Cities: A Historical-Institutionalist Perspective », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 26, n° 3, p. 555-570.

Gaxie, Daniel, et al. 1999. « Les politiques municipales d'intégration des populations d'origine étrangère », *Migrations Études - Synthèse de travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France*, vol. 86, p. 1-12.

Germain, Annick, et al. 2003. *Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal*, Montréal, INRS-UCS.

Germain, Annick, et Martin Alain. 2009. « On the Virtues of Adhocracy: Managing Diversity in Metropolitan Montreal », dans Gagnon, Alain-G., et Bernard Jouve (dir.), *Facing Cultural Diversity. Cities Under Stress*, Lyon, Presses universitaires de Lyon/UNESCO, coll. Citurb, p. 105-122.

Graham, Katherine A. H., et Susan D. Phillips. 2006. « Another Fine Balance: Managing Diversity in Canadian Cities », dans Banting, Keith G., Thomas J. Courchene et F. Leslie Seidle (dir.), *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada*, Montréal, IRPP, p. 155-194.

Jouve, Bernard, et Alain G. Gagnon (dir.). 2006. *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Labelle, Micheline, et al. 1996. *Stratégies et discours sur les relations ethniques, le racisme et la gestion de la diversité au sein de municipalités de la région métropolitaine de Montréal*. Problématique générale de la recherche, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, Les Cahiers du CRIEC, n° 21.

Lapeyronnie, Didier (dir.). 1992. *Immigrés en Europe : Politiques locales d'intégration*, Paris, La Documentation Française.

Musterd, Sako, et al. 1998. *Multi-ethnic Metropolis: Patterns and Policies*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, 208 p.

Paré, Sylvie, et al. 2002. « Diversification des populations dans la région de Montréal : de nouveaux défis de la gestion urbaine », *Canadian Public Administration / Administration publique du Canada*, vol. 45, n° 2, p. 195-216.

Pestieau, Katherine, et Marcia Wallace. 2003. « Challenges and Opportunities for Planning in the Ethno-culturally Diverse City: A Collection of Papers - Introduction », *Planning Theory & Practice*, vol. 4, n° 3, p. 253-258.

Poirier, Cécile. 2005. *La gestion municipale de la diversité ou l'émergence d'un champ de recherche : genèse et perspectives*, Montréal, INRS-UCS, 78 p.

Poirier, Christian. 2006a. « Ethnocultural Diversity, Democracy, and Intergovernmental Relations in Canadian Cities », dans Young, Robert, et Christian Leuprecht (dir.), *Canada: The State of the Federation 2004. Municipal-Federal-Provincial Relations in Canada*, Montréal, Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 201-220.

_____. 2006b. « Les villes et la gestion de la diversité ethnique : enjeux politiques et discursifs du multiculturalisme », dans Palard, Jacques, Alain G. Gagnon et Bernard Gagnon (dir.), *Diversité et identités au Québec et dans les régions d'Europe, Québec/Bruxelles*, Presses de l'Université Laval/Presses Interuniversitaires Européennes-Peter Lang, p. 193-212.

_____. 2009. « The Management of Ethnic Diversity and Democratic Governance in Ottawa and Vancouver », dans Gagnon, Alain-G., et Bernard Jouve (dir.), *Facing Cultural Diversity. Cities Under Stress*, Lyon, Presses universitaires de Lyon/UNESCO, coll. Citurb, p. 85-104.

Qadeer, Mohammad A. 1997. « Pluralistic Planning for Multicultural Cities. The Canadian Practice », *Journal of the American Planning Association*, vol. 63, n° 4, p. 481-494.

Sandercock, Leonie. 2003. *Integrating Immigrants: The Challenge for Cities, City Governments and the City-building Professions*, Vancouver, Metropolis - Centre d'excellence de Vancouver.

Siemiatycki, Myer. 2006. *The Municipal Franchise and Social Inclusion in Toronto: Policy and Practice*, Community Social Planning Council of Toronto/Inclusive Cities.

Siemiatycki, Myer, et al. 2001. *Integrating Community Diversity in Toronto: On Whose Terms?*, n° 14, Toronto, CERIS.

Simard, Carole. 2001. « Les élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal : perceptions et représentation politiques, une étude exploratoire », *Politique et Sociétés*, vol. 22, n° 1, p. 53-78.

Wallace, Marcia, et Frances Frisken. Printemps 2004. « Les défis liés à l'établissement des immigrants : votre municipalité est-elle prête ? », *Nos diverses cités / Our Diverse Cities*, n° 1, p. 155-159.

Diversité canadienne

Les expériences des Canadiens de la deuxième génération

Le projet Metropolis, en collaboration avec l'Association d'études canadiennes, a publié un numéro thématique de *Diversité canadienne* sur les expériences vécues par les membres de la deuxième génération. Ce numéro (printemps 2008) jette différents regards sur ce groupe démographique au Canada, mais comprend également deux articles sur la situation à l'étranger (l'un portant sur Los Angeles et l'autre sur l'Europe). Cette publication examine les problématiques liées à la diversité, à l'identité et à l'intégration, ainsi que leurs incidences sur la deuxième génération. À l'introduction d'Audrey Kobayashi (Queen's University) se succèdent plus de 25 articles signés par des responsables de politiques publiques et des spécialistes de ce domaine.

Printemps 2008

Directrice invitée : Audrey Kobayashi (Queen's University)

Pour commander votre exemplaire, écrivez à <canada@metropolis.net>



La régionalisation de l'immigration au Québec : des défis politiques aux questions éthiques

MICHÈLE VATZ LAAROUSSI ET GABRIELA BEZZI

Université de Sherbrooke

Résumé: Cet article dresse un portrait des derniers développements en matière de politiques de régionalisation de l'immigration au Québec. L'impact de ces politiques demeure faible tant au niveau de la répartition géographique de l'immigration que des groupes d'immigrants ciblés. Par ailleurs, la rétention des immigrants en région demeure un défi de taille. Les résultats mitigés des politiques actuelles soulèvent plusieurs questions d'ordre éthique.

Les orientations politiques de régionalisation de l'immigration existent depuis 1993 au Québec et ont été maintenues et renforcées au cours des années, quels que soient les gouvernements. Plus encore, elles ont, au début des années 2000, trouvé écho dans d'autres provinces canadiennes et font aussi maintenant partie des grandes orientations des politiques fédérales canadiennes. On pourrait penser que cette persistance politique et la multiplication des investissements en fonds et en ressources humaines sont liées à un large consensus social ainsi qu'à l'efficacité et au succès de ces politiques. Et pourtant, depuis 16 ans, la régionalisation de l'immigration continue à faire débat sur la scène publique québécoise, et ses résultats restent mitigés. Ce texte propose un portrait de l'évolution récente de ces orientations politiques ainsi qu'un panorama de leurs résultats. On s'intéressera ensuite aux obstacles et tensions qui subsistent dans l'opérationnalisation de cette politique et, en particulier, on s'attardera au questionnement éthique qui en est issu. La conclusion permettra d'établir des pistes pour avancer face à ces défis éthiques, sociaux, économiques et politiques.

1- L'état de la situation

Un petit retour en arrière

Dès les débuts de la régionalisation, le gouvernement du Québec a cherché à identifier les populations qui pourraient être orientées vers les régions. Si, pour des raisons économiques, on souhaitait y augmenter le nombre d'immigrants indépendants professionnels et d'investisseurs, on a rapidement compris que cette population était très autonome dans ses choix de destination et que le pouvoir d'influence du gouvernement était faible. Aussi, s'est-on tourné naturellement vers la population des réfugiés sélectionnés, qu'on pouvait diriger dès leur arrivée vers des localités autres que Montréal. C'est ainsi qu'à Sherbrooke, au début des années 2000, près de 70 % des immigrants sont des réfugiés alors qu'ils représentent 15 à 17 % des populations immigrantes totales au Québec. Il en est de même dans la capitale nationale. Mais, de manière plus saisissante, des réfugiés sont aussi envoyés vers des petites localités qui signent spécifiquement à cette fin des ententes avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles; on pense à Trois-Pistoles, Joliette ou à Chicoutimi. Ces localités ne disposaient ni d'infrastructures d'accueil, ni de réseau d'emplois pour ces réfugiés. Aussi, plusieurs d'entre elles

seront-elles désertées rapidement par ceux qui y arrivent.

Face à ces difficultés, de nouvelles décisions sont prises. On souhaite d'abord rééquilibrer le nombre de réfugiés par rapport aux immigrants indépendants dans ces régions. Pour cela, les mesures portent sur la limitation du nombre de réfugiés envoyés en région alors que d'autres visent à attirer davantage les immigrants indépendants. On tend ainsi à limiter l'orientation des réfugiés vers les collectivités qui ont le moins d'infrastructures d'accueil et on les concentre vers quelques pôles qui en ont développé comme Sherbrooke, Québec ou St-Jérôme. Pour favoriser l'attraction de nouveaux arrivants, il est décidé d'éviter de conclure des ententes avec de trop petites localités et de privilégier plutôt des municipalités régionales de comté et plus spécifiquement des conférences régionales des élus qui regroupent plusieurs municipalités. Enfin, les nouvelles décisions visent de plus en plus à privilégier une approche concertée de développement local misant sur les forces vives des régions (Allen et Troestler, 2007).

Quelles sont les mesures qui actualisent cette évolution?

Tout d'abord, on a développé de multiples ententes spécifiques sur la régionalisation de l'immigration avec différentes régions comme le Centre-du-Québec, le Saguenay, le Bas-St-Laurent ou même la Gaspésie. Tout le territoire québécois est couvert et, début 2009, 12 ententes de régionalisation de l'immigration étaient signées avec les conférences régionales des élus et huit avec des municipalités comme Sherbrooke ou la capitale nationale. Dans ces ententes, divers projets visant l'attraction, l'intégration et la rétention des immigrants sont subventionnés.

On cherche aussi à faire venir dans les régions des immigrants installés à Montréal : pour cela, on développe à Montréal et en région des services de régionalisation, qui visent un accompagnement

personnalisé des familles prêtes à déménager en région (Ste-Hyacinthe, Granby, Rimouski, Drummondville ou Sherbrooke, par exemple). L'accompagnement des familles qui tentent l'aventure des régions s'effectuera tant vers l'accès au logement et les écoles que vers le marché de l'emploi. Des mesures associant le ministère de l'Immigration au ministère de l'Emploi sont aussi mises de l'avant et tentent de favoriser une meilleure adéquation entre le bassin local d'emplois et les compétences de ces immigrants.

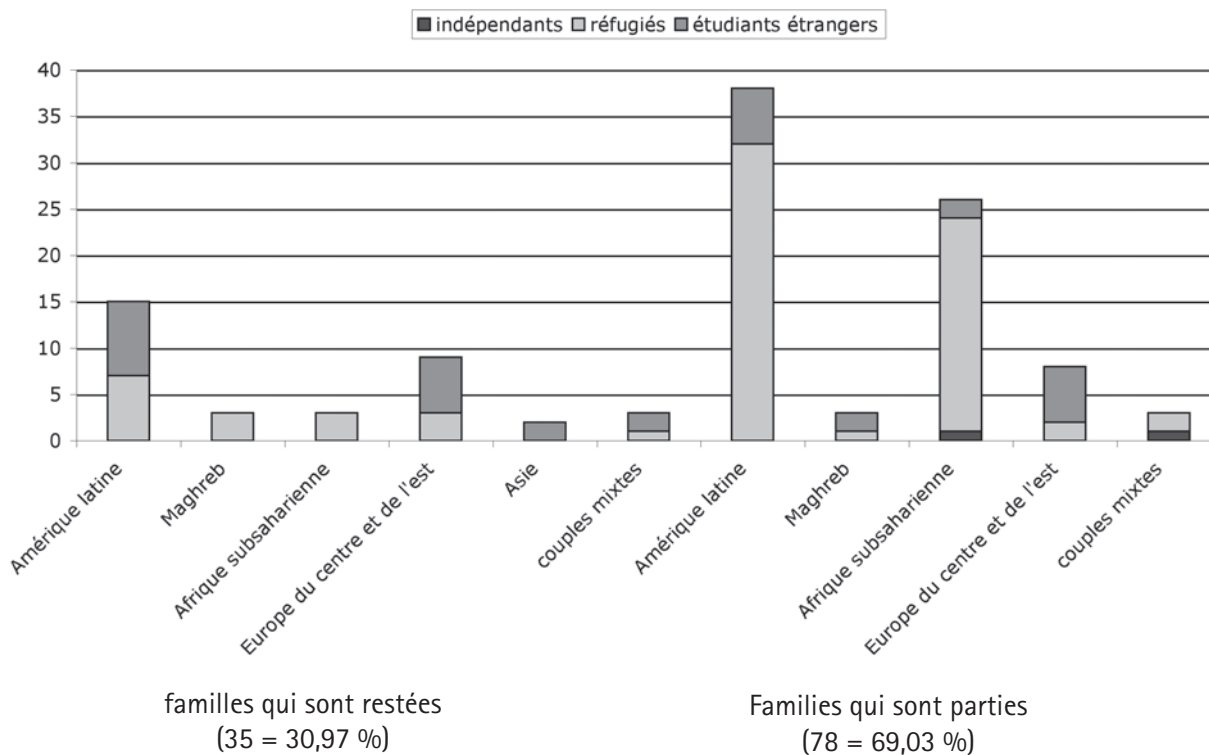
Une autre stratégie s'est développée durant les cinq dernières années : elle vise les étudiants étrangers qu'on veut accueillir en région pour éventuellement les garder ensuite. Les universités et cégeps régionaux entrent dans les ententes et dans la concertation. Ainsi, des cohortes de Réunionnais arrivent dans les cégeps et universités du Bas-St-Laurent, de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie, par exemple.

Enfin, les villes moyennes se sont aussi investies dans le dossier et plusieurs d'entre elles élaborent des politiques pour favoriser l'immigration : par exemple, la Politique d'accueil et d'intégration des immigrants à Sherbrooke a été suivie par la Déclaration des droits des citoyens à Rimouski mais aussi par la Politique Ensemble en matière de diversité à Gatineau ou encore par la Politique d'intégration à Québec, qui est en gestation.

Quels sont les résultats actuels de ces mesures et orientations?

Notons d'abord que, quantitativement, ces orientations ont une influence faible sur la répartition géographique de l'immigration. En 2008, la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal continue de regrouper la grande majorité des immigrants résidant au Québec, soit 86,9 %, mais cette proportion est en légère baisse par rapport à 2001 (88,0 %), tandis que la part de certaines autres RMR a augmenté :

FIGURE 1 : Mobilité selon le statut et le pays d'origine

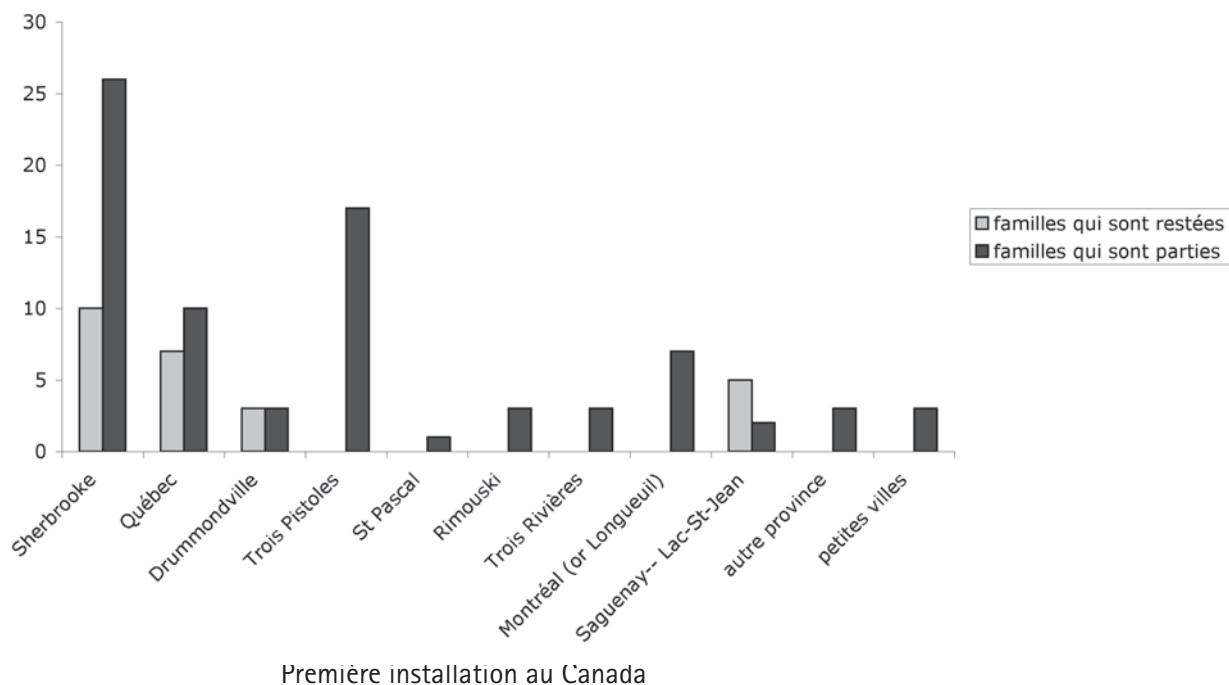


Québec (3,1 % comparativement à 2,8 % en 2001), Gatineau (2,7 % au regard de 2,4 % en 2001) et Sherbrooke (1,2 % contre 1 %). Cependant, Montréal reste le principal point d'attraction des nouveaux arrivants indépendants : 73,9 % d'entre eux visent Montréal en 2008 et 4,3 % visent Québec comme destination. Certaines régions bénéficiant d'ententes connaissent même une baisse du nombre d'immigrants souhaitant s'y installer : on pense à Chaudière-Appalaches ou au Bas-St -Laurent, qui voient en 2008 les intentions des nouveaux immigrants diminuer de 17 % ou de 24 % par rapport à 2007. Par contre, les régions qui vivent une hausse des prévisions d'installation des immigrants sont essentiellement l'Estrie : 2,5 % en 2008; la région de Laval : 4,7 % en 2008; l'Outaouais : 2,6 % en 2008. La Montérégie reste en 2008 la deuxième région visée avec 6,8% des intentions d'installation. On constate donc au Québec, de même que dans les autres provinces canadiennes, un phénomène de « banlieusation » de l'immigration plus que de régionalisation.

Deuxième constat : l'impact de ces politiques est tout aussi faible quant aux populations ciblées. On continue à accueillir de nombreux réfugiés en région et on n'attire pas autant d'immigrants indépendants qu'on le souhaiterait. Ainsi, à Sherbrooke, en 2008, on compte encore près de 61 % de réfugiés et de personnes arrivant dans le cadre du regroupement familial installés entre 1997 et 2006 pour 37 % d'immigrants économiques. De même, la région de la capitale nationale compte parmi les immigrants arrivés dans les dix dernières années et y résidant en 2008 près de 28 % de personnes arrivées avec le statut de réfugiés et plus de 21 % de personnes arrivées dans le cadre du regroupement familial. Dans ces deux villes, comme à St-Jérôme, on continue en 2009 à voir arriver des vagues de réfugiés provenant du Bhoutan, de Birmanie, d'Irak et d'Afghanistan.

Enfin troisième constat et non le moindre : la rétention des immigrants en région, qu'ils soient économiques ou réfugiés, continue à causer des maux de tête aux instances locales et provinciales.

FIGURE 2 : Mobilité selon les localités d'installation



Sur l'ensemble des 381 000 immigrants admis entre 1998 et 2007, 305 000 étaient toujours présents au Québec en janvier 2009, ce qui correspond à un taux de rétention provincial de 80,2 %. Ce résultat est en progression par rapport aux années antérieures et permet donc de croire que les mesures d'intégration mises en œuvre fonctionnent globalement au Québec. Mais qu'en est-il de ceux qui se sont installés dans les régions? Y sont-ils encore dans les mêmes proportions qu'à Montréal ou plusieurs d'entre eux les ont-ils quittées pour la métropole québécoise, voire pour d'autres provinces canadiennes? Aucune statistique officielle ne permet de le savoir. Par contre, une étude¹ que nous avons menée auprès de 113 familles installées en région (immigrantes indépendantes et réfugiées) montre que près de 70 % d'entre elles ont quitté ce premier lieu de résidence dans les trois ans qui suivent leur

arrivée, principalement les familles réfugiées et aussi celles qui se sont installées dans les plus petites collectivités locales. Bien que ces résultats ne soient pas généralisables à toutes les régions et à tous les immigrants, il est intéressant de noter cette grande tendance à la mobilité et donc, en contrepartie, les inquiétudes légitimes qu'on peut avoir sur la rétention des immigrants en région.

Nous nous trouvons donc devant un premier constat : la volonté politique et économique ne semble pas suivie d'effets locaux concrets en ce qui concerne l'installation et la rétention d'immigrants en région.

2- Les tensions et les obstacles

Voyons maintenant de manière synthétique les tensions et les obstacles qui semblent présider aux résultats mitigés des orientations de régionalisation présentés ci-dessus.

¹ La rétention de l'immigration dans les régions du Québec : une étude longitudinale de trajectoires d'immigrants au Québec, Michèle Vatz Laaroussi, Université de Sherbrooke; Lucille Guilbert, Université Laval, Gabriela Bezzi, Université de Sherbrooke; 2006-2009, fonds CRSH.

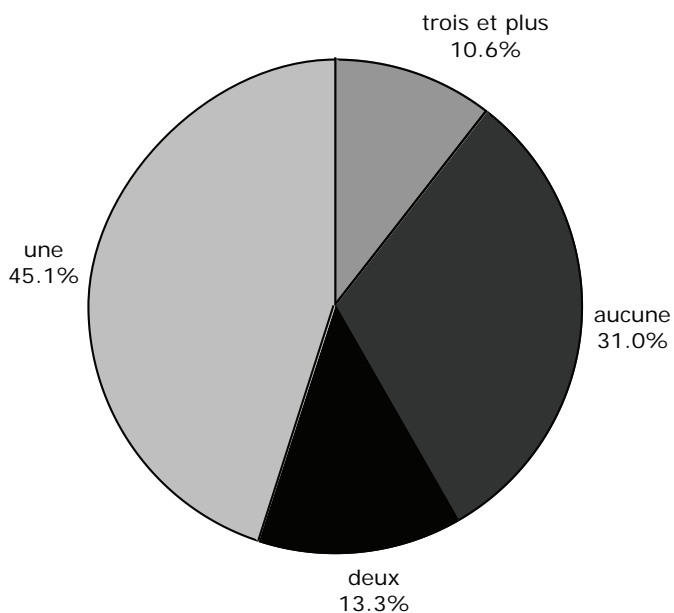
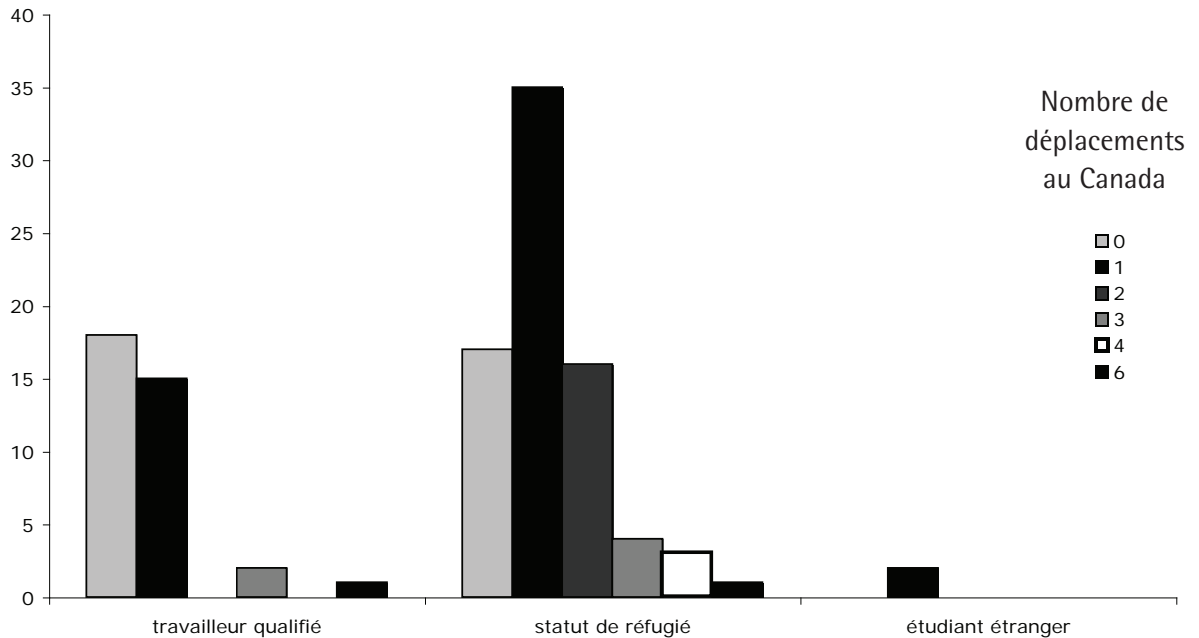


FIGURE 3: Nombre de mobilités vécues par les 113 familles installées en région

Nous l'avons vu, l'attraction et la rétention des immigrants indépendants semblent être le talon d'Achille des mesures de régionalisation. Le premier point d'explication repose sur le bassin d'emplois offerts par les régions. Bien qu'on prévoie une pénurie de travailleurs pour les 10 prochaines années dans plusieurs régions comme Chaudière-Appalaches par exemple, la concordance entre les domaines de qualification des immigrants et les emplois qu'on y propose est encore loin d'être établie. On peut citer ainsi le problème de « timing » entre l'arrivée des immigrants et la disponibilité des emplois mais aussi le fait que ces bassins soient souvent mono-industriels, offrent des emplois précaires, souvent peu qualifiés et sans possibilité de promotion au sein de l'entreprise ou de la région. En plus de l'employabilité, il faut aussi noter que les collectivités locales disposent rarement de services pour aider les immigrants indépendants dans leur intégration en région, et ce, malgré les politiques municipales d'ouverture. Ce sont le plus souvent les communautés ethniques et multiculturelles qui s'en chargent et plus elles sont modestes et peu structurées, plus ces immigrants peuvent se sentir isolés et peu investis dans leur localité.

Mais, de façon plus large, la faible rétention peut s'analyser autour de deux éléments : la mobilité généralisée des populations québécoises et la vulnérabilité de certains petits milieux, principalement en régions éloignées. En effet, la mobilité ne concerne pas que les immigrants, et les localités voient d'abord partir leurs jeunes et leur population active vers des bassins d'emplois plus alléchants ou vers des milieux plus urbanisés où ils trouveront universités, centres de santé et loisirs culturels. On ne peut s'attendre à ce que des immigrants dont le principal projet est l'insertion et la promotion socio-économiques, aient un comportement différent de ces populations locales. Par ailleurs, toutes les analyses démontrent que les milieux ruraux, les régions éloignées et certaines petites villes vivent une fragilisation sur le plan économique et social. Elles voient leurs écoles et leurs hôpitaux fermer par manque de clients, leurs entreprises se déplacer dans le cadre de la mondialisation ou encore leurs stratégies de développement se confronter à des coupures financières gouvernementales. Les immigrants ne peuvent représenter les sauveurs pour ces collectivités, qui doivent mettre en œuvre des stratégies globales de revitalisation et

FIGURE 4: Nombre de mobilités selon le statut à l'arrivée



de résilience.

Enfin, il est important de s'arrêter sur la trajectoire de mobilité des migrants, dont la première installation en région peut représenter pour certains une entrée dans une mobilité répétitive, le début de migrations en série (Vatz Laaroussi, 2009). Revenons aux résultats de notre étude. Il est apparu que, sur les trois années suivant leur installation en région, certaines familles immigrantes vivaient non pas une mais parfois deux ou trois séquences de mobilité, voire plus. C'est comme si ces familles se mettaient en « mode mobilité » et avaient de la difficulté à s'arrêter, devenant ainsi des nomades des temps modernes.

Et ces résultats interpellent nos politiques de régionalisation de l'immigration, d'autant plus que ce sont d'abord les réfugiés puis certains immigrants indépendants orientés vers les régions qui s'avèrent les plus mobiles.

Ainsi, on peut analyser la situation de l'immigration en région comme le choc entre trois paradigmes : un paradigme humanitaire,

qui vise le bon accueil des réfugiés dans des villes secondaires ou tertiaires; le paradigme économique, qui veut avant tout que les migrants répondent aux besoins des régions et contribuent à leur survie économique et enfin, le paradigme social, qui met au centre de la régionalisation le projet de développement social des acteurs immigrants et locaux. Entre ces trois finalités et les stratégies qui les accompagnent, on trouve peu de points de convergence et ce choc place les migrants d'une part, les acteurs locaux d'autre part, dans des situations anormales où tous se sentent impuissants et dotés de peu de contrôle sur leur destin.

3- Questions éthiques : des défis collectifs

C'est à partir de ce choc et de ses effets sur les acteurs qu'un certain nombre de questions éthiques peuvent être soulevées dans le débat sur la régionalisation de l'immigration.

La première tourne autour de la participation citoyenne des migrants et des locaux au centre de ces mesures et politiques. En effet, si on voit les concertations se multiplier, on peut se demander qui participe à l'élaboration des

politiques et des mesures de régionalisation. Les instances de concertation réunissent des acteurs locaux, institutionnels et économiques, mais peu d'immigrants et peu de citoyens locaux en font partie. Par ailleurs, qui se sent concerné par ces politiques? Certains immigrants, bien sûr, mais là encore pas tous et elles sont inconnues de la plupart des locaux. Plus encore, à qui s'appliquent ces politiques? Aux immigrants bien sûr, parfois à certains groupes de la population (police, personnels municipaux pour les politiques municipales par exemple), mais rarement à l'ensemble de la population locale. Dernier point : qui évalue ces politiques et leurs effets? Les décideurs politiques et les élus sont les premiers à le faire et leur bilan est souvent satisfaisant. Par contre, les immigrants sont souvent beaucoup moins convaincus du succès de ces mesures et, là encore, les locaux sont absents du paysage, non impliqués, voire non informés. On pourrait craindre là un déficit démocratique.

On en arrive à un second risque éthique, celui d'induire une nouvelle ségrégation entre les immigrants et les locaux en région. En effet, le portrait actuel régional reste bipolaire : on a d'un côté des politiques et mesures qui visent les immigrants, d'autres qui visent les locaux; des mesures d'emploi qui visent les immigrants, d'autres, les locaux; des mesures éducatives qui visent les immigrants, d'autres, les locaux; la gestion de la diversité en entreprise qui vise les immigrants, les conventions collectives et les syndicats qui visent les locaux; dans les médias, des émissions et des pages de journaux qui visent les immigrants, la majorité des autres qui visent les locaux.

Ce panorama fait état en quelque sorte de deux mondes, deux solitudes : les immigrants avec leurs différences et les locaux avec leur homogénéité. Il y aurait une tierce partie : le monde politique et économique, qui a besoin de l'immigration. Mais là où se pose le défi éthique, c'est dans la communication et la reconnaissance réciproque entre ces trois entités.

Enfin, le troisième débat éthique concerne les effets secondaires des orientations politiques de régionalisation de l'immigration. En particulier, jusqu'à quel point peut-on soumettre des populations déjà vulnérables comme celles des réfugiés ou des immigrants de fraîche date à davantage de risques de discrimination, à plus d'isolement et finalement à plus de dépenses sociales et matérielles d'adaptation? Quelle est la responsabilité de ces politiques et mesures dans l'entrée en mobilité des migrants qui s'installent en région? Est-il légitime de les soumettre à plus de mobilité avec les coûts économiques, sociaux et familiaux qu'elle entraîne? Par ailleurs, la compétition entre les régions pour attirer et retenir les immigrants crée une forme de marché des immigrants, qui fonctionne selon les lois économiques de l'offre et de la demande. Est-ce respecter leurs droits à la dignité humaine que de les lancer sur ce marché? Cette fois, le questionnement éthique tourne autour de la valeur intrinsèque de l'être humain. Ainsi, malgré un discours politique prometteur, des mesures qui évoluent et se développent, ainsi que la bonne volonté de nombreux acteurs tant locaux que gouvernementaux, on assiste aujourd'hui à une régionalisation des immigrants, qui ne réussit pas à être la régionalisation de l'immigration, celle des structures et infrastructures qui faciliteraient ce processus. De ce fait, cette régionalisation, ses effets, sa responsabilité et son succès restent l'affaire personnelle des immigrants et pas suffisamment celle des localités qui les accueillent, ni des acteurs institutionnels et politiques qui la façonnent.

Conclusion : relever les défis éthiques, donner une chance à la régionalisation de l'immigration

C'est à notre avis en reconnaissant et en relevant ces défis éthiques de taille qu'on arrivera à passer d'un discours sur la régionalisation de l'immigration à des mesures à succès tant pour les régions que pour les immigrants. Pour cela, il nous faut faire un retour critique sur les

paradigmes qui en animent les divers acteurs et institutions, élaborer des politiques et des pratiques de reconnaissance, favoriser des mesures qui visent l'équité, la transparence, la participation démocratique et la prise de pouvoir collective des communautés tant locales qu'immigrantes. Il faut aussi sortir des logiques de ségrégation et de compétition pour aller vers des stratégies rassembleuses de développement et de changement social, local et économique à moyen et long termes. Voici, certes, un programme qui ne doit pas s'appliquer qu'en région, mais il est urgent qu'on s'y arrête en région si on veut que tous les efforts mis dans la régionalisation de l'immigration portent leurs fruits. Et peut-être alors les pratiques accompagnant l'immigration en région deviendront-elles des modèles pour les métropoles cosmopolites...

À propos des auteures

Michèle Vatz Laaroussi est professeure titulaire au département de service social de l'Université de Sherbrooke et responsable du Réseau stratégique sur l'immigration en dehors des grands centres. Elle est co-coordonnatrice du domaine 4 (Rôle des collectivités d'accueil pour les nouveaux arrivants et les membres des minorités) du Centre Métropolis du Québec-Immigration et Métropoles. Ses travaux portent sur l'immigration en région au Québec et au Canada, les politiques municipales et les programmes liés à la diversité culturelle, aux femmes et familles immigrantes et à l'intervention interculturelle.

Gabriela Bezzi est doctorante en gérontologie à l'Université de Sherbrooke.

Références

Allen, B., et H. Troestler. Été 2007. « L'application sur le terrain de la stratégie du gouvernement du Québec en régionalisation de l'immigration », *Nos diverses cités*, n° 3.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. *Statistiques sur l'immigration récente, note sur l'immigration dans l'année 2008*, à l'adresse <http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/recherches-statistiques/stats-immigration-recente.html>.

_____. *Présence au Québec en 2009 des immigrants admis de 1998 à 2007*, à l'adresse <http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/recherches-statistiques/stats-etablis-immigrants.html>.

_____. *Portraits régionaux, 1998-2007 – Caractéristiques des immigrants établis au Québec et dans les régions en 2009*, à l'adresse <http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/recherches-statistiques/stats-etablis-immigrants.html>.

Vatz Laaroussi, M. 2009. *Mobilités, réseaux et résilience : le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec*, PUQ, coll. « Problèmes sociaux et intervention sociale », 250 p.

Vatz Laaroussi M., L. Guilbert et G. Bezzi. Décembre 2009. *La mobilité des immigrants après une installation en région au Québec*, Rapport de recherche présenté au CRSH.

L'action communautaire au service de la population ou de l'État ? Qu'en est-il des services communautaires aux nouveaux arrivants au Québec ?

STEPHAN REICHHOLD

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

Résumé: Le secteur communautaire œuvrant dans le vaste domaine de l'immigration et de l'intégration des nouveaux arrivants au Québec est une force vive en matière de développement de pratiques novatrices et un moteur de changements sociaux au Québec. Il a acquis au fil des années une notoriété croissante, mais reste un acteur marginal face au secteur public responsable des services et des mesures d'intégration. Le secteur public rencontre des difficultés à adapter ses services à la réalité d'un Québec de plus en plus diversifié culturellement, ce qui est susceptible d'entraîner des pertes en termes de capital humain et des coûts sociaux considérables. Un débat s'impose.

Au Québec, depuis deux décennies, le secteur communautaire occupe une place grandissante dans l'offre de services à la population, plus particulièrement à certains groupes plus défavorisés et marginalisés. Ceci est également vrai pour le secteur communautaire de l'immigration et de l'intégration, qui a connu un essor sans précédent ces dernières années, autant en ce qui a trait au nombre d'organismes qu'à la progression de son financement. On parle d'une centaine d'organismes dont la mission principale vise l'intégration et le soutien aux nouveaux arrivants au Québec. Il s'agit majoritairement de plus petits organismes ancrés localement, contrairement au reste du Canada. Globalement, le financement consacré à l'action communautaire dans ce secteur est passé approximativement de 10 à 16 millions de dollars ces dix dernières années (MESS, 2008). Pour bien saisir le rôle et l'espace occupés par les organismes communautaires œuvrant auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut, il est nécessaire de faire un bref retour sur l'historique du mouvement communautaire au Québec.

Le mouvement communautaire et les mouvements sociaux, au même titre que de nombreuses autres institutions ou approches au Québec, ont évolué de manière distincte par rapport au reste du Canada, comme on le verra plus loin. Ceci est également vrai pour le secteur communautaire œuvrant dans le vaste domaine de l'immigration et de l'intégration.

Les organismes communautaires du secteur de l'immigration et de l'intégration

Ancrée dans une tradition pastorale catholique, la création de comités de citoyens et d'initiatives sociales de la société civile a donné naissance à un large mouvement populaire et communautaire québécois dans les années 1960 et 1970, mouvement qui s'est rapidement politisé et cristallisé autour de luttes sociales et de revendications dont les plus remarquables ont été portées par le mouvement féministe. Les années 1980 et 1990 ont vu se multiplier à grande vitesse ces espaces organisationnels de rassemblement, générateurs de liens sociaux et de citoyenneté, mettant de l'avant des valeurs

de solidarité, d'autonomie, de démocratie et de justice sociale et revendiquant un plus grand rôle dans la gestion des affaires publiques. L'évolution et la structuration du mouvement communautaire se sont cependant développées en lien avec un désengagement progressif de l'État social, suite aux différentes crises, notamment celles des finances publiques. L'État fait ainsi de plus en plus appel à des services communautaires, moins coûteux, plus flexibles et mieux adaptés aux nouveaux besoins (Duval, Fontaine et coll., 2005). Les années 2000 ont finalement été marquées par l'accélération manifeste de la professionnalisation de nombreux organismes communautaires comme fournisseurs de services et comme sous-traitants de l'État, souvent aux dépens des valeurs de mobilisation, de solidarité et de justice sociale qui ont été à l'origine de nombreux organismes sociaux au Québec. Les organismes œuvrant auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut ne font pas exception à cette logique.

Regroupés comme secteur au sein de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) et mieux structurés en matière de gouvernance, les organismes du secteur sont devenus un interlocuteur incontournable quand on parle d'intégration et de relations interculturelles au Québec. Ainsi, la TCRI a élaboré des outils de gestion et de planification à la demande de ses membres (p. ex., plans d'action, plans de communication, cahier de revendications, etc.). Elle a également mis en place des instances de concertation et des modes de communication permanents qui font participer son partenaire ministériel, soit le MICC, et s'est dotée d'une plate-forme commune à tous ses membres qui précise la vision des organismes quant aux indicateurs et aux objectifs que se sont fixés les organismes membres de la TCRI (TCRI, 2005).

La stratégie qui consiste à mettre en place des services mieux adaptés pour compenser l'inadéquation des réponses institutionnelles et pour répondre aux besoins des nouveaux

arrivants, indépendamment de leur statut, tout en défendant leurs droits, a porté ses fruits. Elle a fait l'objet de nombreuses années de lutte en vue de faire reconnaître l'autonomie des organismes qui ont été longtemps sous la tutelle de leurs bailleurs de fonds. Il est indéniable que l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (PRSAC) du Québec en 2001 a constitué une avancée importante pour les organismes du secteur. La Politique a reconnu formellement, après 20 ans d'ambiguïtés et de réticences gouvernementales, l'existence d'un secteur communautaire distinct, faisant partie intégrante du spectre du mouvement communautaire québécois et dédié aux droits et aux intérêts des personnes réfugiées et immigrantes.

Considérer les organismes comme des partenaires autonomes plutôt que comme des prestataires de services dans le prolongement de l'action publique n'est cependant pas encore acquis, ni complètement intégré dans la pratique gouvernementale. Dans ses politiques et orientations, le MICC définit à ce jour le rôle des organismes communautaires comme des « agents de partenariat » dans ses orientations ministérielles en intégrant les activités des organismes aux objectifs gouvernementaux. (MICC, 2009). White dira de la PRSAC : «cette Politique ne constitue certainement pas un obstacle sérieux aux orientations du Ministère et au maintien de sa propre culture politique » (White 2008 p. 23).

Néanmoins, malgré son imperfection et notamment son manque de coercition, la politique est venue clarifier et baliser plusieurs aspects des relations qu'entretiennent les organismes communautaires avec l'État. On y traite en effet des éléments suivants :

- La reconnaissance de leur identité propre, de leur autonomie et de leur polyvalence;
- La reconnaissance de leur apport particulier, original, novateur dans la transformation de

la société québécoise et l'amélioration de la qualité du tissu social;

- La reconnaissance de leur liberté en matière d'orientation, de politiques et d'approches;
- La reconnaissance de la nécessité d'un financement global de leur mission, stable, adéquat, récurrent, au minimum sur une base triennale;
- La reconnaissance des structures d'organisation, de concertation et de représentation que se sont donné les organismes communautaires et bénévoles tant au niveau local, municipal, régional que national, et tant au niveau sectoriel qu'intersectoriel.

(Lacombe et Sotomor, 2006, p.26)

Selon White, dans son étude d'évaluation des retombées de la Politique, le Québec se démarque fortement au niveau canadien et international (White, 2008). Elle conclut que le choix d'avoir misé sur l'autonomie des organismes pour le développement social du Québec ajoute une valeur particulière aux pratiques institutionnelles, car l'action communautaire vient freiner les dynamiques contractuelles de sous-traitance avec leurs conséquences paralysantes :

« Malgré les conditions difficiles de sa mise en œuvre, la PRSAC a déjà eu des effets structurants importants qui laissent présager une évolution continue des rapports entre le gouvernement et les organismes communautaires dans le sens proposé par la Politique. Avec certaines tendances mondiales bien documentées, telle l'instrumentalisation et la restriction de la capacité d'action et d'innovation des groupes communautaires. (...) il est dans l'intérêt de l'ensemble des secteurs d'action publique de confirmer et d'encourager l'action autonome de ces réseaux communautaires qui contribuent très directement et substantiellement dans tous les domaines au développement du Québec ». (White, 2008, p. xv)

Cependant, elle met en garde les décideurs politiques face aux tendances observées ces derniers temps, qui prônent un retour à des modes de gestion technocratique, incompatibles avec l'approche communautaire autonome. Le secteur de l'intégration des nouveaux arrivants en est un bon exemple.

« Cette dynamique est mise à risque par la gouvernance traditionnelle, hiérarchique et compartimentée, aussi bien que par la gouvernance de style marchand, fondée sur le calcul des coûts et bénéfices à court terme. » (White, 2008 p. xvi)

Le secteur communautaire de l'immigration et de l'intégration fait effectivement face à ce dilemme, ballotté entre une vision gouvernementale plutôt économique de l'immigration et les défis que pose la diversification culturelle croissante de la population québécoise. La situation a amplement été documentée par la Commission Bouchard –Taylor, dont les recommandations sont malheureusement restées lettre morte, notamment celles traitant de la non-reconnaissance du rôle et de la richesse des pratiques communautaires ainsi que leur sous-financement.

Le modèle d'intégration québécois

Une des caractéristiques du modèle d'intégration au Québec est le rôle et le contrôle prépondérants assumés par l'État. Le Québec est dans une situation privilégiée, unique, quant à ses pouvoirs, sa responsabilité, sa marge de manœuvre, ses ressources et ses acquis en matière d'expertise pour déployer et administrer ses propres programmes d'immigration et d'intégration. L'État québécois a le beau rôle en matière d'immigration. Il n'a pas à porter le fardeau de l'exécution de la loi d'immigration, du contrôle des frontières, de la détermination des statuts, des expulsions ou de la détention, qui représentent des opérations très coûteuses et peu valorisantes parce que souvent critiquées et dénoncées. En revanche, il détient

des pouvoirs exclusifs en matière de sélection et d'intégration des immigrants, enviés par de nombreux États non souverains.

Contrairement au reste du Canada, les services d'accueil et d'intégration pour les nouveaux arrivants du Québec sont presque entièrement pris en charge par les institutions publiques, l'État québécois en étant seul maître d'œuvre. Dans ce contexte, les organismes communautaires du secteur de l'immigration et de l'intégration, malgré leur nombre, restent une force marginale, si on se fie aux budgets qui leur sont alloués, et ce, bien que quelque 50 000 nouveaux arrivants transitent annuellement, à divers degrés, par les services des organismes communautaires. En termes de budget, en 2008-2009, selon les comptes publics du gouvernement québécois, on a vu que les fonds alloués au secteur communautaire représentaient environ 16 millions de dollars, soit l'équivalent de 6,3 % des fonds dédiés à l'intégration des immigrants au Québec. En termes de revenus, le Québec dispose de 218,5 millions de dollars, ce qui correspond au transfert fédéral dans le cadre de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration, et auxquels s'ajoutent environ 43,5 millions de dollars de revenus autogérés (taxes, frais, etc. payés par les immigrants).

Lorsqu'on compare la situation avec le reste du Canada, on s'aperçoit que le gouvernement fédéral mise presque exclusivement sur le secteur communautaire pour l'offre de services aux nouveaux arrivants. Ainsi, à titre comparatif, Citoyenneté et Immigration Canada a investi en 2008-2009 70 % de son budget ministériel de 1,3 milliard de dollars dans les services communautaires pour les nouveaux arrivants dans le reste du Canada (Conseil du trésor du Canada, Budget des dépenses, CIC, 2009-2010). Il s'agit donc d'une tout autre approche qu'au Québec, où les services d'intégration, en termes de dépenses sont fournis à 93,7 % par les institutions publiques en gestion, en services directs et parfois en ressources intermédiaires.

L'absence de données ne permet pas de conclure à l'efficacité de cette approche puisque, à l'exception du ministère de l'Immigration, les autres ministères (Emploi et Solidarité sociale, Éducation, Santé et Services sociaux) ne rendent compte que très partiellement des résultats et de l'impact de leurs interventions auprès de la population immigrante récente (MICC, 2009, p. 34).

Comment se différencie l'intervention communautaire de l'intervention institutionnelle ?

Marie-Thérèse Chicha (2008, p. 39) résume fort bien les carences et les difficultés d'adaptation des services publics à l'égard de l'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail :

« ..la fragmentation de la conception et de la gestion des politiques et programmes entre divers acteurs ayant des priorités distinctes ou parfois antagonistes... s'inscrit en contradiction avec la réalité qui nous montre que l'intégration des immigrés au marché du travail est le fruit d'un cheminement long et difficile, semé d'embûches, qui se réalise dans la durée et qui exige la cohérence, la synchronisation et la continuité des interventions ».

Les nouveaux arrivants font face à des problèmes persistants, qui montrent les limites des services publics en ce qui a trait à leur adaptation à la diversité culturelle québécoise croissante. Or, les mesures d'emploi, la santé et les services sociaux ainsi que le réseau de l'éducation jalonnent l'établissement des nouveaux arrivants et ce, dans toutes les régions de la province. Ces problèmes sont-ils dus à la rigidité des programmes et de leurs normes, aux difficultés de reconnaître des besoins spécifiques, ou encore à l'absence de représentativité de leurs effectifs, qui ne reflètent aucunement leurs usagers? Rappelons que la fonction publique québécoise ne comprend guère plus de 4 % d'employés issus de minorités visibles.

Contrairement aux services publics et institutionnels, dits universels, le réseau communautaire s'est adapté par la force des choses et a élaboré des pratiques interculturelles, quel que soit le champ d'intervention. Cette spécificité repose sur la compréhension du processus migratoire, des différents statuts d'immigration, des chocs identitaires qui en découlent ainsi que de la complexité des situations auxquelles doivent faire face les intervenants. Que l'on arrive comme immigrant ou comme réfugié, seul ou en famille, directement ou en transitant par un camp de réfugiés et que l'on soit un homme, une femme ou un jeune, les défis ne se posent pas de la même façon. Bien que l'intervenant soit conscient des changements ou ruptures, on ne peut pas savoir à l'avance ce qui a changé, pour qui et à quel point, que ce soit en termes de responsabilités, de ressources et de rôles. Les valeurs sont mises en question, la dynamique familiale est affectée par tous ces changements : il y a de nombreuses pertes mais heureusement aussi des gains, à partir desquels il faut bâtir. Un accompagnement adéquat, tenant compte de tous ces paramètres, est un élément incontournable si l'on veut réussir.

Perspectives

Alors que le flux des nouveaux arrivants atteindra près de 54 000 personnes en 2010 au Québec, seul un nombre très restreint pourra bénéficier d'un accompagnement adapté et ce, pour une durée limitée, faute de ressources et d'investissement dans des services mieux adaptés. Les pertes subséquentes en termes de capital humain, tout comme les coûts sociaux qui y sont associés, seront importantes.

Les organismes communautaires n'ont pas la prétention de répondre à tous ces besoins; cependant ils sont les garants et les précurseurs du renouvellement des pratiques. Par ailleurs, ils nourrissent les débats publics nécessaires aux développements sociaux à titre de véhicule de la participation sociale et citoyenne. En

tant qu'instigateurs de pratiques novatrices et de changements sociaux, les organismes communautaires œuvrant auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut font pleinement partie de ce mouvement social qui a fourni à la société québécoise un pôle dynamique de son développement, et ils comptent le devenir davantage encore dans le futur.

À propos de l'auteur

Stephan Reichhold est directeur de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (www.tcri.qc.ca) depuis 1989. À ce titre, il est responsable de la coordination et du développement du regroupement national de 135 organismes communautaires œuvrant auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut au Québec. Il détient une maîtrise en littérature française et sciences politiques de la Freie Universität Berlin.

Références

Bouchard, G., Taylor, C. 2008. *Fonder l'avenir, le temps de la réconciliation*, Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Montréal.

Casey, J. 2007. *Advocacy in the Age of Compacts: Regulating Government-Community Sector Relations -- International Experiences*¹ ARC Linkage Grant LP0667785.

Chicha, MT., Charest, É. 2008. L'intégration des immigrés sur le marché du Travail à Montréal – Politiques et enjeux – *Choix IRPP*, vol. 14. n° 2.

Duval, M., Fontaine, A. et coll. 2005. *Les organismes communautaires au Québec*, Montréal, Gaëtan Morin.

Gouvernement du Québec. 2009. *L'école j'y tiens! Plan d'action pour la réussite scolaire*.

Lacombe, M., Sotomayor, E. 2006. *Dix ans de lutte pour la reconnaissance*, Comité aviseur de l'action communautaire autonome, Montréal.

MESS. 2001. *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, Politique gouvernementale, Québec.

MESS. 2008. *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire*, publié par le SACAIS.

MICC. 2009. Rapport annuel de gestion 2008-2009, Gouvernement du Québec.

TCRI. 2005. Cap sur l'intégration (www.tcri.qc.ca).

White, D. 2008. *La gouvernance intersectorielle à l'épreuve*, Rapport d'évaluation de la mise en œuvre et des premières retombées de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, Centre de recherche sur les politiques et le développement social, Université de Montréal.

Immigrants et action politique contestataire au Canada et en Australie : surmonter le souvenir de la répression politiqueⁱ

ANTOINE BILODEAU
Concordia University

Résumé: L'article s'intéresse à l'effet de la répression politique vécue dans le pays d'origine sur la participation des immigrants à l'action politique contestataire au Canada et en Australie. Les résultats démontrent que le taux d'abstention à l'action politique contestataire est plus élevé chez les immigrants que chez la population locale, particulièrement ceux qui ont connu la répression politique. De plus, la réticence à participer à l'action politique contestataire semble perdurer pendant plusieurs années dans le pays d'accueil. Ainsi, l'analyse contribue à mettre en lumière le rôle déterminant de l'expérience pré-migratoire sur la dynamique de l'intégration politique des immigrants.

L'un des défis auxquels sont confrontés les immigrants dans leur adaptation au régime politique du pays d'accueil est de trouver leur propre voix politique. Il y a plusieurs modes d'expression traditionnels par lesquels les immigrants pourront exprimer leur voix, comme contacter des fonctionnaires, s'impliquer au sein d'organismes communautaires, travailler pour des partis politiques ou exercer leur droit de vote une fois admis à l'électorat. L'action politique contestataire est une autre forme d'implication à laquelle on pense moins souvent; elle s'exprime, par exemple, par la signature de pétitions et la participation à un boycott ou à une manifestation populaire. L'action politique contestataire, auparavant le moyen d'expression des marginaux de la société, s'inscrit de plus en plus dans le prolongement des formes de participation traditionnelles au Canada, en Australie et dans la plupart des démocraties occidentales (Dalton, 1996 : 70; Jennings et coll. 1989; Norris, 2002). Mais même si l'action politique contestataire fait maintenant partie du répertoire

politique des citoyens, les chercheurs se sont peu intéressés à l'implication des immigrants dans ce domaine. Par ailleurs, il y a lieu de croire que les nouvelles vagues d'immigrants qui s'établissent au Canada, en Australie et dans d'autres démocraties occidentales pourraient avoir beaucoup de difficulté à prendre part à des mobilisations contestataires. Ces nouveaux arrivants sont en effet de plus en plus nombreux à venir de pays ayant un régime politique répressif. Ainsi, alors que l'action politique contestataire devient courante dans les démocraties d'Occident, les immigrants viennent de pays où cette forme d'expression est susceptible d'être sévèrement réprimée.

Cela soulève deux questions. Premièrement, les immigrants participent-ils à l'action politique contestataire? Deuxièmement, la répression politique vécue dans le pays d'origine a-t-elle pour effet d'éloigner les immigrants de cette forme d'action politique? Pour répondre à cette dernière question, il faut déterminer dans

ⁱ Le présent article est une version adaptée de la publication suivante : Bilodeau, Antoine. 2008. « Immigrants' Voice through Protest Politics in Canada

and Australia: Assessing the Impact of Pre-Migration Political Repression », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 34, no 6, p. 975-1002.

quelle mesure les expériences vécues avant l'immigration influent sur la participation des immigrants dans le pays hôte. Il est admis depuis longtemps en science politique et en sociologie que les gens reçoivent une socialisation politique et ont tendance à adopter des attitudes politiques qui reflètent la réalité et les normes courantes du régime politique auquel ils ont été exposés (Almond et Verba, 1963). Néanmoins, il y a eu peu de tentatives d'évaluer systématiquement l'incidence du vécu prémigratoire sur l'intégration des nouveaux arrivants (Bilodeau, McAllister et Kanji, 2010; Harles, 1997; Black, 1987). Le présent article pose comme postulat que les immigrants originaires d'un pays où le gouvernement exerce une répression politique peuvent avoir peur de protester contre le gouvernement ou n'avoir pas développé l'habitude de protester, et par conséquent préfèrent s'abstenir de toute forme d'action politique contestataire. Comprendre l'impact des expériences de répression politique sur la participation des immigrants aux activités politiques contestataires pourrait nous aider à mieux appréhender la nature des liens que les immigrants tissent avec le gouvernement et la politique dans le pays d'accueil.

La présente étude fournit des données sur la participation des immigrants aux diverses formes d'action politique contestataire au Canada et en Australie où, ces dernières décennies, les immigrants venant d'un pays au régime répressif en sont venus à compter respectivement pour environ 75 % et 55 % des nouveaux arrivants¹. Comme la plupart des autres démocraties occidentales, le Canada et l'Australie ont pour défi d'aider un grand nombre d'immigrants qui ont connu la répression politique à s'intégrer dans la démocratie du pays hôte. L'action politique contestataire, comme d'autres espaces où les citoyens peuvent exprimer leur voix, est un espace que les immigrants doivent occuper. Il en

1 Données fournies par Citoyenneté et Immigration Canada et le ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté de l'Australie. L'auteur est responsable de la classification des pays en fonction de leur statut démocratique.

va non seulement de la capacité des immigrants à faire entendre et reconnaître leur voix, mais également du développement d'une démocratie dynamique et ouverte à tous.

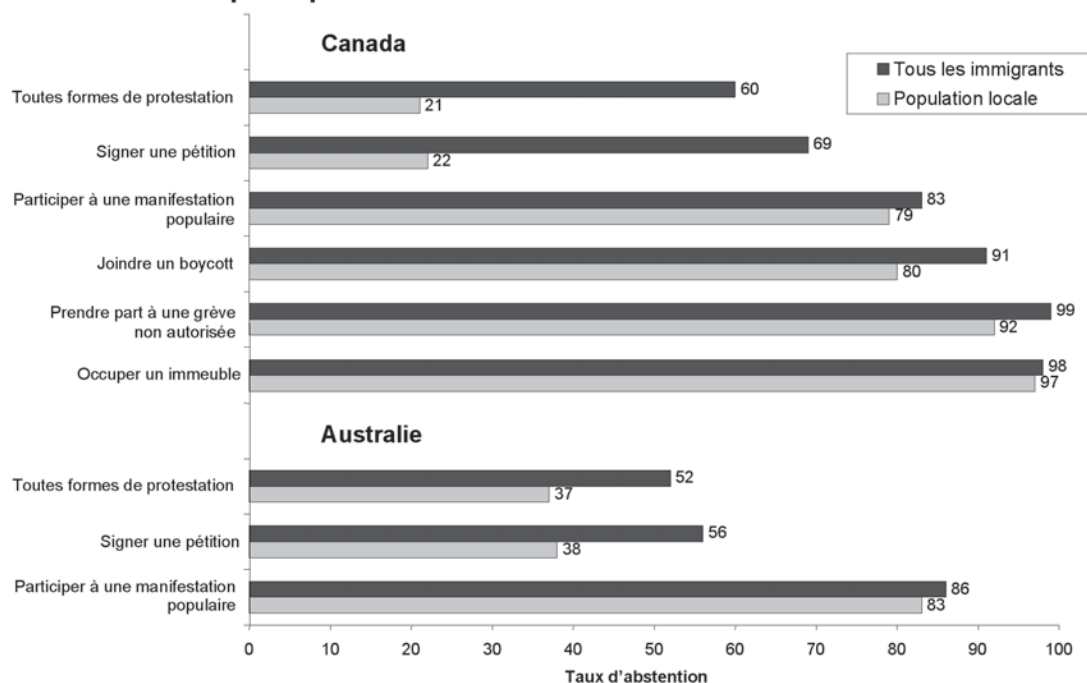
Les données sont tirées du volet canadien du World Values Survey de 2000 et de son sous-échantillon d'immigrants récents, ainsi que de la Australian Election Study de 2004 et de son sous-échantillon d'immigrants. Ces données émanent, pour le Canada, d'un échantillon de 440 immigrants établis dans le pays d'accueil depuis un maximum de dix ans et de 1 180 répondants provenant de la population locale. Pour l'Australie, les données émanent d'un échantillon de 286 immigrants et de 889 répondants provenant de la population locale². Seuls les immigrants arrivés au Canada et en Australie après l'âge de 10 ans sont inclus dans les analyses.

Participation des immigrants à l'action politique contestataire au Canada et en Australie

Au Canada, il a été demandé à des immigrants et à des non-immigrants s'ils avaient déjà participé à l'une des cinq formes d'action politique contestataire suivantes : signer une pétition, prendre part à un boycott ou à une manifestation, participer à une grève non autorisée et occuper un immeuble. Les figures présentées plus bas illustrent les proportions de répondants qui n'ont jamais participé à ce genre d'activités. Comme prévu, la participation de la population locale du

2 Il existe des différences notables dans les méthodes utilisées pour interviewer les répondants au Canada et en Australie. Au Canada, les données ont été recueillies au moyen d'interviews directes, tandis que, en Australie, des questionnaires postaux ont été utilisés. Précisons également que l'enquête réalisée au Canada est très différente de l'enquête australienne en ce qui concerne la durée de résidence. En Australie, les immigrants ont été sélectionnés au hasard tandis que, au Canada, seuls ceux qui se trouvaient au pays depuis un maximum de dix ans ont été interviewés. Par conséquent, alors que les immigrants australiens vivaient dans ce pays depuis 29 ans en moyenne, les immigrants canadiens inclus dans l'échantillon ne résidaient au Canada que depuis six ans en moyenne.

Figure 1. Taux d'abstention des immigrants en matière d'action politique contestataire au Canada et en Australie



Sources : Canada - 2000 World Values Survey et New Immigrant Survey; Australie - 2004 Australian Election Study et sous-échantillon spécial d'immigrants. La durée de résidence moyenne était de six ans au Canada et de 29 ans en Australie.

Canada à chacun des cinq types d'activité varie considérablement. Par exemple, tel qu'indiqué à la figure 1, seulement 22 % des Canadiens de naissance n'ont jamais signé une pétition, mais 97 % n'ont jamais occupé un immeuble.

De même, la participation des immigrants varie beaucoup pour les cinq types d'activité. Dans l'ensemble, cependant, le taux d'abstention est plus élevé pour les immigrants que pour la population locale. Ainsi, 21 % de la population locale rapportent n'avoir participé à aucune des cinq formes d'action contestataire tandis que cette proportion atteint 60 % pour les immigrants, soit un écart de 39 points. L'écart entre les immigrants et les non-immigrants n'est pas marqué pour toutes les formes d'action contestataire, cependant. En fait, pour les activités que l'on pourrait qualifier de plus « radicales » (occuper un immeuble et prendre part à une grève non autorisée ou à une manifestation populaire), les immigrants et les non-immigrants ont un taux d'abstention très similaire. Pour ce qui est de signer une pétition par contre, l'écart est marqué : 69 % des immigrants ont dit ne

l'avoir jamais fait comparativement à 22 % de la population locale, soit un écart de 47 points. Le plus frappant ici, ce n'est pas que les immigrants au Canada participent moins que la population locale aux actions politiques contestataires, mais bien que le taux d'abstention des immigrants soit le plus élevé lorsqu'il s'agit de signer une pétition, un geste qui est considéré très banal au Canada et dans d'autres démocraties occidentales.

Ces résultats sont-ils propres au Canada? Il a été demandé à des immigrants et à des non-immigrants en Australie s'ils avaient déjà participé à deux formes d'action politique contestataire : signer une pétition et prendre part à une manifestation. Alors que 37 % des Australiens de naissance déclarent n'avoir participé à aucune de ces activités au cours des cinq dernières années, le taux d'abstention pour les immigrants est de 52 %, soit un écart de 15 points³. Comme au Canada, l'écart entre les

³ Le taux d'abstention enregistré pour la population locale est plus élevé en Australie qu'au Canada (37 % contre 21 %). L'écart découle probablement de différences dans la formulation de la question; l'enquête canadienne demandait aux

taux d'abstention déclarés par les immigrants et les non-immigrants est le plus marqué lorsqu'il s'agit de signer une pétition – 56 % contre 38 % pour un écart de 18 points. Là encore, beaucoup d'immigrants semblent craindre de signer une pétition, un geste que les Occidentaux considèrent presque normal et banal.

Au Canada et en Australie, le taux de participation des immigrants aux différentes formes d'action politique contestataire est beaucoup plus faible que celui enregistré pour la population locale du pays hôte, surtout lorsqu'il s'agit de signer une pétition. Ces écarts dissimulent-ils des différences quant au statut socio-économique ou aux valeurs sociales et politiques? Ou témoignent-ils de la ténacité de souvenirs de répression politique chez un nombre croissant de nouveaux arrivants au Canada et en Australie? Dans le but de répondre à ces questions, d'autres analyses ont été effectuées afin de découvrir la cause première d'abstention des immigrants. Plusieurs causes possibles découlant de la situation d'un immigrant dans le pays hôte pourraient limiter la capacité, les possibilités ou le désir de protester. Les résultats présentés ci-dessous sont fondés sur des analyses multivariées évaluant les caractéristiques suivantes des répondants : le niveau de répression politique vécu dans le pays d'origine, l'âge, le sexe, le niveau de scolarité, le revenu du ménage, le statut professionnel, l'intérêt pour la politique, l'appartenance à des groupes, l'orientation idéologique de gauche ou de droite, la satisfaction à l'égard du gouvernement, l'adhésion à des valeurs post-matérialistes et le rapport à l'autorité⁴. Pour plus d'information, veuillez vous référer à l'étude originale.

répondants s'ils avaient « déjà » participé à des activités contestataires, tandis que la question de l'enquête australienne faisait référence aux « cinq dernières années ».

4 L'analyse s'appuie sur un classement des pays selon le rapport *Freedom in the World*, publié par Freedom House, et d'autres sources historiques, pour établir le degré de répression dans le pays d'origine dans les 15 années qui ont précédé l'immigration au Canada ou en Australie.

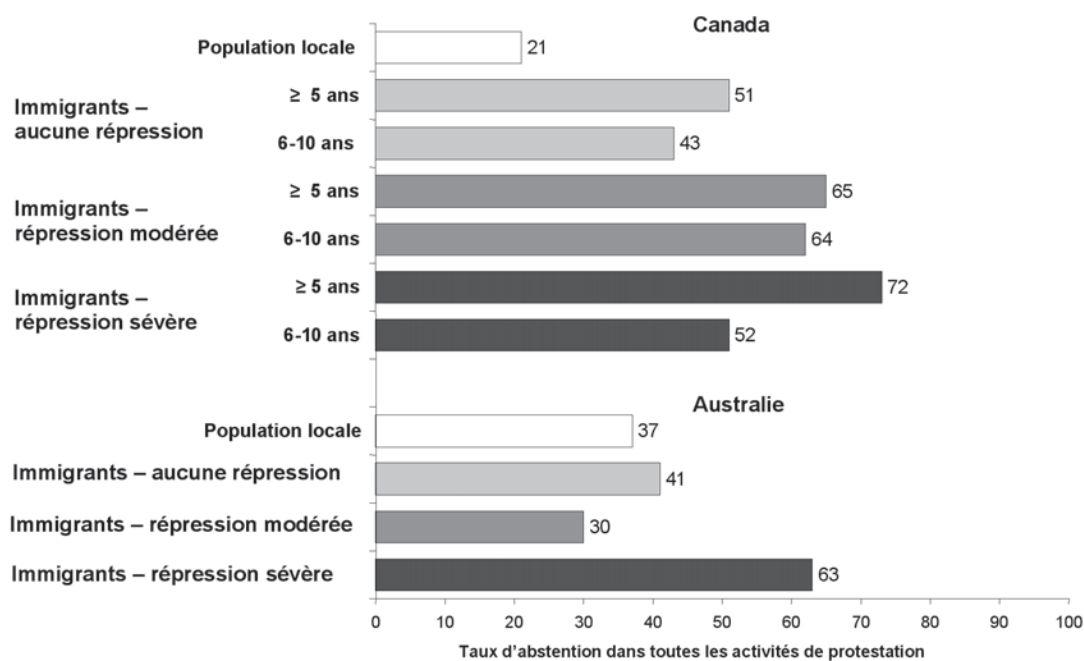
Expériences de répression politique et action politique contestataire chez les immigrants

Il n'y a pas d'explication unique quant à l'origine de l'abstention des immigrants en matière d'action politique contestataire. Les résultats ne sont pas présentés ici, mais comme on l'observe au sein des populations locales des démocraties occidentales (Opp, 2004 : 16; van Aelst et Walgrave, 2001; McCarthy et Zald, 1977), les immigrants socialement actifs et ceux qui s'intéressent davantage à la politique ou sont plus éduqués ont tendance à s'impliquer plus que les autres immigrants. Par ailleurs, les immigrants qui sont satisfaits du gouvernement, qui respectent l'autorité et qui ont des valeurs matérialistes s'abstiennent davantage.

L'analyse révèle également que, même en tenant compte des caractéristiques personnelles susmentionnées, la répression politique vécue dans le pays d'origine semble exercer une influence marquée sur la tendance à s'abstenir de toute action politique contestataire. Plus la répression politique exercée dans le pays d'origine est sévère, plus les immigrants s'abstiennent de prendre part à des actions contestataires au Canada et en Australie. Selon les pourcentages estimés à partir des analyses multivariées présentées à la figure 2, pour les immigrants établis au Canada depuis un maximum de cinq ans, les proportions qui s'abstiennent des cinq types d'activité sont de 51 % pour les immigrants originaires de pays où il n'y a pas de répression, de 65 % pour ceux originaires de pays où la répression politique est modérée et de 72 % pour les immigrants originaires de pays où la répression politique est sévère.

Fait intéressant, même les immigrants qui proviennent de pays sans régime politique répressif affichent un taux d'abstention supérieur à celui de la population locale (51 % contre 21 %). Ces résultats ne sont pas tellement surprenants puisque ces nouveaux arrivants ne

Figure 2. Incidence de la répression politique vécue dans le pays d'origine sur l'abstention des immigrants en matière d'action politique contestataire



Sources : Canada - 2000 World Values Survey et New Immigrant Survey; Australie - 2004 Australian Election Study et sous-échantillon spécial d'immigrants. Les résultats présentés à la figure 2 sont des pourcentages établis à partir d'analyses multivariées qui tiennent compte des caractéristiques suivantes des répondants : sexe, âge, revenu, statut professionnel, niveau de scolarité, intérêt pour la politique, implication au sein de groupes sociaux, satisfaction à l'égard du gouvernement, rapport à l'autorité, valeurs matérialistes et orientation idéologique de gauche ou de droite. Les résultats des analyses multivariées ne sont pas présentés. Voir l'article original pour plus de détails.

vivaient au Canada que depuis un maximum de cinq ans et n'avaient donc peut-être pas eu d'occasions de protester. En fait, la figure 2 appuie cet argument en ce qu'elle montre que, dans le groupe des immigrants originaires de pays sans régime répressif, l'abstention diminue quelque peu, de 51 à 43 %, pour ceux qui se trouvent au Canada depuis six à dix ans. Pour les immigrants originaires de pays ayant un régime politique répressif cependant, il n'est pas aussi évident qu'une durée de résidence plus longue au Canada se traduise par un taux d'abstention plus faible en matière d'action politique contestataire. Les taux d'abstention sont de 65 % et de 64 % pour les immigrants ayant vécu une répression politique modérée qui sont établis au Canada depuis un maximum de cinq ans et depuis six à dix ans, respectivement. Les taux d'abstention chutent sensiblement pour les immigrants qui ont connu une répression politique sévère (de 72 % à 52 %), mais demeurent considérablement plus élevés que ceux déclarés par la population locale (21 %)

et par les autres immigrants qui n'ont pas vécu de répression (43 %). Dix années de résidence au Canada ne semblent pas suffire pour combler entièrement l'écart observé dans l'abstention en matière d'action politique contestataire chez les immigrants provenant de pays dotés ou non d'un régime politique répressif.

Qu'arrive-t-il une fois que les immigrants ont vécu plus de dix ans au Canada? Commencent-ils à participer à des actions politiques contestataires dans les mêmes proportions que la population locale? Les données disponibles ne nous permettent pas de répondre à cette question puisque tous les immigrants inclus dans le groupe d'étude vivaient au Canada depuis un maximum de dix ans. Les données de l'Australie sont éclairantes à cet égard, puisque les immigrants de l'échantillon vivaient dans ce pays d'accueil depuis 25 à 30 ans en moyenne; l'enquête australienne nous permet de voir si, dans un contexte national différent, les

immigrants finissent à long terme par surmonter leurs souvenirs de répression politique⁵.

Les résultats de l'étude australienne sont sans équivoque. Les pourcentages établis d'après les analyses multivariées montrent que, par rapport à la population locale (37 %), les proportions d'immigrants qui n'ont jamais protesté sont de 41 % pour les immigrants originaires de pays où il n'y a aucune répression politique, de 30 % pour ceux originaires de pays où la répression politique est modérée et de 63 % pour les immigrants originaires de pays où la répression politique est sévère. Selon les analyses multivariées, les différences ne sont pas statistiquement significatives entre la population locale et les immigrants originaires de pays où la répression politique est inexistante ou modérée. Les immigrants originaires de pays ayant un régime politique très répressif et vivant en Australie depuis 25 ans en moyenne montrent toujours ce qui semble être une vive réticence à participer aux différentes formes d'action politique contestataire.

Les données produites en Australie et au Canada montrent qu'avec le temps, certains groupes d'immigrants commencent à s'impliquer davantage dans des actions politiques contestataires tandis que d'autres, même s'ils sont établis dans le pays hôte depuis quelques décennies, présentent un taux nettement inférieur à la population locale. La répression politique vécue dans le pays d'origine semble être un facteur déterminant de la participation des immigrants à des activités politiques contestataires. Les analyses montrent en fait que la répression politique vécue avant l'immigration constitue l'indicateur d'abstention le plus important. Cela se vérifie même en Australie, lorsque les immigrants sont établis dans le pays hôte depuis plus de 25 ans⁶. La répression politique vécue par un immigrant

exerce donc un effet plus grand que le niveau de scolarité, les réseaux sociaux, l'orientation idéologique, le niveau de satisfaction à l'égard du gouvernement et le rapport à l'autorité. La façon dont les immigrants perçoivent la politique au Canada et en Australie, du moins en ce qui concerne l'action politique contestataire, semble donc nettement déterminée par le type de relation qu'ils ont établie avec le régime politique dans leur pays d'origine.

Conclusion

L'analyse présentée ici témoigne de l'effet marquant et durable de la répression politique vécue dans le pays d'origine sur le désir des nouveaux arrivants de prendre part à des actions politiques contestataires au Canada et en Australie. Au lieu d'inciter et de motiver les immigrants à profiter de la moindre occasion d'exprimer leur voix politique maintenant qu'ils vivent dans un pays démocratique, la répression politique vécue antérieurement semble amener beaucoup d'immigrants à avoir peur de protester en public et à s'abstenir de toute action politique contestataire. L'écart avec la population locale s'accroît particulièrement lorsqu'il s'agit de signer des pétitions, mais ces résultats ne sont pas vraiment surprenants. Même si toutes les activités contestataires impliquent un certain niveau d'engagement public, la signature d'une pétition est la forme de contestation la moins anonyme. La personne qui signe une pétition doit inscrire son nom, son adresse et son numéro de téléphone sur un document qui finira entre les mains de représentants de l'État. En revanche, on peut toujours espérer garder l'anonymat dans une foule qui manifeste dans les rues.

Ces résultats semblent indiquer que la relation des immigrants avec la politique et le régime politique du pays hôte est fortement teintée par le type de relation qu'ils entretenaient avec le régime politique de leur pays d'origine. De même, l'expérience de la répression politique suscite probablement chez les immigrants la

5 Tous les immigrants inclus dans les données de l'Australie possèdent la citoyenneté du pays hôte – il s'agissait d'un critère de participation aux interviews.

6 Les résultats ne sont pas présentés ici.

peur de protester publiquement, surtout contre le gouvernement et ses représentants, crainte qui persiste même dans un pays d'accueil doté d'un contexte politique différent et d'institutions démocratiques et ce, même après plus de 25 années de résidence.

En conclusion, en plus d'évaluer l'effet durable de la répression politique vécue dans le pays d'origine, à cette étude a abordé la question de la voix politique des immigrants. Alors que les chercheurs parlent de plus en plus de l'action politique contestataire comme d'un moyen courant pour les citoyens d'exprimer leur voix et d'un élément commun du répertoire politique des démocraties occidentales (Dalton, 1996 : 70; Norris, 2002), il ressort que ce moyen d'expression ne s'étend pas encore entièrement à tous les segments de la société. Pour une grande proportion d'immigrants établis au Canada, en Australie et probablement dans d'autres démocraties occidentales, l'action politique contestataire n'est pas encore une option qu'ils osent utiliser pour communiquer leurs besoins et leurs préférences, en particulier les nouvelles vagues d'immigrants qui viennent d'un pays ayant un régime politique répressif.

La question est donc la suivante : comment pouvons-nous aider les immigrants à surmonter le souvenir de la répression politique qu'ils ont vécue dans leur pays d'origine et les craintes qu'ils peuvent nourrir envers le gouvernement? Il n'existe pas de solution facile. Les recherches menées en Australie témoignent de la ténacité de ces souvenirs et montrent à quel point il peut être difficile pour les immigrants de vaincre leur peur de protester publiquement. Les programmes d'éducation spéciaux pourraient toutefois constituer une voie prometteuse. Des chercheurs ont déjà prouvé l'efficacité de quelques-uns de ces programmes pour les résidents des pays en voie de démocratisation (Morduchowicz et coll., 1996; Finkel, 2002). Si ces programmes peuvent fonctionner dans des contextes politiques qui sont, dans bien des cas, encore instables, il est permis de croire qu'ils pourraient

avoir un effet sur les populations d'immigrants dans les démocraties occidentales comme le Canada et l'Australie. Il est important que les autorités publiques étudient ces questions; il en va non seulement de la capacité des immigrants à faire entendre et reconnaître leur voix, mais également du développement d'une démocratie dynamique et ouverte à tous.

À propos de l'auteur

Antoine Bilodeau est professeur adjoint au département de science politique de Concordia University. Ses travaux de recherche portent sur l'intégration politique des immigrants au Canada et dans d'autres pays démocratiques d'Occident. Il est le coordonnateur du domaine 1 (Citoyenneté et intégration sociale, culturelle, linguistique et civique) du Centre Metropolis du Québec et membre du comité directeur du Centre pour l'Étude de la Citoyenneté Démocratique.

Références

Almond, Gabriel A., et Sidney Verba. 1963. *The Civic Culture, Political Attitudes and Democracy in Five Nations*, Princeton, Princeton University Press.

Bilodeau, Antoine, Ian McAllister et Mebs Kanji. À paraître en mars 2010. « Adaptation to Democracy among Immigrants in Australia », *Revue internationale de science politique / International Political Science Review*.

Black, J. H. 1987. « The Practice of Politics in Two Settings: Political Transferability Among Recent Immigrants to Canada », *Revue canadienne de science politique / Canadian Journal of Political Science*, vol. 20, p. 731-753.

Dalton, R. J. 1996. *Citizen Politics: Public Opinion and Political Parties in Advanced Western Democracies*, 2^e éd., New York, Chatham House Publishers, 352 p.

Finkel, Steven E. 2002. « Civic Education and the Mobilization of Political Participation in Developing Democracies », *Journal of Politics*, vol. 64, p. 994-1020.

Harles, John C. 1997. « Integration Before Assimilation: Immigration, Multiculturalism and the Canadian Polity », *Revue canadienne de science politique / Canadian Journal of Political Science*, vol. 30, n° 4, p. 711-736.

Jennings, M. K., et al. 1989. « Continuities in Political action: A Longitudinal Study of Political Orientations in Three Western Democracies », New York/Berlin, W. de Gruyter.

McCarthy, J., et M. Zald. 1977. « Resources Mobilization and Social Movements », *American Journal of Sociology*, vol. 82, n° 6, p. 1212-1241.

Murduchowicz, Roxana, et al. 1996. « Teaching Political Information and Democratic Values in a New Democracy: An Argentine Experiment », *Comparative Politics*, vol. 29, p. 465-476.

Norris, P. 2002. *Democratic Phoenix: Reinventing Political Activism*, New York, Cambridge University Press.

Opp, K-D. 2004. « What is is always becoming what ought to be: "How Political Action Generates a Participation Norm" », *European Sociological Review*, vol. 20, p. 13-29.

Van Aelst, Peter, et Stefaan Walgrave. 2001. « Who is that (wo)man in the street? From the normalisation of protest politics to the normalisation of the protester », *European Journal of Political Research*, vol. 39, n° 4, p. 461-486.

L'immigration et le développement économique des régions du Québec

STÉPHANE PRONOVOST
Développement économique Canada

MICHÈLE VATZ LAAROUSSI
Université de Sherbrooke

Résumé: Au Québec, comme ailleurs au Canada, les régions en perte de vitesse misent de plus en plus sur le développement de leur capacité à attirer des immigrants et à les inciter à rester pour assurer leur pérennité et celle de leurs entreprises locales. La complexité de la tâche est de taille. La régionalisation de l'immigration pose de nombreux défis et requiert des politiques et des pratiques qui coordonnent les dynamiques locales et régionales afin de permettre aux collectivités de passer de la vulnérabilité au développement régional.

Un enjeu économique mondial

La migration internationale est reconnue comme un facteur de développement, d'où l'intensification de la concurrence mondiale entre les pays pour les migrants. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) y accorde d'ailleurs une attention grandissante dans sa planification internationale et considère les migrations comme étant au cœur des dynamiques du marché du travail mondial (OCDE, 2009 ; OCDE, 2008). La migration est, en effet, un enjeu hautement économique, comme en témoigne la revue de renommée internationale *The Economist*, qui en faisait la une, avec un article intitulé *The Search for Talent*, et y consacrait 15 pages en octobre 2006.

Actuellement, on compte environ 214 millions de migrants internationaux dans le monde. La plupart de ces mouvements sont dus à des facteurs économiques et sont liés au travail. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les migrations internationales réalisées dans des conditions décentes participent au développement tant des sociétés d'accueil que des pays d'origine. On estime que les envois de

fonds effectués par les migrants ont dépassé 444 milliards de dollars américains, représentant une large part du produit intérieur brut dans plusieurs pays d'origine. Ainsi, lorsque que les migrants, les gouvernements, la société civile des pays d'accueil et d'origine et le secteur privé sont en mesure de faire des choix éclairés, les chances s'accroissent de réaliser le plein potentiel des flux migratoires en termes sociaux, économiques et politiques.

Le défi canadien

Le Canada participe aussi à « la course aux immigrants » dans l'optique d'assurer son développement socio-économique. L'immigration se situe actuellement à près de 250 000 nouveaux arrivants par année au Canada. Les politiques fédérales d'immigration démontrent une volonté d'augmenter ce nombre mais également la proportion des immigrants économiques afin de stimuler le développement socio-économique du pays. À l'intérieur de cette politique canadienne, la régionalisation de l'immigration est vue comme une façon de favoriser le développement des régions en perte de vitesse et une manière de rééquilibrer le solde migratoire,

tant interprovincial qu'international. Il s'agit d'une solution pour freiner la dévitalisation des collectivités et répondre aux nombreux besoins socio-économiques : en termes d'emploi avec les pénuries prévues dans les prochaines années; de consommation (perte des consommateurs locaux qui partent vers les grands centres); et de population (pertes démographiques, en particulier de jeunes familles, entraînant la fermeture de garderies, de classes, etc.)

Les défis des entreprises et des régions du Québec

Dans le contexte québécois, la régionalisation de l'immigration, qui fait partie des orientations des politiques provinciales depuis 1993, est de plus en plus considérée comme un élément de solution essentiel pour atténuer les perspectives démographiques inquiétantes liées au vieillissement de la population, au faible taux de natalité et à la dévitalisation de certaines régions. Ainsi, les prévisions démographiques du Québec qui envisageaient en 2003 « une croissance plus lente et un vieillissement plus rapide de la population comparativement à ses voisins » (gouvernement du Québec, 2009) ont amené le gouvernement à prendre des mesures visant une amélioration des politiques familiales, une hausse des seuils d'immigration internationale et un renforcement des structures de régionalisation.

Aujourd'hui, bien que des progrès aient été réalisés pour aider les régions à attirer des immigrants et à les inciter à rester, notamment grâce aux ententes entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et les Conférences régionales des élus, les politiques de régionalisation semblent avoir une influence limitée sur la répartition géographique de l'immigration. (Pour une discussion détaillée sur les résultats et les défis des politiques de régionalisation, voir l'article de Michèle Vatz Laaroussi dans ce volume). Ce processus s'observe d'ailleurs dans l'ensemble du Canada, sauf en

Alberta et au Manitoba, où l'installation dans diverses villes moyennes a été favorisée par le programme fédéral des candidats des provinces et par la croissance économique.

Pour les entreprises, la question essentielle demeure celle de la correspondance entre les besoins économiques locaux et la main-d'œuvre immigrante. La situation démographique, l'accès à une main-d'œuvre de qualité et la capacité d'attirer des ressources humaines et de les inciter à rester constituent la première source de préoccupation pour les dirigeants d'entreprise. L'immigration semble être un facteur incontournable pour tenter d'y répondre. Par ailleurs, Julien (2008) établit un lien entre l'innovation dans les PME québécoises et l'apport de membres des communautés culturelles. Plusieurs recherches insistent aussi sur l'apport de membres de communautés culturelles dans la capacité des entreprises à établir des réseaux à l'étranger et dans le processus d'internationalisation (Maison internationale de la Rive-Sud, 2008).

Ainsi, l'enjeu grandissant de l'accès à une main-d'œuvre qualifiée façonnera sans aucun doute le contexte du développement des régions du Québec au cours de la prochaine décennie. Développer la capacité d'attirer des immigrants et de les inciter à rester devient dès lors un objectif pour bon nombre de collectivités pour assurer leur pérennité et leur développement ainsi que ceux des entreprises locales. La complexité de la tâche est de taille, notamment en ce qui a trait à la gouvernance et à la coordination entre les différents acteurs.

Les défis des collectivités : structuration, concertation, développement et résilience

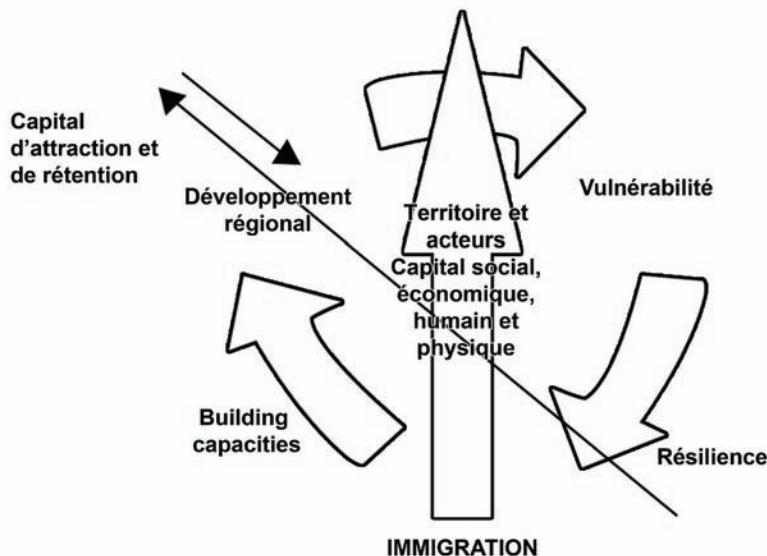
Si le fait d'attirer des immigrants et de les inciter à rester constitue un défi important et complexe pour Montréal, ses banlieues et d'autres grandes villes du Québec, ces derniers sont encore plus

grands pour les villes de moyenne et petite tailles, et pour les régions rurales et éloignées. Les collectivités entrent elles aussi dans « la course aux talents » et se doivent d'être attractives. Pour cela, certaines se dotent de politiques et de plans pour développer et mettre en évidence leurs atouts et/ou atténuent les aspects plus négatifs. On note toutefois un grand besoin de structuration des services et des organismes de soutien, car celle-ci demeure encore embryonnaire et fragmentée. Il existe pourtant des exemples de succès, comme la collectivité de Rawdon, qui mise depuis plusieurs années sur la diversité et l'immigration comme vecteur de développement social et économique (Quimper, 2006). Des exemples comme celui-là peuvent inspirer d'autres collectivités et acteurs de développement et les inciter à se doter d'une vision, d'une politique et de plans pour matérialiser leurs objectifs.

C'est aussi à partir de pratiques qui coordonnent les dynamiques locales et régionales qu'on pourra favoriser la résilience et le développement des collectivités. Des études (Quimper, 2006, Wulff et al., 2008) ont démontré que l'immigration peut avoir un impact sur le développement régional et ce, en renforçant le capital économique,

physique, humain et social de la localité et de la région. En effet, sur le plan économique, il y a un potentiel de développement par rapport au capital économique tangible et intangible en termes d'entrepreneurship, de diversification de la production et des services, d'ouverture des entreprises à la diversité, d'innovation, de qualification, d'élaboration de formations spécialisées, mais aussi d'internationalisation des entreprises. Sur le plan du capital physique, on peut penser au développement des transports publics mais aussi de l'habitat, des écoles, des centres de loisirs ou encore des lieux de culte. On peut parler ici d'un impact de l'immigration sur le patrimoine de la collectivité. Les nouvelles concertations, les projets, les services et les ressources auront une incidence positive sur le développement du capital social, lequel sera aussi enrichi grâce aux réseaux pancanadiens et transnationaux des immigrants. Enfin, le capital humain s'accroîtra et se diversifiera par le biais de l'éducation, de la formation mais aussi de l'expérience interculturelle pour les acteurs locaux, les nouvelles relations et la multiplication des réseaux.

De la vulnérabilité au développement régional



Le schéma sur la page précédente (Vatz Laaroussi, en développement) permet de visualiser l'articulation du processus de développement local lié à l'immigration pour les collectivités.

Conclusion et pistes de réflexion

La régionalisation de l'immigration et le développement régional représentent des défis complexes. Les gouvernements et les divers ministères impliqués doivent prendre en considération les multiples dynamiques en cause dans l'élaboration des politiques publiques. Le fait de travailler à partir des forces et des dynamiques locales et régionales semble porter fruit. Cette façon de faire nécessite une collaboration et une coordination intergouvernementales et interministérielles, ce qui constitue un défi en soi. Une approche intégrée qui déssectorise le développement local, économique et social tout en misant sur l'immigration comme catalyseur semble être la voie de l'avenir.

Il conviendrait, au niveau fédéral à tout le moins, d'explorer davantage les liens entre l'immigration et le développement régional, tant sur le plan de la recherche et des politiques publiques que sur le plan des interventions. On peut observer des initiatives locales à succès liant le développement régional et l'immigration, telle la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Shawinigan, qui a contribué à mettre sur pied un service d'accueil pour les nouveaux arrivants (Réseau des SADC du Québec, 2007). Y a-t-il lieu de structurer et de systématiser davantage les efforts en ce sens? Sommes-nous encore dans une phase exploratoire pour mettre à l'épreuve diverses approches et en tirer des leçons?

Sur le plan des politiques publiques liées au développement régional, il y aurait peut-être lieu de se questionner plus à fond sur les difficultés rencontrées par les immigrants pour devenir entrepreneur et lancer avec succès une entreprise en région. Ce questionnement pourrait s'appuyer sur plusieurs études qui ont documenté

les problématiques de l'entrepreneuriat ethnique (Filion et al, 2003). On pourrait aussi, par exemple, penser à aider les PME à se doter de plans de gestion de la diversité au sein de leur entreprise. On pourrait également envisager d'inciter les collectivités et de les appuyer dans le développement de politiques de promotion de la pluralité et de la diversité, comme c'est le cas de Gatineau, Sherbrooke, Rawdon, Rimouski et Québec.

À propos des auteurs

Stéphane Pronovost est analyste principal au sein de la direction de recherche et d'analyse à Développement économique Canada. Détenteur d'une scolarité de doctorat en management et d'une maîtrise en sciences économiques, il travaille en développement régional depuis une douzaine d'années.

Michèle Vatz Laaroussi est professeure titulaire au département de service social de l'Université de Sherbrooke et responsable du Réseau stratégique sur l'immigration en dehors des grands centres. Elle est co-coordonnatrice du domaine 4 (Rôle des collectivités d'accueil pour les nouveaux arrivants et les membres des minorités) du Centre Métropolis du Québec-Immigration et Métropoles (CQM-IM). Ses travaux portent sur l'immigration en région au Québec et au Canada, sur les politiques municipales et les programmes face à la diversité culturelle, sur les femmes et les familles immigrantes, et sur l'intervention interculturelle.

Références

Filion, Louis Jacques, et al. 2003. *Démarrage d'entreprises par les Chinois, Italiens et Sikhs au Canada : quelques résultats empiriques*, Cahier de recherche n° 2003-15, HEC Montréal.

Gouvernement du Québec. Décembre 2009. *Le contexte démographique du Québec : horizon 2025*, Budget 2010-2011, Consultations pré-budgétaires, à l'adresse <http://consultations.finances.gouv.qc.ca/media/pdf/contexte-demographique-quebec-horizon-2025.pdf>.

Julien, Pierre-André. 2008. *L'innovation dans les PME québécoises et l'apport de membres de communautés culturelles*, InfoPME, UQTR.

Maison Internationale de la Rive-Sud. 2008. *Pratiques à succès des entreprises face à la diversité*.

Quimper, Éric. 2006. *L'immigration à Rawdon : La diversité culturelle en transformation*, étude de cas, Université de Sherbrooke.

Quimper, Éric. 2006. *Les processus d'accueil et d'intégration : Une étude comparative de six expériences au Québec dans une perspective de développement local*, étude de cas, Université de Sherbrooke.

OCDE. 2009. The Global Competition for Talent.

OCDE. 2008. The Global Competition for Talent: Mobility of the Highly Skilled.

Réseau des SADC du Québec. 2007. *Discovering Québec's regions*, Bibliothèque nationale du Canada.

Wulff, M., et al. 2008. Special issue: attracting new arrivals to smaller cities and rural communities: findings from Australia, Canada and New Zealand, *Journal of international migration and integration*, vol. 9, n° 2.

Participation au marché du travail et revenus d'emploi des immigrants au Québec par rapport au reste du Canada

BRAHIM BOUDARBAT, MAUDE BOULET, ET NONG ZHU

Institut national de la recherche scientifique (INRS) - Centre Urbanisation, Culture, Société

Résumé : Deux résultats essentiels se dégagent de cette étude. Premièrement, les immigrants arrivés très jeunes présentent des situations très comparables à celles des natifs autant au Québec que dans le reste du Canada. À l'opposé, ceux qui immigrent moins jeunes sont très défavorisés à leur arrivée, mais leur situation s'améliore avec le temps passé au pays. Deuxièmement, les immigrants arrivés à l'âge adulte et résidant au Québec sont plus défavorisés sur le marché du travail que ceux des autres provinces, et ce, malgré le fait que le Québec sélectionne ses immigrants économiques.

Introduction

À l'instar des autres pays industrialisés, le Québec et le Canada comptent de plus en plus sur l'immigration pour faire face aux problèmes du vieillissement de la population et de la pénurie de main-d'œuvre. Pour maximiser les bienfaits de l'immigration, les politiques appliquées dans ce domaine depuis les années 1960 visent à sélectionner les candidats qui présentent le plus grand potentiel d'intégration sur le marché du travail canadien. Or, plusieurs études ont mis en évidence la dégradation du bien-être économique des immigrants, et plus particulièrement celui des immigrants récents, au cours des dernières années (Picot, 2008, Boudarbat et Boulet, 2007, Cousineau et Boudarbat, 2009). Cette dégradation se caractérise par une augmentation des taux de chômage, une détérioration des salaires à l'entrée sur le marché du travail et une augmentation des taux de faible revenu. Plusieurs facteurs ont contribué à cette situation, dont principalement les changements dans les régions d'origine des nouveaux immigrants, la baisse du rendement de l'expérience de travail acquise à l'étranger ainsi que les variations des conditions sur le marché du travail canadien.

Il convient de signaler qu'une intégration non réussie comporte des coûts et de nombreuses conséquences pour la société d'accueil ainsi que pour les immigrants eux-mêmes. Si les immigrants n'arrivent pas à décrocher des emplois convenables, plusieurs phénomènes peuvent se manifester, dont le découragement par rapport à la participation au marché du travail et le recours aux programmes de sécurité sociale; il se peut aussi que certains immigrants songent à émigrer ailleurs ou à retourner dans leur pays d'origine. Par conséquent, l'insertion des immigrants sur le marché du travail est un enjeu important pour les politiques publiques.

Malgré la richesse de la documentation sur la situation économique des immigrants, la composante provinciale de cette situation demeure généralement peu analysée. En particulier, on en connaît peu sur la performance économique des immigrants au Québec comparativement à celle des autres provinces. Pourtant, le Québec dispose de sa propre politique d'immigration, ce qui devrait lui donner un avantage par rapport au reste du Canada. Dans cet article, nous exploitons les données du recensement de 2001 pour étudier la situation

économique des immigrants du Québec en comparaison avec celle des immigrants des autres provinces canadiennes. Les indicateurs examinés sont les taux d'emploi et de chômage, les revenus d'emploi et l'incidence du faible revenu. Il s'agit des indicateurs les plus fréquemment utilisés dans les travaux de recherche économique pour apprécier le niveau d'insertion des immigrants sur le marché du travail et leur niveau de vie en général.

Nous avons séparé les immigrants en deux groupes : ceux qui sont arrivés avant l'âge de 20 ans et ceux qui sont arrivés à l'âge de 20 ans ou plus. De plus, nous avons retenu uniquement les personnes en âge d'activité maximale, c'est-à-dire âgées de 25 à 54 ans. Enfin, le Québec est comparé avec les provinces situées à l'ouest et regroupées ensemble sous la dénomination « Reste du Canada » (RDC). Ces provinces sont l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Les provinces atlantiques et les trois territoires canadiens ont été écartés à cause du faible nombre d'immigrants qui s'établissent dans ces régions.

Au total, l'échantillon analysé comprend 331 911 personnes dont 77 % sont nées au Canada, 8 % sont des immigrants arrivés avant l'âge de 20 ans et 15 % sont des immigrants arrivés à 20 ans ou plus.

Participation au marché du travail

Au cours des trois dernières décennies, la participation au marché du travail des immigrants au Canada a connu des changements importants. Premièrement, le changement des politiques d'immigration a conduit à une augmentation rapide du nombre d'immigrants en provenance des pays en développement, ce qui a transformé la composition ethnique de la population immigrante et accru l'hétérogénéité sociale du marché du travail. Deuxièmement, en raison de la hausse du niveau de scolarisation des natifs et d'une sélection économique plus sévère des

nouveaux arrivants, les immigrants font face à une concurrence plus importante sur le marché du travail. Troisièmement, en partie à cause des fluctuations de l'activité économique, le taux de chômage a augmenté. Tous ces facteurs ont accru la difficulté de trouver un emploi alors que les immigrants font en sus face à des obstacles particuliers non subis par les travailleurs natifs, dont une segmentation du marché du travail et une discrimination en emploi (Green et Green, 1999; Piché et Bélanger, 1995; Swidinsky et Swidinsky, 2002).

Le tableau 1 présente les différences de taux d'emploi entre les immigrants et les natifs. Nous constatons que le taux moyen d'emploi des immigrants arrivés avant l'âge de 20 ans est très proche de celui des natifs. En fait, la plupart des immigrants arrivés très jeunes ont généralement reçu des formations formelles canadiennes depuis leur enfance ou jeunesse. Ils ont donc une bonne connaissance des langues officielles et ont des diplômes canadiens. Ces avantages leur permettent d'avoir plus de choix sur le marché du travail et de s'intégrer beaucoup mieux à la société locale que les autres immigrants.

En ce qui concerne ceux qui sont arrivés à l'âge de 20 ans ou plus, leur taux moyen d'emploi est significativement plus faible que celui des natifs. De plus, nous constatons une augmentation graduelle du taux d'emploi selon la durée depuis l'immigration tant pour le Québec que pour le RDC, et tant chez les hommes que chez les femmes. Pour ceux dont la durée d'immigration est de plus de dix ans, le taux d'emploi est plus proche de celui des natifs. Ce résultat est conforme à la prédiction des approches d'assimilation (Portes, 1997; Zhou, 1997), selon lesquelles les nouveaux immigrants font face à une situation relativement difficile, résultant des désavantages associés aux barrières de la langue, à la non-reconnaissance des compétences et à leur connaissance insuffisante de la demande du marché du travail. Ainsi, les nouveaux immigrants

TABLEAU 1

Taux d'emploi selon le sexe, la région et le statut d'immigration

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Québec	Reste du Canada	Québec	Reste du Canada	Québec	Reste du Canada
Personnes nées au Canada	75,0 %	78,2 %	84,8 %	87,5 %	79,8 %	82,8 %
Immigrants arrivés avant l'âge de 20 ans	73,6 %	76,8 %	81,8 %	87,1 %	77,7 %	81,8 %
Immigrants arrivés à l'âge de 20 ans ou plus	57,4 %	67,0 %	75,0 %	83,5 %	66,2 %	74,7 %
Durée depuis l'immigration* :						
1 à 5 ans	43,3 %	54,4 %	63,1 %	77,0 %	53,3 %	65,2 %
6 à 10 ans	58,5 %	66,2 %	78,2 %	83,6 %	67,8 %	74,1 %
Plus de 10 ans	66,4 %	75,2 %	81,3 %	87,6 %	74,0 %	81,0 %

* Pour les immigrants arrivés à l'âge de 20 ans ou plus

développent-ils progressivement des stratégies pour surmonter ces difficultés.

En plus de la situation relativement défavorable des femmes immigrantes sur le marché du travail, nos résultats montrent que le taux d'emploi est toujours plus bas au Québec que dans le RDC, tant chez les natifs que chez les immigrants. Cela implique que le dynamisme du marché du travail est plus faible au Québec. De plus, les immigrants résidant au Québec, surtout les nouveaux arrivants, sont plus touchés par ces disparités régionales.

Nous pouvons également analyser la participation au marché du travail en étudiant le taux de chômage. Le graphique 1 montre que le taux de chômage chez les immigrants arrivés avant l'âge de 20 ans est similaire à celui des natifs, mais les immigrants arrivés après l'âge de 20 ans, surtout ceux résidant au Québec, connaissent un taux de chômage significativement élevé. Les femmes font face à de plus importantes difficultés sur le marché du travail. Le graphique 1 confirme dans l'ensemble les résultats que nous avons vus dans le tableau 1 ci-dessus.

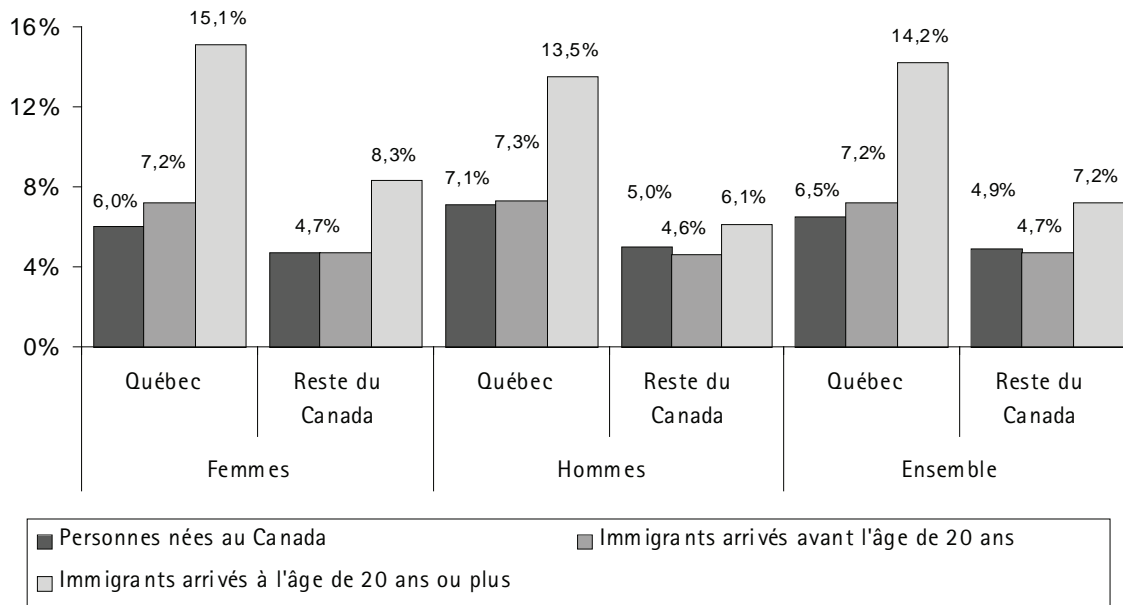
Revenus d'emploi

Les revenus d'emploi des immigrants constituent un indicateur pertinent pour évaluer leur insertion dans le marché du travail. De plus, pour situer la réussite économique des immigrants, la comparaison de leurs revenus d'emploi avec ceux des personnes nées au pays s'avère utile. C'est pourquoi cette section traite des écarts de revenu entre immigrants et natifs selon plusieurs caractéristiques.

Les revenus d'emploi se rapportent à l'année 2000 et comprennent tous les salaires, traitements et revenus provenant d'un travail autonome. Pour minimiser les écarts de revenu dus à l'intensité de l'offre de travail, nous limiterons nos comparaisons aux travailleurs à temps plein à longueur d'année. Il s'agit des personnes qui ont travaillé au moins 48 semaines durant l'année 2000 et qui étaient essentiellement des travailleurs à temps plein durant cette année. Le tableau 2 indique le revenu annuel moyen des natifs et l'écart de revenu entre immigrants et natifs.

GRAPHIQUE 1

Taux de chômage selon le sexe, la région et le statut d'immigration



Le premier constat qui ressort du tableau 2 est que les immigrants arrivés à l'âge de 20 ans ou plus sont très désavantagés sur le plan du salaire par rapport aux natifs puisqu'ils affichent un écart qui varie entre 13 % pour les hommes résidant dans le RDC et 16 % pour les femmes du Québec. Ces écarts sont encore plus prononcés chez les immigrants récents. En effet, parmi les immigrants arrivés à l'âge de 20 ans ou plus, plus l'immigration est récente, plus l'écart de salaire avec les natifs est grand. En ce sens, cela révèle qu'une certaine insertion survient. Par contre, on peut constater l'ampleur des écarts salariaux en début d'établissement qui oscillent entre 22 % (femmes du RDC) et 27 % (hommes du Québec) pour les cinq premières années d'établissement, et entre 19 et 23 % pour les cinq années suivantes. Sur ce plan, on constate que les hommes immigrants vivant au Québec sont ceux qui ont enregistré la plus grande amélioration dans le revenu d'emploi après 6 à 10 ans d'immigration. Toutefois, selon les résultats, les immigrants des deux sexes ne parviennent pas à la parité de revenu même 10 ans ou plus à la suite de leur arrivée au pays. Toutefois, les femmes ayant immigré dans une province canadienne autre

que le Québec réussissent à réduire de 2,5 % leur écart de revenu par rapport aux natives après plus de 10 ans passés au Canada. Le fait que, même après 10 ans, les immigrants arrivés à l'âge de 20 ans ou plus et qui travaillent à temps plein toute l'année gagnent un revenu d'emploi en moyenne inférieur à celui des natifs ne brosse pas tout à fait le tableau idéal.

Un second constat, opposé au premier, découle de ces analyses. Les immigrants arrivés avant l'âge de 20 ans ne sont que très légèrement désavantagés. En réalité, les immigrantes du Québec et du RDC ont un désavantage salarial de 0,1 % par rapport aux femmes canadiennes de naissance. Pour ce qui est des hommes, au Québec, les immigrants obtiennent un salaire moyen de 3,4 % inférieur à celui des hommes nés au Canada, alors que, dans le reste du pays, cet écart n'est que de 1,0 %. Ainsi, ces résultats établissent que l'âge à l'immigration apparaît comme un déterminant important du succès futur des immigrants sur le marché du travail. Des recherches supplémentaires pourraient tenter d'identifier l'âge critique, c'est-à-dire celui à partir duquel les performances économiques

TABLEAU 2

Écarts de revenu d'emploi entre natifs et immigrants selon le sexe et la région; travailleurs à temps plein à longueur d'année*, âgés de 25 à 54 ans, 2000.

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Québec	Reste du Canada	Québec	Reste du Canada	Québec	Reste du Canada
Revenu d'emploi annuel moyen des travailleurs natifs (\$)	33 511	37 366	44 810	51 712	39 980	45 751
Immigrants arrivés avant l'âge de 20 ans	-0,1 %	-0,1 %	-3,4 %	-1,0 %	-2,1 %	-1,2 %
Immigrants arrivés à l'âge de 20 ans ou plus	-15,8 %	-13,7 %	-14,6 %	-12,9 %	-14,2 %	-13,9 %
Durée depuis l'immigration* :						
1 à 5 ans	-26,6 %	-22,0 %	-26,9 %	-22,6 %	-25,5 %	-22,1 %
6 à 10 ans	-23,1 %	-21,8 %	-19,2 %	-21,7 %	-20,0 %	-22,4 %
Plus de 10 ans	-7,0 %	-5,6 %	-5,4 %	-2,5 %	-5,3 %	-4,9 %

* Le terme « à temps plein à longueur d'année » désigne les personnes qui ont travaillé au moins 48 semaines durant l'année 2000 et qui étaient essentiellement des travailleurs à temps plein durant cette année.

** Pour les immigrants arrivés à l'âge de 20 ans ou plus.

des immigrants sont affectées.

La troisième constatation qui se dégage du tableau 2 concerne la province d'accueil. Autant pour les immigrants de sexe masculin que féminin, la différence de revenu d'emploi avec les natifs est supérieure au Québec que dans le RDC. Pourtant, le Québec est très impliqué en matière d'immigration et possède une plus grande autonomie décisionnelle que les autres provinces canadiennes en ce qui a trait à la sélection de ses immigrants économiques.

Incidence du faible revenu et recours aux programmes de sécurité de revenu

La comparaison des taux de participation au marché du travail et des revenus d'emploi avec les natifs nous renseigne sur le niveau d'insertion des immigrants, et les résultats précédents ont montré que l'âge à l'immigration et le pays d'origine sont des facteurs déterminants du succès économique des immigrants. Par contre, d'autres indicateurs permettent d'approfondir les connaissances sur le sujet, comme l'incidence du

faible revenu qui nous informe sur le niveau de pauvreté des immigrants.

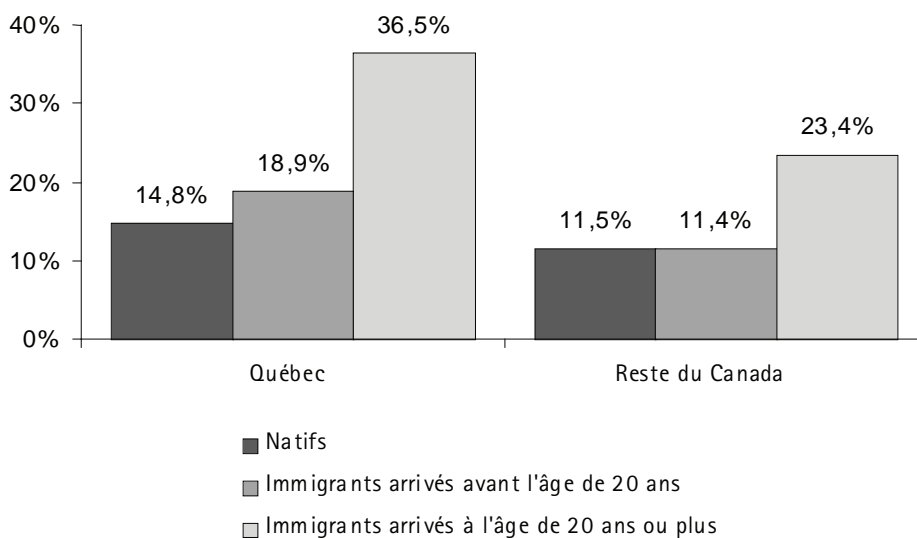
L'objectif n'est pas de comparer les taux de faible revenu par province¹, mais plutôt de comparer les écarts entre immigrants et natifs pour ce qui est de l'incidence du faible revenu. Dans le graphique 2, on peut constater qu'au Québec cet écart est beaucoup plus élevé que dans le RDC. En effet, les immigrants du Québec arrivés après l'âge de 20 ans (36,5 %) ont un taux de faible revenu qui est 22 points de pourcentage supérieur à celui des personnes nées au Canada (14,8 %). Dans le RDC, cet écart est de 12 points seulement. Quant aux immigrants arrivés très jeunes, ils affichent une proportion de personnes ayant un revenu familial sous le seuil du faible revenu qui est égale à la moitié de celle des immigrants arrivés à l'âge adulte autant au Québec que dans le RDC.

Par ailleurs, les résultats confirment le constat

1 Dans le recensement, la situation de faible revenu est déterminée par rapport à un seuil de revenu qui tient compte de la structure familiale, mais sans égard au coût de la vie dans la province de résidence.

GRAPHIQUE 2

Proportion de personnes dont le revenu familial économique total en 2000 était inférieur au seuil de faible revenu correspondant*



* Population âgée de 25 à 54 ans seulement.

précédent voulant que le processus d'intégration prenne du temps. Ainsi, pour les immigrants arrivés à l'âge de 20 ans ou plus, plus le temps passe, plus le taux de faible revenu se rapproche de celui des natifs de sorte que dans le RDC, 10 ans ou plus après l'arrivée, les immigrants parviennent presque à rattraper les personnes natives du Canada; leur taux de faible revenu n'est plus que de 12,9 %. Au Québec, et malgré une forte baisse dans le temps, le revenu d'un immigrant sur quatre arrivés depuis plus de 10 ans est toujours sous le seuil de faible revenu.

Conclusion

Pour l'essentiel, nos résultats brossent un portrait négatif de l'insertion dans le marché du travail des immigrants arrivés à l'âge adulte : taux d'emploi plus bas, taux de chômage plus élevés, revenus d'emploi plus faibles et taux de faible revenu plus grands. Ceci est encore plus vrai au Québec où la dynamique de l'économie ne semble pas être favorable aux immigrants qui se destinent au marché du travail. Quant aux individus ayant immigré avant l'âge de 20 ans, ils s'intègrent

beaucoup mieux au marché du travail, tant au Québec que dans le RDC.

Du point de vue des politiques publiques, nous nous interrogeons sur la pertinence des politiques d'immigration au Québec aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif. Sur le plan qualitatif, on peut se demander si les critères confinés dans la grille de sélection sont réellement gages de succès sur le marché du travail. Aussi, ces critères permettent-ils de recruter les immigrants qui répondent adéquatement aux besoins du marché du travail québécois? Sur le plan quantitatif, il y a lieu de se demander si le nombre d'immigrants admis chaque année ne dépasse pas la capacité d'absorption de l'économie québécoise. Si c'est le cas, la décision du Québec d'augmenter le nombre d'immigrants dans les années à venir pourrait empirer davantage la situation économique des nouveaux immigrants. Dans tous les cas, le gouvernement du Québec devra en faire plus pour améliorer les chances de réussite économique des immigrants s'il souhaite maximiser les bienfaits de l'immigration.

Nous pensons que le Québec devrait engager un débat sur la question afin d'élaborer une politique d'immigration efficace et de décider de l'effort à consentir pour venir en aide aux immigrants qui ont de la difficulté à s'intégrer économiquement.

À propos des auteurs

Brahim Boudarbat est professeur agrégé à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal. Détenteur d'un doctorat en sciences économiques, il a publié plusieurs articles scientifiques sur le marché du travail, l'immigration et l'éducation postsecondaire au Canada, ainsi que sur la formation professionnelle et le chômage des diplômés au Maroc.

Maude Boulet est doctorante et chargée de cours à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal. Ses recherches portent sur la situation économique des immigrants au Québec par rapport au reste du Canada. Elle s'intéresse également aux concepts de qualité d'emploi et de déqualification professionnelle chez les immigrants.

Nong Zhu est professeur agrégé à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Centre Urbanisation, Culture, Société, et titulaire d'un doctorat ès sciences économiques (CERDI, Université d'Auvergne, France, 2002). Ses intérêts de recherche portent essentiellement sur les aspects suivants : les migrations, l'intégration économique des immigrants, la pauvreté, les inégalités et le développement rural.

Références

Boudarbat, B. et M. Boulet. « Détérioration des salaires des nouveaux immigrants au Québec par rapport à l'Ontario et à la Colombie-Britannique », dans *Choix / Choice*, IRPP, vol. 13, no 7, 2007, p. 1-34.

Cousineau, J.-M. et B. Boudarbat. « La situation économique des immigrants au Québec », dans *Relations industrielles / Industrial relations*, vol. 64, no 2, 2009, p. 230-249.

Green A.G. et D.A. Green. « The economic goals of Canada's immigration policy: Past and present », dans *Canadian Public Policy*, vol. 25, no 4, 1999, p. 425-451.

Piché V. et L. Bélanger. *Une revue des études québécoises sur les facteurs d'intégration des immigrants*, Montréal, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction des études et de la recherche, collection Notes et documents, no 5, 1995.

Picot, G. *Situation économique et sociale des immigrants au Canada : recherche et élaboration de données à Statistique Canada*, document de recherche, Statistique Canada, No 11F0019MIF2008, no 319, 2008.

Portes, A. « Immigration Theory for a New Century: Some Problems and Opportunities », dans *International Migration Review*, vol. 31, 1997, p. 799-825.

Swidinsky R. et M. Swidinsky. « The Relative Earnings of Visible Minorities in Canada: New Evidence from the 1996 Census », dans *Relations Industrielles / Industrial Relations*, vol. 57, no 4, 2002, p. 630-659.

Zhou M. « Sementated Assimilation: Issues, Controversies, and Recent Research on the New Second Generation », dans *International Migration Review*, vol. 31, 1997, p. 975-1008.

Les programmes d'accès à l'égalité dans les entreprises du secteur privé au Québec : un statu quo décevant

MARIE-THÉRÈSE CHICHA
Université de Montréal

ÉRIC CHAREST
École nationale d'administration publique

Résumé : Les programmes d'accès à l'égalité répondent à la volonté du gouvernement québécois de combattre de manière proactive la discrimination en matière d'emploi qui affecte notamment les travailleurs des minorités visibles. Pourtant, leurs résultats sont plutôt décevants : une incompréhension des objectifs visés, la persistance de préjugés et de pratiques de gestion des ressources humaines potentiellement discriminatoires sous une fausse apparence de neutralité ainsi que l'absence d'engagement des dirigeants d'entreprise semblent constituer autant de facteurs qui expliquent cette situation. Le manque de contrôle et de sanctions de la part du gouvernement vient renforcer la stagnation observée de ces programmes dans le secteur privé.

Introduction

Au cours des dernières décennies, la société québécoise a réitéré à de nombreuses reprises l'importance de parvenir à une égalité professionnelle entre individus, sans égard, notamment, à l'origine nationale ou ethnique. Pourtant, malgré les progrès accomplis, il serait sans aucun doute prématuré de conclure à l'atteinte d'une réelle égalité de fait (Déom et Beaumont, 2008). Alors que la proportion des membres des minorités visibles ne cesse de croître (selon le dernier recensement canadien, près de 9 % de la population québécoise s'identifient comme appartenant à une minorité visible) et que le Québec augmente année après année ses objectifs en matière d'immigration¹, plusieurs indicateurs du marché du travail démontrent

que les membres des minorités visibles occupent encore une position relativement désavantageuse. (L'article de Boudarbat, Boulet et Zhu dans cette revue en fait état de façon détaillée). Pourtant, la volonté du gouvernement du Québec de combattre la discrimination systémique² s'inscrit depuis 1985 dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, où un chapitre est consacré exclusivement aux programmes d'accès à l'égalité (PAE). En obligeant les organisations à procéder de manière structurée à une analyse de leurs politiques et pratiques de gestion afin d'en éliminer les aspects discriminatoires et en même temps à fixer des objectifs quantitatifs de

1 Le Québec a reçu en 2008, 45 264 immigrants parmi lesquels, une majorité sont membres d'une minorité visible. Pour l'année 2009, le Québec souhaite admettre entre 47 400 et 50 000 immigrants de manière à atteindre un objectif maximum de 55 000 admissions en 2010 (Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, 2009a et 2009b).

2 La discrimination systémique peut être définie comme étant : « une situation d'inégalité cumulative et dynamique résultant de l'interaction, sur le marché du travail, de pratiques, de décisions ou de comportements, individuels ou institutionnels, ayant des effets préjudiciables, voulus ou non, sur les membres de groupes visés » (Chicha-Pontbriand, 1989).

représentation des groupes cibles, ces programmes visent à accélérer l'atteinte de l'égalité.

Évaluation des PAE : un bilan décevant

En 1987, un programme dit d'obligations contractuelles était instauré au Québec, obligeant toutes les entreprises privées ayant à leur emploi au moins 100 salariés et recevant des subventions ou des contrats gouvernementaux d'au moins 200 000 \$ à adopter un programme d'accès à l'égalité. En 2001, en vertu de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics, ceux-ci se sont également vu imposer la mise sur pied de PAE. À l'heure actuelle, au Québec, l'approche contraignante se limite seulement à ces deux univers³.

Afin d'évaluer le succès des programmes d'obligations contractuelles, deux évaluations ont été effectuées simultanément : l'une, interne (CDPDJ, 1998) et l'autre, externe, au moyen d'un sondage auprès de la totalité des entreprises soumises à l'obligation contractuelle (Chicha, 1998). Les deux ont conclu que la mise en œuvre des PAE dans le secteur privé était loin d'être un succès. Le sondage, dont les données sont plus complètes et plus précises que l'évaluation interne, a montré que seul un infime nombre d'entreprises avaient répondu aux exigences des PAE en revoyant leurs pratiques de gestion de ressources humaines pour en éliminer les aspects potentiellement discriminatoires et avaient réussi à progresser quelque peu en matière de représentation des membres des minorités visibles⁴.

3 Il faut noter que, en ce qui concerne l'obligation contractuelle, son champ d'application est très réduit et se limite à environ 170 entreprises du secteur privé. Ceci contraste fortement avec les programmes d'équité salariale qui couvrent notamment toutes les entreprises du secteur privé ayant 10 salariés et plus.

4 Les progrès relatifs à la représentation des femmes étaient plus significatifs, bien que très limités tout de même. Quant aux Autochtones, ils étaient complètement laissés pour compte par les entreprises.

Les principaux facteurs établis pour expliquer cette situation ont été la persistance de préjugés et de stéréotypes, une mauvaise compréhension des objectifs des PAE et de ce que représente la discrimination indirecte dans les pratiques de gestion des ressources humaines, et l'absence d'engagement des dirigeants. À cela s'ajoutait un élément contextuel important : l'absence de volonté politique de la part du gouvernement du Québec qui se reflétait par un contrôle déficient des programmes et par l'absence quasi totale de sanctions pour les entreprises réfractaires.

Ces résultats auraient dû déclencher un signal d'alarme et entraîner un vigoureux coup de barre de la part des autorités publiques et des entreprises. On aurait donc dû s'attendre à ce que, quelques années plus tard, la situation se soit nettement améliorée, reflétant ainsi de façon congruente l'importance des PAE pour la société québécoise, dont témoignait leur encheêtrement dans la Charte des droits. Compte tenu de l'absence de toute nouvelle évaluation par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), nous avons entrepris en 2005 une nouvelle enquête.

À cet effet, nous avons contacté les 87 entreprises de la RMR de Montréal ayant un programme d'accès à l'égalité en vertu de l'obligation contractuelle : 35,6 % d'entre elles ont accepté de participer à la recherche qui s'est déroulée au moyen d'entrevues semi-dirigées, avec la personne responsable du programme d'accès à l'égalité. Ces entreprises représentaient un large spectre de l'activité économique et comptaient en tout environ 113 000 employés. Bien que nous ne puissions généraliser notre analyse, il est légitime de penser que, contrairement à celles qui ont ignoré notre demande, les entreprises qui ont pris la peine de répondre sont celles qui avaient une certaine implication dans les PAE.

Les constats de la nouvelle enquête : une force d'inertie surprenante dans les entreprises

Un résultat étonnant qui ressort de notre analyse est la discordance entre l'intérêt exprimé pour la diversité par nos interlocuteurs et la disette de mesures prises pour l'atteindre. Alors qu'elles perçoivent de nombreux bénéfices potentiels à l'augmentation des niveaux de représentation des minorités visibles dans leur effectif, en pratique, ces entreprises mettent en œuvre peu de moyens pour y arriver... Comment expliquer ce paradoxe? Une série de facteurs explicatifs que nous présentons ci-dessous semblent responsables de cette surprenante force d'inertie, qui bloque la mise en œuvre des PAE dans le secteur privé québécois.

En premier lieu, il semble que les préjugés négatifs et les stéréotypes à l'égard des caractéristiques de productivité des membres des minorités visibles soient toujours présents dans les entreprises. Ainsi, un répondant explique :

« Ah, j'ai déjà eu telle nationalité qui a travaillé ici, puis c'est pas fort; envoyez-nous d'autres personnes, toutes blanches. (...). Puis malheureusement, c'est la plupart du temps contre les Noirs. On voit ça encore souvent ».

Les responsables considèrent aussi les membres des minorités visibles comme aptes à travailler à n'importe quelles conditions et n'importe quand :

« Donc eux sont bien disponibles. Quand on les appelle à la dernière minute, ils sont contents de rentrer travailler. Contrairement à d'autres personnes un peu plus blasées, je dirais ».

Il faut admettre qu'une telle perception cadre très mal avec les objectifs d'égalité que ces mêmes employeurs sont supposés atteindre!

Les employeurs invoquent aussi les craintes des employés pour expliquer leur manque d'initiatives :

« [...] il y avait une résistance très, très grande des gens qui étaient déjà en entrepôt depuis plusieurs années, pas beaucoup de scolarité, et qui voyaient encore les minorités visibles comme étant « Tu vas venir faire ma job [...] ».

Ces préjugés sont accentués par une méfiance à l'égard des objectifs des PAE, que les employeurs perçoivent comme contraires au principe du mérite et contre-productifs. Les responsables rencontrés reviennent régulièrement sur l'idée des compétences en précisant qu'ils n'embaucheront jamais des personnes moins compétentes pour atteindre les objectifs du PAE :

« Tu nous présentes des gens de ces trois publics cibles là [femmes, minorités visibles et autochtones] puis j'en ai un autre, un blanc vacciné, puis important, qui est plus compétent qu'eux autres, qu'est-ce que tu veux que je fasse? Je vais-tu prendre quelqu'un qui est moins compétent? »

Ou encore :

« C'est normal, que le meilleur gagne pour le poste, puis oui, on essaie d'encourager ces gens-là [les personnes des minorités visibles]. [Mais] on ne ferait pas une discrimination positive. On va engager plutôt la meilleure personne pour le poste ».

De plus, les propos recueillis illustrent bien le fait que les entreprises ne voient pas leur propre responsabilité dans cet état de choses :

« Il faut que les gens [des minorités visibles] apprennent à prendre la responsabilité de ce qu'ils ont à faire. Imaginez-vous le travail qu'on a ici, ce n'est pas mon problème : tu me l'apportes [ton diplôme et tes équivalences], tu l'as [l'entrevue]; tu ne l'as pas, je ne te rencontre pas, ça finit là. Fais les efforts ».

Ainsi, les entrevues réalisées montrent bien qu'il y a encore de sérieux besoins de formation et de sensibilisation des employeurs afin de combattre ces idées reçues sur les PAE.

Si l'on passe au plan des pratiques de gestion des ressources humaines et de leur révision, on constate comme dans l'enquête de 1998 (Chicha, 1998) que les répondants ne semblent pas saisir comment leurs pratiques courantes peuvent être indirectement discriminatoires. À titre d'exemple, la plupart des entreprises continuent à faire du recrutement de bouche-à-oreille ou par réseau de connaissances. Simultanément, elles se désolent de ne pas recevoir de candidatures des membres des minorités visibles, sans être un tant soit peu conscientes que la cause réside justement dans leur méthode de recrutement, qui accentue l'homogénéité démographique de leur effectif!

À l'étape de l'entretien de sélection, la demande croissante de compétences interpersonnelles par les entreprises augmente le risque de discrimination à l'égard des candidats des minorités visibles. La majorité des entreprises rencontrées affirment que les employés qu'elles recherchent doivent posséder des talents de communication, des aptitudes pour la vente et la négociation, être motivés et compétitifs. Comme il s'agit d'attitudes, de traits de personnalité ou d'habiletés sociales, les compétences interpersonnelles sont plus difficiles à mesurer de manière objective que les connaissances professionnelles. De plus, elles seraient souvent dépendantes du contexte : par exemple, avoir une bonne relation avec les clients dépend en grande partie des collègues de travail, des superviseurs et... des clients! (Moss et Tilly, 2001).

Bien que nous ne puissions, dans le cadre de ce bref article, broser un portrait complet des résultats obtenus, l'image globale qui se dégage de l'enquête de 2005 ne semble pas très différente de celle de 1998, en tout cas pour les entreprises examinées. Deux facteurs contextuels importants, l'un interne, l'autre externe, contribuent, selon

nous, à cette stagnation des PAE. Au plan interne, l'implication de la haute direction est primordiale si l'on souhaite observer des changements réels, comme l'a affirmé à plusieurs reprises la CDPDJ (Dowd, 2009). La littérature en gestion de la diversité insiste également sur ce facteur de succès (Cornet et Warland, 2008).

Or, malgré leurs obligations légales et leur intérêt pour la diversité, la plupart des entreprises interrogées ont mentionné que le PAE n'était pas un dossier stratégique, bien au contraire. Les dirigeants s'impliquent peu dans les PAE, comme l'illustre bien le commentaire suivant :

« Le PDG [...] à chaque fois qu'il passe devant mon bureau, il va s'arrêter, il va me demander comment ça va. Mais tu sais, je ne pense pas qu'il est au courant comment ça marche, c'est quoi ces choses-là [le programme d'accès à l'égalité]. Ça me surprendrait beaucoup qu'il ait déjà vu ça ».

Quant au facteur externe responsable de cette situation, il faut souligner le manque de volonté politique du gouvernement d'assurer la mise en œuvre de PAE dans le secteur privé, qui se traduit par un manque de contrôle et de sanctions, tout comme en 1998. Or, comme l'affirme un rapport récent du Bureau international du travail, basé sur une vaste recension des recherches, les politiques proactives nécessitent un encadrement étroit de la part des autorités gouvernementales et la mise en place de sanctions réelles en cas de non-conformité (Bureau international du travail, 2007).

La très vaste majorité des entreprises rencontrées ont mentionné avoir très peu de contacts avec la CDPDJ. Ce manque de suivi amène les entreprises à considérer le PAE comme un dossier secondaire:

« Sans dire que c'est pris à la légère [le PAE] mais en tout cas, ce n'est peut-être pas les priorités premières des entreprises ».

D'autres reconnaissent que :

« (...) s'il n'y a pas de pénalité au bout de la ligne... ils [la haute direction] ne s'en occuperont pas. Seulement, s'il y avait un comité de la Commission qui nous forcerait à faire les changements, sans quoi [on perdrait] la subvention... C'est ça, là ça serait une autre histoire ».

Conclusion

Cette analyse nous montre que le simple passage du temps ne permet pas de combattre les obstacles à l'embauche des membres des minorités visibles. Les obstacles d'hier semblent toujours bien présents dans les entreprises : la méconnaissance du phénomène de la discrimination systémique, la prévalence des stéréotypes et des préjugés, une vision simpliste, voire caricaturale, des PAE, et le manque d'engagement des dirigeants. La pression d'une obligation légale est nécessaire, mais il est illusoire de penser qu'elle aura un quelconque effet positif si elle ne fait pas l'objet d'une grande vigilance de la part des autorités chargées de l'appliquer. Sans cette pression de l'obligation légale, bien peu d'entreprises feront des efforts pour remédier à la sous-représentation des minorités visibles dans leur effectif et procéderont à l'analyse critique de leur système d'emploi afin d'en établir les biais.

Sans une intervention appropriée, il est à craindre que le discours « politiquement correct » sur les avantages d'une main-d'œuvre diversifiée, émanant tant des autorités publiques que des employeurs, ne réussisse pas à ébranler le statu quo caractérisé par le maintien d'une forte inégalité à l'égard des membres des minorités visibles dans le secteur privé au Québec.

À propos des auteurs

Marie-Thérèse Chicha est professeure titulaire à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal et chercheure au Centre Métropolis du

Québec- Immigration et Métropoles. Experte en matière d'égalité auprès du Bureau international du travail, ses champs de recherche ont trait aux politiques d'immigration, à l'équité en emploi, à la gestion de la diversité et à l'équité salariale.

Éric Charest est professeur en gestion des ressources humaines à l'École nationale d'administration publique et doctorant en relations industrielles à l'Université de Montréal. Sa thèse porte sur les liens entre équité en emploi et gestion de la diversité dans les entreprises québécoises.

Références

Bureau international du travail. 2007. *L'égalité au travail : relever les défis*, Rapport en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail 2007, Genève : Conférence internationale du travail, 96e session, Rapport I (B), 135 p.

Cheung, L. 2005. *Le statut racial et les résultats sur le marché du travail*, Congrès du travail du Canada, rapport de recherche no 34, 42 p.

Chicha, M.-T. 1998. *Portrait et analyse des programmes d'accès à l'égalité soumis à l'obligation contractuelle du Québec*, Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration, Montréal, 95 p.

Chicha-Pontbriand, M.-T. 1989. *Discrimination systémique – fondement et méthodologie des programmes d'accès à l'égalité en emploi*, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, 197 p.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). 1998. *Les programmes d'accès à l'égalité au Québec : Maintenir les acquis, élargir le champ d'action*, Rapport de recherche, Montréal, 149 p. et annexes.

Cornet, A. et P. Warland. 2008. *GRH et gestion de la diversité*, Paris, Dunod, 147 p.

Déom, E., et M.-P. Beaumont. 2008. *Le Québec : toujours à l'avant-garde en matière d'équité en emploi?* Santé, Société et Solidarité : revue de

l'observatoire franco-qubécois de la sant et de la solidarit, no 1, p. 75-84.

Dowd, M.-A. 2009. *Les programmes d'accs l'galit : pourquoi sont-ils ncessaires et quelles sont les conditions de leur succs?* Dans Eid, P. (d.), *Pour une vritable intgration : droit au travail sans discrimination*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Qubec, Fides, Montral, 297 p.

Holzer, H. J., et D. Neumark. 2000. « What Does Affirmative Action Do? », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 53, no 2, p. 240-271.

Lee-Gosselin, H. 2009. *Les PAE – est-ce une solution adaptte pour l'intgration des minorits visibles et culturelles au travail?* Dans Eid, P. (d.), *Pour une vritable intgration : droit au travail sans discrimination*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Qubec et Fides, Montral, 297 p.

Leonard, J. S. 1984. « Antidiscrimination or Reverse Discrimination: The Impact of Changing Demographics », Title VII, and Affirmative Action on Productivity. *The Journal of Human Resources*, vol. 19, no 2, p. 439-463.

Ministre de l'Immigration et des Communauts culturelles. 2009a. *Fiche synthse sur l'immigration au Qubec – ann 2008*, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, 3 p.

Ministre de l'Immigration et des Communauts culturelles. 2009b. *Plan d'immigration du Qubec pour l'ann 2009*, 10 p.

Moss, P. et C. Tilly. 2001. *Stories Employers Tell: Race, Skill, and Hiring in America*, Russell Sage Foundation, New York, 317 p.

Statistique Canada. 2006a. Donn es du Recensement de 2006, n 97-562-XCB2006017.

Statistique Canada. 2006b. Donn es du Recensement de 2006, n 97-563-XCB2006060.

De l'interprétation plurielle du projet migratoire des Maghrébins du Québec : le soutien à l'insertion en emploi et ses conséquences

ANNICK LENOIR- ACHDJIAN

Université de Sherbrooke

SÉBASTIEN ARCAND,

l'École des hautes études commerciales de Montréal

Résumé : Le décalage entre le projet migratoire des Maghrébins du Québec et le soutien qui leur est offert dans leur insertion en emploi participe à leur désillusion. Ainsi, désillusion et incompréhension viennent renforcer des problèmes structurels bien sentis chez la communauté maghrébine du Québec en matière d'accès au marché du travail.

Introduction

Ayant la pleine maîtrise de l'établissement du profil recherché pour ses immigrants indépendants, le Québec a adopté en 1996 une nouvelle grille de sélection qui privilégie entre autres la jeunesse, la scolarisation, l'expérience en emploi, les formations recherchées par les employeurs québécois, l'autonomie financière du candidat et, bien sûr, la connaissance fonctionnelle du français.

L'adoption de ces critères eut quelques effets importants dont celui d'accroître considérablement la proportion de nouveaux arrivants très scolarisés et celui d'augmenter l'immigration francophone (ou tout au moins d'immigrants connaissant le français) originaire de pays non européens et, plus particulièrement, de pays africains. Depuis 2001, le Maroc et l'Algérie figurent sur la liste des quatre principaux pays de naissance des immigrants avec la France et la Chine (Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), 2006; MICC,

2009a)¹. Il s'agit d'une population hautement scolarisée puisqu'en 2001 pratiquement le tiers (29,9 %) des Marocains nés au Maroc et la moitié (42,5 %) des Algériens nés en Algérie, âgés de 15 ans et plus, détenaient un diplôme de niveau universitaire (comparativement à 21,8 % de la population immigrée dans son ensemble et 14 % des Québécois en général). De plus, la quasi-totalité d'entre eux (respectivement 97,6 % et 98,5 %) ont déclaré parler français au recensement de 2001. Pourtant, en dépit de ces caractéristiques a priori considérées comme prometteuses pour leur intégration future lors de la sélection, les Marocains nés au Maroc et les Algériens nés en Algérie et établis au Québec depuis cinq ans ou moins connaissaient en 2001 un taux de chômage particulièrement élevé : 33,6 % et 35,4 % comparativement à 8,2 % pour l'ensemble des Québécois².

1 Les originaires de ces deux pays de provenance représentaient ainsi 15,9 % des arrivées entre 2001 et 2005 et 15,7 % des arrivées entre 2004 et 2008 (MICC, 2006; MICC, 2009b).

2 Les données de ce paragraphe sont extraites d'une compilation spéciale du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) provenant du Recensement canadien de

Nous montrerons dans les prochains paragraphes que le projet migratoire de ces Marocains et de ces Algériens conditionne leur représentation d'eux-mêmes comme travailleurs migrants (en fonction des opportunités économiques), et que cette représentation entre en opposition avec celle véhiculée au sein des services de soutien à l'insertion en emploi. Ces deux représentations distinctes du nouvel arrivant sélectionné à l'étranger induisent des logiques d'interaction ou d'intervention fondées sur des malentendus ou sur des incompréhensions. Cette thèse s'appuie sur les résultats d'une étude, réalisée entre 2004 et 2006, qui traite des perceptions comparées des chercheurs d'emploi d'origine algérienne ou marocaine³ et des intervenants qui travaillent avec cette clientèle⁴. Précisons qu'il ne s'agissait pas, dans cette étude, d'évaluer les programmes d'intervention destinés à la clientèle chercheuse d'emploi, ni la qualité des interventions effectuées auprès de la clientèle maghrébine, ni même à statuer sur la légitimité des besoins et attentes exprimés⁵.

Le projet migratoire et le processus d'intégration selon les Maghrébins

Confrontés dans leur pays de départ à un taux de chômage extrêmement élevé (20,4 % pour le Maghreb en 2003⁶ selon la Banque mondiale

2001.

3 Ces derniers devaient être arrivés au Québec après le 11 septembre 2001, âgés de 25 à 44 ans, maîtriser le français parlé et écrit, posséder un niveau de scolarité postsecondaire et participer à un programme d'insertion en emploi.

4 37 personnes dont 22 chercheurs d'emploi (10 nés au Maroc et 12 nés en Algérie; 16 à Montréal et 5 à Sherbrooke) et 15 intervenants (8 à Montréal et 7 à Sherbrooke) ont été interrogés, soit dans des organismes de soutien en emploi (CLE, CJE ou organismes communautaires) ou au MICC.

5 Pour plus de détails sur cette étude, voir Lenoir-Achdjian, A., S. Arcand, D. Helly, I. Drainville, M. Vatz Laaroussi. 2009. « Les difficultés d'insertion en emploi des immigrants du Maghreb au Québec : une question de perspective ». IRPP Choix vol. 15, n° 3. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques. En ligne : <http://www.irpp.org/fr/index.htm>.

6 L'Algérie est particulièrement touchée par ce phénomène puisque le taux de chômage dans ce pays frôlait les 25 % en 2003 et montait

[Nabli, 2005]), la majorité des Maghrébins considèrent la migration comme un moyen de réaliser un projet essentiellement économique : faire carrière ou changer de secteur d'emploi, mais a minima améliorer ses conditions de vie. Ce projet apparaît d'autant plus légitime qu'il semble comporter un risque minimal. En effet, il s'appuie sur une connaissance du Québec et du Canada, grâce aux activités de promotion à l'étranger, qui les présentent comme des territoires au niveau de vie élevé, à l'activité économique florissante, respectueux de leurs citoyens, ouverts à l'immigration, valorisant la diversité culturelle et le dialogue interculturel (Chrétien, 2003; Citoyenneté Immigration Canada, 2005; Coderre, 2003), et connaissant une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Retenus notamment par le service d'immigration pour leurs caractéristiques professionnelles (niveau de scolarisation, domaine d'études, expérience de travail) et leurs compétences linguistiques en français (et dans une moindre mesure en anglais), les immigrants maghrébins migrent au Québec animés du désir de s'insérer rapidement dans le marché de l'emploi local grâce à leurs qualifications. Plusieurs admettent néanmoins la légitimité d'une éventuelle déqualification. Mais, dans leur esprit, celle-ci devrait leur permettre à la fois de développer leur réseau professionnel local, de s'intégrer socialement et, par la suite, de progresser dans leur carrière; bref, elle devrait être à la fois temporaire et porteuse de promesses pour l'avenir. Les discours analysés le montrent clairement : ces nouveaux arrivants migrent au Québec avec une autoreprésentation forte, celle de travailleur.

Le projet migratoire et le processus d'intégration selon les intervenants

Pour leur part, les intervenants qui œuvrent auprès des chercheurs d'emploi maghrébins

jusqu'à 70 % pour les diplômés universitaires. En comparaison, le taux de chômage au Maroc cette même année était environ de 20 %, mais frôlait les 40 % pour les diplômés universitaires (Nabli, 2005).

se représentent l'immigration vers le Québec comme un choix réfléchi qui implique bien sûr des attentes en matière d'insertion en emploi, mais aussi a priori une connaissance des normes et valeurs en vigueur localement et une adhésion implicite à ces normes et valeurs, une volonté de s'intégrer socialement au Québec et une connaissance minimale du fonctionnement du marché de l'emploi. Normalement, disent-ils, les candidats à l'immigration se renseignent sur le pays avant de proposer leur candidature.

Plusieurs se disent alors surpris de l'étonnement des chercheurs d'emploi maghrébins face à la réglementation de plusieurs métiers et professions au Québec ou face à la longueur du processus d'insertion. Ils soulignent avec stupéfaction les attentes de cette clientèle concernant la rapidité de leur insertion en emploi. Or, il faut, disent-ils, considérer les réalités du marché de l'emploi local (insertion difficile pour tous, natifs compris), les caractéristiques de cette immigration (surdiplômée pour les besoins exprimés par les employeurs locaux, sans expérience de travail au Québec, aux diplômes reconnus généralement à la baisse lors du processus d'équivalence). Il faut se familiariser avec le fonctionnement du marché de l'emploi québécois (la majorité des emplois étant cachés, il importe de faire jouer le réseau personnel et professionnel au cours du démarchage; le curriculum vitae, la lettre de présentation, les interactions lors du démarchage et l'entrevue sont autant d'éléments importants à soigner, etc.). D'autres, s'appuyant sur l'habituelle déqualification qui touche les immigrants, considèrent qu'il est normal que cette clientèle soit également chômeuse ici, si elle refuse de faire des compromis sur ses aspirations économiques. D'autres encore estiment que si ces immigrants vivaient déjà du chômage au Maghreb ou s'ils ne travaillaient pas dans leur domaine de formation, il est logique que cette formation ou cette expérience ne soit pas reconnue par les employeurs québécois. En d'autres mots, pour l'ensemble des intervenants interrogés, les clients maghrébins sont avant

tout des chercheurs d'emploi, confrontés aux mêmes difficultés dans leur recherche d'emploi que les natifs et conséquemment appelés à faire des compromis quant à leurs attentes initiales. L'acceptation de ces compromis (« faire le deuil »), compromis qui, selon eux, ne peuvent se faire que suite à une certaine compréhension de la société québécoise conduira à une insertion économique subséquente. Inversement, le refus de ces compromis expliquerait la situation d'échec rencontrée.

Le processus d'insertion en emploi selon les Maghrébins

Habités au poids du secteur public dans le marché de l'emploi maghrébin, la majorité des nouveaux arrivants se tournent naturellement et très rapidement vers les services publics québécois d'aide à la recherche d'emploi. Ils s'attendent, au départ, à ce que les intervenants les initient au fonctionnement du marché de l'emploi et les accompagnent ensuite en leur indiquant, par exemple, les employeurs potentiellement intéressés par leur profil. Bref, ils comptent sur un travail d'arrimage avec les employeurs qui non seulement faciliterait leur insertion en emploi, mais remplirait les promesses implicites liées à leur sélection comme immigrants économiques. Or, ils découvrent une philosophie guidant les interventions de soutien en emploi au Québec qui repose sur l'autonomie et la responsabilité individuelle (faire soi-même ses propres démarches). Leur « droit à l'emploi » qui, selon eux, découle de leur sélection par Immigration-Québec ne s'actualiserait donc pas dans les services de soutien avec lesquels ils font affaire.

En outre, s'ils reconnaissent que les formations liées à la recherche d'emploi (faire un curriculum vitae, décrocher et passer une entrevue, écrire une lettre de présentation, etc.) sont utiles pour la réalisation de leur projet de s'insérer dans le marché de l'emploi, ils se disent néanmoins déçus à la fois par : le délai d'accès aux services de soutien (il peut se passer plusieurs semaines,

voire plusieurs mois à Montréal, avant d'obtenir un soutien concret); par la redondance des démarches d'un organisme à l'autre (telle la réécriture constante de leur curriculum vitae); par les mesures de formation conçues pour faciliter l'insertion en emploi mais qui, selon ces répondants, ne donnent que rarement accès à un emploi (visite d'entreprises, « 5 à 7 » avec des employeurs potentiels, etc.); par l'énergie qu'ils dépensent à convaincre les intervenants de la nécessité de participer à tel stage ou d'obtenir telle mise à niveau; par le faible nombre de stages en entreprise disponibles perçus par les chercheurs d'emploi comme un sésame pour l'insertion en emploi. Cette fois, c'est leur identité de travailleurs immigrants qui, affirment-ils, n'est pas prise en compte.

Également, tous contestent l'approche adoptée par un grand nombre d'intervenants qui, comme le favorise Emploi Québec, proposent une insertion en emploi et non une insertion professionnelle⁷, ce qui nie, disent-ils leur identité professionnelle pourtant à la base de leur sélection comme immigrants économiques.

Ils se plaignent aussi du fait que non seulement l'intervention proposée ne mène pas à la formation de réseaux professionnels porteurs, mais que les employeurs ne semblent pas intéressés par leur formation et expérience professionnelle. Ce dernier constat les amène alors à se questionner sur l'adéquation entre la sélection de l'immigration et les besoins réels du marché de l'emploi. Quelques-uns remarquent également avec amertume que les obstacles placés sur leur chemin (reconnaissance par les ordres professionnels ou métiers réglementés, exigence d'une expérience canadienne et absence

de reconnaissance de leur expérience acquise à l'étranger, nécessité de connaître l'anglais, etc.) sont autant d'éléments permettant de les éliminer de manière politiquement correcte du processus d'embauche et que les gouvernements québécois ou canadien agissent relativement peu pour contrer cette discrimination. Les attentes liées au projet migratoire et la réalité qu'ils rencontrent au Québec les amènent donc à une expérience d'échec. Étant dans l'incapacité de s'insérer dans le marché de l'emploi⁸, nombreux sont ceux qui, persuadés qu'ils ont été trompés sciemment par Immigration-Québec, qu'ils sont rejetés par la population québécoise et qu'ils sont abandonnés par le gouvernement de la province, s'interrogent sur leur identité de Québécois en devenir.

Le processus d'insertion en emploi selon les intervenants

De leur côté, les intervenants estiment que les Maghrébins ont les mêmes droits que n'importe quel autre citoyen québécois chercheur d'emploi, car migrer est un choix. La majorité des intervenants interprètent donc la demande des chercheurs d'emploi maghrébins comme une demande de prise en charge et, donc, comme une preuve de leur manque d'autonomie en recherche d'emploi, de leur incompréhension du fonctionnement du marché de l'emploi québécois, mais aussi, selon certains intervenants, de leur arrogance (« ils veulent un tapis rouge »).

De plus, face à une éventuelle déqualification, ils répliquent qu'il s'agit d'un processus normal pour tout nouvel arrivant sur le marché du travail

⁷ L'insertion en emploi mise sur l'accès à l'emploi, indépendamment de la déqualification éventuelle ou de la non-concordance entre le champ professionnel du chercheur d'emploi et l'emploi offert, cela afin de favoriser l'accès à une source financière le plus rapidement possible. L'insertion professionnelle consiste pour sa part à privilégier une insertion sur le marché de l'emploi qui respecte le champ de compétences professionnelles du chercheur d'emploi et qui ne devrait pas comporter une importante déqualification à long terme.

⁸ Sur tous les Maghrébins interviewés, douze n'avaient jamais occupé un emploi au Québec (sept parmi eux n'y résidant que depuis un an ou moins, les cinq autres depuis deux, trois ou quatre ans). Parmi les dix répondants restants, l'un avait obtenu, depuis son arrivée, un diplôme technique dans un secteur autre que celui de sa formation initiale et occupait depuis peu un emploi en relation avec le diplôme nouvellement acquis, un autre cumulait les petits contrats, deux travaillaient sur appel dans un secteur autre que celui pour lequel ils avaient été initialement formés, sept n'avaient occupé qu'un seul emploi depuis leur arrivée et ce, sur une courte période (un jour, trois jours, une semaine, six mois ou huit mois).

québécois, sans compter le fait que les universités au Maghreb seraient moins qualifiantes que les nôtres. La réussite professionnelle est affaire de durée alors que les chercheurs d'emploi maghrébins fonctionnent à l'urgence.

Par contre, tous les intervenants rencontrés admettent l'existence d'actes discriminants de la part des employeurs à l'égard des Maghrébins, mais se disent impuissants à réagir. L'empathie qu'ils expriment à l'égard de cette clientèle à ce sujet, ne les empêche pas d'établir un lien étroit entre les obstacles que les Maghrébins rencontrent dans leur recherche d'emploi et leurs caractéristiques personnelles (passifs, attentistes, attitudes inappropriées, etc.) ou collectives (musulmans, rigides quant à leurs pratiques religieuses, peu à l'aise dans un rapport hiérarchique mettant une femme dans un rôle dominant, fermés aux interactions avec des Québécois, etc.). Ils s'interrogent sur la qualification effective de leurs clients maghrébins puisque, relèvent-ils, peu réussissent les examens des ordres professionnels, leurs diplômes sont systématiquement reconnus à la baisse (probablement en raison des institutions scolaires fréquentées) et leur français écrit laisse à désirer. Ces caractéristiques personnelles et collectives, qui affecteraient le savoir être et le savoir agir des Maghrébins servent ensuite dans le discours de plusieurs intervenants à justifier, voire à légitimer, la difficulté que rencontrent ces derniers à se faire embaucher.

Conclusion

Ces résultats signalent clairement la présence de logiques complètement inversées dans la relation insertion en emploi-socialisation. En effet, si pour les Maghrébins l'intégration sociale passe par l'insertion en emploi, pour les intervenants ce sont bien les lacunes en matière de socialisation des Maghrébins qui expliquent leurs difficultés à s'insérer dans le marché du travail.

Or, l'opposition entre ces deux logiques induit incompréhensions et tensions dans

l'intervention, généralement mises sur le compte des caractéristiques culturelles et religieuses de la clientèle. Du coup, les intervenants évacuent les éléments structureaux (problème d'arrimage entre les besoins régionaux et le processus de sélection des immigrants, discrimination des employeurs, contexte économique peu favorable, marché de l'emploi qui s'appuie sur le bouche-à-oreille pour combler les postes vacants, etc.) qui nuisent à l'insertion en emploi des Maghrébins.

Cette incompréhension amène plusieurs intervenants à s'interroger à la fois sur la capacité d'intégration des Maghrébins à la société québécoise et sur la concentration de la sélection des immigrants dans certains bassins géographiques sous prétexte de protéger la francophonie. Cette concentration contribue à réduire la diversité des caractéristiques d'une cohorte donnée et, par le fait même, augmente le poids de la problématique qui lui est propre. Cette incompréhension réciproque induit aussi chez les Maghrébins rencontrés la perception que leur insertion économique au Québec est bloquée. Or, par ricochet, puisque l'intégration sociale selon leur point de vue devrait découler de la précédente, ils voient cette dernière comme étant bloquée également. Nombreux sont alors ceux qui, conscients de l'impossibilité du retour au Maghreb, ont le sentiment d'être des citoyens de deuxième classe « piégés » au Québec.

À propos des auteurs

Annick Lenoir-Achdjian, Dr en anthropologie, est professeure au Département de service social de l'Université de Sherbrooke. Son expertise porte sur la compréhension des processus migratoire et d'établissement des familles immigrantes ainsi que sur l'intervention et ses effets auprès de ces familles. Elle est l'auteure de plusieurs publications, monographies, rapports et articles, notamment *Appréhender la nation, vivre la diaspora : regards arméniens*. Coll. Carrefour, Bruxelles, Academia-Bruylant, 2006 et « La transmission intergénérationnelle et relation au milieu scolaire

en diaspora : le cas de la communauté tamoule de Montréal » dans Vatz Laaroussi, M., C. Bolzman et M. Lahlouh (éds.). *Familles migrantes : au gré des ruptures...Tisser la transmission*, p. 162-184, Paris, L'Harmattan, 2008. Elle a également codirigé, en 2008, avec Maryse Potvin, un numéro spécial sur les « Discriminations et les barrières à l'emploi. » pour le *Journal of International Migration and Integration (JIMI)*, vol. 8, no1. Enfin, de 2003 à 2007, Annick Lenoir-Achdjian a coordonné le volet Aspects économiques et démolinguistiques de l'immigration du Centre d'excellence en immigration Immigration et métropoles, mais depuis 2007, elle joue le rôle de co-coordonnatrice, avec Michèle Vatz Laaroussi, du Domaine 4 (Rôle des collectivités d'accueil pour les nouveaux arrivants et les membres des minorités) du Centre Metropolis du Québec-Immigration et métropoles.

Sébastien Arcand, Dr en sociologie de l'Université de Montréal, est professeur au Service de l'enseignement du management à l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC) et coordonne le Domaine 2 sur l'intégration économique et l'intégration au marché de l'emploi du Centre Metropolis du Québec-Immigration et Métropoles. Parmi ses champs de recherche et de publication, il s'intéresse à la gestion de la diversité dans les entreprises et les organisations, à l'entrepreneurship ethnique ainsi qu'à l'apport de la sociologie dans l'enseignement du management. Sébastien Arcand enseigne en français et en espagnol à HEC Montréal en plus d'un séminaire de doctorat dispensé à la Escuela de administración, finanzas y tecnología (EAFIT) de Medellín en Colombie.

Références

Chrétien, J. 2003. L'immigration et le multiculturalisme au Canada, conférence présentée au Sommet de Londres sur la gouvernance progressiste, le 12 juillet 2003, en ligne.

Citoyenneté et Immigration Canada. 2005. Pour mieux connaître... l'immigration et la citoyenneté, Ottawa, gouvernement du Canada, en ligne : <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/connaître.pdf>.

Coderre, D. 2003. Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2003, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Ottawa, gouvernement du Canada, en ligne : http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20060119011730/http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/cic-cic/cic-cic03d_f.asp.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 2006. « Tableau 9a Immigrants admis au Québec selon les 15 principaux pays de naissance, 2001-2005 et 2005 » dans *Tableau sur l'immigration au Québec 2001-2005*, Montréal, gouvernement du Québec, 42 p.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 2009a. « Tableau 9a Immigrants admis au Québec selon les 15 principaux pays de naissance, 2004-2008 et 2008 » dans *Tableau sur l'immigration au Québec 2002-2006*, Montréal, gouvernement du Québec. 46 p.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 2009b. *Portraits régionaux 1998-2007. Caractéristiques des immigrants établis au Québec et dans les régions en 2009*. Montréal, gouvernement du Québec. 31 p.

Nabli, M. 2005. Table ronde Maghreb, conférence donnée à Tunis le 24 mai 2005, Région, Moyen Orient et Afrique du Nord Banque Mondiale, en ligne : <http://siteresources.worldbank.org/INTMENA/Resources/MaghrebRoundtablePresentMKNIII.pdf>.

La déqualification des immigrées hautement qualifiées à Montréal : une question de degré?

MARIE-THÉRÈSE CHICHA
Université de Montréal

Résumé : Cet article vise à cerner les facteurs explicatifs de la déqualification subie par les immigrées hautement qualifiées établies à Montréal. Les résultats font ressortir une forte incidence de la déqualification parmi les 44 participantes à l'étude : 43 % sont fortement déqualifiées et 25 % le sont moyennement, même après plusieurs années au Québec. Celles qui ne sont pas déqualifiées (32 %) ont, pour la plupart, passé une ou plusieurs années dans des emplois de mise à niveau de leurs qualifications. Plusieurs variables jouent un rôle significatif dans la présence et le degré de déqualification, soit les stratégies familiales, la reconnaissance des diplômes étrangers, les possibilités de requalification et la discrimination en milieu de travail. Les politiques d'intégration doivent insister sur la cohérence et le synchronisme des interventions sur divers plans afin d'éviter le gaspillage du capital humain d'un nombre important d'immigrées, et de contribuer à la réussite de leur intégration professionnelle.

La déqualification des immigrées hautement qualifiées à Montréal : une question de degré?¹

Alors que nos politiques d'immigration deviennent de plus en plus sélectives et sont orientées vers les immigrés hautement qualifiés, plusieurs d'entre eux se retrouvent captifs d'emplois précaires et peu qualifiés. Cette situation de déqualification est de plus en plus importante et durable selon les données récentes de Statistique Canada (Galarneau et Morissette, 2008). Un certain nombre d'études (OCDE, 2007; Salaff et Greve, 2003) indiquent que les immigrées sont particulièrement touchées par la déqualification, notamment lorsqu'elles viennent de pays du Sud. Dans cette perspective, nous avons entrepris une recherche visant à cerner les facteurs explicatifs de la déqualification subie par les immigrées

qui arrivent à Montréal munies d'un diplôme de niveau universitaire obtenu dans leur pays d'origine. Notre objectif était de comprendre pourquoi et comment certaines immigrées subissent une forte déqualification alors que d'autres y échappent.

Des recherches récentes ont attribué l'inégalité à laquelle sont soumises les immigrées à la non-reconnaissance des diplômes, à la discrimination en entreprise ou à leurs obligations familiales. Or, selon Purkayastha (2005), les études qui se concentrent sur l'influence d'un ou deux facteurs appauvrissent l'analyse et ne permettent pas de bien saisir toute la complexité de l'insertion professionnelle des immigrées. En accord avec son approche, nous avons choisi d'adopter une perspective systémique et multidimensionnelle pour notre recherche. Les dimensions retenues sont celles qu'une recension des écrits sur l'insertion professionnelle des immigrées a mis en évidence, soit :

¹ Cette étude a été réalisée grâce au soutien du CRSH (subvention ordinaire), de la Fondation canadienne des relations raciales ainsi que du Centre Metropolis du Québec-IM. Elle est disponible dans son intégralité dans Chicha (2009). http://im.metropolis.net/frameset_f.html

- les stratégies et les obligations familiales qui mettent au second plan la carrière des conjointes immigrées;
- la non-reconnaissance des qualifications étrangères;
- les difficultés d'accès à la formation aux fins de requalification;
- les pratiques discriminatoires des entreprises.

Notre recherche met l'accent sur le caractère dynamique et cumulatif de la déqualification attribuable à leurs interactions. L'étude revêt un caractère exploratoire, car la prise en compte d'une aussi large gamme de variables n'a pas été réalisée jusqu'ici, du moins à Montréal. Nous avons retenu à cette fin une méthodologie de type qualitatif axée sur des entretiens avec 44 immigrées, complétés notamment par des groupes de discussion comprenant des intervenants qui œuvrent auprès d'immigrés.

Les critères de sélection des répondantes étaient les suivants :

- immigrée ayant obtenu le statut de résidente permanente au Canada ou la nationalité canadienne;
- arrivée au Canada depuis 5 à 12 ans, pour permettre de suivre les trajectoires professionnelles;
- diplôme universitaire obtenu dans le pays d'origine;
- expérience de travail à Montréal, quelle que soit sa durée;
- connaissance suffisante du français pour pouvoir participer à une entrevue comprenant des questions complexes. Cette condition permettait d'éliminer l'absence de connaissance du français comme facteur explicatif de la déqualification.

Les deux-tiers des immigrées rencontrées provenaient de pays du Sud ainsi que des Antilles et appartenaient au groupe des minorités visibles. Les autres étaient originaires de pays d'Europe de

l'Est.

Le degré de déqualification : un élément important mais souvent négligé

Généralement, les données statistiques considèrent la déqualification comme une variable binaire : les personnes sont réparties entre celles qui sont déqualifiées et celles qui ne le sont pas. Or, comme le suggère Sloane (2007), il faut reconnaître que le degré de déqualification compte autant, sinon plus, que le fait de savoir qu'une personne est ou non déqualifiée. Suivant sa suggestion, nous avons tenté de comprendre les facteurs qui expliquaient le succès de certaines immigrées, et la semi-réussite ou l'échec de certaines autres.

Nos résultats nous ont amenés à répartir les 44 immigrées en trois groupes selon la présence et le degré de déqualification :

- Groupe 1 (43 %) : les immigrées sont très déqualifiées, car elles occupent un emploi n'exigeant aucun diplôme postsecondaire et, dans certains cas, aucun diplôme secondaire. On peut ainsi mentionner le cas d'une spécialiste en finances devenue opératrice de machine à coudre. Les immigrées des minorités visibles sont fortement surreprésentées dans ce groupe.
- Groupe 2 (25 %) : les immigrées sont moyennement déqualifiées, car elles occupent un emploi qualifié mais correspondant à une formation d'un niveau moindre que leur formation initiale. On peut ici citer le cas d'une diplômée universitaire en communication qui est devenue hygiéniste dentaire.
- Groupe 3 (32 %) : les immigrées ne sont pas déqualifiées (ou le sont très temporairement) car, soit elles occupent un emploi correspondant à leur formation initiale, soit elles sont

très près d'y arriver.² Les immigrées des minorités visibles sont nettement sous-représentées dans ce groupe.

Durée de séjour et trajectoires professionnelles
Selon certains auteurs, intégration professionnelle réussie et durée du séjour vont de pair. Dans cette optique, nous nous sommes demandé si la différence entre les trois groupes, notamment la réussite du groupe 3, était simplement attribuable au passage du temps. Or, ce n'était pas le cas puisque la durée moyenne du séjour ne différait que très peu entre les 3 groupes. Ces résultats rejoignent ceux d'études récentes de plus grande envergure (Galarneau et Morissette, 2008; Wald et Fang, 2008). Selon ces auteurs, lorsqu'une personne ne peut utiliser ses compétences à l'arrivée, cela ne peut qu'être encore plus difficile quelques années plus tard, en raison de leur obsolescence. Les employeurs qui hésitent à embaucher une spécialiste en marketing originaire du Chili ou du Maroc au moment de son arrivée seront probablement encore plus réticents à le faire si, pendant ses cinq premières années au pays, elle a travaillé comme gardienne d'enfants ou opératrice dans un atelier de couture.

Nous avons donc cherché à expliquer les différents degrés de déqualification en examinant comment s'était déroulée leur trajectoire professionnelle depuis leur arrivée à Montréal. La durée n'étant pas en elle-même un facteur de succès ou d'échec, il s'avérait utile d'examiner ce qui s'était passé année après année depuis leur arrivée à Montréal.

Le groupe 1 : une trajectoire qui se traduit par un cercle vicieux d'emplois précaires

L'observation de l'évolution professionnelle des immigrées de ce groupe montre qu'elles accumulent l'un après l'autre des emplois peu qualifiés sans aucune correspondance avec leur formation initiale. Les stratégies familiales donnent le plus souvent priorité au développement professionnel du mari (reconnaissance de ses diplômes, formation d'appoint, études universitaires) et elles se retrouvent alors seules responsables des tâches familiales. Ceci représente une très forte contrainte, car c'est parmi elles que l'on retrouve la plus forte proportion de mères de jeunes enfants, tant à l'arrivée qu'à l'entrevue. Ce sont également celles qui ont eu le plus de difficultés à trouver une place en garderie.

En conséquence, elles disposent de peu de temps et de ressources financières pour s'engager dans un processus de reconnaissance des qualifications ou de réorientation professionnelle. Celles qui relevaient d'un ordre professionnel ont renoncé à demander une équivalence, par manque de temps et de ressources financières, ou ont entrepris des démarches qui n'ont pas abouti.

La plupart ont donc cherché, au bout de quelques années, à se réorienter professionnellement; malheureusement, des intervenants les ont dirigées vers des formations courtes et peu qualifiantes - opératrices de machine à coudre ou surveillantes dans les écoles - ce qui les a irrémédiablement enfermées dans des emplois marginaux, instables et à très faible revenu. Certaines sont victimes d'exploitation avec, pour conséquence, des problèmes importants de stress. Au moment de l'entrevue, elles ne semblaient pas entrevoir d'éclaircie dans leur situation professionnelle.

En résumé, ce groupe est enfermé dans un cercle vicieux en raison du cumul de facteurs défavorables qui se renforcent les uns les

² Il s'agit par exemple d'immigrées médecins dans leur pays d'origine et qui ont obtenu le permis d'exercer leur profession au Québec, ou d'autres qui ont obtenu une place d'internat et qui, normalement, devraient pouvoir pratiquer à plus ou moins brève échéance.

autres : importantes obligations familiales, non-reconnaissance des diplômes, mauvaise réorientation et discrimination sur le marché du travail.

Le groupe 2 : une trajectoire qui se stabilise dans des emplois moyennement qualifiés.

Les immigrées de ce groupe, diplômées en majorité en sciences appliquées ainsi que dans le domaine de la santé, sont passées pour la plupart par une phase caractérisée par un ou des emplois peu qualifiés; certaines d'entre elles ont pris à leur arrivée de mauvaises décisions qui les ont amenées à passer trop de temps sans exercer leur profession. Or, dans certaines professions, telles qu'ingénieur ou médecin, le fait de ne pas avoir une pratique professionnelle récente peut constituer un facteur éliminatoire. Par la suite, elles ont réussi à s'insérer dans un emploi qualifié bien qu'exigeant un diplôme de niveau inférieur à leur formation initiale.

Au plan des obligations familiales, elles se distinguent des précédentes car, tant à l'arrivée qu'à l'entrevue, elles n'avaient pas d'enfants d'âge préscolaire. Elles avaient donc moins d'obligations familiales et recevaient une certaine aide du conjoint. La reconnaissance des diplômes étrangers pour celles qui relevaient d'un ordre professionnel a constitué un obstacle important qui explique le maintien de plusieurs d'entre elles dans ce groupe. Certaines n'ont même pas présenté de demande, car des compatriotes leur avaient dit qu'elles avaient peu de chances de réussir.

Compte tenu de cette non-reconnaissance, un facteur qui les distingue du groupe 1 est une réorientation réussie. Grâce à une recherche approfondie sur le marché du travail, plusieurs ont choisi des carrières de nature plutôt technique : aide comptable, hygiéniste dentaire. D'autres se sont découvert de nouveaux intérêts grâce au bénévolat et ont finalement entamé une nouvelle carrière par ce biais.

Un facteur limitatif, par contre, est le fait d'être restées au sein de réseaux sociaux d'immigrés. Elles n'ont ainsi pas bénéficié de l'aide de réseaux professionnels québécois, souvent utilisés par les entreprises aux fins de recrutement. La plupart d'entre elles finissent par obtenir un emploi stable mais aux possibilités d'avancement limitées, soit en raison du type d'organisation où elles travaillent, soit parce qu'en raison de leur origine étrangère, elles sont ignorées dans les promotions. Enfin, bien qu'étant partiellement déqualifiées et touchant un salaire relativement modeste, plusieurs sont satisfaites de leur situation professionnelle.

En résumé, les immigrées de ce groupe se sont heurtées à la non-reconnaissance de leurs diplômes et à l'absence de réseaux professionnels québécois. Elles ont cependant réussi à surmonter l'impact négatif de ces facteurs, grâce aux ressources de temps et d'argent dont elles disposaient, notamment en raison de leurs obligations familiales restreintes.

Le groupe 3 : un statut professionnel élevé reconquis de haute lutte

Les immigrées de ce groupe sont principalement diplômées en sciences pures ou appliquées ou en sciences de la santé; parmi elles, une forte majorité relève d'un ordre professionnel à exercice exclusif.

Au plan des obligations familiales, c'est là que l'on retrouve la plus forte proportion d'immigrées arrivées sans enfants. Elles disposaient donc de plus de ressources, de temps et d'argent pour améliorer leur bagage professionnel, compte tenu du fait que la plupart d'entre elles n'ont obtenu à l'arrivée qu'une reconnaissance partielle de leur ordre professionnel; elles ont dû passer des examens et refaire des internats ou des stages, qu'elles ont réussis.

Pour certaines d'entre elles, la constitution d'un réseau informel de professionnels québécois qui les ont appuyées dans leur cheminement a contribué de façon déterminante à leur réussite. Au début de leur parcours, elles ont participé à des congrès et à divers événements professionnels au cours desquels elles ont tissé des liens avec des collègues québécois œuvrant dans leur domaine.

Quant à la discrimination en milieu de travail, malgré l'obtention du permis d'exercice, l'accès à un emploi qualifié n'a pas toujours été facile. Elles ont rencontré de nombreux obstacles, par exemple dans l'accès à un stage d'ingénieur junior dans les entreprises québécoises. De plus, certaines immigrées faisant partie de minorités visibles ont vécu des situations de discrimination très ouverte - remarques blessantes, doutes au sujet de leur compétence, comportements hostiles de la part de supérieurs, de collègues ou de patients - qui ont affecté leur bien-être psychologique.

En résumé, l'effet négatif de la reconnaissance partielle de leurs diplômes au début de leur parcours a pu être surmonté grâce à l'absence d'obligations familiales pour plusieurs d'entre elles, aux ressources dont elles disposaient et à la possibilité qu'elles ont eu d'établir un réseau professionnel québécois. La force des interactions positives leur a permis de retrouver leur statut professionnel initial.

Conclusion

Les résultats de cette recherche montrent que la déqualification des immigrées n'est pas attribuable à un seul facteur mais à un enchevêtrement de variables de nature très différente dont les effets peuvent se renforcer ou s'annuler partiellement ou complètement. Deux recommandations en particulier nous semblent importantes : la première est de nature générale et amène à souligner que les politiques d'intégration devraient agir sur divers plans de

façon synchronisée et cohérente. Jusqu'ici, on a surtout assisté à des interventions fragmentaires, décalées dans le temps, qui sont responsables en grande partie du gaspillage du capital humain d'un nombre important d'immigrées hautement qualifiées.

La seconde résulte de la prise en compte de l'existence de divers degrés de déqualification. Elle amène à se poser une question fondamentale que l'on a évitée jusqu'ici : comment définir le modèle d'une intégration professionnelle réussie? Le modèle du groupe 3, modèle idéal si l'on peut dire, n'est peut-être pas le seul possible ou souhaitable. Une réorientation professionnelle satisfaisante, comme celles des immigrées du groupe 2 est aussi une option valable. Elle exige notamment le développement d'un système de formation prenant en compte les compétences élevées des immigrées ainsi que leurs besoins spécifiques. La déqualification des immigrées du groupe 1 ne devrait pas du tout être une option, car ses coûts humains et économiques sont trop élevés.

À propos de l'auteure

Marie-Thérèse Chicha est professeure titulaire à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal et chercheure au Centre Metropolis du Québec- Immigration et Métropoles. Experte en matière d'égalité auprès du Bureau international du travail, ses champs de recherche ont trait aux politiques d'immigration, à l'équité en emploi, à la gestion de la diversité et à l'équité salariale.

Références

Chicha, M-T. 2009. *Le mirage de l'égalité : les immigrées hautement qualifiées à Montréal*, Fondation canadienne des relations raciales, Toronto.

Galarneau, D., et R. Morissette. 2008. *Scolarité des immigrants et compétences professionnelles requises, L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, catalogue n° 75-001, p. 5-19.
Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE). 2007. *Perspectives des migrations internationales*, Paris.

Purkayastha, B. 2005. « Skilled migration and cumulative disadvantage: the case of highly qualified Asian Indian immigrant women in the US », *Geoforum*, vol. 36, p. 181-196.

Salaff, JW. et A. Greve. 2003. Gendered structural barriers to job attainment for skilled Chinese migrants in Canada, *International Journal of population geography*, vol. 9, p. 444-456.

Sloane. P. J. 2007. Overeducation in the United Kingdom, Policy Forum: Education and Skill Mismatches in the Labour Market, *The Australian Economic Review*, vol. 40, n° 3, p. 286-291.

Wald, S., et T. Fang. 2008. Overeducated Immigrants in the Canadian Labour Market: Evidence from the Workplace and Employee Survey, *Canadian Public Policy/Analyse de politiques*, p. 457-480.

Discours sociaux et médiatiques dans le débat sur les accommodements raisonnables

MARYSE POTVIN

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Résumé : Cet article résume les grands constats d'un rapport de recherche réalisé pour la Commission Bouchard-Taylor sur le traitement médiatique et les discours d'opinion sur les accommodements raisonnables. Cette étude s'est penchée sur deux types de discours sociaux: le traitement journalistique de type « événementiel » d'une part et les discours d'opinion d'éditorialistes, de chroniqueurs, d'intellectuels et de lecteurs dans la presse écrite québécoise, d'autre part. L'analyse a révélé plusieurs procédés et dérapages médiatiques, de même que la présence de mécanismes de la rhétorique populiste et racisante dans les discours d'opinion de nombreux journalistes et lecteurs. À travers ces discours sociaux, la crise des accommodements raisonnables a mis en lumière l'état des rapports ethniques et des représentations réciproques entre les groupes au Québec, ainsi que les points sensibles relatifs au passage encore récent des francophones au statut de majoritaires.

Introduction

La société québécoise a été marquée, de 2006 à 2008, par une crise dite des « accommodements raisonnables », un concept juridique propre au Canada et qui découle de la jurisprudence de la Cour suprême en matière de discrimination indirecte et de droits de la personne. La cristallisation de ce débat dans les médias commence à partir de mars 2006 et se transforme en « crise » en janvier 2007. Plusieurs auront l'impression d'être transportés « dans le Québec d'avant 1977 où la nation canadienne-française se concevait comme homogène et vivait son rapport à l'Autre sur le mode de la menace identitaire »¹. Dans un contexte de surenchère médiatique et de discours racisants, le premier ministre a créé le 8 février 2007, en début de campagne électorale, la Commission de consultation sur les pratiques

reliées aux différences culturelles (ou Commission Bouchard-Taylor)².

Ayant rédigé un rapport d'expert sur le traitement médiatique et les discours d'opinion sur les accommodements raisonnables pour la Commission Bouchard-Taylor³, je résumerai ici quelques constats généraux sur deux types de discours sociaux analysés : le traitement

2 Bouchard, Gérard et Taylor, Charles (Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles). 2008. Fonder L'avenir. Le temps de la réconciliation. Gouvernement du Québec, Éditeur officiel du Québec.

3 Potvin, Maryse et al., 2008. Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat. Rapport à G. Bouchard et C. Taylor, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-8-potvin-maryse.pdf. Ce rapport a donné lieu à un livre : Potvin, Maryse. 2008. Crise des accommodements raisonnables. Une fiction médiatique? Montréal : Athéna Éditions. Voir aussi : Potvin, M. et al., 2008. « Les discours d'opinion à l'égard du jugement sur le port du kirpan à l'école dans la presse québécoise », dans M. Mc Andrew et al. (dir.) L'accommodement raisonnable et la diversité religieuse à l'école publique. Normes et pratiques. Montréal : Fidès, p. 241-270.

1 Mc Andrew, M. 2007. « Pour un débat inclusif sur l'accommodement raisonnable », Éthique publique, vol. 9 (1), p. 152-158.

journalistique de type « événementiel » d'une part et les discours d'opinion d'éditorialistes, de chroniqueurs, d'intellectuels et de lecteurs dans la presse écrite québécoise⁴ d'autre part.

Ces deux types de discours ont été analysés à partir de catégories différentes. Pour la couverture événementielle, nous avons établi certains procédés et pratiques médiatiques : nombre d'articles, durée de la couverture, titres et lead les plus utilisés ou symptomatiques, mise en page, sources, agenda setting, priming, agenda framing et types de cadrages. Pour les discours d'opinion, nous avons d'abord dégagé les grands thèmes et réactions (favorables, défavorables, neutres), et ensuite, la présence de mécanismes de la rhétorique néoraciste dans ces discours⁵.

Les discours propres à la rhétorique raciste reposent sur la construction de différences « irréductibles » découlant d'un rapport de pouvoir et servant à justifier une infériorisation de l'Autre pour légitimer une dominance. Les deux logiques du racisme, la différenciation et l'infériorisation, opèrent à partir de mécanismes « sociocognitifs »⁶ souvent inconscients et émotionnels (sentiment d'être menacé dans ses privilèges, son prestige, ses biens, sa sécurité, son identité). Ces mécanismes discursifs agissent comme des « paliers » du racisme, qui s'enchaînent très souvent pour former une sorte de spirale : la différenciation

4 Articles publiés dans les grands quotidiens du Québec : la Presse, le Devoir, le Journal de Montréal, le Soleil et The Gazette, du 1^{er} mars 2006 au 30 avril 2007. Nous avons recueilli un total de 1839 textes, soit 1105 articles de presse, dont 451 articles de type événementiel, 263 éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels et 391 lettres de lecteurs, de même que 734 commentaires sur deux blogues très fréquentés. Nous avons analysé le « débat » dans son ensemble et les réactions plus spécifiques sur une douzaine « d'affaires », dont je jugement sur le kirpan, le YMCA, les cabanes à sucre « accommodantes », etc.

5 À l'ère des droits de la personne, on parle d'un « néoracisme » plus implicite, culturaliste et fondé sur des critères de différenciation à l'apparence plus légitime en raison de son illégalité et illégitimité.

6 Ces mécanismes sont socio-cognitifs parce qu'ils réfèrent à la fois au raisonnement d'individus et aux déterminants politiques, idéologiques, historiques, sociaux, économiques ou culturels propres à un contexte donné.

négative (nous-eux); l'infériorisation de l'Autre; la généralisation à tout un groupe; la victimisation de Soi; le catastrophisme; la diabolisation de l'Autre; le désir d'expulsion (retournez chez vous) et la légitimation politique, qui constitue un palier supérieur du racisme⁷.

La couverture événementielle

L'analyse a montré le rôle central des médias dans la transformation de ce débat en crise de société. Certains procédés, cadrages (framing) et mises en scènes sur les « accommodements raisonnables » ont permis aux médias de mettre cet enjeu à « l'ordre du jour » politique (agenda setting) et d'élever des événements anecdotiques au rang de crise de société. À coups de sondages sur le « racisme des Québécois », de mini-sondages quotidiens et d'« enquêtes exclusives », ces journaux ont mis en récit (storytelling) un enjeu dont on devait débattre dans la sphère publique.

Plusieurs journalistes ont contribué à nourrir la confusion, en amalgamant l'accommodement raisonnable, qui est une obligation et mesure réparatrice en raison d'une situation discriminatoire, et l'ajustement volontaire ou les ententes privées, qui ne résultent pas de la violation d'une liberté fondamentale. Plus de 75 % des « affaires » rapportées par les médias comme des « accommodements raisonnables » entre mars 2006 et avril 2007 étaient des ententes privées ou des faits divers anecdotiques montés en épingle par des journalistes.

La couverture a non seulement été disproportionnée par rapport aux cas réels d'accommodements, mais plusieurs journaux

7 Dans nos travaux empiriques antérieurs, nous avons construit une grille d'analyse permettant d'identifier aisément, (dans les articles de presse notamment) ce que nous appelons les mécanismes de la rhétorique racisante. Voir entre autres : Potvin, M. (2000) « Some Racist "Slips" About Quebec in English Canada between 1995 and 1998 », *Canadian Ethnic Studies*, 32 (2), 2000, p. 1-26; Potvin, M. (1999) « Les dérapages racistes à l'égard du Québec au Canada-anglais depuis 1995 », *Politique et Sociétés*, vol. 18, (2), 1999, p. 101-132.

ont multiplié les affaires « dévoilées » dans une logique de concurrence, menant à une surenchère et à un emballement médiatiques (media hype).

Certains faits divers ou demandes de minorités⁸ ont été montrés comme des « déviances » et des comportements antisociaux, illégitimes ou non conformes aux normes du groupe majoritaire (deviancy amplification spiral), créant un état de « panique morale » (moral panic)⁹. L'angle (ou cadre) adopté par les journalistes ainsi que l'importance accordée à certains points de vue ont pu influencer sur la compréhension des enjeux par le public. Deux cadres (framing) ont été fréquemment utilisés par les médias : le cadre légal-juridique et le cadre dramatique-conflictuel. Le premier, à partir duquel a été abordée la majorité des faits divers, a associé indûment des ententes privées à des accommodements raisonnables. Les demandes étaient souvent abordées sous l'angle de privilèges ou « d'abus », plutôt que sous l'angle du droit à l'égalité ou d'ententes négociées. Pour sa part, le cadre dramatique-conflictuel a été utilisé dans l'interprétation polarisée, dans la course aux « nouvelles affaires », réelles ou imaginées, et par l'usage récurrent de photos des plus minoritaires parmi les communautés religieuses (juifs orthodoxes, musulmanes portant le niqab ou la burqa, etc.). L'angle d'une polarisation entre groupes minoritaires et majoritaire laissait supposer que certaines minorités jouissaient de « privilèges » et menaçaient les valeurs communes, interpellant les lecteurs (du groupe majoritaire) à travers une lecture victimisante des événements.

Par exemple, le Journal de Montréal a présenté à cinq reprises des faits divers différents sous l'angle de « privilèges » accordés aux juifs. Par exemple, un article du 19 novembre 2006 titré : « CLSC

Lavallois. Traitement de faveur pour un Juif » (p. 9) relate que la veille, un juif serait passé devant les gens dans une file d'attente d'un service de santé afin de ne pas manquer le Shabbat. Le 15 décembre 2006, le Journal déclenche « l'affaire » du CLSC de Ste-Thérèse de Blainville (p. 3) en titrant : « Accommodements raisonnables. Privilèges spéciaux pour les juifs ». Le sous-titre souligne que : « Les infirmières doivent se plier à leurs exigences pour prodiguer des soins aux patients de la communauté ». Dans ces « affaires », il y a une victimisation du groupe majoritaire, une généralisation des dites demandes à « tous les juifs » et les membres des minorités concernées sont généralement peu interviewées.

En outre, ce débat a servi d'enjeu et de décor dans la mise en scène de la campagne électorale provinciale de 2007. Sollicités constamment sur les « affaires », les politiciens ont participé à l'entretien artificiel du débat autour de faits parfois inexacts, donnant leur opinion sans vérifier la véracité des faits, ou ne distinguant pas les anecdotes des véritables accommodements. Ces « affaires » ont donc été utilisées comme critères de référence pour juger de la compétence des politiciens.

Le gain de popularité de l'Action démocratique du Québec (ADQ) durant la campagne a d'ailleurs été attribué aux positions populistes de son chef (Mario Dumont) dans ce débat. Prétendant parler au nom de la majorité et dire « tout haut ce que tout le monde pense », Mario Dumont a légitimé politiquement le discours populiste, accusant constamment ses adversaires politiques de « mollesse » dans ce dossier, favorisant la ligne dure et utilisant des formules-choc (« On ne peut pas défendre notre identité avec un genou à terre », Journal de Montréal, 19 novembre 2006 : 5). Par exemple, le 17 novembre 2006, le Journal de Montréal titre : « Accommodements raisonnables. On glisse dans des abus de la Charte » et en sous-titre, « Le chef de l'ADQ juge inquiétantes certaines concessions faites aux minorités » (sic!). Le lead de l'article renforce cet

8 Certaines anecdotes étaient présentées comme des demandes « abusives » alors que les minorités concernées n'avaient fait aucune demande. Ce fut le cas pour ladite « directive » du Service de police de la ville de Montréal et pour celle du directeur général des élections concernant le port du niqab pour aller voter.

9 Cohen, Stanley (1972) *Folk Devils and Moral Panics*. London: Mac Gibbon and Kee.

angle :

« Les accommodements consentis aux minorités ethniques et religieuses dépassent les limites du bon sens, selon Mario Dumont ». L'article débute encore avec une citation de Dumont, qui joue sur la victimisation : « Pendant qu'un jeune sikh se promène avec son poignard à l'école, la majorité québécoise ne peut plus utiliser le mot Noël ... ». L'article enchaîne les citations de ce type : « Qu'une majorité de citoyens défende les valeurs qui lui sont propres n'est ni une attitude raciste, ni une singularité dans le monde moderne ». La société québécoise est définie comme « généreuse » dans l'article, renforçant l'idée que les minorités reçoivent des « privilèges » et qu'en échange, elles doivent respecter « nos valeurs » : « La police n'est pas allée kidnapper personne dans le monde pour les forcer à venir au Québec », soutient encore Dumont.

Ce type de légitimation semble avoir contribué à la banalisation des discours racisants, qui n'auraient pas eu droit de cité un an auparavant. Plusieurs lettres de lecteurs réutilisaient abondamment les expressions de Dumont (« mettre ses culottes », « genou à terre », « se plier aux exigences des minorités »), reprises dans de nombreux articles événementiels.

Les discours d'opinion

Dans les discours d'opinion, le dispositif juridico-politique et le discours normatif ont été mis en cause avec récurrence par nombre de citoyens et de journalistes. L'obligation d'accommodement raisonnable dans la jurisprudence et le rôle des chartes canadienne et québécoise ont été présentés comme unidirectionnels et contraignant les institutions publiques à « toujours » accepter les demandes des minorités, voire à leur consentir des « privilèges ». Certains citoyens et élus municipaux ont même demandé

aux gouvernements d'abolir les chartes au nom de « l'état d'urgence »¹⁰ et d'une « injustice » à l'égard du groupe majoritaire.

L'analyse a révélé la présence explicite et implicite de mécanismes discursifs de types populiste et (néo)raciste dans la moitié des textes analysés. Dans un corpus de 654 éditoriaux, chroniques, lettres d'intellectuels et lettres de lecteurs dans les cinq journaux, 14 % des éditoriaux/chroniques et 52 % des lettres de lecteurs comportaient l'un ou l'autre de ces mécanismes¹¹. Certains discours combinaient tous ces mécanismes, passant de la frontière Nous-Eux (dichotomisation négative, « ils viennent chez nous pour nous imposer...») à la généralisation à tous les immigrants ou minoritaires (« ils ne s'intègrent pas », « ils sont intégristes »), puis à leur infériorisation (« ils sont restés au moyen-âge »), à la victimisation de soi (perte de pouvoir et d'identité, « ils viennent imposer leurs coutumes », « privilèges », « genou à terre »), au catastrophisme (état d'urgence, ça va empirer, théorie du complot) et à la diabolisation (envahissement, « ils sont étranges, inassimilables aux valeurs démocratiques, imprévisibles, inquiétants »), justifiant le désir d'expulser l'autre (« retournez chez vous ») en faisant appel à la légitimation politique, via les élus de l'ADQ ou de municipalités comme Hérouxville. Ces discours ont franchi différents paliers entre 2006 et 2007, comme si leur banalisation dans l'espace médiatique avait légitimé leur durcissement.

10 Le Conseil municipal d'Hérouxville, petite municipalité de 1300 habitants, adopte en janvier 2007 un code de vie à l'intention des immigrants potentiels, qui interdisait la lapidation, l'excision et le voile intégral. Rédigé par un conseiller municipal fort médiatisé, André Drouin, le « code de vie » suscite des réactions à travers le monde. Le 5 février 2007, Drouin demande au Premier ministre du Québec de décréter « l'état d'urgence ». Cinq villages voisins demanderont aux deux paliers de gouvernement de revoir les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés.

11 Les personnes défavorables aux accommodements n'ont pas toutes utilisé des mécanismes racisants. Par exemple, 79% des 391 lettres de lecteurs étaient défavorables, mais 202 lettres (52% du corpus) comportaient des mécanismes racisants. Pour les données détaillées et les nombreux extraits illustrant ces mécanismes : Potvin, M. Op. Cit, 2008,

Dans les discours d'éditorialistes, de chroniqueurs et d'intellectuels, les mécanismes ont été détectés plus souvent dans des articles portant sur les juifs hassidiques. La dichotomisation négative fut davantage utilisée pour mettre en opposition les valeurs de la majorité (définie comme « les citoyens » ou « la société ») avec celles de la communauté hassidique, notamment sur l'égalité des sexes. L'infériorisation induisait qu'ils n'étaient pas adaptés au mode de vie moderne. Plusieurs ont associé toute demande d'accommodement à l'intégrisme. Cet extrait d'une chronique illustre certains de ces mécanismes :

« Il y a des mois que nos chefs politiques - le chef du parti québécois en particulier - auraient dû mettre le holà face aux exigences déraisonnables de quelques minorités braillardes. Ils avaient un devoir historique de monter aux barricades pour défendre le Québec, tel qu'il est partout et pas seulement dans le village de Montréal ou sur la montagne de Westmount. À défaut, nous n'avions droit qu'à une forme « d'à-plat-ventrisme ». Mais au-delà de ces escarmouches politiques, quels braves gens nous sommes, tout de même! Nous sommes racistes et ne nous en cachons pas lorsque les autres prennent trop de place et nous emmerdent. [...] la vaste majorité des Néo-Québécois - 74 % - tout comme les Québécois de souche - 83 % - en ont ras le bol des accommodements dits raisonnables. [...] Désormais, le message est clair pour les élites politiques et les chefs des administrations publiques. Plus d'accommodements, clame la majorité... » (Michel Vastel, « Mario Dumont avait raison », Journal de Montréal, 20 janvier 2007 : 26.)

Les lecteurs étaient plus nombreux à se sentir lésés par des minorités qui « abuseraient » de la « mollesse » des « Québécois », ou par des

juges, des politiciens ou des institutions, qui octroieraient « indûment » des privilèges à des minorités « intégristes » et prendraient des décisions jugées contraires à la « volonté populaire ». Une vive critique de la Charte et du pouvoir des juges s'est exprimée dans un double mouvement contradictoire dans le discours populaire : la Charte permettrait ce qu'elle interdit, en octroyant des droits à des individus dont les croyances religieuses iraient à l'encontre des droits individuels et des choix de la majorité.

Les représentations dominantes de l'Autre dans les discours racisants témoignent d'une dichotomisation Nous-Eux importante. Chez les lecteurs, le Eux renvoie généralement aux immigrants et aux orthodoxes (juifs, sikhs, musulmans), souvent amalgamés. Ces minorités sont désignées comme des intégristes, responsables des diverses turbulences identitaires que vit la société québécoise dans un contexte international insécurisant. La rigidité des « préceptes » de ces communautés est souvent mise en opposition avec la « liberté » acquise historiquement de haute lutte par la population et ses mouvements sociaux. Certains distinguent les « bons immigrants », qui « veulent » s'intégrer à la société (en devenant « pareils à nous ») et les « mauvais », qui demandent des accommodements (donc refuseraient les « normes communes »). Ceux qui veulent continuer à vivre « comme dans leur pays » ne feraient pas partie du Nous.

La Charte est également perçue, non pas comme assurant la protection des droits (égalité) en tant que valeur centrale de l'identité collective, mais comme brimant les droits des uns (majoritaires) pour privilégier les autres (minoritaires). On constate, dans ces discours, une inversion des valeurs de la Charte à des fins de délégitimation et d'infériorisation de l'Autre. Le respect des droits et libertés fait place au refus de la divergence et à l'exigence d'un « loyalisme » ou d'un conformisme social présumé consensuel. L'égalité des individus est remplacée par la conviction d'un favoritisme à l'égard de certains groupes et d'une injustice

pour les autres citoyens; le « Nous inclusif » se transforme en désir d'homogénéité. Ces discours s'appuient sur la conviction de parler au nom de l'universel et sur une représentation stéréotypée, voire mythique de l'accusé.

Conclusion

À travers ces discours sociaux, la crise des accommodements raisonnables a mis en lumière l'état des rapports ethniques et des représentations réciproques entre les groupes au Québec, ainsi que les points sensibles relatifs au passage encore récent des francophones au statut de majoritaires. Ce débat a aussi mis en évidence l'écart entre les perceptions des Québécois de Montréal et des régions et la méconnaissance, au sein d'une partie du public, des réalités de l'immigration et du dispositif en matière d'immigration, d'intégration et de droits humains. Il a ouvert un espace d'expression aux discours populistes et néoracistes souvent inconscients au sein de l'opinion publique et journalistique.

Ce débat a révélé une sorte de backlash du discours légitime, inclusif et égalitaire au sein du tissu social au Québec. Il a ouvert un large espace à des discours racisants dont les mécanismes inversent les valeurs inscrites dans les chartes et les textes législatifs sur les droits de la personne. Il a montré la persistance des frontières « Nous-Eux » et des sentiments de menace identitaire dans une partie de l'opinion publique et chez certains élus. La controverse engagée d'abord par une surenchère dans les médias, puis dans l'arène politique, avec les déclarations du chef de l'ADQ et les dérapages de certains élus municipaux, ont atteint un état de crise et ont franchit en quelques semaines plusieurs « paliers » du racisme, affectant la cohésion sociale.

Cette crise n'est pas un phénomène soudain d'exaspération à l'égard des minorités religieuses, transformées en boucs émissaires. Elle constitue un symptôme de la fragilité de l'identité

nationale due aux transformations sociétales et économiques dans un contexte de mondialisation, et puise aussi dans les malaises historiques issus des rapports de concurrence entre le Québec et le Rest of Canada (ROC) concernant l'allégeance des immigrants, tant sur le plan linguistique que symbolique. Ces malaises liés à la fragilité du statut de majoritaire des francophones se sont manifestés par des discours fortement opposés à la « charte », au multiculturalisme canadien et au « pouvoir des juges ». Cette fragilité a pris la forme d'un ensemble de craintes dans les discours d'opinion : craintes de perdre les acquis récents de la modernité québécoise (égalité des sexes, francisation, etc.); craintes quant aux capacités de la majorité à se concevoir comme un NOUS inclusif et à intégrer les immigrants; craintes d'être taxés de « racistes » par le ROC¹² et par le reste du monde; bref, craintes quant à la réussite ou à l'échec du « modèle d'intégration » québécois. Ces craintes se sont exprimées par des discours voulant « abolir » la charte et victimisant le groupe majoritaire, qui serait menacé par des « intégristes religieux » voulant « imposer leur loi », recevant des « privilèges » et multipliant leurs « demandes excessives ».

Or, selon de nombreux intervenants des milieux scolaires et des services sociaux, la gestion des accommodements raisonnables se passe généralement bien au jour le jour, sur le terrain social. L'écart entre la réalité est les perceptions a été majeur dans ce débat, et une éducation aux droits humains, à la « diversité », à la citoyenneté, à l'analyse critique des médias et à la gestion des accommodements et des conflits montre son importance dans un tel contexte.

12 Les accusations de racisme venant du Rest of Canada à l'égard du Québec (et du souverainisme) ont une longue histoire. Elles sont perçues comme une forme de dénigrement du caractère national des francophones du Québec par le groupe dominant au Canada (anglophone) et une tentative de réduire les francophones au statut de « minorité comme les autres ».

À propos de l'auteure

Maryse Potvin est politologue et sociologue, professeure en sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), directrice du pôle Discriminations et Insertion du Centre d'études ethniques de l'université de Montréal (CEETUM) et chercheure au Centre Metropolis du Québec. Ses travaux portent sur les rapports ethniques, les inégalités sociales et scolaires, le racisme, les discriminations, les jeunes issus de l'immigration et de 2e génération, l'éducation civique et antiraciste, l'analyse critique des médias et la rhétorique raciste et populiste. Elle a publié plusieurs ouvrages dont *Crise des accommodements raisonnables. Une fiction médiatique?* (Athéna, 2008) et *La 2e génération issue de l'immigration. Une comparaison France-Québec* (Potvin, M., Eid P. et Venel, N. dir., Athéna, 2007) ainsi que plusieurs rapports d'expert, notamment sur la mesure des discriminations au Canada pour la Commission européenne (2004).

Quand la religion dérange. La laïcité en débat au Québec

MICHELINE MILOT

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Résumé : Les pratiques religieuses minoritaires soulèvent plus de passions au Québec qu'ailleurs au Canada. Une partie de la population réclame du gouvernement une loi sur la laïcité afin de limiter les demandes d'accommodements basés sur des motifs religieux dans les institutions publiques. Cette attente semble manifester un refus de la différence religieuse et une exigence de conformisme citoyen.

Plusieurs critiques virulentes sont formulées, au Québec, sur les effets sociaux appréhendés des accommodements consentis pour des motifs religieux dans les institutions publiques. Ces accommodements sont perçus par une partie de la société comme un refus des valeurs communes du Québec, un risque de recul des acquis de la laïcité et un danger pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Manifestement, la diversité religieuse minoritaire, quand elle se fait visible, dérange plus que tout autre type de diversité. Les désapprobations se forment principalement au nom d'une séparation stricte entre l'État et les religions. L'interdiction de toute manifestation de l'appartenance religieuse dans la sphère publique est alors considérée comme une application naturelle de la laïcité. En outre, une partie de l'élite intellectuelle valorisant la nation québécoise et son identité distincte s'inquiète du fait que les valeurs (religieuses) autres que celles de la majorité érodent subrepticement le lien social et l'identité politique de la nation francophone, minoritaire au Canada et en Amérique. Les médias ont fait un large écho à ce mécontentement populaire. J'examine dans ce texte l'usage de la notion de laïcité mais aussi la perception de la religion minoritaire, qui se révèlent dans tout ce débat sur l'accommodement raisonnable (AR).

La laïcité devient un enjeu social

En 2006, des événements de natures diverses associés, souvent erronément, aux accommodements raisonnables, ont nourri un imaginaire collectif mettant en contradiction les valeurs « communes » du patrimoine québécois et l'expression publique des appartenances religieuses dans la sphère publique. Les membres de minorités religieuses n'abusaient-ils pas des droits fondamentaux au point d'imposer leurs valeurs rétrogrades à la société québécoise? Quelques cas « célèbres » ont alimenté ce débat. D'abord, le jugement de la Cour suprême du Canada, en 2006, qui a confirmé que l'accommodement accordé à un jeune étudiant de religion sikhe désirant porter son kirpan à l'école publique québécoise¹ était raisonnable, compte tenu des mesures de sécurité dont le port était assorti et qu'il respectait sa liberté de religion². Ensuite, sur la base d'une entente « entre voisins », le directeur d'un centre sportif avait accepté de faire givrer les fenêtres, à la demande et aux frais

1 Cet accommodement avait été accordé par la Commission scolaire (structure administrative dont relève un territoire où se trouvent plusieurs écoles), si certaines conditions visant à le sceller à l'intérieur de ses vêtements étaient respectées. Les autres provinces canadiennes n'interdisent pas le port du kirpan à l'école.

2 Multani c. Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, 2006 CSC 6.

de la communauté juive orthodoxe fréquentant la synagogue adjacente, afin de protéger de jeunes adolescents juifs de la tentation de regarder des femmes en tenue sportive. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un accommodement raisonnable au sens juridique, ses détracteurs ont clamé que les accommodements religieux brimaient l'égalité entre les femmes et les hommes. Plus récemment, la Société de l'assurance automobile du Québec, organisme étatique chargé d'accorder les permis de conduire, défrayait les manchettes : quelques juifs hassidiques et des musulmanes ont demandé que l'évaluateur qui les accompagne dans la voiture soit du même sexe que le demandeur, mesure d'accommodement que l'organisme a accepté. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse³ a examiné cette politique et ses effets sur le personnel féminin et masculin. La Commission a conclu qu'il n'y avait pas, dans ce contexte précis, d'atteinte réelle au principe de l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'il s'agissait d'un accommodement raisonnable, compte tenu que les effets négatifs sur le travail des examinateurs étaient pratiquement nuls et que la demande ne s'exprimait pas comme un refus visant directement les personnes. Néanmoins, les critiques ont fusé de toutes parts. Aux yeux de plusieurs citoyens, la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes se trouveraient désormais subordonnées aux requêtes religieuses des minorités.

Le terme laïcité est entré dans l'usage social à l'occasion de ce bouillonnement autour des « affaires » d'accommodement pour motifs religieux. On peut aisément discerner au cœur de cette soudaine appropriation populaire du terme laïcité des attentes pour que l'État définisse clairement la laïcité québécoise et les exigences qui en découleraient. Ces attentes révèlent une tension vive au sein de la société québécoise

entre, d'une part, une conception de la laïcité justifiant une limitation stricte des diverses formes d'expression religieuse dans la sphère publique et, d'autre part, une conception de la laïcité plus accueillante face à l'ensemble des manifestations publiques d'appartenance religieuse. Ces polarités correspondent à des représentations divergentes du mode d'intégration sociale : une assimilation ou un accueil de la diversité religieuse et culturelle.

La réaction politique

Les pratiques d'accommodements raisonnables s'exercent depuis vingt-cinq ans partout au Canada sans soulever autant de passions qu'au Québec. Cette « crise des accommodements » dans la société québécoise a amené le premier ministre du Québec, Jean Charest, à créer en 2007 une Commission consultative à ce sujet. Il s'agit de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC), présidée par MM. Gérard Bouchard et Charles Taylor⁴. Le mandat fut donné à la Commission de procéder à une vaste consultation publique afin de clarifier le malaise social et de trouver des pistes de solution.

Dans leur rapport final, les commissaires Bouchard et Taylor s'emploient longuement à rectifier les perceptions et jugent que la crise réside précisément dans un problème de « perception ». En fait, plusieurs événements avaient été largement déformés par les médias notamment, mettant au ban des accusés les demandes d'ajustement pour des motifs religieux. Les commissaires définissent une conception de la laïcité accueillante face à l'expression de la diversité religieuse et culturelle dans la sphère publique. Ils préconisent ce modèle de laïcité qu'ils qualifient d'« ouverte », afin de marquer la différence avec le modèle plus restrictif de laïcité, lequel est associé à la laïcité « à la française » et à une privatisation stricte de l'expression de

3 Voir Commentaires sur la politique d'accommodement appliquée par la Société de l'assurance automobile du Québec lors de l'évaluation de conduite, www.cdpdj.qc.ca/, janvier 2009.

4 Le rapport final s'intitule : Le temps de la réconciliation, Québec, 2008.

l'appartenance religieuse. La laïcité ouverte reconnaît l'importance de la neutralité de l'État et de ses institutions, mais également l'importance tout aussi grande de la liberté de conscience et de religion, permettant aux citoyens d'exprimer leurs convictions religieuses, dans la mesure où cette expression n'entrave pas les droits et libertés d'autrui et ne compromet pas l'ordre public. Ils ont recommandé, parmi une série de recommandations au gouvernement québécois, la production d'un Livre blanc en matière de laïcité qui expliciterait cette conception « ouverte » de la laïcité.

Le 22 mai 2008, journée officielle de la diffusion publique du rapport final par les deux commissaires, le gouvernement reçoit le document à l'Assemblée nationale. Dans son allocution, le premier ministre Jean Charest⁵ affirme que « notre société est devenue laïque » à partir de la Révolution tranquille et que l'État « doit affirmer la laïcité de nos institutions ». Cependant, à la même occasion, deux annonces de M. Charest portent à croire que la conception de la laïcité définie par la Commission Bouchard-Taylor a connu un infléchissement notable en entrant dans l'arène politique. D'abord, le premier ministre a affirmé que sera exigée une déclaration signée par laquelle les candidats à l'immigration s'engageront à adhérer aux valeurs communes de notre société, dont la séparation de l'État et de la religion et l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet engagement exigé des nouveaux arrivants résonne comme un avertissement basé sur une présomption qu'une partie des nouveaux arrivants risquerait de bafouer les valeurs québécoises au nom de leur religion. En effet, l'adhésion à ces principes est ici présumée entière et effective chez tous les Québécois non issus de l'immigration. Puis le premier ministre et les deux chefs de l'opposition, dans un empressement commun,

⁵ Source : procès-verbal des travaux parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec, 38^e législature, première session, 22 mai 2008, <http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Pv/PF20080522.pdf>.

acceptent à l'ordre du jour la présentation d'une motion sans préavis, dérogeant de ce fait au Règlement de l'Assemblée nationale (art. 185). Cette motion adoptée à l'unanimité se lit comme suit : « L'Assemblée nationale réitère sa volonté de promouvoir la langue, l'histoire, la culture et les valeurs de la nation québécoise, favorise l'intégration de chacun à notre nation dans un esprit d'ouverture et de réciprocité, et témoigne de son attachement à notre patrimoine religieux et historique représenté notamment par le crucifix de notre Salon bleu et nos armoiries ornant nos institutions » (je souligne). La CCPARDC avait recommandé de retirer ce symbole chrétien de l'enceinte de la délibération politique.

Ce crucifix est pourtant un ajout récent dans l'enceinte de l'Assemblée nationale du Québec, puisqu'il fut placé en 1936, sous le gouvernement de Maurice Duplessis. Depuis des décennies, les Québécois n'en finissent plus de qualifier la période de Duplessis comme étant, d'un point de vue politico-religieux, celle de la « Grande noirceur ». Quel détournement ironique que de faire soudainement du « crucifix de Duplessis » un symbole patrimonial auquel tous les citoyens se doivent de montrer leur attachement !

Cette précipitation politique trouve sans doute une partie de son explication dans une préoccupation politique du premier ministre : bien afficher son attachement à l'« identité québécoise » face aux critiques des partis d'opposition à l'égard du peu de cas que ferait, selon eux, le rapport Bouchard-Taylor du « malaise identitaire » présumé chez la majorité. On peut faire l'hypothèse qu'une philosophie libérale du pluralisme, telle que présentée par les commissaires Bouchard et Taylor, était difficilement contestable en elle-même, puisqu'elle s'inscrit dans la tradition d'intégration du Québec. Toutefois, une réaction politique de rééquilibrage identitaire semblait nécessaire : l'ouverture à la diversité ne doit pas être perçue socialement comme impliquant quelque ponction que ce soit au fonds commun des valeurs associées à l'identité de la majorité.

Sur le plan analytique, on constate deux mutations sémantiques à propos de la laïcité. La laïcité, dans l'arène politique se fait patrimoniale relativement aux symboles religieux de la majorité chrétienne d'une part et d'autre part, elle devient un instrument de préservation de l'identité de la nation⁶. Sans doute que, pour fonder sa légitimité, l'élaboration d'un Livre blanc sur la laïcité rencontrerait de nombreux obstacles et critiques, compte tenu des multiples compromis nécessaires entre les attentes de la population et le droit.

Quelle perception de la religion ces événements nous révèlent-ils?

Malgré les travaux de la Commission Bouchard-Taylor, l'opinion publique demeure la même. Selon un sondage Angus Reid Strategies-La Presse réalisé à la mi-octobre 2009, les Québécois admettent n'être que rarement ou même jamais exposés à un réel accommodement raisonnable basé sur la religion. Néanmoins, c'est dans une proportion de 68 % qu'ils estiment qu'il y en a trop et 59 % croient même qu'on devrait interdire le port de signes religieux dans les lieux publics⁷.

Ces tempêtes successives dans l'opinion publique concernent peu ou pas l'instrument juridique même de l'AR, mais bien la religion quand elle constitue le motif de la demande d'accommodement. L'écart est remarquable entre l'approbation sociale des AR consentis pour des motifs non religieux (handicap, grossesse) versus la désapprobation de ceux accordés pour des motifs religieux. Dans la même foulée, on constate une disproportion énorme entre l'ampleur de la réaction négative et le nombre réel d'AR dans les institutions. Ce processus d'amplification est en soi un phénomène social révélateur d'un réel

sentiment d'hostilité à l'égard du religieux autre, aussi minoritaire soit-il. Cette hostilité prend la forme d'un discrédit de la norme religieuse, d'une présomption de sa dangerosité pour les valeurs communes et d'une disqualification plus générale du croyant au regard des exigences de la participation citoyenne.

Le discrédit de la croyance religieuse

Le discrédit porte sur la nature même de la croyance ou de la pratique religieuse. Il n'est pas « croyable », au sens de crédible, qu'une croyance ou une pratique religieuse soient à ce point sincère qu'il puisse être raisonnable de tenter de l'accommoder. On impute dès lors une signification morale ou politique à toute manifestation religieuse non-chrétienne (les manifestations chrétiennes ne font pratiquement jamais l'objet de réprobation). Ainsi, le voile musulman ne peut être crédible en tant que symbole de la foi personnelle. On lui prête une signification de militance identitaire, de provocation politique ou de soumission non consciente de la femme. Les demandes relatives à la non-mixité sont interprétées comme une manifestation de rejet de l'autre sexe. Le fait d'accepter d'accommoder ces demandes induirait, selon ceux qui s'y opposent catégoriquement, une inégalité systémique entre les sexes, sur la base de normes religieuses archaïques. Bref, la croyance ou la pratique religieuses cacheraient autre chose. Ce serait dès lors un marché de dupes que de leur accorder créance par des accommodements, puisque les demandes basées sur l'appartenance religieuse procéderaient d'une attitude d'hypocrisie.

Ce raisonnement repose manifestement sur une croyance sociale : dans un monde sécularisé, chacun devrait pouvoir se départir des exigences liées à sa croyance religieuse, aisément classable dans la catégorie des affaires intimes. C'est ce qu'exprime in fine l'expression devenue populaire : « la religion est une affaire privée ». Ceux qui énoncent cette affirmation soutiennent

6 Micheline Milot, « L'émergence de la notion de laïcité au Québec. Résistances, polysémie et instrumentalisation », *Appartenances religieuses, appartenance citoyenne. Un équilibre en tension*, P. Bosset et al. (dir.), Québec, PUL, 2009, p. 20-38.

7 La Presse, le 27 octobre 2009, p. A1.

qu'il ne convient pas de « montrer » un signe ou d'adopter une norme de comportement de nature religieuse dans la vie publique. Cette conception évacue la liberté d'expression, corrélative de la liberté de conscience.

La nocivité présumée de la religion de l'autre

Une présomption de danger découle logiquement de ce discrédit. Les croyances et les pratiques religieuses seraient nocives pour la pérennité des valeurs québécoises, essentiellement la laïcité de l'État et l'égalité entre les femmes et les hommes. La narration populaire d'une société québécoise qui serait sortie d'un long passé d'oppression catholique (affirmation qui a fait l'objet d'analyses plus nuancées d'un point de vue historique) et qui refuserait désormais de se laisser capter par d'autres traditions religieuses, principalement l'islam, est socialement énoncée comme une évidence.

Cette logique du transfert, qui met en équivalence l'hégémonie sociale d'une tradition religieuse et les manifestations individuelles, est sociologiquement erronée. Il n'y a rien de comparable entre la puissance historique d'une institution comme l'Église catholique qui englobait culturellement toute une société et des pratiques individuelles qui n'ont aucun poids pour remodeler toute une société. En outre, l'État ne fait pas siennes les croyances et pratiques religieuses de l'islam ou du judaïsme (les traditions les plus visées par la critique) quand des AR sont consentis à des individus dans les institutions publiques. L'État ne renonce pas à sa gouvernance laïque. Toutefois, la perception répandue est à l'effet que ces petites pratiques deviendront généralisées et s'imposeront à toute la société. Cette peur se traduit par l'expression populaire : « si on donne un pouce, ils en demanderont toujours plus ». Il s'agit là d'une autre croyance sociale fautive mais tenace, celle de l'expansionnisme inévitable des religions minoritaires qui modifieront, à terme, les valeurs de la société québécoise.

La disqualification du croyant

Si les croyances et les pratiques religieuses non conformes aux habitudes de la majorité sont discréditées et présumées nocives, il n'y a qu'un pas, vite franchi, pour disqualifier le citoyen qui les adopte. On délégitime l'autre en tant qu'agent social moralement autonome et ayant le droit d'adopter une attitude différente dans l'espace des interactions sociales ou institutionnelles. L'affirmation répandue au Québec, « à Rome, fais comme les Romains », exprime en fait une exigence de conformité, conditionnelle à l'acceptation de l'autre dans l'espace de la citoyenneté et dans l'imaginaire de l'identité nationale. L'autre manifestant son appartenance religieuse non conforme aux habitudes majoritaires et sécularisées se disqualifie comme citoyen. A fortiori, il est soupçonné de partialité et de prosélytisme comme agent de la fonction publique.

Encore une fois, la laïcité apparaît comme l'instrument idéal pour faire entendre raison à ces croyants, lesquels sont, comme par hasard, toujours issus des groupes minoritaires. Quelle inversion! L'idée de laïcité est enracinée dans deux finalités morales, soit la liberté de conscience et l'égalité. Elle a été élaborée historiquement par et pour des groupes minoritaires qui se voyaient refuser les droits civiques à cause de leur non-conformité à la religion majoritaire. C'est un fait relativement récent dans l'histoire de l'humanité que celui de pouvoir exercer librement ses droits de citoyens sans que l'adhésion à une confession (ou son renoncement) soit une condition ou un obstacle à un tel exercice. Il y a dans cette volonté d'adopter une « laïcité d'interdiction » une ironie de l'histoire qui échappe manifestement à une bonne partie des citoyens.

Conclusion

L'adoption d'une loi ou d'une charte sur la laïcité, comme plusieurs le réclament, réglerait-elle le débat une fois pour toutes? Rien n'est moins certain. Comment concilier une conception de laïcité définie historiquement comme une garantie

pour la liberté de conscience et de religion et une interprétation de la laïcité comme instrument d'interdiction de l'expression religieuse? Avec l'immigration croissante, l'interdiction de manifester son appartenance religieuse dans les institutions publiques affecterait certainement le processus d'intégration et de reconnaissance de l'autre. Le risque de déroger aux principes fondamentaux de justice s'en trouverait d'autant plus élevé.

Les réactions négatives à l'égard des manifestations religieuses dans l'espace public révèlent sans doute un malaise ressenti à divers degrés, selon les sociétés : le besoin de croire que nous sommes tous semblables du point de vue des valeurs que nous adoptons afin d'assurer une identité collective forte. Pourtant, l'identité collective, dans un contexte de pluralité profonde, se définit davantage dans le partage d'un destin commun que dans la conformité des valeurs. Dès lors, comment un accommodement consenti à quelques personnes imposerait-il une transformation des modes de vie de la société? Les accommodements raisonnables permettent aux demandeurs d'être plus à l'aise dans les institutions publiques et de ne pas en être exclus sur la base d'une identité religieuse manifeste. Ces accommodements, qui ne nécessitent le plus souvent que de légères mesures adaptatives, peuvent faciliter grandement le passage d'un individu d'une communauté d'appartenance à la société politique. Cela demeure valable même si, à court terme, nous pouvons avoir l'impression que les accommodements accentuent les différences au détriment d'une conception de la solidarité conçue comme l'uniformité des pratiques sociales.

À propos de l'auteur

Micheline Milot est professeure titulaire au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal, codirectrice du Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM) et responsable du pôle Religion et ethnicité du même centre. Ses domaines d'expertise sont le pluralisme religieux et les sociétés, les régimes de relations entre l'État et les religions, les droits et les religions minoritaires, l'école et les religions.

Une représentation et un traitement équitables de la diversité dans les médias et la publicité

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES

Résumé : Ce texte présente certains éléments d'un avis émis par le Conseil des relations interculturelles, en 2009, à la demande de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles. Le mandat consistait à se pencher sur le traitement des minorités ethnoculturelles dans les médias afin d'améliorer leur représentation, puis à réaliser une enquête exploratoire sur leur représentation dans l'industrie publicitaire.

I- Une revue de la littérature

1.1. Le traitement et la représentation des minorités ethnoculturelles (ME)

Plusieurs chercheurs québécois ont établi d'importantes lacunes en matière de traitement des ME dans les médias. Leurs recherches convergent vers un même constat. Depuis plus de 25 ans, on affirme que les médias traitent généralement la diversité ethnoculturelle de manière négative ou inappropriée¹.

L'examen de 600 articles parus en 2008 dans les quotidiens québécois rend compte de cette situation². La presse écrite québécoise rapportait davantage des nouvelles négatives sur les immigrants : 48 % des articles avaient une portée négative, 29 %, une portée positive et 23 %, une portée neutre. La presse montréalaise publiait plus d'articles à portée négative qu'ailleurs au Québec.

1 Voir, entre autres : Denise Helly, *Revue des études ethniques au Québec 1977-1996*, novembre 1997, Institut national de recherche scientifique, Centre Culture et Société, *Projet Metropolis et Immigration et Métropoles*, 309 p.; Rachad Antonius et Alykhanthi Lynhiavu, *La représentation des Arabes et des musulmans dans la grande presse écrite au Québec*, Rapport de recherche présenté à Patrimoine canadien, 2008, 93 p.

2 Le Conseil avait mandaté Farrah Bérubé (Université du Québec à Trois-Rivières) pour réaliser cette étude, afin de juger du traitement réservé aux groupes minoritaires.

La situation est semblable en matière de représentation³. Cependant, les stations de télévision francophones feraient moins bonne figure que les stations anglophones. Plus particulièrement en ce qui concerne les publicités, elles perpétueraient des stéréotypes en donnant le plus souvent des rôles subalternes aux personnes identifiées aux ME⁴.

C'est pourquoi le Conseil des relations interculturelles (Conseil) a mandaté une entreprise⁵ afin d'examiner 1 652 publicités diffusées une première fois à la télévision québécoise, en 2008. Moins d'une publicité sur cinq comptait une personne identifiée à une ME, pour un taux de 16,8 % et, dans la grande majorité des cas (68,1 %), cette personne y tenait un rôle de figurant.

Parmi les publicités produites pour le réseau francophone, ce sont les publicités traduites, vraisemblablement de l'anglais vers le français,

3 Voir, entre autres : Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), *Un visage français, oui mais... multiculturel et multiracial aussi. Une étude sur la représentation des minorités visibles dans les panneaux publicitaires situés dans les stations de métro de Montréal*, Fo Niemi et Mario Salgado (rédaction), Montréal, le Centre, 1988, 86 p.

4 Farrah Bérubé, *La représentation des immigrants dans les publicités télévisées du Québec*, 2007.

5 Il s'agit d'Eloda : <http://www.eloda.com>.

qui comportaient le plus haut niveau de représentation des ME.

1.2. La représentation des ME à titre d'artisans des médias

Les données permettant de quantifier la présence de ME à titre d'artisans dans les médias sont plutôt rares. En ce qui concerne les quotidiens canadiens, certains affirmaient que cette présence était une des dernières préoccupations des médias tant du point de vue de l'embauche que du côté de la couverture des événements⁶. Dès lors, « la rareté des journalistes issus des minorités ethniques [...] démontre l'existence de barrières institutionnelles parfois inconscientes et automatiques qui empêchent une meilleure représentation des minorités au sein de l'industrie »⁷.

Une enquête réalisée en 2005 par le Conseil de l'industrie des communications du Québec a démontré une faible présence des ME parmi les professionnels des communications : 8 % des répondants n'étaient pas de nationalité canadienne, 6 % s'identifiaient à une « communauté culturelle » et 3 %, à une minorité visible.⁸

D'ailleurs, à partir de l'analyse réalisée par le Conseil, des microdonnées détaillées du Recensement 2006 sur les professions susceptibles de se retrouver dans les industries examinées au Québec, dans la catégorie « Arts, culture, sports et loisirs », il était possible de conclure que la situation est plus précaire pour les ME que pour l'ensemble de la population. En effet :

- les ME travaillent plus souvent comme travailleurs autonomes ou à temps partiel,
- elles déclarent travailler un nombre inférieur de semaines par année et moins d'heures par semaine;
- elles ont un taux d'inactivité plus élevé et se retrouvent plus souvent au chômage;
- la proportion d'entre elles vivant avec un revenu après impôts égal ou inférieur au seuil de la pauvreté est supérieure.

1.3. Les usages et les motivations des ME

Quelques études ont également porté sur les usages et les motivations des consommateurs des médias. À la fin des années 1980, la firme de sondage CROP a mis en place des enquêtes (Omnibus multiculturel de Montréal) pour divers ministères et organismes du gouvernement du Québec et pour l'industrie des médias. Trois sondages réalisés en 1989, 1991 et 1993 ont révélé que « près de la moitié des répondants consommaient régulièrement des médias dans leur langue maternelle et une préférence des immigrants pour les publications, la télévision et la radio en anglais plutôt qu'en français »⁹.

Si la durée du séjour a un impact sur la consommation de la télévision francophone¹⁰, en revanche, l'attraction exercée par la télévision anglophone sur les jeunes nés de parents immigrants au Québec est importante. Ils regarderaient moins la télévision francophone que leurs parents, cela même lorsqu'ils fréquentent

6 Réseau Éducation-Médias, Représentation des minorités ethniques et visibles dans les nouvelles (<http://www.media-awareness.ca>).

7 Réseau Éducation-Médias, selon une étude réalisée par Florian Sauvageau et David Pritchard en 2000.

8 Conseil de l'industrie des communications du Québec, « Portrait des secteurs publicité-marketing et relations publiques au Québec », réalisée par SECOR Conseil et le comité de pilotage du CICQ en collaboration avec Léger Marketing, 13 février 2007.

9 Farrah Bérubé, Médias et insertion des immigrants : le cas de récents immigrants latino-américains en processus d'insertion à Québec, Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2009, p. 38.

10 Serge Proulx et Danielle Bélanger. « La télévision francophone, miroir d'une société pluri-culturelle? Dynamique de consommation télévisuelle des membres de cinq communautés culturelles de la région de Montréal », Résumé du rapport final, Québec : Centre d'études sur les médias, Université Laval, Montréal : Groupe de recherche sur les médias, UQAM, 1996. 22 p.

une école francophone¹¹. Toutefois, on ne peut pas automatiquement établir un lien entre le fait que la diversité soit représentée à la télévision et l'attraction que cela peut exercer sur les ME.

Cependant, les médias de masse, plus particulièrement la télévision, affectent la perception qu'ont les auditeurs de la réalité. Par exemple, comme « ils ont qualifié les représentations de la diversité humaine de stéréotypées, folkloriques et peu nombreuses, les chercheurs ont démontré que les médias ont engendré des croyances inadéquates et qu'ils n'ont ainsi pas favorisé l'insertion des immigrants »¹².

Pourtant, les médias pourraient jouer un rôle positif. En effet, trois contributions importantes des médias ont été établies : 1) l'accroissement des savoirs des immigrants sur la société d'accueil, 2) l'apprentissage de la langue, 3) la création et le maintien de liens sociaux avec les personnes nées au pays¹³.

II- La transformation des médias et de la publicité

2.1. Une plus grande ouverture à la diversité ?

Avec l'avènement des médias de masse, on cherchait à joindre justement cette masse dans laquelle on estimait que tout le monde se fondait. À partir des années 1970, la fragmentation des médias constitue un phénomène nouveau. La politique sur le multiculturalisme contribue à l'expansion des médias écrits ethniques, alors

que ces derniers se tournent vers la radio et la télévision¹⁴.

Avec la diversité croissante et les avancées technologiques, cette tendance à vouloir cibler ou représenter une masse homogène ne devrait pas persister. Le consommateur identifié aux ME peut créer des contenus, par exemple, à travers la télévision satellite, comprenant des émissions de son pays d'origine pouvant être captées par Internet.

C'est le paysage médiatique au complet qui se transforme. La diffusion des contenus d'information et de divertissement sur des supports tels Internet ou le téléphone cellulaire accroît la fragmentation des auditoires et a un impact sur les médias de masse et sur leurs revenus.

Les innovations technologiques, les déréglementations et la mondialisation de l'économie ont contribué à transformer les marchés de la culture et des communications¹⁵. Elles ont aussi participé à instaurer une nouvelle dynamique, notamment la convergence des contenus et la concentration de la propriété des entreprises médiatiques.

Certains sont inquiets de ces phénomènes. En principe, les médias doivent refléter le pluralisme qui caractérise le Québec, c'est-à-dire les divers courants sociaux, politiques et culturels, mais aussi des valeurs, des opinions, des intérêts et des informations diversifiées. C'est pourquoi le public devrait avoir accès à une multitude de médias différents appartenant à des propriétaires différents.

11 Serge Proulx et Danielle Bélanger, « La représentation des communautés immigrantes à la télévision francophone du Québec. Une opportunité stratégique », *Réseaux* 2001/3, n° 107, p. 128.

12 Farrah Bérubé, *Op. cit.*, 2009, p. 42.

13 Farrah Bérubé, « Les médias québécois et l'intégration des nouveaux arrivants », mémoire présenté dans le cadre des audiences publiques tenues à Québec, 2007, 7 p.

14 Jean-Michel Lacroix, *L'Anatomie de la presse ethnique au Canada*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1988, 493 p.

15 Andrew Calabrese, *Toward a political economy of culture*, In *Toward a political economy of culture: Capitalism and communication in the twenty-first century*, Andrew Calabrese & Collin Sparks (edited), Rowman & Littlefield Publishers, 2004, 320 p.

Quoi qu'il en soit, la création de contenu sur différentes plateformes tend à s'ouvrir à la diversité ethnoculturelle. La communication médiatique individualisée, grâce à la convergence médiatique technologique, permet d'atteindre les ME et de répondre à leurs besoins en matière d'information et de divertissement (la presse numérisée ou le Web TV sur Internet, la TV satellite de production étrangère, vidéo à la demande pour le cinéma international, etc.).

En définitive, la concentration de la propriété et la convergence des contenus favorisent la multiplication des stratégies de diffusion et de promotion. Cela pourrait avoir un impact positif sur la représentation de la diversité ethnoculturelle, en autant qu'elle soit prise en compte et traitée pour ce qu'elle est, le reflet de la réalité québécoise.

2.2. La place des médias ethniques

Au cours des années, la réduction du nombre de journaux ethniques s'explique en partie par des fusions, mais aussi par des difficultés financières. Il faut préciser que la plupart de ces journaux ne peuvent pas être considérés comme des médias communautaires au sens où l'entend le gouvernement du Québec, selon des critères territoriaux et linguistiques.

Pour cette raison, ils n'ont donc pas accès au Programme d'aide au fonctionnement pour les médias communautaires du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCF). Ils ne pourront pas bénéficier d'une partie du budget de placement média du gouvernement du Québec. Celui-ci, par l'entremise de ces ministères, organismes et sociétés, s'est donné pour objectif de dédier 4 % de ce budget aux médias communautaires¹⁶.

16 Soit 4 % des 75 M\$ du budget de placement média. Ministère des Affaires municipales et des Régions, « Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif », gouvernement du Québec, 2008, 28 p.

Le Conseil comprend la position du MCCF, mais les médias ethniques sont importants. Pour certains immigrants plus âgés, le journal ethnique est parfois le seul journal qu'ils lisent. Il s'agit donc d'un média qui est essentiel pour de nombreuses personnes, incluant les nouveaux arrivants surtout lorsqu'ils ne lisent ni le français ni l'anglais.

2.3. Des consommateurs qui ont leur mot à dire

En matière de publicité, les consommateurs sont actifs et il faudra que les agences de publicité apprennent à devenir « passives ». On trouvera les publicités intégrées aux liens commandités, entre autres, dans l'environnement Google ou dans le contenu des sites, des publicités dont l'approche vise à fondre le message dans le contexte de navigation pour ne pas l'interrompre, comme c'est la règle dans les médias traditionnels. On ne peut pas se le permettre avec le Web, à moins que le consommateur ne décide de s'arrêter lui-même à une publicité, alors que les usagers passent en moyenne cinq minutes par site visité¹⁷.

Les habitudes de consommation changent, celles des jeunes en particulier, qui sont de plus en plus nombreux à choisir d'échanger sur Internet et à délaisser les médias traditionnels. Le domaine de la publicité s'en trouve affecté, d'autant plus dans un contexte où les ressources se font plus rares. Avec la fragmentation, les revenus publicitaires diminuent, parce que la production se fait aussi à l'extérieur du Québec, voire du Canada. Par exemple, en 2008, il s'est produit 6 % moins de contenu publicitaire au Québec comparativement à 2007¹⁸.

17 Éric Le Ray, « La formation au cœur des enjeux du passage des médias traditionnels aux médias de la nouvelle économie », Action numérique, Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec, 2008, p. 9-10.

18 Maxime Bergeron, « Se vendre ... à l'État L'industrie publicitaire cherche une aide de Québec », La Presse affaires, p. 1, lundi 23 mars 2009.

III. Les perceptions des organisations et des individus

3.1. L'embauche et la représentation de la diversité ethnoculturelle¹⁹

Il était difficile de connaître l'état de la diversité dans la plupart des organisations où le Conseil a réalisé des entrevues, notamment parce qu'elles la mesuraient rarement. Un argument soulevé était que les acteurs ne regardent pas l'origine de la personne, mais les compétences.

Dans d'autres cas, la représentation de la diversité ethnoculturelle apparaissait acquise dans les organisations : « Juste dans mon équipe immédiate, j'ai 50 % de membres qui viennent d'une communauté visible ou semi-visible. [Concernant une personne], ça ne fait même pas un an qu'elle est arrivée au Canada ».

Pour expliquer le peu de diversité dans les entreprises, un argument soulevé était qu'il n'y a pas d'embauche : « Je ne peux pas dire que nous avons une présence très importante. Une raison, c'est que notre main-d'œuvre est âgée. Il n'y a pas de renouvellement [et même une baisse du nombre d'employés]. »

Ajoutons que certains indiquaient les difficultés à recruter des personnes identifiées aux ME en raison du fait qu'elles ne choisissent pas les métiers qui conduiraient à les embaucher dans leur organisation.

3.2. La représentation de la diversité ethnoculturelle dans les contenus

En fonction des organisations rencontrées, les réactions étaient de différents ordres, tant en ce qui concerne la représentation que le traitement de la diversité dans les contenus. Pour certains, les médias n'ont pas à promouvoir la diversité ethnoculturelle : « Nous sommes pour la liberté

d'expression, mais aussi pour une approche libérale au sens économique [...] En matière d'information, ce n'est pas notre rôle de valoriser ou non la diversité. »

Pour d'autres, une certaine nuance s'imposait : « Et le sujet des communautés culturelles, comment on peut rejoindre non seulement les gens de Westmount ou de Pointe-Claire, mais aussi les gens de Saint-Léonard et toutes les autres parties de l'île de Montréal? [...] Nous faisons de notre mieux, mais nous avons toujours du travail à faire. »

La plupart des acteurs étaient conscients qu'il y avait encore des efforts à faire : « On pourrait faire mieux, mais on n'est pas hyper poche. D'autres concurrents ont des notes plus moches. Mais on ne devrait pas s'en contenter. »

Ces efforts étaient d'autant nécessaires que, selon d'autres, les acteurs des communications de masse ne comprenaient rien à la diversité ethnoculturelle : « On voit que les Québécois [d'origine canadienne-française] nous regardent tous de la même façon. Nous sommes tous des immigrants. »

3.3. Les avantages de la diversité ethnoculturelle

Un des avantages évoqués de la diversité dans les contenus est son possible impact sur la société : « Plus on va refléter la diversité du public canadien ou québécois, plus on va être en phase avec ce public et plus on va donner une image très complète de la réalité. C'est relié aux objectifs d'embauche ».

Une plus grande diversité, selon des acteurs, aurait un impact positif sur les contenus et la qualité des informations, car elle « a un impact sur la qualité de l'information, dans le sens où plus nos équipes sont conscientisées sur ce qui ce passe, soit auprès des communautés culturelles, communautés d'intérêts ou autres, plus la

¹⁹ À moins d'indications contraires, toutes les citations qui suivent sont extraites de diverses entrevues.

FIGURE 1:

Porportion des répondants selon les générations considérant que les ME n'occupent « pas assez de place dans les médias »

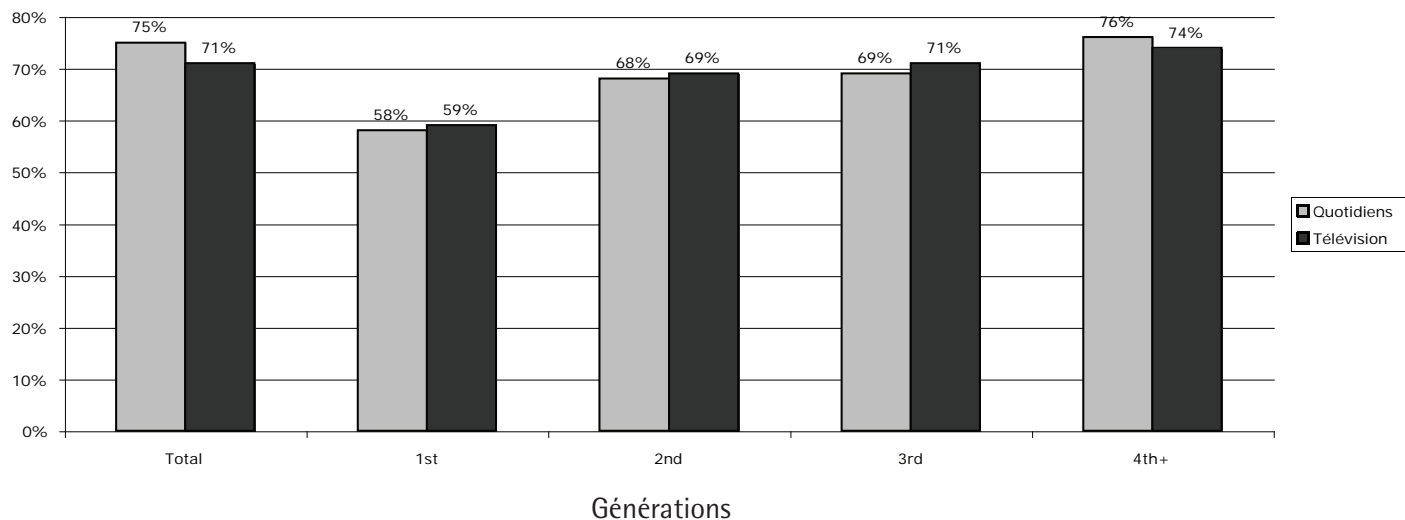


TABLEAU 1:

Répondants de certaines catégories sociales estimant que les ME n'ont pas assez de place à la télévision ou dans les quotidiens

Catégories sociales	Télévision	Quotidiens
« Noire »	69 %	30 %
« Arabe / asiatique »	57 %	33 %
« Latino-américaine »	55 %	17 %
« Asie du Sud-Est / Asie du Sud »	39 %	n.d.

programmation est riche et précise ».

La diversité ethnoculturelle peut même constituer un avantage concurrentiel : « J'y crois fortement [...] on n'a pas le choix. [...] Et c'est pour ça encore que je pousse. Le domaine des médias, c'est hyper compétitif, alors si tu as plein de gens de la même culture, du même fil de vie, les idées, ça ne va pas vite. »

3.4. Des perceptions individuelles

Dans le cadre d'un sondage réalisé auprès

d'individus, demandé par le Conseil à Léger Marketing, une question portait sur la place occupée par les ME à la télévision et dans les quotidiens francophones par rapport aux médias anglophones.

Toutefois, les répondants de certaines catégories estimaient plus fortement que les ME n'avaient pas assez de place à la télévision et dans les quotidiens.

Pour ce qui est du traitement accordé aux ME par la télévision et les quotidiens francophones

FIGURE 2:

Pourcentage des répondants selon les générations jugeant le traitement adéquat à la télévision et dans les quotidiens

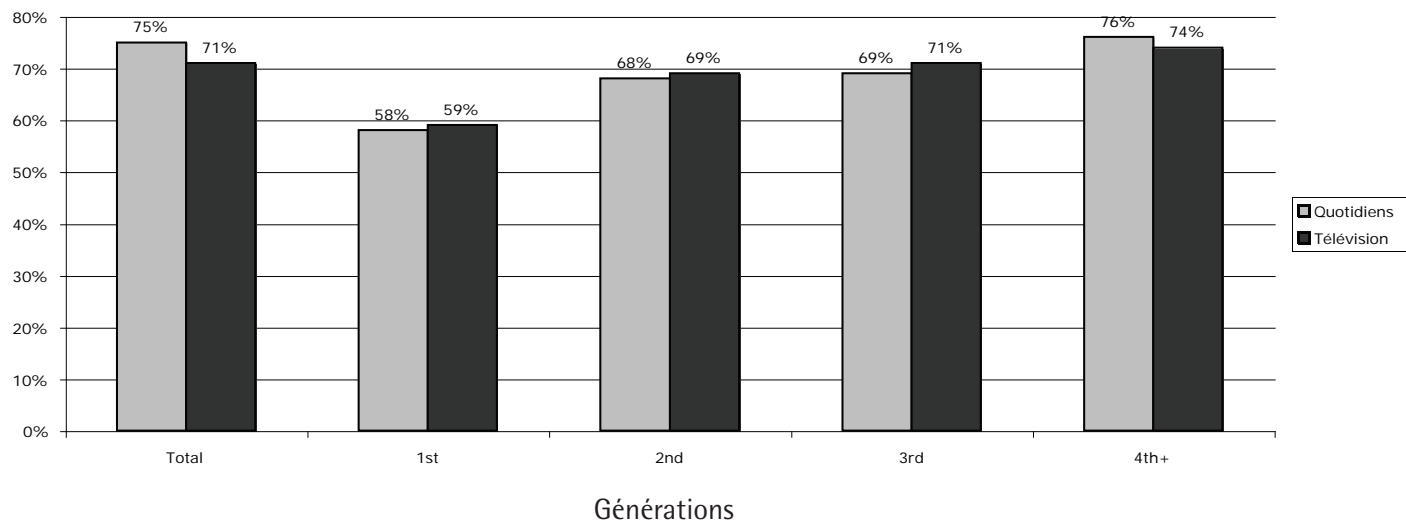


TABLEAU 2:

Répondants de certaines catégories sociales estimant que le traitement des ME est inadéquat à la télévision et dans les quotidiens

Catégories sociales	Télévision	Quotidiens
« Noire »	46 %	50 %
« Arabe / asiatique »	30 %	28 %
« Latino-américaine »	27 %	24 %
« Asie du Sud-Est / Asie du Sud »	23 %	n.d.

par rapport aux médias anglophones, le scénario était semblable, plus particulièrement pour les individus de 1^{re} génération. Un pourcentage moins élevé considérait le traitement adéquat. Certaines catégories estimaient plus fortement que le traitement était inadéquat.

Par ailleurs, le Conseil avait invité 577 associations (regroupées sur une base ethnique, religieuse ou présentant un intérêt particulier pour la problématique) à participer à une consultation portant sur la représentation et le traitement des ME. Sur ce nombre, seules 38 avaient répondu au questionnaire. Le faible taux

de réponse constituait en soi un premier résultat. Certaines associations jointes avaient indiqué ne pas croire qu'un nouveau sondage sur cette question parviendrait à modifier la situation perçue, globalement, de manière négative par les répondants.

Pour clore cette partie, mentionnons qu'il existe des mécanismes de surveillance devant en principe favoriser un traitement adéquat, par exemple :

- les tribunaux, où peuvent aboutir notamment les causes concernant la

- haine;
- le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, qui assure le respect de la Politique canadienne de radiodiffusion;
- le Conseil canadien des normes de la radiotélévision, qui voit au respect des normes édictées;
- la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, qui veille au respect des principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne;
- le Conseil de presse du Québec, dont le mandat est de promouvoir le respect des plus hautes normes éthiques en matière de droits et responsabilités de la presse;
- les Normes canadiennes de la publicité, qui est un organisme d'autoréglementation de l'industrie.

Il existe donc plusieurs instances pour déposer des plaintes sur la représentation et le traitement inadéquats de la diversité ethnoculturelle. Toutefois, il apparaît complexe de trouver l'instance appropriée ; il serait donc nécessaire que les diverses instances fassent mieux connaître leur rôle en la matière.

Conclusion

La problématique de la sous-représentation et du traitement inadéquat des ME n'est pas nouvelle ni propre au Québec. La conjoncture économique pénible et les transformations que vivaient déjà l'industrie des médias et celle de la publicité rendaient cependant difficiles la formulation de recommandations devant mener à une représentation et à un traitement équitables de la diversité ethnoculturelle. On le sait, tant les journaux que les stations de télévision font face à des contraintes qui se traduisent, entre autres, par une réduction des effectifs. Quoi qu'il en soit, le Conseil a formulé quelques recommandations visant les médias, l'industrie publicitaire, le gouvernement du Québec, le milieu de l'éducation et la société civile. Sans

les reprendre ici une à une, mentionnons que le Conseil cherche, depuis la publication de son avis, que le lecteur peut télécharger à partir de son site (voir note 1), à réunir certains acteurs de divers horizons sur les enjeux entourant une représentation et un traitement équitables dans les médias et la publicité. Ce sera donc à suivre.

À propos du Conseil des relations interculturelles

Le Conseil des relations interculturelles est un organisme du gouvernement du Québec qui conseille le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, entre autres, sur tout sujet concernant l'immigration et les relations interculturelles harmonieuses. Il a été créé en 1984. Il compte 15 membres reflétant, notamment, la composition de la société québécoise.

Des cliniques de mémoire pour enrichir le patrimoine commun

JEAN-FRANÇOIS LECLERC
Centre d'histoire de Montréal

Résumé : Centre d'interprétation de l'histoire urbaine et musée de la ville, le Centre d'histoire de Montréal travaille depuis longtemps à intégrer le patrimoine immigrant au patrimoine commun des Montréalais. Depuis 2003, il organise des « cliniques de mémoire » pour recueillir, préserver et diffuser ce patrimoine et celui de quartiers, de groupes et d'individus.

La naissance et le développement des musées sont profondément liés aux questions identitaires qui traversent chaque époque. Cela est particulièrement vrai pour les musées d'histoire et de société.¹ Depuis plusieurs décennies, les musées se sont rapprochés du public de manière remarquable, augmentant leur affluence et leur rayonnement. Bien des facteurs expliquent ce virage relativement récent à l'échelle de leur histoire, du plus noble au plus intéressé, ce qui n'enlève rien à ses effets positifs. Le musée souhaite aujourd'hui participer à sa manière aux grands enjeux de son époque.

La nature extrovertie du concept fondateur du Centre d'histoire de Montréal, qui se veut la porte d'entrée pour découvrir la ville et la comprendre, le rendait sensible à un des phénomènes marquants des transformations de la métropole : l'arrivée et l'intégration des immigrants.² Notre action en ce domaine commença modestement vers 1992 par la création d'un programme éducatif pionnier pour la francisation des immigrants par l'histoire

au musée. Elle s'approfondit dans les années 2000 à la faveur d'une réflexion sur l'identité du Centre d'histoire comme musée public et du souhait d'établir une relation plus étroite avec les citoyens montréalais qui vivent dans des quartiers souvent éloignés du Vieux Montréal touristique, où le musée s'est installé lors de sa fondation en 1983. Les nouvelles expositions permanentes Montréal en cinq temps et Montréal aux mille visages intégrèrent en 2001, plus fortement, la diversité culturelle à la trame du récit historique montréalais. Par la suite, au gré de demandes de commémoration de l'histoire de communautés culturelles, faites par des spécialistes ou des organismes communautaires, le Centre d'histoire a exploré diverses formes de mise en valeur du patrimoine immigrant.

Nos premières expositions sur des communautés – syrienne-libanaise, portugaise et haïtienne³ – ont suscité des questions essentielles : Qui représente la « communauté », qui parle en son nom? Le concept de communauté est-il créé par la société d'accueil pour désigner de manière commode et rassurante un amalgame de sous-groupes familiaux, culturels, politiques et religieux très diversifiés et parfois même opposés? Comment le médium exposition peut-il leur rendre justice?

1 « Plusieurs observateurs partagent de plus en plus l'idée que le musée en soi témoigne non seulement de l'expression culturelle et intellectuelle d'une société donnée mais devient désormais un magnifique laboratoire où l'on peut saisir, en pleine ébullition, les tenants et aboutissants des enjeux sociaux d'une civilisation en mouvance ». Philippe Dubé, *Historical Studies in Education/Revue d'histoire de l'éducation*, automne 2003. http://library.queensu.ca/ojs/index.php/edu_hse-rhe/article/view/459/622.

2 Pour plus d'information sur le Centre d'histoire de Montréal : <http://www.ville.montreal.qc.ca/chm>.

3 Min zamaan - Depuis longtemps. La présence syrienne-libanaise à Montréal entre 1882 et 1940 (2002-2003) ; Encontros - La communauté portugaise. 50 ans de voisinage (2003-2004) ; Tèt ansamn. Tous ensemble. Présences haïtiennes d'ici (2004).

Comment répondre au besoin de présenter une image de réussite sans cacher les traits sociologiques et historiques moins consensuels? Comment nous assurer qu'une exposition rejoindra les membres de cette communauté et pas seulement les visiteurs en recherche d'exotisme local? Comment valoriser l'identité et le patrimoine communautaires sans y enfermer les individus qui les partagent? Comment faire de ce travail un véritable outil de compréhension interculturelle? Ces questions toujours ouvertes nous ont poussés à explorer par la suite une autre voie que l'exposition mono-culturelle. Nous avons préféré depuis 2005 mettre en valeur les communautés qui ont marqué l'histoire de la métropole par des thèmes qui leur sont associés mais qui favorisent l'identification de tous les Montréalais⁴.

L'une des fonctions traditionnelles du musée est de collecter et de préserver le patrimoine.

Or, une des angoisses courantes des groupes issus de l'immigration vient de la difficulté de transmettre à la deuxième et à la troisième générations un patrimoine culturel dont la mémoire constitue souvent l'aspect le plus riche.⁵ Pour le commémorer et le mettre en valeur, nous avons imaginé un moyen souple et mobile qui nous permet de contribuer activement à

4 La communauté noire par Jazz : Les folles nuits de Montréal (2005-2006) et Qui a mis le feu à Montréal? 1734. Le procès d'Angélique (2006-2008); la maternité par Bébé s'en vient. 100 ans de naissances à Montréal (2007); la communauté chinoise par un héros canadien de la Chine communiste dans Les aventures de l'imprévisible Dr Bethune (2009-2010). Les prochaines expositions portant sur des communautés spécifiques, comme celle sur la communauté chinoise (en préparation), seront itinérantes et présentées hors du musée.

5 Le patrimoine culturel immatériel est désormais reconnu comme partie intégrante du patrimoine mondial. La convention de l'Unesco de 2003 et diverses politiques du patrimoine en témoignent. Il est à noter que la définition internationale désigne surtout les langues, traditions, savoir-faire et cultures minoritaires en péril. La section de la politique du patrimoine de Montréal consacrée à ce patrimoine (2005), à laquelle j'ai largement contribué, en esquisse une autre qui tient compte du métissage culturel produit par le milieu urbain, une idée qui mériterait d'être approfondie par les chercheurs. Voir Politique du patrimoine, Ville de Montréal, 2005, à <http://www.patrimoine.ville.montreal.qc.ca/politique.htm>.

sa constitution et à sa transmission au sein de la communauté et dans la société d'accueil : la « clinique de mémoire ».

Notre première clinique de mémoire fut organisée en 2003 en collaboration avec le Carrefour des jeunes lusophones du Québec. Ce faisant, nous avons aussi l'intuition, comme le suggéreront les commissaires Charles Taylor et Gérard Bouchard, que la collecte et la diffusion de témoignages était un excellent moyen de faire comprendre la valeur de l'expérience immigrante à notre société et, ainsi, de « réduire les distances culturelles ». ⁶ Le problème de la transmission n'étant pas réservé aux communautés immigrantes, la clinique de mémoire fut aussi utilisée dans d'autres contextes : quartiers, regroupements, institutions, etc.

Notre collaboration avec l'artiste Raphaëlle de Groot, pour l'exposition Plus que parfaite. Chronique du travail en maison privée 1920-2000 et le projet Mémoire vive avec le collectif Dare Dare en 2002-2003, nous avait convaincus qu'il fallait imaginer des formes inédites de médiation en patrimoine. Ainsi, pour la clinique, nous avons choisi d'associer une activité classique de collecte de témoignages et d'objets à une célébration du patrimoine communautaire. Nous nous sommes inspirés de certains traits emblématiques d'une collecte de sang (familièrement désignée sous le nom de « clinique de sang »), avec son décor – cloisons pour entrevues, sarraus, stéthoscopes, ses fiches d'enregistrement et ses rafraîchissements. Les participants y donnent leurs souvenirs pour sauver leur histoire comme d'autres leur sang pour sauver des vies!

6 « Dans l'esprit d'un renouvellement et d'un enrichissement de la mémoire québécoise, il presse de recueillir ces récits de la bouche même de ceux qui les ont vécus. Dans ce but, nous recommandons la création d'un fonds spécial d'histoires de vie destiné à financer un programme d'entrevues auprès d'un large échantillon d'immigrants ». Gérard Bouchard, Charles Taylor, Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation. Rapport. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Gouvernement du Québec, 2008, p. 258. Tiré de : <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-final-integral-fr.pdf>.

Les témoignages sont enregistrés par des jeunes de la communauté formés sommairement aux techniques d'entrevue et vêtus de sarraus blancs. Les objets et photographies apportés par les témoins sont notés et numérisés. Ces objets et ces photographies facilitent le contact avec le témoin et leur numérisation assure qu'une trace en subsistera, quoiqu'il advienne, une fois ce patrimoine familial retourné dans ses coffres.

Sept cliniques de mémoire ont été réalisées à partir de 2003 auprès d'associations portugaises, de Montréalais d'origine haïtienne et chinoise, mais aussi de résidants du quartier Rosemont, du centre de réadaptation Marie-Enfant, du complexe résidentiel pour vétérans de la Seconde guerre mondiale Benny Farm et, tout récemment, aux Habitations Jeanne-Mance. Plus de trois cents entrevues furent enregistrées et presque autant d'objets historiques et d'archives, repérés et photographiés. Ces archives ont inspiré ou alimenté des activités d'animation au musée, dans la ville et sur le web ainsi que des expositions.⁷

Ces premiers pas dans le monde du patrimoine immatériel furent faits avec l'audace et les craintes d'un apprenti sorcier. En effet, il faut bien avouer que si l'enquête orale et les récits de vie font partie depuis longtemps de la boîte à outils de plusieurs disciplines des sciences humaines, ils occupent une place marginale dans celle des historiens et plus encore dans les musées. Pour le travail de consolidation de la démarche et des méthodes (encore en cours), nous avons eu la chance de trouver un allié généreux dans le Museu da pessoa, une institution brésilienne établie à Sao Paulo depuis les années 1990⁸.

7 Le prochain projet associant mémoire, histoire et patrimoine urbain est en préparation, sous le thème de Quartiers disparus (inauguration de l'exposition prévue en 2011). Il porte sur la vie des quartiers et secteurs de la ville rasés lors des grandes rénovations urbaines des années 1950 à 1970.

8 Voir www.museudapessoa.net. En 2007, réuni à Montréal, le réseau international des Musées de la personne a lancé une Journée internationale d'histoires de vie, qui convie tous les intéressés, le 18 mai de chaque année, à célébrer la mémoire. Mentionnons que le Centre d'histoire orale et des récits numérisés de Concordia University est également

Échanges et formations au Brésil nous ont menés en 2004 à la création d'un Musée de la personne montréalais, outil d'intervention du Centre d'histoire de Montréal dans le domaine du patrimoine immatériel.

Un autre outil fut conçu pour rejoindre les communautés par ce qu'ils ont de plus cher, leurs enfants, avec le programme Vous faites partie de l'histoire.⁹ Après un premier essai auprès des classes du samedi, nous avons ciblé les classes d'accueil du secondaire destinées aux enfants nouvellement arrivés au pays. D'une durée de 8 à 10 semaines, l'activité permet d'abord aux adolescents de connaître l'histoire et le patrimoine de la société d'accueil grâce aux objets de la collection du Centre d'histoire. Puis, c'est au tour des élèves d'aller à la quête d'un objet ou d'un document qui témoigne de leur histoire personnelle, familiale ou nationale. La perplexité des premiers moments de cette recherche – ils se croient dépourvus de patrimoine – se transforme en une véritable aventure qui déclenche un dialogue intergénérationnel dans la famille élargie. L'activité se poursuit par un travail écrit puis une présentation orale de l'objet familial pendant laquelle ils doivent convaincre leurs jeunes collègues venus de partout dans le monde que ce témoin matériel doit être sélectionné pour représenter toute la classe dans l'exposition de quelques trésors de famille au Centre d'histoire ou à l'hôtel de ville.

Par ses expositions, ses cliniques de mémoire et ses autres activités, le message que lance le Centre d'histoire aux communautés immigrantes est clair : vous contribuez à l'histoire de la société d'accueil et votre patrimoine fait maintenant partie du nôtre.

notre partenaire. Depuis quelques mois, une chargée de projets en histoire orale et mémoire, Catherine Charlebois, a été intégrée à l'équipe du Centre d'histoire de Montréal.

9 Dans le cadre de l'Entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles en matière d'accueil et d'intégration en français des immigrants dans les arrondissements, dont le suivi est assuré pour la Ville de Montréal par madame Claire Bradet.

Quelques défis

Comment arriver, comme le proposait le rapport Bouchard-Taylor, à intégrer la pluralité à la mémoire collective de tous les Québécois, tout en permettant aux communautés culturelles de s'identifier à ce passé dans ce qu'il recèle d'universel et de singulier? ¹⁰

Comme nous l'avons vu, le Centre d'histoire de Montréal a exploré diverses voies pour y parvenir. En 2003, au tout début de notre expérience des cliniques de mémoire, j'évoquais dans un article écrit en collaboration avec Joaquina Pires les défis qui attendent, dans une société culturellement diversifiée, « ceux qui, dans les prochaines années, vont travailler à aider les communautés à créer de nouveaux repères identitaires. » ¹¹ Sept ans plus tard, ils demeurent toujours pertinents, tant pour les communautés immigrantes que pour la société d'accueil.

Premier défi : faire émerger la mémoire en déjouant l'oubli sélectif

La mémoire est un matériau fragile et malléable. Le premier défi que j'exposais était « de déjouer l'oubli sélectif qui affecte la mémoire de l'expérience immigrante » en construisant « un nouveau territoire imaginaire des communautés désormais dispersées dans la ville ». Les communautés immigrantes croient en effet faciliter l'intégration des enfants en passant sous silence les événements du passé qui ne confirment pas les rêves ayant motivé le départ et l'installation en terre étrangère. Or, comme l'a si bien dit l'écrivain Frédéric Beigbeder : « On peut oublier son passé. Cela ne signifie pas que l'on va s'en remettre. » ¹² Le processus

de remémoration est souvent nécessaire pour ressouder le fil de la transmission. Et que notre rationalisme scientifique l'admette ou non, il est aussi thérapeutique.

La constitution d'un patrimoine mémoriel ne passe pas seulement par l'enregistrement des témoignages sur des cartes mémoire et CD par un intervieweur. En sollicitant la mémoire, le Centre d'histoire devient un éveilleur de mémoire. Comme l'affirme l'écrivain Milan Kundera, « la mémoire, pour qu'elle puisse bien fonctionner, a besoin d'un entraînement incessant : si les souvenirs ne sont pas évoqués, encore et encore, dans les conversations entre amis, ils s'en vont. » ¹³ Le récit permet donc d'abord à celui qui le porte de retrouver et de consolider le trésor de son expérience et, ainsi, de le préserver dans sa propre mémoire.

Lors d'une clinique de mémoire tenue en septembre 2009 pour souligner le 50^e anniversaire des Habitations Jeanne-Mance, une femme élevée dans une famille monoparentale et pauvre dans les années 1950 se rappelait, les larmes aux yeux, le déménagement misérable des maigres possessions de sa mère en hiver, sur des traînes sauvages, de leur taudis vers les modernes HLM. Essuyant ses larmes, en s'excusant, elle me dit alors à peu près ceci : « Enfant, je ne réalisais pas ce que je vivais, mais en le racontant aujourd'hui, je vois tout à coup la misère dans laquelle nous avons vécu pendant tant d'années. » L'éveil de la mémoire, même douloureuse, n'est donc pas seulement un enjeu pour les populations immigrantes. Elle touche également les communautés, groupes et individus que le caractère minoritaire ou marginalisé a confinés aux limbes de la mémoire collective. Or, les villes, ces refuges de la différence, n'en manquent pas. Ce sont souvent ces groupes qui enrichissent la

¹⁰ Gérard Bouchard, Charles Taylor, *Fonder l'avenir*, p. 211-212.

¹¹ Jean-François Leclerc, et Joaquina Pires, *La mémoire et l'identité de Montréal : des repères territoriaux pour une mémoire sans frontière*, Montréal CULTURES, n° 3, Culture et Quartiers, 12 juin 2003. Voir http://www.culturemontreal.ca/mtl_cultures/030612p1_memoire.htm.

¹² Entrevue par Christian Desmeules, *La mauvaise vie*, Le Devoir, le 19 septembre 2009.

¹³ Kundera évoque ici l'effet de l'éloignement du pays sur des émigrés tchèques après la chute du Mur. Milan Kundera, *L'ignorance*, Paris, Gallimard 2003, p. 36-37.

palette des couleurs urbaines et accentuent son caractère distinctif.

Second défi : réinventer les formes d'intervention en patrimoine

Dans les communautés immigrantes, la transmission de la mémoire et des traditions passe par la famille et quelques associations qui ont souvent du mal à intéresser les jeunes générations. C'est aussi le cas de la société d'accueil, mais les conséquences sont alors moins graves. En effet, des institutions locales et nationales (écoles, archives, musées, etc.) ainsi que la culture majoritaire prennent généralement le relais pour intégrer certains matériaux de l'histoire familiale et du patrimoine personnel aux repères collectifs.

Il est donc important que la culture actuelle, dans ses formes populaires et attrayantes, inspire des événements communautaires et extracommunautaires permettant cette transmission dans un cadre moins formel que la famille ou les activités associatives traditionnelles. Les cliniques de mémoire sont conçues pour offrir ce cadre festif et ce contact intergénérationnel détendu. Nous osons croire qu'elles donneront aux jeunes générations de ces communautés, mais aussi à celles de la société d'accueil, la possibilité de renouer avec leur passé, les traditions et la mémoire communautaire sans y être enfermées. Il faut donc oser réinventer les modes d'intervention en patrimoine en leur insufflant fantaisie, émotion et créativité.

Troisième défi : dévoiler la diversité qui se cache derrière les stéréotypes

La réalité culturelle des communautés est souvent plus diversifiée que leur image publique, comme nous l'a démontré encore récemment notre collecte au sein de la communauté chinoise de Montréal.¹⁴ Avec le souci légitime d'éviter

14 L'opération EnQuête d'histoires : la communauté chinoise de Montréal, réalisée en 2008 avec le soutien du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Voir www.museedelapersonne.ca/enquetedhistoires/.

les conflits, les communautés font passer les différences sous le tapis de l'uniformité sociale et de la bonne entente. L'image réductrice qui en résulte affecte la perception que peuvent avoir de leur héritage les membres de ces communautés et les jeunes générations.

Le travail de collecte et de diffusion des mémoires individuelles contribue à révéler la diversité des parcours au sein d'une même communauté. Il devient alors plus facile pour chacun d'y trouver un semblable et de s'y identifier.

Quatrième défi : collecter, conserver et reconnaître le micropatrimoine menacé

Le patrimoine le plus usuel est fait de souvenirs et d'objets familiaux et personnels ayant une valeur symbolique ou sentimentale. La famille ne peut à elle seule assurer sa pérennité. Il suffit de quelques accidents de parcours pour rompre la chaîne de transmission. Les collections des musées et des archives montréalaises et québécoises témoignent encore bien imparfaitement de la présence historique des populations immigrantes, souvent faute de budgets d'acquisition ou de liens avec d'éventuels donateurs issus de ces communautés. C'est pourtant à ces institutions de prendre la relève des familles, car rares sont les communautés ayant immigré depuis 50 ou 100 ans qui peuvent compter sur des organismes chargés de préserver leur mémoire, leurs objets et leurs archives. Les organismes de la société d'accueil doivent jouer un rôle actif non seulement pour préserver, mais également pour évaluer, comprendre et étudier cette mémoire individuelle pour qu'elle serve un jour à enrichir l'histoire collective.

Cinquième défi : ancrer de façon créative cet héritage culturel dans la ville

Dans la plupart des communautés, existe le besoin de reconnaissance et d'ancrage historique et culturel sur le territoire urbain. En tant que musée municipal, nous avons eu souvent l'occasion de mesurer l'importance symbolique

et émotive des gestes institutionnels de mise en valeur de la présence des communautés. La ville, lieu de représentation par excellence, est en effet le territoire où elles aspirent à une reconnaissance publique de leur existence par des repères visibles. Les formes permanentes classiques de reconnaissance – monuments, statues, arches – risquent de figer la mémoire d'une société et de quartiers en constante évolution.¹⁵

Il y a donc lieu d'imaginer des manières plus souples, empathiques et ludiques de rendre visible la mémoire communautaire et individuelle dans l'espace public. C'est ce que nous tentons de faire depuis plusieurs années avec les cliniques de mémoire et les activités de diffusion qui en découlent. S'il s'agit d'une piste parmi d'autres, nous espérons qu'avec la collaboration de nos partenaires, nous pourrions l'emprunter encore plus d'une fois.

15 Comme exemple de repère permanent qui arrive à s'inscrire intelligemment et discrètement dans le paysage urbain sans trahir sa diversité, mentionnons les « bancs de pierre et de paroles » installés sur le boulevard Saint-Laurent en avril 2009 pour rappeler la présence historique des Portugais dans ce secteur.

La mise en œuvre des programmes d'embauche au Québec des travailleurs étrangers temporaires du secteur agricole

SYLVIE GRAVEL, FRANCISCO VILLANUEVA, ET ELIANE LECLERC
Université du Québec à Montréal (UQAM)

Résumé : Cet article présente les résultats préliminaires d'une étude exploratoire portant sur l'analyse des conditions de mise en œuvre des programmes d'embauche des travailleurs étrangers temporaires tels qu'ils sont appliqués au secteur agricole. Les résultats portent sur les premiers entretiens menés auprès de consulats et de hauts fonctionnaires concernés par ces programmes. L'objectif de l'étude est de déterminer quelles sont les conditions de mise en œuvre favorables et celles nécessitant des améliorations afin d'être applicables aux autres secteurs de production, dont le secteur manufacturier et les secteurs de la transformation alimentaire et de la foresterie. Cette étude examine les pratiques actuelles d'embauche au Québec des travailleurs temporaires du secteur agricole, lesquelles tendent à s'élargir aux secteurs de production touchés par une pénurie de main-d'œuvre.

Contexte

Le Programme concernant les travailleurs étrangers temporaires (PTET) du gouvernement fédéral a pris de l'ampleur au cours des dernières années, amenant en 2007 un peu plus de 201 000 travailleurs à immigrer temporairement au pays (CPCI, 2009). Le Québec a accueilli 23 458 travailleurs, dont 60 % venaient pour la première fois, confirmant l'expansion du programme (CPCI, 2009). Grâce à ce programme, les entreprises comblent leurs besoins en matière de main-d'œuvre. Il constitue un outil qui permet aux entreprises de pallier le problème de pénurie de main-d'œuvre qui freine leur productivité et nuit à leur compétitivité internationale dans le contexte de mondialisation des marchés (Grady, 2008). Ce type de programmes avantage l'économie des pays occidentaux tout en permettant aux travailleurs des pays du Sud d'avoir une source de revenus subvenant aux besoins de leur famille (Elgersma, 2007). Si cette

stratégie comble les besoins de main-d'œuvre dans le secteur agricole, elle semble toutefois présenter des lacunes de mise en œuvre dans d'autres secteurs de production exigeant peu de qualifications, comme les secteurs manufacturier, agroalimentaire et de la foresterie.

Toutes les admissions de travailleurs étrangers temporaires (TET) au Canada sont régies par le PTET, administré conjointement par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). Ces admissions sont soumises à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Elgersma, 2007). Différents programmes existent, permettant de délivrer des visas temporaires aux travailleurs étrangers : a) Programme de travailleurs agricoles saisonniers; b) Programme concernant les aides familiaux résidents; c) Programme concernant les travailleurs étrangers temporaires; d) Projet pilote

relatif aux professions exigeant un niveau réduit de formation officielle, anciennement le Projet pilote concernant les travailleurs peu qualifiés. Des divergences existent entre ces programmes quant au contenu des contrats signés entre les employeurs et les travailleurs. L'imputabilité des frais de transport et d'hébergement, notamment, diffère selon le type de contrat et de sous-programme (a, b, c, d), même pour des travailleurs agricoles.

Problématique

Depuis quatre décennies, des ententes bilatérales entre le Mexique et le gouvernement du Canada régissent l'application du Programme de travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). La mise en œuvre de ce programme prévoit un partage des responsabilités pour le recrutement des travailleurs et le respect des normes de travail, d'hébergement, de transport de ces TET et protection en matière de santé. Le recrutement des travailleurs agricoles d'origine mexicaine, dans le cadre du PTAS, se fait par l'intermédiaire du ministère du Travail de ce pays. Pour être embauché, le travailleur mexicain doit répondre à certains critères : être reconnu comme travailleur agricole, avoir une scolarité primaire lui assurant une pleine autonomie dans la lecture des contrats d'embauche, être marié et avoir une famille établie au Mexique afin de s'assurer de sa réintégration dans sa communauté d'origine.

Du côté canadien, deux instances sont concernées par la mise en œuvre du PTAS : CIC et RHDCC. RHDCC émet les avis relatifs au marché du travail (AMT), acceptant ou non la requête des employeurs. La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés est le cadre législatif de référence pour l'émission de ces avis. CIC, quant à lui, délivre les permis aux travailleurs et veille à ce que la durée prévue et les termes du contrat soient respectés.

La concurrence entre les pays employeurs recruteurs d'une main-d'œuvre agricole et celle que se livrent les pays pouvant offrir cette main-d'œuvre ont mené à une transformation des ententes bilatérales existantes entre l'appareil gouvernemental canadien et le Mexique. Bien que l'obligation de conformité aux lois et aux règlements canadiens soit toujours présente, ces ententes peuvent être conclues par des intermédiaires, des agences de recrutement. C'est la situation qui prévaut avec le Guatemala.

Les travailleurs participant au Projet pilote C-D (Guatemala) sont recrutés par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en vertu d'un accord passé par cette organisation avec le ministère du Travail du Guatemala. Les contrats conclus dans le cadre de ces ententes extérieures à l'appareil gouvernemental sont similaires quant aux conditions de travail et de protection en matière de santé, et de santé et sécurité au travail. Toutefois, lorsqu'on compare ces contrats rédigés par les agences à ceux convenus dans les ententes bilatérales entre le Canada et le Mexique, les dispositions concernant la durée des visas, les conditions d'hébergement et de transport et les liens avec un employeur unique varient (RHDCC, 2009)¹. Or, ces variations sont dénoncées par les groupes voués à la défense des TET. Elles créeraient des inégalités sociales entre les travailleurs étrangers et les nationaux.

La documentation recensée sur les TET au Canada, de 2002 à 2009, provient de diverses instances gouvernementales et non gouvernementales, notamment du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada, des organisations syndicales, des organismes non gouvernementaux et des groupes de recherche du domaine

¹ Faut de accès aux contrats octroyés par FERME et l'OIM pour les travailleurs guatémaltèques, un contrat type pour les travailleurs mexicains a été comparé à un contrat découlant d'une entente avec le Guatemala, obtenu d'un travailleur dans le cadre du projet pilote, à l'été 2009.

de l'immigration et du droit des travailleurs étrangers. Il s'agit d'une littérature nouvelle, dont la majorité des textes sont des réponses à des consultations menées par les gouvernements sur les conditions d'embauche, les droits, l'accès aux services, la santé et les conditions de rémunération des TET (CTI-IWC, 2008; UPA, 2008; TUAC, 2007). Certains de ces travaux distinguent les conditions des travailleurs agricoles des autres travailleurs peu qualifiés, dont les aides familiaux résidants, alors que d'autres ne font pas cette distinction (Amar et al., 2009). Néanmoins, les travaux se penchent rarement sur la mise en œuvre des programmes (AFL, 2009).

Dans les rapports de consultations publiques et les textes d'analyse des droits de ces travailleurs, les conclusions convergent : les conditions de travail et d'hébergement des TET sont précaires. Deux restrictions du programme contribueraient à cette précarité : 1) la durée du visa (huit mois) est trop courte pour que les travailleurs puissent se prévaloir du statut d'immigrant (Sikka et al., 2009); 2) le visa restreint la mobilité du travailleur puisqu'il est valide pour un seul employeur, à moins d'une entente entre les employeurs (Elgersma, 2007).

D'autres auteurs, dont Depatie-Pelletier (2007) et Basok (2003), dénoncent la précarité juridique des TET. Selon ces auteurs, les termes des contrats imposent de nombreuses restrictions des droits à la liberté, à la dignité, à la sécurité, à la vie privée, à la liberté d'association et à l'union familiale, faisant obstacle à l'égalité de traitement de ceux-ci avec les travailleurs nationaux (Depatie-Pelletier, 2007). Bien que les TET aient accès aux mesures sociales et économiques de protection inscrites dans ces programmes (Amar et al., 2009), cet accès demeure restreint en raison de leur statut temporaire (Basok, 2003; Brodie, 2008). De plus, la non-adhésion du Canada à la Convention de l'O.N.U. sur la protection des droits de tous les migrants et membres de leur famille

entretiendrait les inégalités sociales auxquelles sont confrontés les travailleurs étrangers (Piché et al., 2006).

Les consultations menées par CIC et RHDC en 2009 ont mené au dépôt de plusieurs mémoires qui ont formulé une critique sur les conditions de ces travailleurs et même sur les fondements du programme. À l'issue de celles-ci, la syndicalisation a été demandée afin d'améliorer les conditions de travail et d'enrayer l'exploitation de ces travailleurs (CTI-IWC, 2008; TUAC, 2007; FTQ, 2008). Sur le plan monétaire, certaines organisations dénoncent les frais imposés à ces travailleurs par des tierces parties telles que les agences privées de recrutement et demandent la rémunération des heures supplémentaires (CPCI, 2009). D'autres organismes déplorent que ces travailleurs soient l'objet de menaces constantes d'expulsion et de racisme dans leur communauté d'accueil ou au travail (CTI-IWC, 2008). Enfin, les conditions d'hébergement dans lesquelles vivent certains travailleurs demeurent des enjeux non résolus (AFL, 2009; TUAC, 2007).

À l'issue de cette revue de la littérature, certaines questions de recherche émergent :

1. Quelles sont les conditions de succès et les obstacles dans la mise en œuvre de ces programmes?
2. Quelles conditions sont transférables et adaptables aux autres secteurs de production?

Résultats

Nous présentons ici les résultats préliminaires de la partie pilote du projet.² D'une durée de trois ans, soit de 2008 à 2011, cette étude évaluative prévoit interroger des fonctionnaires des administrations publiques impliqués dans la mise en œuvre des programmes pour les travailleurs agricoles saisonniers et les bénéficiaires du programme. L'échantillon final comptera 40 organisations concernées par la mise en œuvre du PTAS. Parmi celles-ci, on a l'intention de faire appel entre autres aux consulats ou ambassades des États impliqués dans les ententes bilatérales sur la main-d'œuvre temporaire, aux fonctionnaires fédéraux et provinciaux contribuant à la mise en œuvre du PTAS ainsi qu'aux chefs d'entreprises et agences ayant recours à ces programmes. Pour des raisons éthiques, les TET sont exclus de l'échantillon afin de ne pas exacerber la précarité de leur situation.

En date de décembre 2009, cinq des quarante entrevues prévues (n=5/40) avaient été réalisées auprès de consulats et de fonctionnaires provinciaux siégeant à un comité interministériel s'intéressant aux travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés³. Trois des cinq entrevues ont été menées en présence de deux, voire trois répondants des organisations participantes. Trois des cinq organisations rencontrées ont décrit les différences entre les travailleurs agricoles admis aux termes du PTAS (programme A) et ceux admis dans le cadre du programme C par l'intermédiaire d'une tierce organisation chargée de l'embauche. Alors que tous semblent préoccupés par les problématiques entourant ces TET, leur mobilisation reste liée à

la mission et au cadre légal de leur institution d'appartenance. Les préoccupations récurrentes mentionnées par ces différents acteurs sont les conditions de travail et d'hébergement, le salaire et les relations entre les travailleurs et les employeurs et entre les travailleurs.

Selon les participants, les différences inhérentes aux origines des travailleurs sont un facteur déterminant dans l'analyse des conditions des TET. Ainsi, les écarts économiques, de scolarisation et les tensions ethniques dans leur pays d'origine respectif font que les TET n'ont pas les mêmes attentes et exigences. Les différences dans les contrats seraient le reflet de ces attentes disparates des travailleurs. Par exemple, les salariés en provenance du Guatemala, par la plupart des paysans d'origine amérindienne et, par conséquent, défavorisés et discriminés au sein même de leur propre pays, ne disposeraient pas des mêmes bagages pour négocier les termes de leur contrat.

Toutefois, les répondants reconnaissent que les contrats signés dans le cadre des ententes gouvernementales ou non respectent les obligations légales. Ils insistent sur le fait qu'il n'y a pas de traitements illégaux. Par exemple, les travailleurs agricoles du secteur maraîcher sont payés à l'heure et les employeurs se doivent de rémunérer les heures supplémentaires selon les conventions établies. Cependant, dans le secteur de la cueillette des fruits, il est possible d'être rémunéré au volume des paniers ou des ballots cueillis. Cette option est plus avantageuse pour des cueilleurs expérimentés, comme les TET, à qui cette option n'est cependant pas offerte. Est-ce pour éviter que ces travailleurs peu ou pas scolarisés et non francisés soient désavantagés dans le calcul des revenus? Ou est-ce par souci d'économie pour les entrepreneurs maraîchers? En fait, les participants à l'étude s'inquiètent de la capacité et de l'intérêt des TET à se prévaloir de leurs droits.

2 Pour cette partie, le projet a bénéficié d'un financement de démarrage des organismes suivants : Immigration et Métropoles (IM-Québec), le Centre Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé (CLR) et le Réseau de recherche en santé et sécurité au travail du Québec (RRSSTQ).

3 La première rencontre de ce comité provincial a eu lieu à l'automne 2008.

Malgré leurs inquiétudes, les répondants reconnaissent recevoir peu de plaintes provenant des travailleurs immigrants temporaires, dans le cadre de leurs fonctions respectives. Annuellement, ils traitent une dizaine de plaintes. Est-ce que ce chiffre reflète un respect presque sans faille des droits des salariés ou plutôt un problème d'accès aux organismes de mise en œuvre de la loi? Les mécanismes actuels ne permettent pas de répondre à cette question. Un seul des organismes participants dispose d'un service de réception des plaintes dans la langue maternelle de ces travailleurs. Néanmoins, ces organismes ont tous traduit en espagnol nombre de documents traitant des droits et des obligations des travailleurs et des employeurs, bien qu'ils ne soient pas contraints par la loi d'offrir des services adaptés au plan linguistique.

Certaines de ces obligations sont remises en question par les TET, qui considèrent celles-ci trop contraignantes. Par exemple, l'obligation de donner un jour de congé hebdomadaire et celle de respecter le nombre maximal d'heures de travail quotidien, des mesures imposées par la Commission des normes du travail (2009), sont perçues par certains TET comme une contrainte. Venus au Canada avec l'unique intention d'accumuler des revenus, ces travailleurs sont soucieux de maximiser leur temps et de rentabiliser leurs heures de disponibilité.

L'augmentation du nombre de TET retient l'attention de toutes ces organisations participantes, mais pour des raisons différentes. Les consulats y voient un intérêt économique grandissant et une opportunité de redistribuer les richesses des pays du Nord vers ceux du Sud, alors que les fonctionnaires liés de près ou de loin au PTAS s'interrogent sur l'idée d'une pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs de production. Sans nier les problèmes d'embauche qu'éprouvent les entrepreneurs, ces représentants de l'appareil gouvernemental s'étonnent du

désintéressement des travailleurs nationaux pour ces emplois. Pourquoi ces emplois jadis comblés par une main-d'œuvre locale ne trouvent-ils plus preneurs? Les conditions salariales et de travail se sont-elles détériorées au point d'éloigner les candidats locaux?

Ces questions ne s'inscrivent nullement dans une vision xénophobe, mais s'interrogent sur les bilans de main-d'œuvre alarmistes. En fait, elles témoignent plus d'un souci de maintenir des conditions de travail décentes pour tous les travailleurs sans égard à leur origine.

Conclusion

Les résultats préliminaires de la phase pilote du projet de recherche sur la mise en œuvre des programmes d'embauche des travailleurs étrangers temporaires du secteur agricole au Québec indiquent que les points de vue divergent. Certes, les résultats sont prématurés, mais ils s'inscrivent dans le débat sur les contraintes de droits de ces travailleurs. Toutefois, ces premiers résultats mettent en question le bien-fondé des motifs des entrepreneurs de divers secteurs de production à recourir à l'embauche de TET.

Il s'agit ici de résultats préliminaires, mais dans le contexte actuel de croissance où la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs de production fait la manchette économique, il nous semblait intéressant de transmettre ces brefs résultats afin d'apporter un point de vue différent sur le PTAS. Au terme des deux années prévues pour la collecte des données, on trouvera assurément un discours diversifié et complexe sur ce programme et la pertinence de sa mise en œuvre dans d'autres secteurs de production.

A Propos des auteurs

Sylvie Gravel, professeure, département d'organisation et des ressources humaines, École des sciences de la gestion (ESG), UQAM; centre de recherche Immigration et Métropoles.

Francisco Villanueva, professeur, département d'organisation et des ressources humaines, ESG, UQAM; Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail.

Eliane Leclerc, B.A. relations internationales et droit international, M.Sc. en gestion de projets, UQAM.

Références

AFL, Alberta Federation of Labour. 2009. Entrenching Exploitation: The Second Report of the Alberta Federation of Labour Temporary Foreign Worker Advocate. <http://www.afl.org/upload/TFWReport2009.pdf>.

Amar, M., et al.. 2009. Rapport de recherche-évaluation : les travailleurs agricoles migrants mexicains et guatémaltèques de l'Île d'Orléans, Portait des besoins de santé, de l'accessibilité et des trajectoires d'utilisation des services de santé, Centre de santé et services sociaux de la Vieille-Capitale (Centre affilié universitaire).

Basok, T. 2003. Human Rights and Citizenship : The Case of Mexican Migrants in Canada, The Center for Comparative Immigration Studies, University of California, Working Paper 72.

Brodie, J. 2008. « Nandita Sharma, Home Economics: Nationalism and the Making of "Migrant Workers" in Canada », Journal of

International Migration and Integration / Revue de l'intégration et de la migration internationale, 9, 2, juin 2008, p. 229-230.

Centre des travailleurs immigrants (CTI-IWC). 2008. La réforme du programme des travailleurs étrangers temporaires : éléments fondamentaux, Proposition de politiques alternatives en matière de programmes d'intégration des travailleurs étrangers au Canada.

Comité permanent de la citoyenneté et l'immigration (CPCI). 2009. Les travailleurs étrangers temporaires et les travailleurs sans statut légal : Rapport du Comité permanent de la citoyenneté et l'immigration, Chambre des communes du Canada, 40^e législature, 2^e session.

Commission des normes du travail. 2009. Les normes du travail dans les entreprises agricoles. http://www.cnt.gouv.qc.ca/fileadmin/pdf/publications/c_0107.pdf

Depatie-Pelletier, E. 2007. Travailleurs (im)migrants au Québec et au Canada : vers le respect administratif de leurs droits et libertés?, Chaire de recherche du Canada en droit international des migrations. Accès en ligne : https://depot.erudit.org/bitstream/001774dd/1/Microsoft_Word_-_Depatie-Pelletier_Chartes.pdf.

Elgersma, S. 2007. Les travailleurs étrangers temporaires, Bibliothèque du Parlement, PRB 07-11F.

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). 2008. Le recrutement de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires. <http://ftq.qc.ca/librairies/sfv/telecharger.php?fichier=5273>.

Grady, P. 2008. Is Canadian Immigration too high? A Labour Market and Productivity Perspective, Global Economics. http://global-economics.ca/grady_labour_market.pdf.

Piché, V., Pelletier, E. et Epale, D. 2006. Identification des obstacles à la ratification de la Convention de l'O.N.U. sur la protection des droits de tous les migrants et les membres de leur famille : le cas du Canada, Série UNESCO : Rapports par pays sur la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des migrants, SHS/2006/MC/9.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). 2009. http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/formulaires/ptasmc2010.pdf.

Sikka, A., et al. 2009. Les immigrants au statut précaire. Rapport préliminaire des travaux de recherche dans le cadre de l'étude « The Right to Health and Social Services for Precarious Status Migrants to Quebec : Access to Medicare & Workers' Compensation. », Projet de recherche subventionné par SSHRC- 2007, équipe de recherche : Hanley J., Lippel K., Strang E., Gravel S.

Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC). 2007. Situation des travailleurs agricoles migrants au Canada : 2006-2007. <http://www.tuac.ca/Theme/UFCW/files/PDF2007/StatusReportFR2007.pdf>.

Union des producteurs agricoles (UPA). 2008. Pour mieux intégrer les travailleurs agricoles étrangers temporaires, mémoire présenté au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes. http://www.upa.qc.ca/fra/salle_presse/default.asp?idrubrique=68.

Parties musulmanes et juges lors de conflits familiaux au Québec

DENISE HELLY

Institut national de la recherche scientifique (INRS) - Centre Urbanisation, Culture, Société

MARIANNE HARDY-DUSSAULT

Université Laval

Résumé : Trois traits ressortent de l'examen de jugements en droit familial concernant des causes par des parties musulmanes vivant au Québec. Quelques rares juges développent des stéréotypes négatifs, très communs au sein de la population. Des juges portent une attention particulière aux origines culturelles et convictions religieuses des parents pour résoudre les conflits à propos des enfants. Les parties utilisent plus souvent la référence religieuse comme un argument pour avancer leur cause que comme une valeur personnelle. Nous traitons très brièvement les deux premiers traits.

À la suite de la comparution de Sonia Sotomayor devant le Sénat en vue de sa nomination à la Cour suprême des États-Unis, Ronald Dworkin (2009) fit ce commentaire : [traduction libre] « Ses audiences auraient pu être une excellente occasion d'expliquer la complexité des questions constitutionnelles au public... Elle a détruit toute possibilité à cet égard ...en déclarant [...] que sa philosophie était très simple : fidélité à la loi. Cette déclaration vide a perpétué le mythe ridicule and nuisible à la démocratie qu'un juge peut interpréter les grandes clauses de la Constitution des États-Unis sans faire de jugements de moralité politique prêtant à controverse à la lumière de ses propres principes politiques ».

Qu'en est-il de la neutralité des juges? Leurs opinions morales et les valeurs culturelles des juges ne transparaisent-elles jamais dans ou lors de l'application de la loi? La conviction n'a-t-elle aucune place dans leurs jugements?

Vu les débats négatifs actuels sur ce qui est appelé 'Islam' et une supposée inaptitude inaliénable

de cet univers religieux à la démocratie, ainsi que sur les multiples menaces culturelles que les musulmans feraient peser sur les sociétés occidentales, il semble intéressant de se pencher sur la façon dont les juges traitent les causes portées par des parties musulmanes. Vu, par ailleurs, les débats tout aussi négatifs sur un impossible respect de l'égalité des femmes dans ledit 'Islam' et sur la résistance des musulmans à la centralité de la justice étatique séculière, l'intérêt semble devoir être porté plus précisément sur les causes relevant de conflits conjugaux et familiaux portés devant des tribunaux.

Une étude¹ examine le traitement par des juges québécois de litiges conjugaux et familiaux (divorce, dot, répudiation, pension alimentaire, division des biens, autorité parentale, garde et éducation des enfants). Elle a pour objectif

1 Les pratiques familiales musulmanes selon des juges : Canada, Espagne, France, Royaume Uni. Subvention CRSH 2007, directrice D. Helly, co-chercheurs A. Bunting (Droit, York University), F. Colom (Philosophie, CSIS, Madrid), A. Saris (Droit, UQAM), assistantes : Marianne Hardy-Dussault, Flore Valluis.

de voir comment les interprètes centraux de l'application des normes que sont les juges prennent en considération le fait que des parties se disent musulmanes et réfèrent à des usages religieux autres et à des normes étrangères. Elle a aussi comme objectif d'observer comment les parties musulmanes présentent et défendent leur cause.

1. Qui sont les parties?

Rappelons qu'en 2001 les musulmans représentaient 2 % de la population canadienne et que 108 000 d'entre eux, soit 17 % des Canadiens musulmans, vivaient au Québec. C'étaient des personnes principalement d'origine libanaise, syrienne, iranienne et pakistanaise et la majorité étaient des immigrants.

À partir de deux banques de données, Westlaw Canada et Azimut², 157 jugements en droit familial (Cour du Québec, Cour supérieure, Cour d'appel) comportant une référence à la religion musulmane ou à un pays musulman ont été compilés pour la période de janvier 1997 à juillet 2007³. Après avoir retiré les cas concernant des membres de minorités religieuses (judaïque, maronite, melkite, grecque orthodoxe) (8) et ceux sans information claire sur la religion des parties, notamment d'immigrés libanais (13), l'échantillon à étudier comprenait 157-21 = 136 jugements. La majorité des cas concernaient des émigrés, dont 50 % venus du Maghreb, quelques-uns des natifs convertis d'origine canadienne française et aucun descendant d'immigrés musulmans né au Québec ou ailleurs au Canada.

Les demandeurs sont très souvent des femmes. Sur les 136 jugements, près de la moitié des conflits porte sur un divorce (47) ou la nullité d'un

mariage, célébré au Québec ou à l'étranger (13), et le reste, en majorité, sur la division de biens et sur des cas de kafalah (délégation d'autorité parentale : huit cas, cinq au Maroc, un au Pakistan et deux en Algérie). Les demandes relatives à l'accès, la garde et l'éducation des enfants sont peu nombreuses. Il n'apparaît aucune différence de type de conflit porté devant un tribunal selon le pays d'origine et la durée de résidence (de un à douze ans) des parties.

Sur les 136 causes, 65 contiennent une référence explicite à une valeur, une pratique ou une loi musulmane, généralement dans la description par les parties ou par le juge de faits et pratiques utiles à la compréhension du conflit. Soixante et onze causes n'incluent aucune mention par les parties d'un élément de la culture ou de la religion musulmane pour défendre leur cause.

2. Des biais culturels de juges?

Tous les jugements ont été lus et leur contenu, fiché. Cependant, l'analyse de ce contenu n'est pas terminée et nous présentons quelques résultats préliminaires.

Les juges se limitent le plus souvent à rapporter les faits présentés par les parties, sans se prononcer. Ils se montrent en majorité prudents et modérés dans leur propos et certains affirment très clairement la neutralité culturelle et religieuse à laquelle ils sont tenus :

-- Dans l'affaire D.-D. (F.) c. B. (A.), les parties sont originaires de Côte d'Ivoire où Monsieur demeure alors que Madame réside au Québec. Madame, qui craint un enlèvement, s'oppose à ce que Monsieur obtienne des droits d'accès à son enfant et « soutient que l'intimé, de religion musulmane, aurait une approche intégriste de sa croyance et qu'il risquerait dès lors d'inculquer à l'enfant des valeurs contradictoires par rapport à celles qui se

² <http://home.westlawecarswell.com> ; <https://www.azimut.soquij.qc.ca>.

³ Selon les mots clés en anglais et français : islam, sharia, musulman, islamique, nom et origine nationale et ethnique de tout pays musulman, maher - mahr, dot, talak, polygamie, arbitrage, médiation, imam, sunnite, chiite, ismaéli, soufi.

vivent aujourd'hui dans le monde occidental »⁴. Le juge commente : « Pour ce qui est des craintes liées à la culture et à la religion, le Tribunal ne peut les retenir, ce qui équivaldrait d'ailleurs à fonder un jugement sur une discrimination à l'égard des croyances ou de la religion, contrairement à ce qu'impose la Charte des droits et libertés. En outre, la rareté des visites de Monsieur [...] Enfin, Madame elle-même a des racines musulmanes, ce qui ne l'a pas empêchée de s'adapter à la culture occidentale qui prévaut en ce pays et aux religions qui y sont dominantes, soit le catholicisme et le protestantisme. Quant à Monsieur, il affirme que ses nombreux déplacements autour du globe, et en particulier dans le monde occidental, l'ont amené lui aussi à s'imprégner dans une large mesure des cultures et religions qui y ont cours »⁵.

Mais quelques juges dépassent leurs prérogatives. À travers des propos non requis pour trancher le litige et parfois stéréotypés, ils participent de l'idée d'une surdétermination culturelle et religieuse des comportements des musulmans, amalgamant ceux-ci en une totalité indifférenciée.

2.1. Commentaires superflus

Quelle que soit la religion ou l'origine des parties, dans tout jugement, on peut trouver des propos non requis pour régler un litige. Mais ces propos sont parfois si soulignés dans des jugements étudiés qu'ils font plus que colorer le cas :

-- Dans la décision Droit de la famille – 2054, la juge fait ainsi état de la manière dont les parties se sont rencontrées : « [...] Monsieur la voit marcher sur la rue pour se rendre à son collègue, intéressé, il contacte ses parents et le mariage est conclu. [...] Madame ne rencontre pas Monsieur avant le mariage; malgré tout, elle affirme que, peu de temps après, le couple tombe en amour

et vit un mariage heureux jusqu'en 1992 »⁶. La juge commente aussi le fait que l'épouse ait contribué au succès financier de son mari tout en réussissant parfaitement l'éducation de quatre enfants : « le rôle de Madame auprès de la famille a excédé de beaucoup le rôle habituel »⁷. Elle ne définit aucunement « rôle habituel », ni ne donne d'élément de comparaison. Les succès mentionnés seraient-ils inattendus de la part d'une femme musulmane?

-- Dans une autre décision, un juge mentionne que : « [...] si Madame avait porté ses bijoux flamboyants et dont le prix est important, [...] le témoin [les] aurait sans aucun doute remarqué[s], étant acquis l'affection qu'ont les Marocains à l'aise pour les bijoux de valeur et de qualité [...] »⁸. « Les parties sont cousins »⁹. Le mariage avec une cousine croisée paternelle est une règle de parenté dans nombre de sociétés, dont certaines musulmanes.

-- Dans l'affaire SS. c. MA., le juge précise que les parties « ont été présentées l'une à l'autre par la sœur de la demanderesse. Elles se sont à peine fréquentées »¹⁰ avant le mariage.

2.2. Sur argumentation

Des femmes mariées à l'étranger peuvent demander le divorce au Canada puisque la Loi sur le divorce prévoit que : « [...] a compétence pour instruire l'affaire et en décider le tribunal de la province où l'un des époux a résidé habituellement pendant au moins l'année précédant l'introduction de l'instance »¹¹.

4 D.-D. (F.) c. B. (A.), 2003 CarswellQue 6939, par. 10 (C.S.) (droit d'accès).

5 Id., par. 20.

6 Droit de la famille – 2054, [1999] R.J.Q. 1245, par. 6-8 (C.S.) (divorce et mesures accessoires).

7 Id., par. 84.

8 K. c. K., 2006 QCCS 3663, par. 158 (revendication de biens).

9 Id., par. 10.

10 S.S. c. M.A., [2004] n° AZ-50287570, par. 1-2 (C.S.) (divorce).

11 Loi sur le divorce, L.R.C. 1985 (2^e supp.), c. 3, art. 3(1).

Lorsqu'un divorce ou une répudiation est prononcé à l'étranger, l'une des parties peut demander au tribunal québécois de reconnaître ladite décision. Certains critères peuvent toutefois faire obstacle à la reconnaissance de celle-ci. Par exemple, lorsqu'un tribunal étranger n'a pas compétence pour dissoudre l'union des parties ou lorsque les principes essentiels de la procédure n'ont pas été respectés, l'article 3155 du Code civil du Québec fait obstacle à cette reconnaissance¹². Les critères prévus à cet article ne sont pas cumulatifs. Il suffit que l'une des situations mentionnées soit présente. Ainsi, lorsqu'un juge constate que le tribunal étranger n'avait pas compétence pour prononcer le divorce des parties, les autres situations prévues à l'article 3155 n'ont pas, en principe, à être examinées pour trancher le litige. Certains réfèrent néanmoins, de manière subsidiaire, à l'ordre public tel qu'entendu dans les relations internationales¹³. En indiquant qu'ils auraient aussi refusé de reconnaître le jugement étranger, considérant qu'il a été rendu en vertu d'une législation selon laquelle la femme et l'homme ne sont pas égaux, ils manifestent une opinion.

Par exemple, après avoir déterminé que le tribunal étranger n'avait pas compétence, un juge écrit : « Le jugement étranger ne peut être reconnu car le résultat de la décision étrangère est manifestement incompatible avec l'ordre public, tel qu'il est entendu dans les relations internationales, car la loi sur le divorce

12 L'article 3155 du Code civil du Québec prévoit que : « Toute décision rendue hors du Québec est reconnue et, le cas échéant, déclarée exécutoire par l'autorité du Québec, sauf dans les cas suivants : 1° L'autorité de l'État dans lequel la décision a été rendue n'était pas compétente suivant les dispositions du présent titre; 2° [...]; 3° La décision a été rendue en violation des principes essentiels de la procédure; 4° Un litige entre les mêmes parties, fondé sur les mêmes faits et ayant le même objet, a donné lieu au Québec à une décision passée ou non en force de chose jugée, ou est pendant devant une autorité québécoise, première saisie, ou a été jugé dans un État tiers et la décision remplit les conditions nécessaires pour sa reconnaissance au Québec; 5° Le résultat de la décision étrangère est manifestement incompatible avec l'ordre public tel qu'il est entendu dans les relations internationales; 6° [...]. »

13 Code civil du Québec, art. 3155(5)

algérienne permet de prononcer le divorce à la seule demande de l'époux, sans que celui-ci soit tenu de la motiver, alors que ce droit n'est pas reconnu pour dame S. »¹⁴. Les époux n'ont pas des droits égaux en Algérie lors de la dissolution du mariage.

2.3. Préjugés

2.3.1. L'"intégration' ou les manières de faire locales

Des juges se prononcent négativement sur des modes de faire au nom de l'intégration, terme de sens commun qu'ils utilisent uniquement dans le cas d'enfants, d'adolescents et de femmes mais non d'hommes adultes. Selon un juge, le fait d'être élevé dans un milieu familial arabe ne pose pas obstacle à l'"intégration' d'un enfant dans la société québécoise; néanmoins il s'attache à décrire la manière des femmes nord-américaines de s'exprimer, de se vêtir, de ne pas porter le voile, de se marier et de travailler à l'extérieur¹⁵. Cette position montre un préjugé commun : le mode de vie des femmes dites nord-américaines est préférable. Vu la généralité du propos, ce n'est en effet nullement un constat de fait mais l'énonciation d'une norme de vie privée. Au Canada, en 2007, près de 60 % des musulmanes ne portaient pas le foulard, 86 % des musulmans et 55 % des Canadiens dans leur ensemble estimaient que l'interdiction de son port dans des sites publics serait une mauvaise idée (Adams, 2009).

14 Droit de la famille 2054, [1997] R.J.Q. 1124, par. 202 (C.S.) (reconnaissance d'un divorce prononcé à l'étranger), décision confirmée par [1998] n° AZ-98011486 (C.A.). Requête pour autorisation de pourvoi à la Cour suprême rejetée, C.S.C., 1999-01-21, 26790. Notons toutefois que l'argument subsidiaire du juge peut aussi s'expliquer par le fait qu'il a déclaré l'article 3167 du Code civil du Québec, qui reconnaît la compétence d'un tribunal étranger, notamment si « les époux ont la nationalité de cet État [...] », inapplicable en matière de divorce et que l'ajout d'un second motif pouvait donc paraître opportun.

15 Droit de la famille — 061107, 2006 QCCS 7790 (garde d'enfants).

2.3.2. Femmes soumises

Des juges lancent une injonction implicite d'autonomie de leur époux et de leur famille à des femmes qui, elles, ne décrivent en rien leur vie comme un monde clos, soumis :

-- « Monsieur permet à Madame de continuer ses études... désire que Madame soit disponible pour l'aider dans ses activités... »¹⁶. « Madame, bien que Monsieur lui ait permis de poursuivre ses études, a su concilier celles-ci avec le rôle auquel elle était prédestinée et auquel Monsieur la vouait »¹⁷.

L'épouse ne mentionne aucune contrainte et parle d'un mariage long et heureux jusqu'à un différend récent, non expliqué. En insistant sur sa 'passivité', la juge va au-delà de son rôle.

2.3.3. Mariage religieux, quelle valeur?

Un juge écrit : « Les parties se sont fréquentées deux ou trois ans et quand Madame est devenue enceinte en 1998, elles se sont « mariées » devant un officiant musulman dans une mosquée parce que c'était nécessaire pour que « tout soit correct ». Ce mariage religieux n'a jamais été dénoncé à l'autorité civile, de sorte que les parties ont, en fait, vécu en union libre »¹⁸.

Au Québec, comme un maire ou un greffier d'une Cour supérieure, un imam autorisé par le ministre de la Justice est considéré comme un célébrant compétent pour célébrer « un vrai mariage produisant tous ses effets civils »¹⁹. Un divorce prononcé au Québec par une autorité religieuse n'a quant à lui aucun effet civil²⁰.

16 Droit de la famille – 2054, supra note 6, par. 9-13 (C.S.) (nous soulignons avec l'italique).

17 Id., par. 78 (nous soulignons avec l'italique).

18 Droit de la famille – 061107, supra note 15, par. 8.

19 S.H. c. Z.R., [2001] n° AZ-50101227, par. 19 (C.S.) ; Code civil du Québec, art. 366.

20 M.(O.A.R.) c. M.-W.-R.(Ab.), [2006] R.D.F. 885 (C.S.) ; Loi sur le divorce, supra note 11, art. 2-3.

3. Droits des enfants

3.1. Kafalah, adoption?

Toutes les religions connaissent une transformation de sens en régime séculariste, notamment en matière de lien de parenté, de mariage et de divorce, lesquels doivent être homologués par les autorités publiques.

Pour des raisons religieuses, l'adoption, comme rupture de filiation avec les parents naturels, est interdite dans les pays musulmans. Il existe une pratique en droit musulman, kafalah, selon laquelle la garde d'un enfant est confiée à un recueillant (kafil), avec lequel cependant aucun lien de filiation n'est établi. En France, la Garde des Sceaux a défini la pratique comme une « forme de protection de l'enfant, qui permet son éducation et sa prise en charge matérielle durant sa minorité, par une famille musulmane »²¹. Des autorités administratives d'immigration, notamment canadiennes et espagnoles, l'interprètent souvent comme une garde. Mais, au Québec, des juges de droit familial tentent de l'assimiler à l'adoption pour lui donner effet en sol québécois. En 2000, un juge de la Cour d'appel écrit à propos de la demande d'un couple de convertis de reconnaître leur adoption de quatre enfants selon des décisions de kafalah rendues au Maroc depuis 1989 :

« [...] il semble que le jugement d'adoption marocain ne rompt pas le lien de filiation [...] et ce, pour des motifs religieux. Avec égards, la preuve au dossier [...] démontre plutôt que ce régime est plus proche de notre droit en matière d'adoption, à une exception près : le lien de filiation avec les parents biologiques ne serait pas rompu. Pour le reste, on constate que les enfants sont remis aux « parents adoptifs » d'une façon permanente, avec tous les attributs de l'autorité parentale. [...] On est donc loin de la tutelle telle

21 Rép. min. n° 3703: JO Sénat Q, 21 août 2008, p.1698

que nous la connaissons et beaucoup plus près de notre régime d'adoption »²².

L'article 3092 du Code civil du Québec prévoit que « [l]es règles relatives au consentement et à l'admissibilité à l'adoption d'un enfant sont celles de la loi de son domicile. Les effets de l'adoption sont soumis à la loi du domicile de l'adoptant ». En principe, ce ne sont pas les règles d'admissibilité à l'adoption du domicile actuel de l'enfant qui sont applicables, mais celles de son domicile d'origine où la kafalah a été prononcée²³.

Par contre, notons que, dans une autre décision, rendue plus récemment par un tribunal inférieur, la Cour a conclu que, dans le cas d'une personne domiciliée en Algérie qui y obtient une kafalah et émigre ensuite au Québec avec l'enfant, la demande d'adoption relève de l'adoption interne²⁴. Subsidièrement, la Cour a précisé : « Le Code civil nous permet de déroger de la Loi désignée à titre exceptionnel lorsque, compte tenu des circonstances, il est manifeste que la situation n'a qu'un lien éloigné avec cette loi. Il nous répugnerait de croire qu'un enfant domicilié au Québec par l'effet des lois d'immigration serait exclu de la protection que peut lui apporter une adoption au Québec, du seul fait qu'il est né dans un pays qui l'interdit. Décider ainsi nous amènerait à établir une discrimination à l'égard de ressortissants canadiens et québécois du seul

fait qu'ils ont déjà vécu ailleurs, et que malgré l'immigration, ils devraient rester soumis aux lois de leur pays d'origine [...] »²⁵

3.2. Respect des origines culturelles

Un principe central pour résoudre les conflits entre parents sur l'éducation et la garde des enfants est le meilleur intérêt de l'enfant²⁶, dont son droit à être exposé à la culture des deux parents et à connaître ses origines culturelles. Ce droit est invoqué dans la majorité des jugements traitant d'un conflit sur la garde ou l'accès à un enfant.

À propos du choix d'une école musulmane que désire le père shiite et que refuse la mère qui se dit sunnite et sans religion, le juge ordonne l'inscription des enfants dans une école privée neutre de confession : « [...] chaque parent pouvant prodiguer l'enseignement religieux de son choix »²⁷. Il explique sa décision en partie par l'avis de l'expert psychologue et déclare : « La preuve appuyée par l'expertise du psychologue Michel Roy révèle que les filles sont heureuses et que leur développement est normal malgré les différends qui opposent les parents »²⁸.

Conclusion

L'analyse pour l'heure du traitement de conflits familiaux portés devant un tribunal par des parties musulmanes au Québec met en lumière que rares sont les juges faisant preuve de partialité culturelle. Elle met d'autres faits en lumière qui seront à préciser. Les juges disent à la fois le droit et tentent d'éduquer les parties, et se situent plus dans le registre de l'interculturel que dans le registre religieux. Les parties ne revendiquent que très rarement le droit musulman, le plus souvent pour échapper au droit québécois en matière de partage de biens, de répudiation et

22 Droit de la famille- 3403, [2000] R.J.Q. 2252, par. 60-61 (C.A.) (requête pour placement en vue de l'adoption); voir aussi A. c. Québec (Procureur général), [2007] R.D.F. 528, par. 35-36 (C.S.), dans laquelle la Cour reconnaissait une ordonnance d'attribution de kafalah, en précisant notamment que : « Cette reconnaissance ne soustrait pas A, B et X des démarches nécessaires à un éventuel projet d'adoption ou à l'entrée de X au Canada [...]. Le statut de X est clairement modifié par l'attribution de la Kafala à A. Un lien a été créé. Ce lien s'appellera une prise en charge, une tutelle, une garde légale ou une adoption par analogie à notre propre régime tel qu'entendu par la Cour d'appel. Ce lien ainsi créé n'est pas en soi contraire à l'ordre public ». Voir toutefois l'optique différente adoptée par la Cour du Québec dans Directeur de la protection de la jeunesse, [2006] R.D.F. 193 (C.Q.).

23 Droit de la famille- 3403, supra note 22, par. 43-51 (C.A.); A.B.M. (Dans la situation d'), [2002] R.J.Q. 1161, par. 15-17 (C.Q.).

24 Adoption (En matière d'), 2006 QCCQ 8524.

25 Id., par. 66-67. Voir Code civil du Québec, art. 3082.

26 Code civil du Québec art. 33.

27 Droit de la famille – 061107, supra note 15.

28 Id., par. 16.

d'accès aux enfants. Des femmes musulmanes, quant à elles, négocient avec tous les outils à leur disposition, dont les stéréotypes sur les hommes (sur-religiosité, misogynie), mais les juges ne sont pas dupes de la manipulation.

À propos des auteures

Denise Helly est professeure-chercheure à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) - Centre Urbanisation, Culture, Société, à l'Université du Québec. Elle a étudié l'anthropologie (doctorat de la Sorbonne, 1975), la sociologie, les sciences politiques et la sinologie. Ses recherches portent notamment sur le statut des minorités ethniques, les théories de la citoyenneté et du nationalisme, les politiques de pluralisme culturel et d'immigration, la discrimination, la religion et l'État, ainsi que l'islam en Occident. Elle a publié plusieurs études sur l'intégration des immigrants au Québec, dix livres et de nombreux articles portant sur des sujets comme les Chinois à l'étranger, les minorités nationales en Chine, les Chinois au Canada, le multiculturalisme canadien, les concepts de citoyenneté, de nation et de diaspora, la politique du Québec sur les minorités culturelles et l'intégration des musulmans au Canada et en Europe.

Marianne Hardy-Dussault est étudiante au doctorat en droit à l'Université Laval et chargée de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. LL. M (McGill) - LL. B. (Montréal).

Références

Michael Adams, "Muslims in Canada", *Horizons*, 2009, vol. 10 (2), p. 19-26.

Ronald Dworkin, "Justice Sotomayor: The Unjust Hearings", *New York Review of Books*, 2009 September 24, p. 37-40.

La lutte contre le trafic de migrants au Canada: un combat contre le crime organisé ou contre l'immigration irrégulière?

LOUIS-PHILIPPE JANNARD
Université de Montréal

FRANÇOIS CRÉPEAU
McGill University

Résumé : L'article aborde la lutte contre le trafic de migrants au Canada d'un point de vue légal. Il soulève différentes questions concernant la finalité des mesures et des sanctions prévues par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) contre ce délit au Canada. Les résultats montrent qu'il existe un écart important entre les dispositions de la LIPR et la pratique des tribunaux canadiens qui, par ailleurs, ne correspondent ni aux lois étrangères, ni à la pratique des tribunaux étrangers, ni au droit international. Ces constats appellent à des modifications législatives.

Depuis une vingtaine d'années, les gouvernements abordent de plus en plus la question des migrations internationales sous l'angle sécuritaire. On associe fréquemment le migrant aux menaces pour la sécurité comme le terrorisme et la criminalité organisée. Pour faire face à ces dangers, les gouvernements estiment devoir adopter des mesures contre l'immigration irrégulière. L'imposition de visas aux ressortissants mexicains et tchèques constitue le plus récent exemple canadien en la matière.

Le durcissement des politiques migratoires, entraîné par la multiplication de telles mesures, diminue d'autant les possibilités légales de migration, créant ainsi un environnement propice à l'augmentation du trafic de migrants. En droit international, le trafic de migrants désigne « le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant

ni un résident permanent de cet État »¹. Au Canada, le trafic de migrants constitue une infraction en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR). Parmi les nombreux moyens utilisés pour décourager la venue d'étrangers, la LIPR prévoit des peines extrêmement élevées pour ce délit. Depuis l'adoption de cette Loi, la peine maximale est l'emprisonnement à perpétuité pour le trafic de dix personnes ou plus. Lorsqu'il s'agit d'un plus petit groupe, la pénalité maximale s'élève à dix ans de prison.

Dans la mesure où le durcissement des politiques migratoires rend nécessaire l'aide d'une personne pour traverser une frontière internationale, l'efficacité de l'effet dissuasif recherché par ces mesures draconiennes peut être mise en doute. De plus, malgré un discours judiciaire présentant le trafic de migrants comme une infraction

¹ Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, 15 décembre 2000, UN Doc. A/55/383 (Annexe III) (entrée en vigueur : 28 janvier 2004), art. 3.

grave, les peines imposées aux trafiquants par les tribunaux depuis 2002 restent faibles. Ce constat suscite plusieurs questions. Contre qui, contre quoi se dirige réellement la lutte contre le trafic de migrants : les trafiquants ou les migrants? Cherche-t-on à réprimer un comportement criminel grave ou n'est-ce qu'une mesure parmi d'autres pour réduire l'immigration irrégulière?

Un crime grave aux implications sérieuses

Le discours des juges canadiens à l'égard de ce phénomène demeure très sombre. D'une part, les magistrats considèrent le trafic de migrants comme un crime dont la gravité justifie l'imposition de peines dissuasives. Ils voient d'ailleurs dans les modifications apportées à la loi en 2002 la volonté du Parlement de sévir plus durement contre les trafiquants. D'autre part, les juges en énumèrent les nombreuses implications. Le phénomène mine l'intégrité du système d'immigration canadien : il constitue un « soufflet au visage »² des immigrants qui utilisent les voies légales et attendent patiemment leur tour. Certains juges considèrent que ce trafic présente plusieurs menaces pour la sécurité nationale. D'autres évoquent des liens avec le terrorisme qu'on ne pourrait ignorer à la suite des attentats du 11 septembre 2001. De plus, le trafic de migrants nuit à la réputation internationale du Canada et risque de compromettre les relations avec les États-Unis. Enfin, quelques magistrats s'inquiètent des dures conditions auxquelles les migrants doivent parfois faire face. Dans certaines décisions, ils déplorent les impacts négatifs du resserrement des frontières dû au trafic sur le mouvement des personnes. Ils ne mentionnent toutefois pas les conséquences de ce même resserrement sur la hausse du recours aux passeurs pour traverser des frontières de plus en plus fermées. Bref, il s'agirait d'un crime

grave, aux implications sérieuses, qui appelle une sanction conséquente.

De faibles sanctions

Pourtant, malgré la sévérité des peines possibles et ce discours inquiétant, les juges imposent des sentences faibles. Parmi les seize décisions repérées depuis l'entrée en vigueur de la LIPR, les sentences infligées aux trafiquants oscillent entre 160 heures de travaux communautaires et sept ans de réclusion. Dans le premier cas, l'accusé avait effectué quatorze passages totalisant environ 65 migrants. Dans le second cas, un récidiviste ayant déjà fait quatre ans de prison pour un délit similaire au Canada est condamné pour deux nouvelles infractions, la deuxième ayant eu lieu alors qu'on l'avait déjà arrêté pour la première. Son co-accusé, qui avait auparavant été détenu aux États-Unis pour un délit semblable, reçoit une peine de cinq ans de réclusion. Dans un autre jugement, deux individus sont respectivement condamnés à quatre ans et demi et quatre ans de prison. Dans le premier cas, un migrant est mort noyé lors d'une opération tandis que, dans le deuxième cas, des migrants ont été abandonnés dans un véhicule lors d'une tentative avortée. Ces décisions mises à part, la sentence d'emprisonnement la plus haute est de trois ans, et la majorité des sanctions varient de quatre mois et demi à deux ans et demi.

On peut tirer une double conclusion de ce constat. D'une part, les sanctions ne reflètent pas la sévérité attendue par le Parlement. Ce n'est qu'en présence de certains facteurs aggravants que les juges imposent des peines sévères. D'autre part, il n'y a pas de corrélation entre la perception de la gravité du phénomène, telle qu'exprimée dans le discours judiciaire, et les peines infligées. D'ailleurs, à au moins trois reprises, les autorités fédérales ont expulsé des individus soupçonnés de

2 R. v. Min, [2005] N.B.J. n° 602 (New Brunswick Provincial Court), par. 99. Traduction libre de « a slap in the face ».

trafic de migrants sans les poursuivre³. Le simple renvoi constituerait-il une peine suffisante?

Les pénalités prévues sont excessives

En comparaison avec les lois française, britannique, américaine et australienne, les pénalités inscrites dans la LIPR sont, dans l'ensemble, excessives. En France, la loi prévoit une peine maximale de cinq ans de prison, peu importe le nombre de migrants trafiqués. La pénalité maximale augmente à dix ans de réclusion en fonction d'autres circonstances aggravantes, telles que l'implication du crime organisé ou en cas de blessures. Au Royaume-Uni, ce sont quatorze ans de réclusion. Il revient entièrement au juge d'apprécier les circonstances pour déterminer la peine adéquate. Aux États-Unis, la loi fédérale prévoit jusqu'à dix ans de réclusion pour chaque migrant trafiqué. Les peines s'articulent toutefois selon des directives émises par le United States Sentencing Commission. Elles tiennent compte de différents facteurs, dont le nombre de migrants. Par exemple, le trafic d'un groupe de six à vingt-quatre individus entraîne une peine de dix-huit à vingt-quatre mois de prison. Il n'y a qu'en Australie que les pénalités se modulent uniquement selon le nombre de migrants trafiqués, comme au Canada. Le trafic d'un groupe de moins de cinq personnes y est punissable de dix ans de prison. Si le nombre de migrants est plus grand, la loi impose une peine minimale de cinq ans de réclusion, peine qui peut s'allonger jusqu'à vingt ans. Bref, tandis que la sanction maximale prévue au Canada pour une infraction impliquant moins de dix personnes – soit dix ans d'emprisonnement – est comparable à ce que prévoient les lois australienne et britannique, aucune loi étrangère ne punit le trafic d'un groupe de plus de dix personnes de la prison à vie.

3 Canada (Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile) c. Chung, [2007] D.S.A.I. n° 506; Estibalitz Jimenez Calvo, Le combat du trafic des migrants au Canada : contrôle migratoire d'abord, lutte au crime organisé ensuite, Thèse de doctorat, École de Criminologie, Université de Montréal, Montréal, 2006, p.301-305.

Les sentences prononcées à l'étranger : convergences et divergences

La pratique des tribunaux canadiens se distingue de la pratique étrangère de deux façons. D'une part, les juges australiens infligent des sentences plus élevées qu'au Canada. Pour le trafic d'un groupe de moins de cinq personnes, la plupart des peines varient de deux à trois ans de réclusion. Lorsqu'il s'agit d'un groupe de cinq personnes ou plus, ce qui constitue le plus grand nombre de cas, la majorité des sanctions oscillent entre cinq et six ans de réclusion. Il est paradoxal que le trafic de migrants soit si sévèrement réprimé dans un pays où, comme au Canada, le phénomène est somme toute marginal (environ vingt-cinq décisions entre 2001 et 2009). Nous croyons que cette sévérité s'explique premièrement par l'existence d'une peine d'emprisonnement minimale de cinq ans dès que le trafic concerne cinq migrants ou plus. Deuxièmement, en Australie, les opérations de trafic impliquent fréquemment des bateaux transportant des centaines d'individus, ce qui suppose un haut degré d'organisation et de perfectionnement, qui appelle une sanction plus sévère. En comparaison, les cas de trafic de migrants au Canada concernent plus souvent quelques dizaines de migrants.

D'autre part, les tribunaux de France, du Royaume-Uni et des États-Unis imposent des pénalités nettement inférieures. En France, la peine d'emprisonnement moyenne pour aide à l'entrée ou au séjour irrégulier fluctue entre 5,7 et 6,5 mois pour les années 2000 à 2006⁴. La prison est imposée dans 80 % des cas. Aux États-Unis, cette moyenne oscille entre 13,5 mois et 16,8 mois de 2001 jusqu'à 2008, et tend à augmenter⁵.

4 France, Ministère de la Justice, Annuaire statistique de la justice Édition 2008, La Documentation française, Paris, 2009, p.199-200; France, Ministère de la Justice, Annuaire statistique de la justice Édition 2006, La Documentation française, Paris, 2006, p.197-198.

5 États-Unis, United States Sentencing Commission, « Sourcebook of Federal Sentencing Statistics, Table 50 – Mean and Median Sentences of Offenders Sentenced under Immigration Guidelines by Departure Status » (2001-2008), en ligne : United States Sentencing Commission <www.ussc.gov/

Au Royaume-Uni, elle diminue de quatorze mois à sept mois entre 2001 et 2007, et ce, malgré une augmentation de la peine maximale et une hausse considérable du nombre de condamnations⁶. Les sentences prononcées par les tribunaux français, américains et britanniques se maintiennent donc à un niveau inférieur à celui des peines imposées par les juges canadiens et australiens. Pourtant, les condamnations pour trafic de migrants se comptent par milliers dans ces pays pour la période 2001-2009, comparativement au Canada et à l'Australie, où on dénombre quelques dizaines de cas seulement.

La comparaison des pratiques étrangères et canadienne révèle cependant une similitude intéressante. En effet, elles se rapprochent dans la mesure où les sanctions infligées par les tribunaux demeurent largement inférieures à ce que prescrit la loi. En toute logique, la faiblesse des sentences indique que la gravité du crime est moindre que ce que laisseraient supposer les discours législatif et judiciaire.

Lutte contre les migrants ou les trafiquants?

Une hypothèse pour expliquer la situation est la suivante. En fait, ces mesures visent moins à lutter contre une forme dangereuse de criminalité organisée – ce qui justifierait des pénalités semblables à celles visant le trafic de drogue ou le terrorisme – qu'à contribuer à dissuader l'immigration irrégulière. Au fond, les juges ne seraient pas dupes de leur propre discours : ils sentent bien que les individus auxquels ils ont affaire sont du menu fretin et que, hormis la

annrpts.htm> (page consultée le 25 septembre 2009).

6 Royaume-Uni, Home Office, « Criminal Statistics, England and Wales » (2001-2005), en ligne : Home Office <www.homeoffice.gov.uk> (page consultée le 25 septembre 2009). Royaume-Uni, Ministry of Justice, « Criminal statistics annual report (NS) » (31 juillet 2009), en ligne : Ministry of Justice <www.justice.gov.uk/publications/criminalannual.htm> (page consultée le 25 septembre 2009); Royaume-Uni, Ministry of Justice, « Criminal statistics annual report (NS) 2006 » (1^{er} avril 2009), en ligne : Ministry of Justice <www.justice.gov.uk/publications/criminalannual2006.htm> (page consultée le 25 septembre 2009).

négligence criminelle menant à des blessures ou à la mort, l'acte de franchir une frontière ne constitue pas un « crime » au sens classique, puisqu'il n'y a ni atteinte aux personnes ni aux biens.

Ainsi, la faiblesse des peines imposées dénote une gravité bien moindre que celle décrite par la législation et le discours des tribunaux.

Ensuite, selon la définition contenue dans le Protocole contre le trafic illicite de migrants, la recherche de profit ou d'un quelconque autre avantage matériel constitue un élément essentiel de l'infraction. Comme dans les définitions des lois australienne, française, britannique et américaine, la LIPR criminalise pourtant tout trafic de migrants, qu'il ait été commis dans le but d'en tirer un profit ou non, ce qui n'était nullement l'intention des auteurs du Protocole. Elle prévoit simplement que le tribunal doit tenir compte de cet aspect lors de l'imposition de la peine.

Enfin, la lutte contre le trafic de migrants suscite plusieurs inquiétudes, notamment en France et au Canada, en ce qui concerne le « délit de solidarité ». Cette expression désigne le fait d'incriminer une personne qui a aidé un étranger en situation irrégulière pour des motifs humanitaires. Un récent rapport de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme conclut « à l'existence en France d'un climat défavorable à la défense des droits des étrangers conduisant à une instrumentalisation de la loi à l'encontre des associations et des individus actifs dans ce domaine »⁷. Le Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), une association spécialiste du droit des étrangers en France, a d'ailleurs recensé, entre 1986 et 2008,

7 Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, « Délit de solidarité. Stigmatisation, répression et intimidation des défenseurs des droits des migrants » (juin 2009), en ligne : Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme <www.fidh.org/IMG/pdf/obsfra11062009.pdf> (page consultée le 25 septembre 2009).

trente-deux cas de « condamnations prononcées contre des personnes qui ont apporté une aide à des étrangers, la plupart du temps en les hébergeant »⁸. Plus récemment, une Française a été accusée d'aider et d'encourager l'immigration illégale pour avoir hébergé son futur mari dont le visa était expiré depuis dix-huit mois⁹. Au Canada, en septembre 2007, des accusations ont été portées contre Janet Hinshaw-Thomas, une représentante d'un organisme américain d'aide aux réfugiés, pour avoir accompagné douze demandeurs d'asile haïtiens jusqu'à un poste frontalier canadien. Elle n'agissait pourtant ni de façon clandestine ni dans le but d'en tirer un avantage quelconque. Si on a finalement retiré les accusations, un « chilling effect » n'en a pas moins été ressenti. Une autre travailleuse humanitaire, Margaret de Rivera, aurait été menacée de poursuites pénales alors qu'elle accompagnait deux Haïtiens demandeurs d'asile à un poste frontalier du Nouveau-Brunswick. De plus, dans l'affaire R. c. Bejashvili, une femme fut condamnée à trois mois de prison pour avoir aidé une personne à entrer illégalement au Canada, bien que la personne ait été acceptée comme réfugié et qu'aucun profit n'ait été réalisé¹⁰. Bref, il est inquiétant de constater que des mesures adoptées afin de lutter contre la criminalité organisée soient détournées de leurs fonctions premières et qu'elles servent à intimider les personnes qui viennent en aide à des migrants vulnérables.

Des modifications législatives sont nécessaires

En définitive, les dispositions de la LIPR qui traitent du trafic de migrants ne correspondent

⁸ Groupe d'information et de soutien des immigrés, « Délit de solidarité : Besson ment! » (31 juillet 2009), en ligne : GISTI <www.gisti.org/spip.php?article1399> (page consultée le 14 septembre 2009).

⁹ Migration Policy Group, « Migration News Sheet », Migration Policy Group, Bruxelles, juin 2009, p.8.

¹⁰ R. c. Bejashvili, [2007] J.O. n° 16210 (Cour du Québec, chambre criminelle).

ni à la pratique des tribunaux canadiens, ni aux lois étrangères, ni à la pratique des tribunaux étrangers, ni au droit international. À la lumière de ce constat, des modifications s'avèrent nécessaires.

D'abord, la définition de l'infraction devrait, conformément au droit international, inclure la recherche d'un avantage financier ou matériel, dans le but d'éviter la criminalisation du personnel des organisations d'aide aux immigrants et réfugiés ou de toute personne qui agit par compassion. Ensuite, les peines maximales devraient être revues à la baisse afin que soit reflétée la réelle gravité du phénomène. Enfin, l'échelle de peines ne devrait pas se moduler uniquement selon le nombre de migrants trafiqués, mais en fonction de circonstances aggravantes telles que la présence de dangers pour la vie ou la santé des migrants, la soumission des migrants à des conditions dégradantes, l'infliction de blessures, l'utilisation d'armes, ainsi que l'implication d'une organisation criminelle.

Ainsi, on rétablirait une cohérence entre la loi, la pratique des tribunaux canadiens et les normes internationales, tout en répondant aux besoins de répression et de dissuasion lorsque l'infraction comporte des facteurs qui appellent une sanction plus sévère.

À propos des auteurs

Louis-Philippe Jannard est assistant de recherche à la Chaire Oppenheimer, LL.M, Université de Montréal.

François Crépeau est professeur et titulaire de la chaire Hans & Tamar Oppenheimer de droit international public, à la Faculté de droit de l'Université McGill.

Les auteurs tiennent à souligner la contribution de la Foundation for Legal Research, qui a permis la réalisation du projet de recherche dont s'inspire cet article.

Trente ans d'adaptation institutionnelle à la diversité en milieu scolaire : bilan et défis

MARIE MC ANDREW ET GENEVIÈVE AUDET
Université de Montréal

Résumé : Dans cet article, nous abordons les encadrements normatifs et les politiques jalonnant l'adaptation des établissements scolaires québécois à la diversité depuis la Loi 101 et présentons les éléments du débat public à cet égard. Un regard sur les pratiques dans les écoles et dans les classes sera également posé.

Introduction

L'école est un des espaces privilégiés où s'élabore la culture de demain et où se définissent les identités et les attitudes des futurs citoyens. La place respective que doivent y occuper les langues et les héritages des uns et des autres ainsi que les valeurs civiques communes exige la recherche d'un équilibre, difficile à trouver et toujours à redéfinir.

Le cas québécois est particulièrement intéressant à cet égard. En effet, résolument inscrite dans la modernité par son engagement actif en faveur de l'immigration, la société québécoise connaît toutefois une certaine fragilité, qui complexifie les défis vécus en matière d'intégration des nouveaux arrivants (Mc Andrew, 2010). De plus, le rapport à la diversité, du moins au sein de la communauté francophone, y est plus récent que dans d'autres contextes nord-américains. Ces réalités sont à l'origine d'un dynamisme intéressant en matière de politiques, de programmes et d'interventions en milieu scolaire, mais génèrent également nombre d'inquiétudes.

Concrètement, ce n'est que depuis l'adoption de la Loi 101 en 1977 que les établissements de langue française, traditionnellement homogènes, sont confrontés aux défis du pluralisme. Sous l'effet cumulatif des vagues d'immigration, la clientèle

scolaire québécoise compte aujourd'hui quelque 116 500 élèves dont la langue maternelle n'est ni l'anglais, ni le français, ni une langue autochtone, soit 10,7 % des effectifs totaux. Quant aux élèves issus de l'immigration, de première ou de deuxième génération, ils sont au nombre de 206 125, soit quelque 19,1 %. Étant donné la concentration de l'immigration et l'exode des natifs vers les banlieues et l'école privée, ce phénomène touche tout particulièrement les écoles publiques de langue française de Montréal, où les élèves dont le français n'est pas la langue maternelle représentent 46 % de la clientèle et les élèves issus de l'immigration, 51 % (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), 2006; 2008).

Les grands encadrements et le débat public

La position normative du Québec face au pluralisme, l'interculturalisme, peut être caractérisée comme la recherche d'une troisième voie entre le multiculturalisme canadien, dénoncé comme essentialisant les cultures et les isolant les unes des autres, et le républicanisme français, qui, par sa relégation de la diversité dans l'espace privé, est peu compatible avec l'idéal de reconnaissance du pluralisme, largement partagé au Québec (Juteau et coll., 1998). Dans l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, adopté en 1990 mais toujours

en vigueur, le pluralisme est présenté comme une caractéristique fondamentale de la culture québécoise et son expression, comme un droit dont peuvent bénéficier les Québécois de toutes origines. Ceux-ci doivent cependant respecter des limites communes, entre autres, « le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire » (ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1990).

En milieu scolaire, il aura fallu attendre jusqu'en 1998 pour que soit rendue publique une Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, où le rapport à la diversité est clairement circonscrit (ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), 1998). On y définit l'éducation interculturelle comme le « savoir vivre ensemble dans une société francophone, démocratique et pluraliste ». La valorisation normative de la prise en compte de la diversité y est significative et les limites à cet égard sont sensiblement les mêmes que celles qu'on retrouve dans l'Énoncé de 1990, soit la protection des droits individuels des élèves, la fonctionnalité des établissements ainsi que les choix linguistiques du Québec. En matière d'éducation interculturelle, la Politique insiste tout particulièrement sur trois enjeux : la transformation pluraliste du programme d'enseignement, la formation et le perfectionnement des maîtres ainsi que la représentation de la diversité ethnoculturelle dans les corps d'emploi.

Malgré l'existence de ces encadrements plus explicites que dans bien des contextes, le milieu scolaire n'a pas échappé à la controverse animée sur l'identité collective et la place de la diversité qui a secoué le Québec, caractérisée comme « la crise des accommodements raisonnables ». (Voir aussi les articles de Potvin et de Milot dans la présente publication.) Deux enjeux ont été largement débattus lors des audiences de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, communément appelée la Commission

Bouchard-Taylor (CCPARDC, 2008; Mc Andrew et coll., 2008). D'un côté, chez les partisans d'une laïcité stricte « à la française », c'est la question du voile islamique qui a été le plus souvent soulevée. On note à cet égard un hiatus important entre les prises de position des instances scolaires formelles et celles des enseignants ou des citoyens. Les premiers affirment leur soutien au modèle de tolérance « critique » mis de l'avant dès 1995 par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, qui identifie comme balises la sécurité, l'égal accès aux activités scolaires et le libre choix de l'élève ou du parent s'il s'agit d'un jeune enfant. Les seconds établissent souvent un lien direct entre l'oppression de la femme musulmane et le port du voile, dont ils prônent l'interdiction. De plus, à la suite de la diversification récente du personnel, le port de signes religieux par les enseignants figure désormais au premier plan des préoccupations.

De l'autre côté, le cheval de bataille des partisans du retour à une identité traditionnelle a été le rejet du nouveau cours d'éthique et de culture religieuse, point culminant d'un processus de laïcisation amorcé en 1998 par la transformation des commissions scolaires confessionnelles en commissions scolaires linguistiques. Ce cours a remplacé l'enseignement catholique et protestant et l'enseignement moral, qui constituait l'unique autre choix pour les immigrants non chrétiens. On a reproché à ce programme d'aborder toutes les religions sur un pied d'égalité, ce qui ne refléterait pas le caractère central de la religion catholique dans le développement du Québec, ni même son poids démographique actuel. De plus, on a fait valoir que l'enseignement culturel des religions pouvait constituer une atteinte à la liberté religieuse des jeunes enfants.

Cependant, à travers l'ensemble des prises de position publiques et des mémoires présentés à la Commission, le rôle de l'éducation dans la transformation identitaire au Québec apparaît comme globalement positif. Même les intervenants les plus inquiets ou négatifs

mentionnaient souvent que la génération des « enfants de la Loi 101 » ne leur ressemblait guère, car « eux » avaient vécu dans la diversité.

Les programmes et les interventions ministérielles

Si l'on considère son caractère relativement récent, l'action du ministère de l'Éducation en vue de soutenir l'adaptation du milieu scolaire à la diversité paraît significative. Ainsi, une analyse du Programme de formation de l'école québécoise (MEQ, 2001; MELS, 2003) a montré que les points d'entrée pour une éducation interculturelle, antiraciste ou une sensibilisation à la citoyenneté étaient nombreux (Potvin et coll., 2006). C'est dans le domaine « Vivre ensemble et citoyenneté », duquel découle l'enseignement de la géographie, de l'histoire et de l'éducation à la citoyenneté, que l'on retrouve le plus grand nombre d'engagements à cet égard, notamment à travers la compétence « S'ouvrir à la diversité des sociétés ». D'autres domaines généraux, comme « Médias » et « Environnement et consommation », comportent des éléments liés à l'éducation interculturelle, tels que les conséquences de la mondialisation sur la répartition des richesses ou encore la capacité de reconnaître des messages médiatiques stéréotypés. L'apport à la formation interculturelle passe également par trois compétences dites transversales : « Exercer son jugement critique », où la reconnaissance des préjugés et l'importance de relativiser ses opinions sont mises de l'avant, « Structurer son identité », où l'élève est appelé à reconnaître son enracinement dans sa propre culture et accueillir celle des autres et, enfin, « Coopérer », qui repose sur le respect des différences, la présence sensible à l'Autre et l'ouverture constructive au pluralisme et à la non-violence.

Par ailleurs, dans le cadre du nouveau cours d'éthique et de culture religieuse, bien que l'accent principal soit mis sur les traditions chrétiennes et autochtones, les élèves seront initiés aux autres grandes religions telles que

l'islam, le bouddhisme, l'hindouisme et le sikhisme (Racine, 2008). Le programme vise deux finalités complémentaires : reconnaître chacun des élèves dans son appartenance ou sa non-appartenance à une tradition religieuse d'une part, et favoriser le partage de valeurs et de projets collectifs dans une société pluraliste d'autre part. Les élèves apprendront à réfléchir sur des questions éthiques, à manifester une compréhension du phénomène religieux et, enfin, à pratiquer le dialogue avec des personnes qui ne partagent pas nécessairement leurs croyances.

Pour concrétiser des programmes aussi ambitieux, la production d'un matériel didactique exempt de partialité et reflétant adéquatement la diversité s'impose. À cet égard, l'expérience québécoise, même si elle n'est pas sans limites, témoigne d'une évolution positive (Mc Andrew, 2001). Dès 1982, un processus d'approbation du matériel didactique visant à assurer la représentation et le traitement non discriminatoire des personnages appartenant aux minorités ethnoculturelles a été mis sur pied. L'objectif d'assurer une présence quantitative de ces minorités et d'éliminer les stéréotypes explicites a été atteint dès la fin des années 1980. À partir de ce moment, c'est la question du traitement qualitatif de la diversité qui s'est posée, notamment celle des omissions et des partialités ethnocentriques.

Plusieurs études (Mc Andrew, 1986; 1987), suivies de recommandations et de guides pratiques à l'intention des auteurs et des éditeurs, ont montré que, bien que les manuels aient valorisé généralement la diversité culturelle, celle-ci était souvent présentée de façon folklorique et comme extérieure au public cible. Certaines aires de civilisation non occidentales, dont l'arabo-musulmane, donnaient lieu à une présentation stéréotypée. On ne possède pas d'études générales sur l'évolution du traitement de la diversité culturelle, religieuse et ethnique dans le matériel didactique élaboré à la suite de la réforme. Cependant, on peut penser que les nouveaux programmes ont eu un impact positif

sur la quantité et la qualité des enjeux débattus. De plus, une récente étude (Oueslati, à paraître) a noté des progrès significatifs dans le traitement de l'islam et du monde musulman.

Le bilan en matière de formation des maîtres est toutefois plus partagé (Kanouté et coll., 2004; Potvin et coll., 2006). Depuis 1995, le ministère a fait de la sensibilisation à l'interculturel une exigence des programmes de formation initiale et, au sein du référentiel de compétences, au moins trois comportent des éléments interculturels ou antiracistes. Les deux facultés des sciences de l'éducation des universités montréalaises de langue française offrent un certain nombre de cours obligatoires traitant de la diversité ethnique, des inégalités et des discriminations ainsi que du développement d'une pédagogie adaptée. D'autres cours, en didactique de l'histoire ou en enseignement du français auprès des allophones, abordent ces questions. Il existe toutefois un large consensus selon lequel cet effort est insuffisant. Les étudiants percevraient un manque de liens entre ces cours et ceux axés sur les compétences psychopédagogiques ou disciplinaires. De plus, les compétences en matière interculturelle ne seraient pas toujours réinvesties lors des stages. Diverses activités de perfectionnement sont aussi offertes aux enseignants sur des sujets comme la communication interculturelle, la lutte contre le racisme ou l'accommodement raisonnable. Elles ne sont cependant pas obligatoires et certains leur reprochent de rejoindre surtout les personnes déjà convaincues.

Par ailleurs, les mesures visant à augmenter la représentation des minorités chez les étudiants en formation des maîtres et, à plus long terme, du personnel enseignant commencent à porter leurs fruits (Kanouté et coll., 2002). Cette évolution positive s'explique, en partie, par l'existence de programmes d'accès à l'égalité en matière de recrutement ou d'emploi. Cependant, elle tient aussi au départ massif d'un grand nombre d'enseignants à la retraite et à la présence

grandissante de francophones qualifiés dans l'immigration récente.

Les pratiques dans les écoles et les classes

Malgré ces efforts intéressants à l'échelle de la province, la prise en compte de la diversité dans les écoles et dans les classes est loin de se présenter comme un long fleuve tranquille (Comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire, 2007). Parmi les éléments positifs, il faut noter le foisonnement d'initiatives visant à mieux adapter l'école à son milieu. Ainsi, dans le cadre d'un sondage mené auprès des directions d'école du Québec, plus de 25 % ont déclaré avoir mis sur pied, de leur propre initiative, diverses interventions. Plus de 1 000 exemples de pratiques réussies ont été rapportés. L'enquête montre aussi que les demandes d'adaptation sont demeurées stables depuis trois ans et que les milieux scolaires ne sont pas complètement démunis face aux pressions des communautés ou des parents. Ainsi, la moitié des demandes seraient acceptées, un peu moins d'un quart, refusées et, dans un peu plus d'un quart, on trouverait des solutions de rechange. De plus, malgré le stéréotype répandu, celles-ci ne proviennent pas exclusivement de nouveaux arrivants ni des communautés musulmanes. En effet, elles se diviseraient de façon sensiblement équivalente entre les chrétiens et les témoins de Jéhovah, généralement d'implantation plus ancienne, et les musulmans.

Cependant, nombre d'intervenants entretiennent des craintes sur l'impact de l'adaptation à la diversité. À court terme, on soulève les contradictions potentielles de certains accommodements avec les exigences de la Loi de l'instruction publique relatives à la fréquentation scolaire, les programmes ou encore la sécurité. On s'interroge également sur leurs conséquences à plus long terme sur le partage des valeurs communes, la cohésion sociale ou la participation future des jeunes appartenant à des minorités.

En ce qui concerne les pratiques dans les classes, bien que beaucoup d'enseignants abordent des questions relatives aux droits et aux relations interculturelles, des recherches révèlent qu'il existe encore, chez nombre d'entre eux, des résistances à inclure pleinement une perspective interculturelle dans le curriculum. Ainsi, selon une étude menée auprès d'un large échantillon de répondants francophones à Montréal, Vancouver et Toronto (Gérin-Lajoie, 2007), l'objectif prioritaire des enseignants serait l'intégration des élèves à la culture de l'école et de la société afin d'assurer leur réussite scolaire. Les différences sont souvent reconnues de façon implicite par les enseignants qui adaptent leurs stratégies pédagogiques aux caractéristiques des élèves, mais plus rarement de manière explicite, par un changement des programmes et des contenus d'enseignement. Une autre étude basée sur une analyse de récits de pratique d'éducation interculturelle (Audet, 2006) montre qu'il existe, pour les enseignants, une variété de manières de se positionner par rapport à la diversité. En effet, entre un déni de responsabilité et un véritable rapport intersubjectif, ils témoignent de différentes façons d'envisager le rapport à l'enfant « d'une autre culture ». Quant aux interventions antiracistes, elles seraient essentiellement de l'ordre de la gestion de crise et de la résolution ponctuelle des conflits (Potvin et coll., 2006). De plus, l'accent est souvent mis sur ce qui se passe ailleurs dans le monde et non sur les dynamiques vécues au Québec ou à l'école. Plusieurs de ces constats pourraient s'appliquer à toutes les sociétés pluriethniques, mais d'autres enquêtes (Hohl et Normand, 2000) ont illustré une spécificité de « majorité fragile » dans le discours des enseignants québécois. Ainsi, l'adaptation à la diversité est vécue comme une menace pour l'identité québécoise traditionnelle chez une minorité d'intervenants, même si ceux-ci invoquent également souvent un discours civique, mettant l'accent sur la défense de valeurs comme l'égalité des sexes ou la démocratie.

Conclusion

Le chemin parcouru en matière d'adaptation institutionnelle à la diversité en milieu scolaire québécois est significatif. Nombre de défis subsistent toutefois, notamment en ce qui concerne la prise en compte de la diversité religieuse, qui crée des tensions. Le système scolaire est relativement bien placé pour y répondre, en s'appuyant sur les encadrements d'ensemble, les programmes et interventions ministérielles et l'expertise développée par les acteurs du terrain. Cependant, dans un contexte où les conflits interculturels sont en croissance un peu partout sur la planète, seul l'avenir dira jusqu'à quel point les hypothèses optimistes ou plus pessimistes sont fondées à cet égard.

À propos des auteures

Marie Mc Andrew est professeure titulaire à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. Elle est spécialisée dans l'éducation des minorités et l'éducation interculturelle. Sa contribution dans ce domaine est significative, tant en ce qui concerne la recherche que le développement et l'évaluation des politiques. Depuis 2006, elle est titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'éducation et les rapports ethniques, dans le cadre de laquelle elle mène un important programme de recherche sur le rôle de l'éducation dans le maintien et la transformation des rapports ethniques.

Geneviève Audet est stagiaire postdoctorale à la Chaire de recherche du Canada sur l'éducation et les rapports ethniques de l'Université de Montréal. Elle est également chercheure au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Bordeaux-Cartierville Saint-Laurent. Titulaire d'un doctorat en psychopédagogie, elle s'intéresse plus particulièrement à la relation éducative en contexte de diversité culturelle, aux relations école-famille-communauté et à la formation initiale et continue des enseignants en éducation interculturelle.

Références

Audet, Geneviève. 2006. Pour une « altérité en acte » : reconstruction et théorisation de récits de pratique d'éducation interculturelle en maternelle, thèse de doctorat inédite, Québec, Université Laval.

Comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire. 2007. *Une école québécoise inclusive : dialogue, valeurs et repères communs*, rapport présenté à M^{me} Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, présidé par Bergman Fleury.

Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC). 2008. *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*, rapport, Québec.

Gérin-Lajoie, Diane. 2007. *Le discours du personnel des écoles sur la diversité de la clientèle scolaire*, communication présentée au 60^e Congrès de l'ACELF.

Hohl, Janine, et Michèle Normand. 2000. « Enseigner en milieu pluriethnique dans une société divisée » dans Mc Andrew, M., et F. Gagnon (éd.), *Relations ethniques et éducation dans les sociétés divisées : Québec, Irlande du Nord, Catalogne et Belgique*, Montréal/Paris, L'Harmattan, p. 169-181.

Juteau, Danielle, Marie Mc Andrew et Linda Pietrantonio. 1998. « Multiculturalism à la Canadian et Intégration à la Québécoise: Transcending their limits », dans Bauboeck, R., et J. Rundell (éd.), *Blurred Boundaries Migration, Ethnicity and Citizenship*, The European Centre, Vienna Ashgate, p. 95-110.

Kanouté, Fasal, Janine Hohl et Nathalie Chamlian. 2002. « Les étudiants allophones dans les programmes de premier cycle de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal », dans Mujawamariya, D. (éd.), *L'intégration des minorités visibles et ethnoculturelles dans la profession enseignante*, Outremont, *Les Éditions Logiques*, p. 183-201.

Kanouté, Fasal, Annick Lavoie et Laetitia Duong. 2004. « L'interculturel et la formation des enseignants », *Éducation Canada*, vol. 44, n° 2, p. 8-10 et 54.

Mc Andrew, Marie. 1986. *Études sur l'ethnocentrisme dans les manuels scolaires de langue française au Québec*, Les Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal.

_____. 1987. *Le traitement de la diversité raciale, ethnique et culturelle et la valorisation du pluralisme dans le matériel didactique au Québec*, Montréal, CCCI.

_____. 2001. *Immigration et diversité à l'école*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

_____. 2010. *Les majorités fragiles peuvent-elles s'ouvrir au pluralisme? Enjeux éducatifs au Québec et en Europe*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Mc Andrew, Marie, Micheline Milot, Jean-Sébastien Imbeault et Paul Eid (éd.). 2008. *L'accommodement raisonnable et la diversité religieuse à l'école publique. Normes et pratiques*, Montréal, Fides.

Ministère de l'Éducation du Québec. 1998. *Une école d'avenir. Intégration scolaire et éducation interculturelle*, Québec, gouvernement du Québec.

_____. 2001. *Programme de formation de l'école québécoise, éducation préscolaire, enseignement primaire*, Québec, gouvernement du Québec.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. 2003. *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, premier cycle*, Québec, gouvernement du Québec.

_____. 2006. *Portrait scolaire des élèves issus de l'immigration : de 1994-1995 à 2003-2004*, Québec, gouvernement du Québec.

_____. 2008. *L'effectif scolaire à temps plein et à temps partiel du secteur des jeunes (2003-2004 à 2007-2008) selon la langue maternelle (regroupée) et la langue d'enseignement, par région administrative et sexe* (Tableau 8), Québec, gouvernement du Québec.

Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. 1990. *Au Québec pour bâtir ensemble - Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Montréal, Direction des communications.

Oueslati, Béchir. À paraître. « The Evolution of the Coverage of Islam and Muslim Cultures in Quebec Textbooks » dans Mc Andrew, M., F. Pingel et A. Triki-Yamani (éd.), *Teaching about Islam and the Muslim world in Canada and Europe: Formal and real curriculum*, numéro spécial, *Contexts. The Journal of Educational Media, Memory, and Society*.

Potvin, Maryse, Marie Mc Andrew et Fasal Kanouté. 2006. *L'éducation antiraciste en milieu francophone montréalais : bilan critique*, Rapport de la Chaire en relations ethniques, Montréal, Université de Montréal.

Racine, Jacques. 2008. Vers la laïcité scolaire, dans Mc Andrew, M., M. Milot, J.-S. Imbeault et P. Eid (éd.), *L'accommodement raisonnable et la diversité religieuse à l'école publique. Normes et pratiques*, Montréal, Fides, p. 15-26.

La diplomation au secondaire des jeunes issus de l'immigration : une analyse comparative de Montréal, Toronto et Vancouver

JACQUES LEDENT

Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Centre Urbanisation, Culture, Société

JAKE MURDOCH ET MARIE MC ANDREW

Université de Montréal

Résumé : Cet article présente quelques résultats tirés d'une étude récente sur la performance scolaire des jeunes issus de l'immigration à Montréal, Toronto et Vancouver. Ainsi l'analyse de la diplomation au secondaire des élèves qui, dans les trois villes, utilisent à la maison une langue autre que celle dans laquelle ils sont scolarisés conduit à mettre en évidence l'existence d'écart de performance entre sous-groupes linguistiques. De plus, l'analyse permet de souligner l'importance des facteurs de la diplomation tout en insistant sur le rôle du type d'école fréquentée.

Introduction

Comme l'éducation est de compétence provinciale, la poursuite de toute étude pancanadienne en ce domaine se heurte à la disponibilité de données comparables d'une province à l'autre. Cependant, une étude récente effectuée à partir de banques de données gérées par diverses autorités scolaires provinciales et locales¹ a permis d'analyser et de comparer le cheminement et la réussite scolaires des élèves issus de l'immigration dans les trois principaux lieux d'accueil de l'immigration au Canada, c'est-à-dire Montréal, Toronto et Vancouver. L'idée centrale derrière cette étude était double :

- Premièrement, observer la performance scolaire des élèves qui sont issus de l'immigration, tant globalement que séparément, selon l'origine géographique ou le sous-groupe linguistique, la comparer avec celle des élèves qui ne sont pas issus de l'immigration avant d'établir si les écarts éventuels de performance entre les deux groupes se maintiennent ou non lorsque l'on tient compte de leur composition différente suivant les caractéristiques des élèves (sociodémographiques, liées au processus de scolarisation ou encore liées à l'école fréquentée).

- Deuxièmement, établir le profil type de l'élève issu de l'immigration susceptible d'avoir des difficultés de manière à permettre aux autorités scolaires compétentes de mieux cibler leur action vis-à-vis des élèves d'origine immigrée.

¹ Sous la direction de Marie Mc Andrew. Educational pathways and academic performance of youth of immigrant origin: Comparing Montreal, Toronto and Vancouver. Report submitted to the Canadian Council on Learning and Citizenship and Immigration Canada, May 2009 (<http://www.ccl-cca.ca/pdfs/OtherReports/CIC-CCL-Final12aout2009EN.pdf>).

Pour ce faire, l'étude en question a eu recours à deux définitions possibles du groupe cible des élèves issus de l'immigration et a fait appel à divers indicateurs de leur performance. Comme les résultats sont plutôt similaires, quels que soient la définition du groupe cible et le type d'indicateurs de performance retenu, nous nous limitons dans ce qui suit à l'examen de la diplomation dans le système scolaire dominant (français à Montréal et anglais dans les deux autres villes) des élèves dont la langue d'usage à la maison diffère de la langue d'enseignement.

De façon spécifique, le groupe cible appartient à la cohorte des élèves qui devaient « normalement » être diplômés en 2004, c'est-à-dire des élèves qui avaient commencé leurs études secondaires en 1999 à Montréal et à Vancouver mais en 2000 à Toronto. En pratique, cette cohorte se limite aux élèves initialement inscrits au secondaire dans une école située sur l'île de Montréal, sur le territoire du Toronto District School Board (TDSB) ou encore dans l'une des 12 commissions scolaires couvrant le cœur de la région métropolitaine de Vancouver. Enfin, afin de pouvoir caractériser les différences potentielles selon la langue d'usage des élèves dans et entre les trois villes, le groupe cible a été divisé en dix sous-groupes linguistiques, différents d'une ville à l'autre, de manière à inclure, pour chacune des trois villes, un éventail équilibré de performance tout en offrant la possibilité de comparer la réussite d'un petit nombre de sous-groupes entre deux et même trois villes.

1. Le niveau de diplomation

Dans les trois villes, le groupe cible des élèves dont la langue d'usage à la maison est différente de la langue d'enseignement présente un taux de diplomation plus ou moins similaire à celui du groupe de contrôle des élèves scolarisés dans leur langue d'usage : un peu plus à Vancouver (81 % par rapport à 78 %), un peu moins à Toronto (64,5 % par rapport à 65,8 % à Toronto) et un

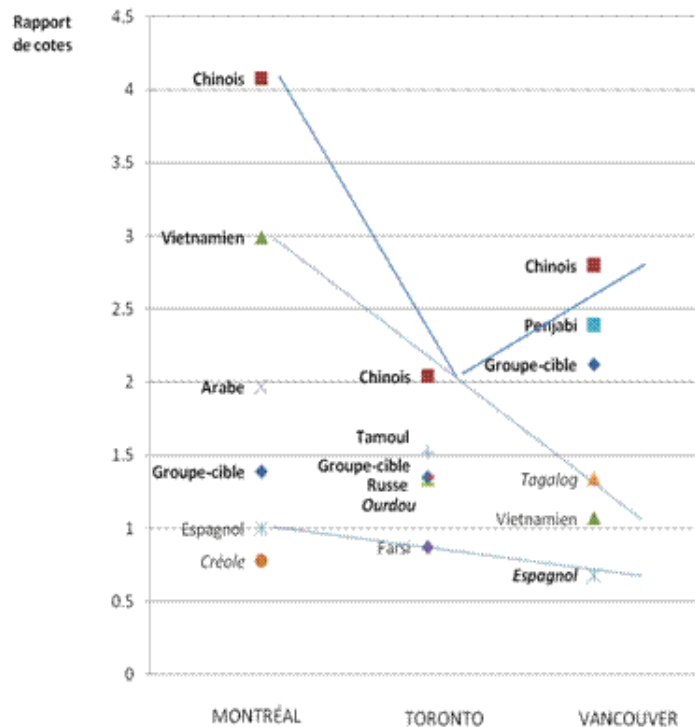
peu moins encore à Montréal (62,4 % par rapport à 66,4 %). Cependant, ces écarts de diplomation doivent beaucoup aux différences présentées par les élèves des deux groupes relativement à leurs caractéristiques personnelles, qu'elles soient sociodémographiques, liées au processus de scolarisation ou encore liées aux écoles qu'ils fréquentent. Aussi avons-nous cherché au moyen d'une analyse statistique appropriée (analyse multiniveaux reposant sur un modèle logistique) à contrôler ces différences de manière à faire ressortir l'effet véritable d'appartenance au groupe cible et à ses principaux sous-groupes linguistiques.

De cette analyse statistique, il ressort que, toutes choses étant égales par ailleurs, un élève dont la langue d'usage est différente de la langue d'enseignement a une propension plus élevée d'obtenir un diplôme qu'un élève scolarisé dans sa langue d'usage, le rapport de cotes² du groupe cible vis-à-vis du groupe de contrôle étant toujours très significatif (1,39 à Montréal, 1,35 à Toronto et surtout 2,12 à Vancouver). Cependant, si dans chacune des villes un seul des cinq principaux sous-groupes linguistiques considérés présente une diplomation moins élevée que celle du groupe de contrôle -- soit le sous-groupe créole à Montréal, le sous-groupe farsi à Toronto et le sous-groupe espagnol à Vancouver -- il existe d'importantes différences dans le positionnement relatif des sous-groupes : voir la Figure 1.

D'une part, les différences intra-villes sont variables en importance. Par comparaison avec celles observées à Vancouver, celles de Montréal sont plus étendues alors que celles de Toronto sont plus restreintes. D'autre part, si le sous-groupe chinois, le seul des cinq sous-groupes linguistiques commun aux trois villes, présente dans tous les cas la plus forte propension à obtenir

2 Le rapport de cotes est un indicateur découlant du modèle statistique utilisé qui ici exprime la diplomation relative de deux groupes.

Figure 1: Diplomation à Montréal, Toronto et Vancouver
Groupe cible et certains sous-groupes linguistiques par opposition au groupe de contrôle



Note : Les (sous-)groupes significatifs au seuil de 0,001 sont indiqués en caractères gras, ceux significatifs au seuil de 0,05 en caractères à la fois gras et italiques et ceux significatifs au seuil de 0,10 en caractères italiques

un diplôme, les deux sous-groupes communs à deux villes ont un comportement différent selon le contexte. Ainsi, le sous-groupe espagnol qui performe comme le groupe de contrôle à Montréal réussit significativement moins bien à Vancouver ; un résultat qui peut sans doute être attribué à l'origine latine de la langue espagnole, qui fait de cette dernière une langue plus proche du français que de l'anglais. Inversement, le sous-groupe vietnamien qui performe comme le groupe de contrôle à Vancouver réussit significativement mieux à Montréal; un résultat qui peut être associé aux caractéristiques socio-économiques de la communauté vietnamienne, qui sont nettement plus positives à Montréal qu'à Vancouver, vu que les « boat people » de la fin des années soixante-dix se sont peu établis au Québec comparativement aux autres provinces.

2. Les facteurs de la diplomation

Outre les différences intergroupes, l'analyse statistique, cette fois réduite au seul groupe cible, a permis de mettre en évidence, dans chacune des trois villes, les facteurs qui influencent la diplomation des élèves dont la langue d'usage diffère de la langue d'enseignement. Le tableau 1 présente l'impact des variables disponibles dans chacune des trois banques de données utilisées, à l'exception de deux variables, qui ne l'étaient que pour deux villes mais qui ont tout de même été incluses dans les analyses propres aux villes concernées. Le premier constat qui ressort de ce tableau est que, mis à part l'une d'elles, toutes ces variables ont l'impact attendu dans chacune des trois villes. Cependant, les résultats sont plus mitigés en termes de significativité.

TABLEAU 1:
Diplomation : synthèse de l'impact des facteurs

Facteurs	Valeurs	Montréal	Toronto	Vancouver
Sociodémo- graphiques	Fille (réf. Garçon)	+++	+++	+++
	Revenu familial médian	n.s.	+++	n.s.
	Immigrant (réf. Né au Canada)	n.s.	+	n/d
Liés au processus de scolarisation	Retard à l'arrivée (réf. En avance ou normal)	---	---	---
	Changements d'école (réf. Non)	---	---	--
	Soutien linguistique au secondaire (réf. Non)	---	---	n.s.
	Entrée en Secondaire 1 (réf. Au primaire)	n.s.	n.s.	---
Liés à l'école	Indice de défavorisation pour les écoles pub- liques, déciles 8 à 10 (réf. Autres)	n.s.	n.s.	--
	Fréquentation d'une école privée (réf. Pub- lique)	+++	n/d	++
	26-50 % du groupe cible dans l'école (réf. 0-25 %)	n.s.	n.s.	n.s.
	51-75 % du groupe cible dans l'école (réf. 0-25 %)	n.s.	n.s.	n.s.
	76-100 % du groupe cible dans l'école (réf. 0-25 %)	--	+	-

Notes : Significatif au seuil de 0,001 (+++ ou ---), 0,05 (++ ou --) ou 0,1 (+ ou -)
n. s. Non significatif n/d Variable non disponible

Pour ce qui est des caractéristiques sociodémographiques des élèves, il appert qu'être né hors du Canada plutôt qu'au Canada (sauf à Vancouver où la variable n'était pas disponible) ou encore disposer d'un revenu familial plus élevé a un impact positif sur la diplomation mais, dans les deux cas, cet impact n'est significatif qu'à Toronto. Par contre, l'avantage attendu des filles sur les garçons en matière de diplomation est confirmé, à un niveau élevé de significativité, dans chacune des trois villes.

En ce qui concerne les caractéristiques des élèves relatives au processus de scolarisation, celles liées à leur entrée au secondaire -- comme entrer en première année de secondaire sans être passé par le primaire dans la même ville ou encore arriver

en retard par rapport à l'âge normal d'entrée -- ont bien l'impact négatif attendu dans tous les cas. Mais alors que l'impact d'arriver en retard est fortement significatif dans chacune des trois villes, celui de pas être passé par le primaire dans la même ville ne l'est qu'à Vancouver. Quant aux caractéristiques liées au cheminement après l'entrée au secondaire, il se trouve que changer d'école a l'impact négatif attendu et ce, de façon très significative dans les trois villes. Par ailleurs, bénéficier au secondaire d'un soutien linguistique a également un impact négatif dans chacune des trois villes, mais celui-ci n'est pas significatif à Vancouver. Évidemment, le fait que cet impact soit négatif ne signifie pas que le service offert n'atteint pas l'objectif recherché mais plutôt que les élèves qui en bénéficient sont comparativement plus faibles et ont effectivement besoin du service.

Enfin, l'impact des caractéristiques de l'école fréquentée est bien tel qu'on l'attendait. La fréquentation d'une école privée plutôt que d'une école publique accroît la diplomation à Montréal comme à Vancouver, le TDSB ne comprenant pas d'écoles privées. Par ailleurs, la fréquentation d'une école publique défavorisée réduit la diplomation tout comme, du moins dans deux cas sur trois, une très forte concentration (plus de 75 %) d'élèves du groupe cible dans l'école fréquentée. Cependant, en dehors de l'école privée, dont l'impact est clair puisque très significatif dans les deux cas pertinents, l'école fréquentée présente un impact qui varie d'une ville à l'autre. L'impact négatif de la fréquentation d'une école publique défavorisée n'est significatif qu'à Vancouver tandis que, si l'impact de la variable de concentration est significatif dans les trois villes, il a l'effet contraire à celui attendu dans l'une des trois villes (Toronto). Nul doute qu'une telle divergence de résultats peut être attribuée à l'existence de contextes et de pratiques scolaires différentes dans les trois villes.

3. L'influence de l'école fréquentée

Si, malgré les quelques particularités mises en évidence, l'influence des facteurs individuels sur la diplomation des élèves du groupe cible est plutôt conforme aux attentes, celle de l'école fréquentée est beaucoup moins claire. Aussi, afin de mieux comprendre cette dernière influence, n'est-il pas inutile ici d'examiner et de comparer la répartition des différents (sous-)groupes observés dans les trois villes, selon le type d'école fréquentée.

En premier lieu, en ce qui concerne les écoles défavorisées au sein du secteur public, on observe, à Montréal, un taux de fréquentation d'environ 60% chez les élèves du groupe cible (tout comme chez ceux du groupe de contrôle) mais, au sein du groupe cible, ce taux, qui est de l'ordre de 30 % pour les locuteurs du farsi et du tagalog,

dépasse les 75 % pour les locuteurs du portugais et du créole. À Toronto, la fréquentation d'une école défavorisée est généralement plus faible puisqu'elle atteint 24 % pour le groupe cible (par rapport à 10 % pour le groupe de contrôle) mais, au sein du groupe cible, elle peut être descendre à 14 % chez les locuteurs du chinois et monter à 51 % chez les locuteurs du vietnamien. Enfin, à Vancouver, 42 % des élèves du groupe cible fréquentent une école défavorisée, par rapport à seulement 21 % des élèves du groupe de contrôle, mais là encore le taux de fréquentation varie énormément au sein du groupe cible: 37 % chez les élèves parlant le chinois à la maison mais 71 % chez ceux qui parlent le vietnamien.

En second lieu, la fréquentation d'une école présentant une très forte concentration d'élèves du groupe cible est également très variable selon le sous-groupe linguistique d'appartenance dans chacune des trois villes. Par exemple, à Montréal, où il n'y a guère de locuteurs français qui fréquentent une école ayant une forte concentration du groupe cible, c'est le cas de 20% des non-locuteurs du français. Mais alors que c'est le cas de très peu de locuteurs du créole et du portugais, cela s'applique à 70% des locuteurs du tagalog. Dans les autres villes, par contre, le taux de fréquentation d'une école ayant une forte concentration d'élèves du groupe cible s'établit chez les non-locuteurs de l'anglais à 17% à Toronto (alors qu'il est négligeable chez les locuteurs de l'anglais), mais à 27 % pour le sous-groupe arabe, et à 12 % à Vancouver (par rapport à 9 % chez les locuteurs de l'anglais), mais à 29 % pour le sous-groupe vietnamien.

Enfin, à Montréal et à Vancouver (puisque, tel qu'on l'a vu, il n'y a pas de secteur privé dans le TDSB), le taux de fréquentation des écoles privées est très variable d'un sous-groupe linguistique à l'autre. À Montréal, si un peu plus de 20 % des élèves du groupe cible fréquentent une école privée (par rapport à plus d'un tiers des élèves

du groupe de contrôle), le taux de fréquentation d'une école privée atteint environ 30 % pour les locuteurs du vietnamien et du roumain alors qu'il est insignifiant chez les locuteurs du tamoul et du tagalog. À Vancouver, où 9 % des élèves du groupe-contrôle fréquentent une école privée, c'est le cas d'environ 12 % des élèves du groupe cible mais, parmi ces derniers, ce taux atteint 16 % pour les locuteurs du tagalog.

En d'autres termes, la fréquentation des écoles selon le type présente des écarts non négligeables entre les sous-groupes linguistiques. Une telle observation n'est pas sans conséquences dans la mesure où certains travaux menés, par exemple en France, montrent que les différences en matière de type d'école fréquentée sont susceptibles d'accroître les inégalités entre élèves déjà présentes au niveau individuel (Nakhili, 2005). Ceci dit, ce résultat repose sur un rationnel du genre « la poule ou l'oeuf ». Ou bien, ce sont les sous-groupes linguistiques qui fréquentent davantage certains types d'écoles (par exemple, les écoles privées) qui sont davantage diplômés (effet école). Ou bien, ce sont les sous-groupes linguistiques qui ont davantage tendance à être diplômés qui fréquentent davantage ces types d'école (effet individuel). Aussi sera-t-il essentiel lors de toute recherche future de pouvoir distinguer les effets individuels (on sait que les écoles privées s'efforcent de sélectionner les « meilleurs » élèves) des effets propres aux écoles (telle que la qualité pédagogique des écoles privées).

Conclusion

L'étude pancanadienne sur la réussite scolaire des élèves issus de l'immigration a permis de dégager plusieurs résultats intéressants susceptibles d'orienter l'action des décideurs. Premièrement, en complet accord avec la littérature internationale, les élèves des trois grandes villes canadiennes dont la langue d'usage est différente de la langue

d'enseignement s'en sortent plutôt mieux que leurs homologues scolarisés dans leur langue d'usage, surtout à Vancouver. Cependant, certains de ces élèves semblent susceptibles de rencontrer de sérieux problèmes de réussite. Le profil type de l'élève à risque mis en évidence -- un garçon entré au secondaire dans une école publique avec un retard par rapport à l'âge normal et qui par la suite change au moins une fois d'école et a recours à un soutien linguistique -- devrait être utile aux autorités scolaires compétentes pour l'élaboration de politiques générales visant la population scolaire d'origine immigrée.

Cependant, il existe des différences significatives selon les sous-groupes linguistiques du groupe cible qui, quelle qu'en soit l'origine (différences liées aux communautés elles-mêmes ou bien aux systèmes scolaires), indiquent qu'il importe, en plus d'élaborer des politiques générales à l'intention de l'ensemble des élèves issus de l'immigration, de mettre en place des programmes particuliers ciblant les diverses communautés linguistiques.

Enfin, les écarts constatés entre les sous-groupes linguistiques dans la répartition des élèves selon le type d'école fréquentée nous amènent à nous interroger sur l'égalité des chances par rapport à l'école chez les élèves issus de l'immigration, ou autrement dit, pour reprendre l'expression de Sall et De Ketele (1997), à leur équité de « confort pédagogique ».

À propos des auteurs

Jacques Ledent est professeur-chercheur à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) - Centre urbanisation, Culture, Société. Principalement intéressé par les problèmes et enjeux démographiques au niveau urbain et régional, il est spécialisé dans l'analyse de l'immigration internationale et de l'intégration des immigrants, en particulier à Montréal.

Affilié au Centre d'excellence de Montréal du Projet Metropolis, il est membre du domaine 2 « Intégration économique et intégration au marché du travail ».

Jake Murdoch est professeur adjoint au département d'administration et fondements de l'éducation de l'université de Montréal depuis 2006. Ses recherches portent sur la comparaison des systèmes éducatifs canadien et étrangers, notamment au niveau des parcours scolaires et professionnels des jeunes. Depuis 2008, il est membre du domaine 3 « Familles, enfants et jeunes » du Centre Metropolis du Québec-Immigration et Métropoles.

Marie Mc Andrew est professeure titulaire, à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. Elle est spécialisée dans l'éducation des minorités et l'éducation interculturelle. Sa contribution dans ce domaine est significative, tant en ce qui concerne la recherche que le développement et l'évaluation des politiques. Depuis 2006, elle est titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'Éducation et les rapports ethniques, dans le cadre de laquelle elle mène un important programme de recherche sur le rôle de l'éducation dans le maintien et la transformation des rapports ethniques.

Références

Nakhili, N. 2005. « Impact du contexte scolaire dans l'élaboration des choix d'études supérieures des élèves de terminale », *Éducation et formations*, n° 72, p. 155-167.

Sall, H.N., et J.-M. De Ketele. 1997. « L'évaluation du rendement des systèmes éducatifs : apports des concepts d'efficacité, d'efficience et d'équité », *Mesure et évaluation en éducation*, vol. 19, n° 3, p. 119-142.

Les familles immigrantes : mobilisation autour du projet scolaire des enfants

FASAL KANOUTÉ ET GINA LAFORTUNE
Université de Montréal

Résumé : Les auteures soulignent d'abord l'hétérogénéité du profil des familles immigrantes, puis elles abordent l'impact du processus d'acculturation sur la mobilisation de ces familles autour du projet scolaire de leurs enfants. Suivent quelques exemples illustrant la manière dont des familles immigrantes se sont mobilisées pour aider leurs enfants à réussir à l'école, ainsi que quelques pistes adressées au milieu scolaire pour soutenir les familles.

L'apprentissage scolaire est intellectuellement complexe et identitairement éprouvant (Bauthier et Rayou, 2009), il représente un défi au plan académique et socioculturel pour l'élève et sa famille. Chaque société particularise sa forme scolaire à travers un curriculum et met en place des ressources humaines et matérielles pour, dans le cas du Québec, « instruire, avec une volonté réaffirmée; socialiser, pour apprendre à mieux vivre ensemble; qualifier, selon des voies diverses » (gouvernement du Québec, 2006). Si l'aventure scolaire concerne tout d'abord l'élève, sa famille en est également partie prenante, en termes de soutien, de supervision, d'instrumentalisation, ou comme compagnon de fortune et d'infortune. Dans son roman « Chagrin d'école », Daniel Pennac (2007) nous confie qu'il a été « mauvais élève » et que sa mère, en dépit de la stabilité de la vie professionnelle de son fils et de la reconnaissance du travail littéraire de ce dernier, est demeurée anxieuse pour lui, une anxiété « qu'avait fait naître le mauvais élève du commencement ». Également, de Queiroz (2005) souligne à juste titre que « l'école est un intérêt familial », et que, dans la mesure où le destin scolaire définit significativement le destin de l'adulte, la famille a des visées d'instrumentalisation de ce destin, en termes de « conversion », de « conservation-amélioration », d'« acquisition-ascension » de son capital social. Ainsi, les familles immigrantes n'échappent pas à cette dynamique transactionnelle avec l'école.

Familles immigrantes : un profil et un rapport à l'école diversifiés

Dans l'analyse du rapport à l'école, l'hétérogénéité de la catégorie « origine immigrante » commande un affinement des axes d'analyse selon le profil socioéconomique et des caractéristiques du contexte prémigratoire, le projet migratoire, la position de chaque minorité dans le jeu des rapports interethniques, les attentes différenciées de l'école vis-à-vis des élèves de différentes minorités, l'identité oppositionnelle à l'école que des expériences négatives finissent par construire, la distance entre la langue maternelle et la langue d'enseignement, la durée d'établissement, etc. Ainsi, les grilles classiques d'analyse de ce rapport ne peuvent être appliquées à la situation des familles immigrantes sans tenir compte de cette hétérogénéité. (Aldous, 2006; De Queiroz, 2005 ; Kanouté, Vatz-Laaroussi, Rachédi et Tchimou Doffouchi, 2008; Kao et Rutherford, 2007). Par exemple, un projet migratoire structuré autour du rêve d'une mobilité sociale significative fait en sorte que la situation de certains parents immigrants affichant un faible niveau de scolarité, ou vivant en contexte de défavorisation, arrive à déjouer les prédictions établissant une corrélation positive entre cette situation et l'échec scolaire de leurs enfants (Kanouté et coll., 2008; Mc Andrew, 2001). Ainsi, il est important de s'intéresser à la fois aux recherches quantitatives, qui font ressortir des tendances

lourdes concernant les familles immigrantes, et aux recherches qualitatives, qui documentent la singularité du processus d'acculturation des familles.

L'acculturation est un processus global d'adaptation psychologique et socioculturelle d'un individu, au contact d'une ou de plusieurs cultures autres que sa culture de première socialisation. Des chercheurs (notamment au Canada, en France, en Belgique, en Grande-Bretagne et en Australie) ont cherché à caractériser les issues, ou saillances, possibles de ce processus : modes ou stratégies d'acculturation (Bakker, Van der Zee et Van Oudenhoven, 2006; Berry, Phinney, Sam et Vedder, 2006; Bourhis, Moïse, Perreault et Sénécal, 1997; Chow, 2007; Kanouté, 2002), et stratégies identitaires (Camilleri et coll., 1990 ; Hohl et Normand, 1996; Taboada-Leonetti, 1989; Verhoeven, 2006; Wakefield et Hudley, 2007). Le stress d'acculturation survient au cours de ce processus lorsque l'individu, cherchant à imprimer une unité de sens à sa vie au moindre coût, transige avec l'injonction de codes culturels plus ou moins différents et parfois conflictuels. La compréhension du rapport à l'école chez les familles immigrantes peut se faire par l'analyse des conditions de mobilisation du capital socioculturel de la famille (incluant le capital humain) en contexte d'acculturation (Bankston III, 2004; Noguera, 2004). Nous définissons ce capital comme une capacité d'action mise en acte à travers un réseau social (Germain, 2004) et facilitée par une accessibilité psychologique, matérielle et culturelle à diverses ressources (Rahm, 2006), dont celles de l'école. Dans ce sens, nous partageons le questionnement de (Frideres, 2006) qui s'inquiète de la stigmatisation du désir de certaines familles immigrantes de fréquenter, selon leurs besoins, des organismes dits « ethniques », espaces importants sur l'échiquier de leur réseau social. Ces organismes aident au décodage de la culture scolaire, au partage de l'expérience migratoire, au soutien scolaire, à la résorption du stress d'acculturation, etc.

Le stress d'acculturation et son impact sur la mobilisation familiale autour du projet scolaire

Dans un premier temps, analysons l'impact de la dimension socioculturelle du stress d'acculturation. Le milieu scolaire est-il capable d'ouverture et de reconnaissance pour permettre au parent immigrant de jouer son rôle de parent d'élève, de porteur de culture? Des énoncés de politiques proclament cette ouverture, des écoles s'y exercent, d'autres y résistent. Des parents immigrants témoignent de cette résistance dans le cadre d'une recherche qui décrit les relations entre l'école et des familles immigrantes dont les enfants sont en situation de réussite scolaire (Kanouté et coll., 2008 ;Vatz Laaroussi, Rachédi et Kanouté, 2008). C'est le cas de ce père : « L'école instruit et transmet des valeurs. Comme parents, on a le devoir aussi de transmettre nos valeurs... mais de le faire aussi dans l'école. Pour ça, il faut qu'on soit présent et entendu à l'école ». D'autres parents parlent de leur rencontre avec un personnel scolaire compréhensif, capable de recevoir leur demande et de l'analyser, et font part des bénéfices que la famille en tire. Le témoignage qui suit, d'un enseignant, illustre une de ces rencontres :

« Le père est venu me rencontrer parce qu'il était en désaccord avec mon classement. Sur son insistance, j'ai fait passer un test de deuxième secondaire de mathématiques à Vadim. Il l'a réussi et a pu commencer sa troisième secondaire l'année suivante comme tous les autres élèves. À la fin de cette année, il était parmi les étudiants qui performaient le mieux. »

Les enjeux linguistiques ne sont pas au cœur de nos objectifs de recherche, mais ils font souvent irruption dans les données recueillies concernant les malentendus entre école et familles immigrantes. Dans le cadre d'une recherche traitant de la place du suivi scolaire dans les

pratiques des familles immigrantes (Kanouté, Duong, Lafortune et Audet, 2007), ce parent témoigne de ces enjeux :

“When they are writing the remarks, they write it in french. So it is difficult for us to understand. (...) they should write the remarks in english, if they are writing for us. If not, it is ok, but if they are writing for us, we are not learning the language there. We know english, we can understand only english.... Blindly signing the paper is nothing. It is like sending nothing to us. We don't know what we get...We feel shy for that. We do not want to embarrass people. »

Qu'en est-il de l'impact de la dimension socio-économique du stress d'acculturation sur la mobilisation des familles autour du projet scolaire? Aux enjeux socioculturels du processus d'acculturation s'ajoutent des enjeux d'insertion professionnelle. Les deux pôles principaux du projet migratoire des familles sont structurés autour de deux espérances. La première porte sur l'obtention d'un emploi conforme à leurs qualifications pour pouvoir vivre dignement. La deuxième porte sur la possibilité de trouver un contexte favorable à la réussite scolaire de leurs enfants. Une analyse de données longitudinales par Blaser (2006) révèle que les immigrants d'Haïti, du Vietnam et d'Amérique du Sud sont des groupes ethniques particulièrement défavorisés en ce qui concerne l'insertion professionnelle, même après dix ans de vie au Québec. Doublement désavantagés, ils occupent des emplois moins prestigieux et perçoivent des salaires moins élevés.

La recherche met de l'avant plusieurs hypothèses qui tentent d'expliquer ce désavantage : les différences culturelles dans la capacité de redéfinition du projet migratoire, le problème de reconnaissance des acquis de formation, mais également la déqualification professionnelle nourrie par la discrimination systémique touchant

notamment les minorités dites « visibles » (Blaser, 2006 ; Savard, 2007). Un tel contexte de précarité, qui peut durer très longtemps pour certaines familles et dans certaines communautés, joue inévitablement dans la capacité du parent à insuffler une espérance de réussite scolaire à son enfant. Ainsi, le projet scolaire pâtit de la difficulté rencontrée par le parent dans l'actualisation de son capital (Bankston, 2004; Driessen et Smit, 2007; Kao et Rutherford, 2007; Noguera, 2004). Nous pensons à cette mère d'origine maghrébine instruite, qui tient un discours motivationnel soutenu à l'endroit de ses enfants pour les inciter à bien travailler à l'école, ce qu'ils font (Kanouté et coll., 2007). Cependant, la mère, subissant les contrecoups de la déqualification dans sa vie professionnelle, souligne la difficulté d'installer une espérance de réussite : « Imaginez quelqu'un qui se sent très mal dans sa peau, il va suivre un peu l'éducation de son enfant, mais il ne va pas être à l'aise pour lui préparer tout ». Également, elle se demande jusqu'à quand son discours motivationnel tiendra. Étant donné sa situation concrète, ses enfants risquent de se demander : « à quoi bon réussir à l'école, si c'est pour ne pas en tirer profit ». À travers nos recherches sur les familles immigrantes, nous avons senti que la chronicisation de la déqualification professionnelle installe à la longue une perception de disqualification identitaire chez les parents.

Au vu de ces difficultés qui jalonnent le parcours d'établissement des familles immigrantes, quelles sont les avenues prometteuses en termes de mobilisation familiale autour du projet scolaire? Nous abordons ces avenues à travers quelques exemples concernant des familles immigrantes et par quelques recommandations au milieu scolaire.

Exemples de mobilisation de familles immigrantes pour un projet scolaire réussi

Il va sans dire que la famille immigrante a une responsabilité de mobilisation autour du projet scolaire et d'aide dans la projection de l'enfant.

Dans des environnements à risque (délinquance juvénile), des chercheurs ont montré que le « familisme » de certaines familles immigrantes constitue un facteur de protection contre la délinquance juvénile (Bergeron et Potter, 2006; German, Gonzales et Dumka, 2009; Ghazarian, Supple et Plunkett, 2008). Également, un facteur de protection du jeune dans la société d'accueil serait un processus d'acculturation familiale marqué par l'intégration des codes culturels (contrairement au repli identitaire ou à l'assimilation) ou par des stratégies de flexibilité identitaire (à l'opposé d'un rapport univoque à l'identité) (Berry et coll., 2006; Lahire, 1998; Verhoeven, 2006).

Une recherche sur les trajectoires d'élèves immigrants qui réussissent à l'école (Kanouté et coll., 2008; Vatz Laaroussi et coll., 2008) a révélé que, au-delà des capitaux socioculturels différents, au-delà du regard critique que les familles posent sur une certaine résistance de l'école à intégrer la diversité, au-delà des formats diversifiés du rapport à l'école, toutes ces familles se mobilisent autour du vécu scolaire de leur enfant. Nous présentons une typologie de mobilisation qui se décline en trois catégories : la réussite-continuité, la réussite-promotion et la réussite pour la famille.

La réussite scolaire inscrite dans une continuité familiale

Les parents de cette catégorie ont fait des études universitaires et avaient dans leur pays d'origine un statut professionnel valorisé sur le marché du travail (ingénieur, chimiste, enseignant). Ils sont eux-mêmes des modèles de réussite scolaire. Ces parents ont conscience que la migration introduit un facteur de risque dans la bonification du capital familial. Par conséquent, tout en ayant des attentes en matière de réussite scolaire similaires à ceux de parents non immigrants de même profil social, ces parents immigrants sont plus exigeants, plus vigilants dans la mise en œuvre de leurs stratégies vis-à-vis de l'école. Ce

sont des parents qui rendent explicite et articulé le discours sur la réussite.

- Mère d'une élève : « C'est sûr qu'elle va étudier au collège, puis à l'université. Il faut qu'elle soit très éduquée, très formée, qu'elle ait un très bon salaire, la meilleure maison, la meilleure voiture. »
- Père d'un élève : « Chez nous, avoir un diplôme est une fin en soi, du prestige. On étudie longtemps. C'est très valorisé et valorisant. »

La réussite scolaire comme promotion sociale

Les parents de cette catégorie sont moins instruits et moins outillés dans le décodage des enjeux scolaires. Cependant, ils se représentent l'immigration comme une occasion d'imprimer une pente ascendante à la trajectoire sociale familiale qui semblait vouée à la stagnation ou au déclin dans le pays d'origine. Contrairement au discours explicite de projection des parents de la typologie réussite-continuité, ceux de la typologie réussite-promotion parlent de la réussite scolaire de manière moins précise, mais intense et récurrente, et ce discours est très bien entendu par les jeunes. Les parents sont proactifs dans la recherche de modèles de réussite scolaire et de soutien pour leurs enfants.

- Élève : « Mon papa, il est ouvrier. Il ne parle que des études. »
- Mère de l'élève : « Nous voulons qu'elle fasse quelque chose à son goût, mais qu'elle étudie. On va faire le maximum, moi en tout cas, pour que Juana réussisse ses études, ait un bon travail, puis fasse beaucoup de choses. »

La réussite scolaire pour la famille

Les élèves et leurs parents manifestent un lien très fort envers le pays d'origine, lien symbolique ou effectif autant que faire se peut. La réussite scolaire revêt des enjeux familiaux,

mais aussi communautaires et nationaux. La famille fréquente plus assidûment les services et réseaux de sa communauté ethnique et religieuse, en quête de soutien dans l'exercice général de la parentalité ou dans le suivi scolaire.

- Père d'une élève : « On n'est pas venu ici pour s'amuser ou pour travailler dans une manufacture. [...] Il faut qu'elle aille à l'université, de là, elle va choisir ce qu'elle doit faire. [...] Un enfant qui réussit, c'est que toute la famille a réussi. L'arbre a donné des fruits, tout le monde en mange. »

Ces exemples montrent que, conjointement à une mobilisation collective pour l'équité dans notre société, en surveillant notamment la situation des groupes sociaux stigmatisés, la famille immigrante pourrait soutenir l'enfant et l'élève en autorisant l'ancrage dans la société et la projection. Ce sont des familles qui sentent que l'échec scolaire est un facteur qui contribue significativement à la stigmatisation des groupes minoritaires et que la qualification scolaire permet d'accéder à un espace de pouvoir permettant un questionnement efficace de la discrimination systémique. Cependant, l'école a une responsabilité importante dans la qualité des relations avec les familles immigrantes, dans l'accompagnement de la mobilisation familiale, dans le processus de déconstruction de la stigmatisation, dans la lutte contre le racisme et la discrimination.

Une école qui soutient l'effort de mobilisation des familles immigrantes

Ce soutien de l'école doit satisfaire à un besoin de reconnaissance du capital socioculturel des familles, mais également à un besoin de décodage du système scolaire et de connaissance des ressources (structure, programme, services spéciaux, méthodes pédagogiques, etc.). Voici quelques suggestions dans ce sens pour les écoles (Abdallah-Preteille, 1997 ; Hohl et

Normand, 1996; Kanouté, 2008; Lafortune, 2006):

- Promouvoir, dans les politiques et les pratiques, une mission éducative qui tienne compte de la diversité ethnoculturelle de la société;
- Se préoccuper de la diversification du profil ethnoculturel du personnel scolaire;
- Mieux comprendre les grandes lignes des pratiques sociales et de socialisation des familles immigrantes;
- Se documenter sur les défis que rencontrent ces familles (barrière linguistique, déqualification professionnelle, expériences d'exclusion);
- Reconnaître le droit de ces familles à faire entendre leur voix sur les enjeux éducatifs, à questionner certaines normes de fonctionnement et de socialisation en cours à l'école;
- Convaincre les familles que le vécu socioscolaire de leurs enfants ne se déroule pas dans une dynamique stigmatisante et que l'on travaille à l'égalité des chances de réussite pour tous dans le quotidien scolaire (relation pédagogique, interprétation du curriculum, gestion du groupe-classe, etc.);
- Rendre convivial le quotidien scolaire par des attitudes d'accueil à l'égard de tous les parents.

En conclusion, nous rappelons quelques conditions gagnantes de la mobilisation des familles immigrantes autour du projet scolaire de leurs enfants : un contexte d'accueil qui diminue l'impact du stress d'acculturation, des familles qui soutiennent le projet scolaire de leurs enfants, une école capable d'ouverture à la diversité ethnoculturelle, etc. Également, pour que les enjeux de la relation école-familles immigrantes soient mieux compris par le milieu scolaire, il faudrait que la formation initiale et continue des

enseignants leur accorde une place importante. Pour terminer, les recherches récentes sur la relation école-familles immigrantes au Québec essaient de mieux appréhender cette relation en l'inscrivant dans des problématiques plus larges, notamment la conjugaison entre immigration et défavorisation¹.

À propos des auteures

Fasal Kanouté est professeure au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. Elle est également coordonnatrice du domaine 3 (Familles, enfants et jeunes) au Centre Métropolis du Québec – Immigration et Métropoles. Ses intérêts de recherche comprennent la situation socioscolaire des élèves immigrants, les relations entre l'école et les familles immigrantes, la pluriethnicité et la défavorisation, et l'interculturalisme.

Gina Lafortune est doctorante au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. Elle est agente du domaine 3 (Familles, enfants et jeunes) au Centre Métropolis du Québec – Immigration et Métropoles. Ses intérêts de recherche comprennent le vécu scolaire, les stratégies identitaires et les rapports aux savoirs scolaires en contexte migratoire

Références

Abdallah-Preteuille, Martine. 1997. « Pour une éducation à l'altérité », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 23, n° 1, p. 123-132.

Aldous, J. 2006. « Family, ethnicity, and immigrant youths' educational achievements », *Journal of Family Issues*, vol. 27, n° 12, p. 1633-1667.

Bakker, W., K. Van der Zee et J. P. Van Oudenhoven. 2006. « Personality and Dutch emigrants' reactions to acculturation strategies », *Journal of Applied Social Psychology*, vol. 36, n° 12, p. 2864-2891.

Bankston III, C. L. 2004. « Social capital, cultural values, immigration, and academic achievement: the host country context and contradictory consequences », *Sociology of Education*, vol. 77, n° 2, p. 176-179.

Bauthier, E., et P. Rayou. 2009. *Les inégalités d'apprentissage : programmes, pratiques et malentendus scolaires*, Paris, PUF, 192 p.

Bergeron, J., et S. Potter. Printemps 2006. « Family members and relatives. An important resource for newcomers' settlement », *Thèmes canadiens / Canadian Issues – Revue de l'Association d'études canadiennes*, p. 76-80.

Berry, J. W., et al. 2006. « Immigrant youth: Acculturation, identity, and adaptation », *Applied Psychology*, vol. 55, n° 3, p. 303-332.

Blaser, C. 2006. *Intégration linguistique et performance économique d'une cohorte d'immigrants à Montréal : une approche longitudinale*, thèse de doctorat en sociologie, Montréal, Université de Montréal.

Bourhis, R. Y., et al. 1997. « Towards an Interactive Acculturation Model: A Social Psychological Approach », *International Journal of Psychology*, vol. 32, p. 369-386.

Camilleri, C., et al. 1990. *Les stratégies identitaires*, Paris, Presses Universitaires de France.

Chow, H. P. H. 2007. « Sense of belonging and life satisfaction among Hong Kong adolescent immigrants in Canada », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 33, n° 3, p. 511-520.

De Queiroz, J.-M. 2005. *L'école et ses sociologies*, Paris, PUF, 128 p.

Driessen, G., et F. Smit. 2007. « Effects of immigrant parents' participation in society on their children's school performance », *Acta Sociologica*, vol. 50, n° 1, p. 39-56.

Frideres, J. S. Printemps 2006. « Ethnogenèse. L'origine ethnique des immigrants et le développement des clivages sociaux qui y sont associés », *Thèmes canadiens / Canadian Issues - Revue de l'Association d'études canadiennes*, p. 65-68.

Germain, A. 2004. « Capital social et vie associative de quartier en contexte multiethnique : Quelques réflexions à partir de recherches montréalaises », *Revue de l'intégration et de la migration internationale / Journal of International Migration and Integration*, vol. 5, n° 2, p. 191-206.

German, M., N. A. Gonzales et L. Dumka. 2009. « Familism Values as a Protective Factor for Mexican-Origin Adolescents Exposed to Deviant Peers », *Journal of Early Adolescence*, vol. 29, n° 1, p. 16-42.

Ghazarian, S. R., A. J. Supple et S. W. Plunkett. 2008. « Familism as a Predictor of Parent-Adolescent Relationships and Developmental Outcomes for Adolescents in Armenian American Immigrant Families », *Journal of Child and Family Studies*, vol. 17, n° 4, p. 599-613.

Hohl, J., et M. Normand. 1996. « Construction et stratégies identitaires des enfants et des adolescents en contexte migratoire : le rôle des intervenants scolaires », *Revue Française de Pédagogie*, n° 177, p. 39-52.

Kanouté, F. 2002. « Profils d'acculturation d'élèves issus de l'immigration récente à Montréal », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 28, n° 1, p. 171-190.

_____. 2008. « L'École comme vecteur de transmission ou de discontinuité », dans Vatz-Laaroussi, M., C. Bolzman et M. Lahlou (éd.), *Familles migrantes au gré des ruptures Tisser la transmission*, Lyon, Édition L'interdisciplinaire Psychologies, p. 242-256.

Kanouté, F., et al. 2007. *L'insertion sociale en classe d'élèves du primaire issus de l'immigration récente à Montréal, leur profil académique et leur socialisation familiale*, rapport de recherche au FQRSC.

Kanouté, F., et M. Vatz-Laaroussi (éd.). 2008. « Relations écoles – familles de minorités ethnoculturelles », *Revue des sciences de l'éducation*, Montréal, vol. 34, n° 2, p. 259-515.

Kanouté, F., et al. 2008. « Familles immigrantes et réussite scolaire au secondaire », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 34, n° 2, p. 265-289.

Kao, G., et L. T. Rutherford. 2007. « Does social capital still matter? Immigrant minority disadvantage in school-specific social capital and its effects on academic achievement », *Sociological Perspectives*, vol. 50, n° 1, p. 27-52.

Lafortune, G. 2006. *Vécu scolaire et stratégies identitaires d'adolescents montréalais d'origine haïtienne de première et de deuxième génération*, Université de Montréal, Montréal.

Lahire, B. 1998. « La réussite scolaire en milieux populaires ou les conditions sociales d'une schizophrénie heureuse », *Ville-École-Intégration*, n° 114, p. 104-109.

Mc Andrew, M. 2001. *Immigration et diversité à l'école. Le débat québécois dans une perspective comparative*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 263 p.

Ministère de l'éducation du Québec. 2006. *Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, gouvernement du Québec.

Noguera, P. A. 2004. « Social capital and the education of immigrant students: categories and generalizations », *Sociology of Education*, vol. 77, n° 2, p. 180-183.

Pennac, D. 2007. *Chagrin d'école*, Paris, Gallimard, coll. Blanche, 320 p.

Rahm, J. 2006. « L'accès des jeunes provenant de milieux défavorisés aux activités scientifiques extrascolaires : une question d'équité », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 32, n° 3, p. 733-758.

Savard, M. Printemps 2007. « Les projets québécois visant à faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions et métiers réglementés », *Thèmes canadiens / Canadian Issues*, p. 108-111.

Taboada-Leonetti, I. 1989. « Stratégies identitaires et minorités dans les sociétés pluriethniques », *Revue Internationale d'Action Communautaire*, vol. 21, n° 61, p. 95-107.

Vatz-Laaroussi, M., F. Kanouté et L. Rachédi. 2008. « Les divers modèles de collaboration familles immigrantes-école : de l'implication assignée au partenariat », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 34, n° 2, p. 292-311.

Verhoeven, M. 2006. « Stratégies identitaires de jeunes issus de l'immigration et contextes scolaires : vers un renouvellement des figures de la reproduction culturelle », *Éducation et francophonie*, vol. 34, n° 1, p. 95-110. Consulté à l'adresse http://www.acelf.ca/c/revue/auteur_detail.php?lettre=V&tauteur=270.

Wakefield, W. D., et C. Hudley, C. 2007. « Ethnic and racial identity and adolescent well-being », *Theory Into Practice*, vol. 46, n° 2, p. 147-154.

(Endnotes)

- 1 Dynamique partenariale et articulation des logiques d'intervention en milieu scolaire où se conjuguent immigration et défavorisation. Projet CRSH (2009-2012) par Fasal Kanouté, Jrene Rahm, Pierre Toussaint et Lilyane Rachédi.
- 2 Case studies of ethnically diverse youth from low-income backgrounds and their forms of participation and navigations among places of learning and science literacy development: A look at intercultural learning and positioning in relation to sciences. Projet CRSH (2008-2011) par Jrene Rahm et Fasal Kanouté.

L'intégration professionnelle des immigrants : des défis persistants aux solutions novatrices

THOMAS GULIAN

l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI) du Collège de Maisonneuve

En collaboration avec Hélène Brassard et Josiane Roulez, (IRIPI) Collège de Maisonneuve

Résumé : L'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI) du Collège de Maisonneuve est l'un des trois nouveaux Centres collégiaux de transfert de technologie dans le domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN). Le projet de recherche de l'IRIPI mise sur le transfert de connaissances et le partage des expertises afin de mettre en œuvre des pratiques sociales novatrices destinées à améliorer l'intégration professionnelle des immigrants. En intervenant à la fois en direction des immigrants et des milieux de travail, l'Institut contribue à l'effort collectif face au défi de l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail et à la société québécoise.

Alors que le Québec renforce ses objectifs en matière d'immigration afin de combler sa pénurie de main d'œuvre, il mise sur l'attraction d'immigrants répondant aux critères du marché du travail. Toutefois, les immigrants admis connaissent des difficultés particulières d'intégration professionnelle. Afin de trouver des solutions novatrices à ces difficultés, un nouvel institut de recherche a été créé : l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI). L'IRIPI est l'un des trois nouveaux Centres collégiaux de transfert de technologie dans le domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN) reconnus par le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport du Québec en mai 2009. Comme tous les autres CCTT, l'IRIPI vise le transfert de connaissances vers les milieux socio-économiques à partir des résultats de recherche appliquée et est rattaché à un collège d'enseignement général et professionnel (cégep) - en l'occurrence le Collège de Maisonneuve, un établissement d'enseignement postsecondaire québécois. Toutefois, à la différence des autres CCTT, qui sont spécialisés

dans des domaines technologiques, les CCTT-PSN sont les premiers à œuvrer en sciences humaines et sociales. L'IRIPI a ainsi pour objectif, à partir d'activités de recherche appliquée, de contribuer à l'intégration professionnelle des immigrants en suscitant, favorisant et généralisant des pratiques sociales novatrices afin de répondre aux besoins et aux enjeux établis par les différents acteurs du domaine. Il lui faut également s'assurer que ses activités aient des retombées sur la formation collégiale.

L'intégration professionnelle des immigrants au Québec : une situation difficile

Parmi les objectifs affichés de la politique d'immigration québécoise, figurent le renouvellement de la population active et la réponse aux besoins de l'économie en termes de main d'œuvre. Pourtant, si des recherches montrent une tendance globalement positive corrélée à la durée de présence au Québec (à l'exception de certaines communautés d'origine nationale particulière) (Renaud et al. 2003),

plusieurs indicateurs démontrent les difficultés rencontrées par les immigrants dans leur intégration au marché du travail québécois. En premier lieu, le taux de chômage des immigrants récents (arrivés dans les cinq années précédentes) est important. Selon les chiffres mentionnés par M.-T. Chicha et É. Charest, à Montréal, où se concentre la très grande majorité des immigrants, ce taux était, en 2001, de 20,9 % ; en 2006, il s'élevait à 18,1 %. Si ce taux tend à diminuer avec la durée de présence au pays, il reste très supérieur à celui des Montréalais nés au Canada (Chicha et Charest, 2008 : 7). En second lieu, toujours selon ces auteurs, la population immigrante connaît un processus de déclassement professionnel important (Chicha et Charest, 2008 : 7). Selon le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre - Personnes Immigrantes (CAMO-PI), « les personnes immigrantes occupent un emploi dont le niveau de compétence associé ne correspond pas à leur scolarité, dans des proportions plus élevées que ce qui est observé pour les personnes nées au Canada. À titre d'exemple, dans la RMR¹ de Montréal, 51,0 % des personnes immigrantes qui détiennent un diplôme universitaire (...) occupent un emploi qui ne correspond pas à leur scolarité (...), alors que cette proportion est de 38,5 % pour ce qui est des personnes nées au Canada ayant la même scolarité (...) » (CAMO-PI, 2007 : 179). Enfin, selon J.-M. Cousineau et B. Boudarbat, au Québec comme dans le reste du Canada, les salaires des personnes immigrantes se sont fortement détériorés entre 1981 et 2001 « malgré une hausse du niveau de qualifications » (Cousineau et Boudarbat, 2009 : 244).

Ces phénomènes ne peuvent s'expliquer seulement par des facteurs économiques. Par exemple, certaines études ont mis en exergue le fait que la détérioration des indicateurs de l'intégration professionnelle des immigrants au Québec n'est pas due à un effet de conjoncture

¹ Selon Statistique Canada, les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont constituées de plusieurs municipalités situées autour d'un grand centre urbain qui compte 100 000 habitants et plus.

économique (Cousineau et Boudarbat, 2009). En effet, les causes évoquées pour expliquer la faible performance des immigrants sur le marché du travail et les difficultés rencontrées sont multiples et font de l'intégration professionnelle des immigrants une « problématique complexe » (Chicha et Charest, 2008 : 9). Parmi ces causes, la reconnaissance des diplômes étrangers sur le marché du travail, le manque d'expérience de travail canadienne - et, réciproquement, la non-reconnaissance, par les employeurs, de l'expérience acquise à l'étranger - et la discrimination sont proéminentes (Chicha et Charest, 2008 : 10-15).

L'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants du Collège de Maisonneuve

Les obstacles ou difficultés marquant l'intégration professionnelle des immigrants sont l'objet d'interventions de la part d'un nombre important d'acteurs. Ces derniers sont divers tant du point de vue de leur nature que de leur action. Ainsi, plusieurs institutions (ministères, centres de recherche, universités etc.) et organismes communautaires œuvrent déjà afin de faciliter l'intégration des immigrants au sein de la société québécoise. Les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps), parce qu'ils dispensent des programmes de formation afin de délivrer des diplômes techniques - et notamment des programmes courts de formation (attestations d'études collégiales, ou AEC) explicitement axés sur l'intégration professionnelle, constituent un lieu de formation pour de nombreux immigrants. En ce sens, les cégeps sont des acteurs de première ligne en matière d'intégration des immigrants. C'est pourquoi, depuis une vingtaine d'années, ils ont mis en place de nombreuses mesures en matière d'intégration scolaire des immigrants, développant ainsi une expertise particulière.

À titre d'exemple, le Collège de Maisonneuve accueille une population importante d'immigrants parmi ses étudiants. Ainsi, selon les résultats

d'une recherche interne, la proportion d'étudiants immigrants fréquentant les divers programmes de l'Institut de chimie et de pétrochimie du Collège de Maisonneuve s'élève à 49 %. Dans les programmes d'AEC, ce taux est de 71 %. Afin de répondre aux besoins de cette population, le Collège a donc développé de nombreux projets ou dispositifs en matière d'intégration des immigrants. Parmi ceux-ci, le programme d'activités Vers des passerelles interculturelles a été instauré à l'Institut de chimie et de pétrochimie, dont les étudiants et le personnel viennent de tous les horizons. Le programme, financé par trois caisses Desjardins de l'Est de Montréal, a notamment pour but de favoriser l'intégration des étudiants issus de l'immigration et l'adaptation à la diversité culturelle. Le Collège dispose également d'un service d'aide en français dédié à la clientèle immigrante, et il offre un programme de reconnaissance des acquis et des compétences pour les dentistes formés hors du Québec. De plus, le Service de coopération internationale du Collège, fondé il y a plus de 20 ans, possède une longue expérience en communication interculturelle.-

Or, la spécificité particulière d'un collège d'enseignement général et professionnel est qu'il constitue, de par l'organisation des stages en milieu de travail, une interface entre la formation et le marché du travail, ce qui lui confère une position privilégiée pour agir à la fois auprès des personnes immigrantes et auprès des acteurs du marché de l'emploi. Ce constat a présidé à la création de l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants au sein du Collège de Maisonneuve.

La mission de l'IRIPI est de soutenir le processus d'intégration des personnes immigrantes en milieu scolaire, en milieu de stage et en milieu de travail. La place privilégiée qu'il occupe, c'est-à-dire un centre de recherche appliquée en milieu collégial, lui permet de se situer au croisement de ces trois axes et de jouer un rôle à la fois en termes de recherche appliquée et de transfert de connaissances vers les différents acteurs

qui œuvrent, sur le terrain, dans le domaine de l'intégration professionnelle des immigrants.

Transfert de connaissances et partage de l'expertise en vue de la mise en place de « pratiques sociales novatrices »

Afin de bien saisir l'originalité et la pertinence du projet de recherche de l'IRIPI, il est nécessaire de se référer au cadre qui a présidé à sa création. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec définit ainsi le rôle d'un CCTT-PSN : « Les CCTT dans le domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN) constituent des agents de transfert et de valorisation de la recherche. Ayant pour but ultime le développement social, ils sont des lieux de recherche interdisciplinaire appliquée qui visent la satisfaction des besoins des milieux utilisateurs et la résolution de problèmes et d'enjeux sociaux exprimés par ces milieux. En relation constante avec les milieux de pratique, les CCTT-PSN offrent à ceux-ci du soutien, notamment en matière de prévention, par le transfert des connaissances et la formation. Ils s'associent à différents partenaires tels que des institutions, des organisations ou des communautés afin de susciter de nouvelles pratiques sociales » (Québec, 2008 : 1).

Le mandat de l'IRIPI consiste donc, en tant que CCTT-PSN, à répondre aux besoins ciblés par les organisations œuvrant dans le domaine de l'intégration professionnelle des immigrants (entreprises, organismes publics, parapublics ou communautaires, cégeps, centres de formation professionnelle, ordres professionnels, etc.) et à mettre au point des recherches faisant appel à diverses disciplines et outils des sciences sociales en fonction des problématiques identifiées. Les services offerts sont donc les suivants : veille, recherche appliquée, conseil, soutien, transfert de connaissances et diffusion des initiatives mises au point. Ces services doivent viser, à terme, la mise en place de pratiques sociales novatrices – des pratiques reposant sur l'innovation produite par

la recherche - destinées à améliorer l'intégration professionnelle des immigrants.

L'implantation de pratiques sociales novatrices implique nécessairement un travail de partenariat avec les organismes œuvrant sur le terrain de l'intégration professionnelle des immigrants tant pour définir les besoins et les outils de recherche que pour mettre en place les changements nécessaires. En ce sens, la recherche menée par l'IRIPI peut être de deux sortes. Il peut s'agir, d'une part, de recherches appliquées, au sens propre du terme, destinées à informer des décideurs à partir de résultats scientifiques (existants ou produits ad hoc) en vue de mettre en œuvre un changement. Il s'agit donc de recherches dont l'objectif est une aide à la décision afin d'implanter des pratiques sociales novatrices. D'autre part, la recherche peut être de type « recherche-action », c'est-à-dire mêler plus étroitement la recherche et l'action en réunissant les communautés touchées, les acteurs impliqués, les décideurs et les chercheurs dans un processus commun de recherche et d'apprentissage. Dans cette deuxième variante, le changement est incorporé directement dans le devis de recherche². Dans les deux cas, la recherche - tout en respectant les normes de la recherche universitaire en sciences sociales - est orientée par les exigences des utilisateurs ainsi que la nécessité et la volonté d'effectuer des changements dans leur milieu, plutôt que par celles des milieux de recherche.

Les premiers projets de recherche ou d'intervention en matière de transfert de connaissances de l'IRIPI ont ainsi été définis à partir des besoins exprimés par plusieurs acteurs (organismes communautaires, cégeps, comités sectoriels de main d'œuvre, réseau de centres de recherche, entreprises) et témoignent d'une diversité d'approches et d'outils conceptuels et méthodologiques.

² Nous tenons à remercier Michel Trépanier, professeur à l'Institut national de la recherche scientifique - Urbanisation, Culture, et Société, de nous avoir aidés à préciser cette notion.

Du point de vue des retombées sur le milieu collégial, le rôle de l'IRIPI est triple. En premier lieu, l'IRIPI a pour objectif d'appuyer et d'affiner les solutions déjà mises en place au Collège de Maisonneuve - puisque celui-ci a élaboré plusieurs projets pour faciliter l'intégration culturelle des immigrants - en complémentarité avec d'autres services (tel le comité interculturel) ainsi que dans d'autres collèges. Par ailleurs, les cégeps constituent des milieux de travail au même titre que d'autres administrations ou entreprises. De par son insertion au sein du réseau collégial, l'IRIPI est en mesure d'appuyer les cégeps pour ce qui touche à l'intégration professionnelle des immigrants au sein de ce milieu de travail. En second lieu, l'expertise développée par l'IRIPI peut susciter de nouvelles pratiques destinées à compléter la formation dispensée aux immigrants dans les collèges en vue de faciliter leur intégration au marché du travail. Enfin, parce que l'IRIPI est étroitement impliqué dans la vie du Collège de Maisonneuve, les étudiants pourront réaliser des micro-recherches dans le cadre d'un cours, et les enseignants pourraient apporter leur contribution en réalisant des projets de recherche ou en offrant de la formation en entreprise.

La gouvernance de l'IRIPI traduit ces différents enjeux et objectifs. Le comité d'orientation de l'IRIPI rassemble ainsi des organisations de référence en matière d'intégration professionnelle des immigrants : une direction régionale du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de recherche scientifique (INRS-UCS), le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), le Cégep de Trois-Rivières et un représentant du domaine de la chimie. Le directeur général du Collège de Maisonneuve et le Directeur des études complètent ce comité, démontrant la grande importance qu'accorde Maisonneuve au nouvel institut.

Conclusion

Afin de répondre aux difficultés particulières rencontrées par les immigrants dans leur processus d'intégration professionnelle, le Québec s'est doté d'un centre de recherche, l'Institut sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI), relevant d'un type nouveau : celui de Centre collégial de transfert de technologie en pratiques sociales novatrices (CCTT PSN). Intégré au Collège de Maisonneuve, sa position particulière de centre de recherche appliquée au sein du réseau collégial lui permet d'intervenir à la fois en direction des immigrants et des milieux de travail. Et il entend œuvrer en concertation avec les nombreux organismes ou institutions dont les interventions de différentes natures touchent les populations immigrantes.

Références

CAMO-PI (Comité d'adaptation de la main d'œuvre - Personnes immigrantes). 2007. *Portrait de la situation des personnes immigrantes actives salariées dans l'ensemble des secteurs d'activité économique pour la région métropolitaine de recensement de Montréal et l'île de Montréal, résultat d'une analyse statistique*. En ligne <http://www.camo-pi.qc.ca/images/Analyse%20statistique.pdf>.

Chicha, Marie-Thérèse et Éric Charest. 2008. « L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal », *Choix-IRPP*, vol. 14, n° 2.

Cousineau, Jean-Michel et Brahim Boudarbat. 2009. « La situation économique des immigrants au Québec », *Relations industrielles / Industrial Relations*, vol. 64, n° 2, p. 230-249.

Québec. Ministère de l'Éducation, du loisir et du sport. 2008. *Centres collégiaux de transfert de connaissances - pratiques sociales novatrices*. Guide de présentation d'une demande de reconnaissance. En ligne :

http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/cctt/Guide_reconnaissance-PSN.pdf.

Renaud, Jean, Victor Piché et Jean-François Godin. 2003. « L'origine nationale et l'insertion économique des immigrants au cours de leurs dix premières années au Québec », *Sociologie et Sociétés*, vol. 35, n° 1, p. 165-184.

Franciser plus tôt, franciser plus, franciser mieux les personnes immigrantes

LOUISE CANTIN

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec

Résumé : L'offre de services en matière de francisation des personnes immigrantes adultes a grandement évolué depuis la création du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec. Cet article résume l'évolution des services de francisation offerts aux clientèles immigrantes à l'étranger et au Québec.

Introduction

Depuis 40 ans, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) offre aux personnes immigrantes adultes non francophones des cours de français gratuits et des conditions d'apprentissage très variées. Créés en 1969, les centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) ont en effet offert des services de francisation aux personnes immigrantes nouvellement arrivées au Québec. À cette époque, la formation donnée par ces centres se faisait en continu à temps complet ou à temps partiel sur une période de trente semaines. Cette formule avait pour effet de limiter les liens entre les lieux de formation et les autres services que devaient utiliser les personnes immigrantes dans leur démarche d'intégration. Elles se trouvaient souvent isolées, car la fréquentation des COFI favorisait peu les contacts avec les milieux de formation francophones.

En 1998, selon les recommandations formulées par un Groupe de travail externe sur la révision de l'offre de service,¹ le MICC remaniait les services en francisation et l'organisation pédagogique de

façon à ce que celle-ci soit mieux adaptée à la clientèle immigrante, de plus en plus scolarisée, et à la diversité des parcours d'insertion socioprofessionnelle. Les COFI ont été fermés à l'été 2000. Les cours du MICC étaient offerts dans les Carrefours d'intégration, qui venaient d'être mis en place, et chez des partenaires institutionnels francophones (collèges et universités) et des partenaires du milieu communautaire. Durant l'année 2004, le MICC a créé la Direction générale de la francisation. Les personnes immigrantes ont dès lors été toutes dirigées vers les établissements d'enseignement et les organismes communautaires, vers des milieux de formation correspondant à leur niveau de scolarité.

Parallèlement à l'offre de services du MICC, les commissions scolaires sont aussi très présentes en francisation. Qu'elles soient à Montréal ou dans les autres régions du Québec, les commissions scolaires donnent des cours de français aux personnes immigrantes, certaines après entente avec le MICC, d'autres à leur propre initiative, et ce, dans le cadre de leurs activités d'éducation des adultes et de formation continue.

Avec la hausse des niveaux d'immigration et l'augmentation, depuis quelques années, du niveau de scolarité des personnes admises ou sélectionnées par le Québec, l'offre de francisation

¹ Pour une francisation et une insertion sociale et économique réussies des nouveaux arrivants et des non-francophones, Groupe de travail externe sur la révision de l'offre de service en francisation, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 1998.

a été renforcée pour répondre davantage aux besoins des personnes immigrantes. Le MICC a élaboré et offert des cours de français plus flexibles et mieux adaptés aux besoins spécifiques de différentes clientèles. Depuis le début des années 1990, rappelons que le Québec assume, dans le cadre de l'Accord Canada-Québec², le contrôle de son immigration et qu'il doit offrir des services similaires à ceux donnés dans d'autres provinces canadiennes. C'est à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'Accord que le gouvernement du Québec s'est doté d'un Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration³. La francisation des personnes issues de l'immigration est devenue un incontournable pour que celles-ci puissent contribuer à la pérennité du fait français au Québec.

C'est dans cette foulée que de nouvelles mesures gouvernementales ont été annoncées en avril 2008. Ces mesures veulent répondre, d'une part, à la hausse des niveaux d'immigration pour la période 2008-2010 et, d'autre part, aux préoccupations de la population québécoise en général. Elles visent trois objectifs : franciser plus tôt, dès l'étranger, franciser plus en rejoignant de nouvelles clientèles et franciser mieux en arrimant le contenu des cours à des besoins particuliers de manière à favoriser l'atteinte de niveaux de compétence plus élevés en français.

Franciser plus tôt

À l'étranger, le MICC a développé, depuis les cinq dernières années, un réseau de partenariats avec différents organismes spécialisés auprès desquels il invite les personnes candidates déjà sélectionnées par le Québec à débiter leur apprentissage du français ou à perfectionner leur connaissance avant même leur départ du

pays d'origine. Le MICC a également mis en ligne, en avril 2008, un cours de français de stade intermédiaire accessible gratuitement aux personnes candidates sélectionnées. Ces initiatives veulent permettre aux personnes de profiter de la période de temps entre l'obtention de leur certificat de sélection du Québec (CSQ) et de leur visa canadien pour se familiariser avec la langue et la société québécoises.

Réseau de partenaires à l'étranger

Des activités de promotion et de recrutement sont déployées dans les pays où se trouvent des personnes candidates à l'immigration, ayant un profil socioprofessionnel intéressant, mais n'ayant pas le français comme langue maternelle. Ainsi, le MICC s'est bâti une solide collaboration avec les Alliances françaises. Ces dernières constituent un réseau mondial bien développé et sont présentes dans de nombreux pays où le Québec souhaite recruter des personnes immigrantes. Au 31 octobre 2009, le MICC avait signé 86 ententes avec des Alliances françaises, des Centres culturels français et d'autres instituts français. Un fonds documentaire sur la langue, la culture et les valeurs communes québécoises est envoyé à chaque nouveau partenaire pour qu'il puisse adapter la formation aux réalités du Québec. Plus de 3 600 candidats ont été référés à ces partenaires afin de leur donner l'opportunité de parfaire leur connaissance du français. Depuis le 1^{er} avril 2009, le MICC rembourse, aux personnes détenant déjà un CSQ, jusqu'à un maximum de 1 500 \$, les coûts des cours de français suivis dans le réseau des partenaires du MICC. La demande de remboursement doit se faire après leur arrivée au Québec.

Enfin, en 2008 et 2009, en collaboration avec le ministère des Relations internationales et le MELS, le MICC a accordé une soixantaine de bourses à des enseignants ou responsables pédagogiques de partenaires à l'étranger pour leur permettre de participer à un stage d'été en langue, culture et société québécoises à l'Université de Montréal.

2 Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (Accord Gagnon-Tremblay-McDougall, février 1991).

3 Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, ministère des Communautés culturelles et de l'immigration du Québec, 1990.

Les participants à ces deux stages provenaient d'environ 25 pays. Ils sont maintenant mieux outillés pour intégrer encore plus de contenus québécois dans leur enseignement du français à l'étranger.

Cours de français en ligne de stade intermédiaire

Le cours de francisation en ligne (FEL) est un cours de stade intermédiaire, les personnes devant déjà avoir une connaissance du français pour s'y inscrire. L'inscription se fait automatiquement et l'entrée des étudiants et étudiantes est continue. La promotion du cours de FEL se fait notamment dans les bureaux d'immigration Québec à l'étranger. Le personnel du MICC invite les personnes immigrantes dont la langue maternelle n'est pas le français à approfondir leurs compétences en français et à se familiariser avec la société québécoise et ses valeurs communes. En 2008-2009, 2 012 personnes y ont été inscrites.

De même, le cours de FEL est offert au Québec depuis le 30 juin 2009. Il est prévu que des cours de stade avancé et des modules de français spécialisés pour certains domaines professionnels, notamment ceux de la santé, de l'ingénierie, du droit, de l'administration et des affaires, soient aussi développés en ligne et implantés en 2009-2011. Les grands objectifs du MICC dans ce domaine sont de rejoindre plus efficacement des clientèles qui ont plus difficilement accès à des cours ou qui sont moins touchées par ses services traditionnels de francisation, de leur permettre un apprentissage du français à des niveaux plus avancés et de favoriser la francisation des personnes immigrantes formées à l'étranger qui ont fait des démarches auprès d'un ordre professionnel.

Une Banque d'exercices de français en ligne enrichit cette formation. Elle est accessible à toutes les personnes à l'étranger et au Québec voulant parfaire leur apprentissage du français, sur le site Internet du MICC. Elle compte près de

1 200 exercices de français de différents niveaux de difficulté. Il y a chaque année environ 250 000 visites du site et plus de 81 000 utilisations des exercices.

Enfin, le cours de FEL s'inscrit totalement dans les orientations stratégiques du MICC et rejoint les objectifs de modernisation de l'État. La qualité du cours et l'expertise des professeurs et des professionnels de la Direction générale de la francisation ont été reconnues par divers organismes. Le cours a ainsi obtenu les prix suivants :

- Prix d'excellence 2009, gouvernement en ligne de l'Institut d'administration publique de Québec;
- Mérite du français 2009 dans les technologies de l'information de l'Office québécois de la langue française, catégorie grande organisation;
- Prix d'excellence et d'innovation 2009 en conception pédagogique du Réseau canadien pour l'innovation en éducation;
- Finaliste pour le prix OCTAS 2009 dans la catégorie « Le français dans les technologies de l'information ».

Franciser plus de personnes immigrantes

Au Québec, le MICC offre différentes formules de cours en classe qui visent à la fois l'apprentissage du français, l'intégration à la société québécoise et la connaissance des valeurs communes. Chaque année, le MICC rejoint de cette façon plus de 20 000 personnes dans l'ensemble de ces cours. Ces dernières peuvent sous certaines conditions obtenir un soutien financier pour suivre la formation.

Des cours de français sont donnés à temps complet par des partenaires du MICC, universités, cégeps, organismes communautaires et commissions scolaires dans la plupart des régions du Québec. Tous offrent ces cours avec le soutien financier du MICC.

Il existe deux programmes, l'un général pour les personnes immigrantes scolarisées et l'autre, adapté pour les personnes immigrantes peu scolarisées ou peu alphabétisées. Les objectifs des deux programmes sont d'amener les personnes immigrantes à communiquer en français dans les situations de vie quotidienne. Le programme général est offert selon une formule en trois cours à temps complet, de niveaux progressifs, d'une durée de 11 semaines chacun sur une base de 30 heures par semaine. Le programme adapté comporte quatre cours d'une durée de 11 semaines, à raison de 25 heures par semaine. En 2008-2009, le MICC a rejoint 10 240 étudiants dans ces cours réguliers à temps complet.

Le programme général est aussi offert à temps partiel, avec une intensité variant de quatre à 12 heures par semaine, et est disponible de jour, de soir ou de fin de semaine. Les cours à temps partiel sont principalement offerts par les partenaires communautaires du MICC. En 2008-2009, le MICC a rejoint 9 705 étudiants au moyen de cette formule.

Depuis plusieurs années, le MICC donne également des cours de français en milieu de travail pour répondre aux besoins des travailleuses et travailleurs immigrants qui n'ont pu bénéficier des formules de formation usuelles à temps complet ou à temps partiel. Au fil des ans, le MICC a rejoint un nombre important d'entreprises et de travailleuses et travailleurs dans plusieurs secteurs d'activité économique. Dans le but d'intensifier ses interventions, le MICC a développé un partenariat fructueux avec les principaux intervenants concernés par la francisation en entreprise dans les milieux gouvernemental, institutionnel, patronal, syndical et communautaire. Des ententes de promotion de la francisation et de recrutement de clientèles et d'employeurs ont été conclues avec les comités sectoriels de main-d'œuvre du textile et de la plasturgie, la Fédération des travailleurs du Québec, la Confédération des syndicaux nationaux ainsi que la Chambre de commerce du Montréal

métropolitain. En outre, depuis mars 2008, un crédit d'impôt pour la francisation en milieu de travail a été instauré par le ministère des Finances. Ce crédit d'impôt est complémentaire de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main d'œuvre et au crédit d'impôt pour la formation de la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier. En 2008-2009, le Ministère a rejoint 574 travailleurs et travailleuses immigrants dans 22 entreprises au moyen de cette formule.

Enfin, deux Centres d'autoapprentissage du français (CAF) situés à Montréal et à Québec visent les travailleurs et travailleuses qui ont un emploi et les entreprises qui les embauchent. Les CAF permettent une plus grande flexibilité et une plus grande accessibilité aux services de francisation ainsi qu'un suivi personnalisé. D'avril 2008 à mars 2009, les CAF ont rejoint quelques centaines de participants.

Franciser mieux

Au début des années 2000, les services existants offraient peu de réponses à des besoins plus spécifiques des clientèles immigrantes ayant fait des études supérieures, devant répondre à des exigences professionnelles plus élevées à l'égard de la connaissance de la langue ou ayant des besoins linguistiques particuliers sur le marché du travail. L'offre de services en francisation devait être revue, améliorée et élargie pour répondre à ces besoins langagiers spécifiques et pour permettre à ces nouvelles clientèles de se franciser mieux et plus en profondeur, d'acquérir une maîtrise plus grande du français et de faciliter l'accès à un ordre professionnel. L'offre de services devait par conséquent présenter plus de souplesse et s'adapter aux différents parcours d'intégration linguistique et professionnelle des personnes immigrantes. L'offre devait également devenir un levier de motivation pour l'apprentissage et l'usage du français, pour ainsi faciliter l'intégration au marché du travail et à la société québécoise.

C'est dans ce contexte que l'offre de service s'est diversifiée et que des cours spécialisés se sont ajoutés, tels que communication orale, français écrit et cours pour les personnes candidates à des ordres professionnels, comme les infirmiers et infirmières, les professionnels et professionnelles des domaines de la santé, de l'ingénierie, des sciences appliquées et de l'administration, du droit et des affaires. Les nouveaux cours ont été élaborés en collaboration avec des partenaires du MICC, des universités et des cégeps. Ils sont offerts à temps partiel depuis l'automne 2006 et à temps complet depuis l'automne 2008. Certains de ces cours sont aussi offerts dans le cadre d'une formation menant à une attestation d'études collégiales (A.E.C.) ou à une formation d'appoint en milieu collégial.

La francisation : L'optimisation des services

Le gouvernement du Québec souhaite donner aux personnes immigrantes les moyens de réussir leur intégration en français. La connaissance du français est une des clés pour accéder plus facilement et rapidement au marché du travail et pour s'intégrer à la société québécoise. Elle permet également une meilleure connaissance des valeurs communes et de la culture québécoise. Enfin, elle favorise une plus grande participation à la vie collective, encourage un sentiment d'appartenance et constitue ainsi un facteur de rétention au Québec.

Pour assurer alors une meilleure cohérence des interventions en francisation, accroître l'efficacité de son offre de services et optimiser la capacité d'accueil des services au plan gouvernemental, le MICC et le MELS travaillent actuellement à l'harmonisation de leurs offres de service respectives de francisation à l'intention des personnes immigrantes. Ainsi les deux ministères adopteront une même base pour l'évaluation des compétences en français et un même programme cadre de formation. En outre, le MICC, le MELS et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité

social instaureront un guichet unifié d'accès aux services de francisation. Ainsi, les opérations relatives à l'évaluation des compétences en français, à la détermination de l'aide financière et au choix de l'établissement d'enseignement le plus approprié seront centralisées durant l'année 2010-2011.

Toutes ces innovations maximiseront l'utilisation des ressources en francisation et assureront une équité dans les services offerts aux personnes immigrantes.

À propos de l'auteure

Louise Cantin, conseillère experte en francisation, travaille au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) depuis plusieurs années. Elle a d'abord enseigné le français aux personnes immigrantes et ensuite a été conseillère pédagogique. Elle a participé au développement des deux programmes d'intégration linguistique du MICC, à l'intention des personnes immigrantes scolarisées et peu scolarisées. Elle a aussi supervisé, à titre de chargée de projet, une équipe de concepteurs et de rédacteurs pour l'élaboration du matériel didactique Québec Atout. En tant qu'experte en élaboration de programmes, de guides et de matériels didactiques, elle collabore actuellement, à titre de responsable pour le MICC, au développement, avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), du programme cadre national de formation en français à l'intention des personnes immigrantes adultes scolarisées. Mme Cantin a publié quelques articles sur la francisation des personnes immigrantes et a également agi à titre de conférencière dans ce domaine.

Les Programmes d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français au Québec

ZITA DE KONINCK

Université Laval

FRANÇOISE ARMAND

Université de Montréal

Avec la collaboration de Lisa-Marie Lamothe, Tresa Murphy, Audrey Noël, Rita Saboundjian et Amina Triki

Résumé : Nous présenterons dans cet article les résultats préliminaires d'une recherche visant à décrire, à travers le Québec, les modèles de services destinés aux élèves allophones immigrants nouvellement arrivés ou issus de l'immigration. Les données analysées ont été recueillies, au moyen d'un questionnaire en ligne et d'entrevues téléphoniques, auprès des responsables de ce dossier dans 34 commissions scolaires au sein de 13 régions dans tout le Québec. Ces données ont permis de constater qu'une variété de modèles est en place dans l'ensemble de la province, sans pour autant que cette variété soit observable au sein d'une même région. Dans les faits, les élèves ne reçoivent pas nécessairement de soutien dans des proportions comparables, ce qui pose la question de l'équité en termes de fréquence et de durée des services pour l'ensemble de ces élèves immigrants allophones.

Introduction

En 2008, le Québec a accueilli 45 264 nouveaux immigrants, parmi lesquels plus de la moitié ont déclaré connaître le français (ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), 2009). À quelques exceptions près, leurs enfants ont été scolarisés dans le réseau francophone (depuis la « loi 101 » de 1977) et ont eu, selon le cas, l'occasion soit de poursuivre leur apprentissage en français langue maternelle ou première¹ ou de faire du français la 2^e voire

la 3^e langue de leur répertoire langagier. Au fil des années, cette situation linguistique a fait que plus de 50 % des allophones « enfants de la loi 101 » qui font partie de la cohorte des jeunes adultes de 25-34 ans résidant au Québec en 2006 parlent leur langue maternelle, le français et l'anglais, ce qui en fait, à tout le moins, des trilingues (Gauthier et Girard, 2008, p. 87).

En septembre 2008, dans les écoles primaires et secondaires de l'île de Montréal (Comité de gestion de la taxe scolaire, 2009, p.1), la proportion d'élèves dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais (39,5 %) devance celle des élèves dont la langue maternelle est le français (39,0 %). L'arabe, l'espagnol, l'italien, le créole et le chinois constituent les principales langues parlées par cette population allophone.

¹ La langue maternelle est la langue acquise, de façon naturelle, dès le plus jeune âge par simple interaction avec la mère (étymologie du mot) ou plus largement avec l'environnement familial et qui est encore comprise. C'est la langue dans laquelle s'est organisée la fonction langagière. La langue première est celle que la personne utilise le plus souvent et dans laquelle elle se sent le plus à l'aise. Elle a pu être acquise ou apprise dans un cadre formel (langue de scolarisation).

Par ailleurs, sur le nombre d'élèves scolarisés au préscolaire 5 ans, primaire et secondaire dans les écoles québécoises en 2007-2008 (1 047 394 - incluant le privé), 17 485 élèves², majoritairement des nouveaux arrivants, ont été identifiés comme devant bénéficier de soutien à l'apprentissage du français (SAF) (attribution d'une cote SAF).

La région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR) continue de compter une importante proportion des immigrants résidant au Québec, soit 86,9 % (MICC, 2009). Plus précisément, c'est dans les écoles de l'île de Montréal que se trouvent la plupart des élèves ayant reçu cette cote administrative SAF (11 492, soit 66 % du pourcentage total).

Rappel historique des services offerts aux élèves allophones immigrants nouvellement arrivés ou issus de l'immigration

Avant 1997, différents modèles de services étaient offerts, chacun permettant d'obtenir un financement spécifique pour l'élève ciblé : classes d'accueil fermées pour les élèves allophones nés à l'extérieur du Québec, classes de francisation pour les élèves allophones nés au Québec, mesures spéciales lorsque le nombre d'élèves allophones était insuffisant, notamment en région, et soutien linguistique pour les élèves intégrés en classe ordinaire après la classe d'accueil ou de francisation. Depuis 1997, ces différents modèles ont été regroupés sous l'appellation de Programme d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (PASAF). Ainsi, en vertu de la Loi sur l'instruction publique, tout élève non francophone, qui reçoit des services éducatifs en français pour la première fois (qu'il soit né au Québec ou à l'extérieur) et dont la connaissance de la langue française ne lui permet pas de suivre normalement

l'enseignement offert, peut recevoir des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. « Les organismes scolaires ont le devoir d'offrir les services les mieux adaptés aux élèves non francophones. Ces services peuvent prendre diverses formes, qui incluent l'organisation de classes d'accueil, mais ne s'y limitent pas » (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), 2009). Le financement est accordé pour une durée qui dépend du niveau de scolarité de l'élève lors de sa première inscription : dix mois pour le préscolaire, vingt mois pour le primaire et trente mois pour le secondaire.

Les décisions concernant la durée du soutien à l'apprentissage du français (10, 20 ou 30 mois selon le niveau scolaire), quel que soit le modèle de service, sont assujetties au cadre de financement du PASAF, mais sont également prises en fonction des besoins spécifiques de l'élève, dans la mesure où les modalités de gestion de l'enveloppe budgétaire dans les commissions scolaires, les réseaux, voire les écoles, l'autorisent. En effet, si, par exemple, un élève allophone du préscolaire qui est intégré sans soutien dans une classe ordinaire « n'utilise » pas le budget qui lui est octroyé, ce montant peut alors être transféré à un autre enfant du primaire qui, lui, rencontre des difficultés et a besoin de services de soutien à l'apprentissage du français pour une période excédant les 20 mois que dure la mesure.

Ces modalités de financement n'étant plus liées au type de service offert, elles permettent aux commissions scolaires de pratiquer une gestion plus autonome et autorisent les équipes éducatives responsables à mettre en place des modèles de service plus souples, mieux adaptés au profil des élèves. Elles ne remettent aucunement en question le maintien du modèle des classes d'accueil fermées, une crainte exprimée par certains enseignants en 1997 avec l'apparition du PASAF. La classe d'accueil fermée demeure un modèle tout à fait adéquat pour un grand nombre d'élèves, à condition que l'équipe éducative soit consciente que ce modèle constitue un passage

² Tous nos remerciements à M. Georges Lemieux, conseiller à la Direction des services aux communautés culturelles du Ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport, qui nous a fourni ces chiffres pour l'année 2007-2008 (les chiffres de l'année 2008-2009 n'étant pas encore disponibles).

vers la classe ordinaire et non une voie parallèle dans laquelle chemineraient pendant deux ou trois années trop d'élèves allophones. En effet, la fréquentation de la classe ordinaire, qui offre un contact avec des locuteurs plus experts favorisant ainsi des échanges langagiers authentiques et qui confronte des élèves issus de l'immigration à des défis plus stimulants que ceux de la classe d'accueil sur le plan de l'apprentissage des différentes matières scolaires, constitue un facteur d'intégration et de réussite important (Armand, Beck et Murphy, 2009).

La présente étude

La question de la diversité des modèles de services offerts aux élèves allophones immigrants nouvellement arrivés par les différentes commissions scolaires dans tout le Québec a été explorée dans le cadre d'une recherche réalisée pour le MELS avec le soutien du Centre de recherche Metropolis du Québec (par Koninck et Armand, 2006-2009). Le premier volet de cette étude consistait, d'une part, à recueillir, au moyen d'un questionnaire en ligne, auprès des responsables de ce dossier dans 34 commissions scolaires (qui recevaient au minimum 10 élèves ayant la cote SAF)³ au sein de 13 régions administratives (parmi les 17 régions du Québec), des informations sur les processus de repérage et d'identification des élèves qui bénéficient d'un soutien à l'apprentissage du français, sur les modèles privilégiés d'organisation et de prestation des services pour chacun des trois ordres d'enseignement et enfin sur le suivi des élèves une fois intégrés en classe ordinaire. D'autre part, il s'agissait de sonder, lors d'entrevues téléphoniques, les perceptions de ces responsables sur ces mêmes questions. Au total, 42 entrevues téléphoniques (d'une durée de 1 h à 2 h) ont ainsi été réalisées.

Le deuxième volet de la recherche visait à approfondir notre compréhension de ces modèles

en examinant leur mise en œuvre dans un échantillon de 15 écoles à Montréal, à Québec et en région, ainsi qu'en recueillant les observations de divers acteurs du système éducatif (enfants, parents, direction d'école, enseignants des classes ordinaires, de classes d'accueil et de soutien linguistique) sur ces modèles. Au total, plus de 88 rencontres (individuelles et en groupes de consultation, parfois avec interprètes) ont ainsi été menées, rejoignant 281 acteurs.

Dans le cadre de cet article, en nous appuyant sur les résultats préliminaires obtenus à partir du questionnaire en ligne rempli par les répondants des commissions scolaires dans tout le Québec et, en partie, des entrevues téléphoniques, nous présenterons les modèles de service offerts et les conditions les plus souvent mentionnées par les acteurs pour favoriser la mise en place de ces derniers. Ces données sont traitées à partir d'un regroupement des commissions scolaires par région administrative de même qu'en fonction du nombre d'élèves allophones immigrants nouvellement arrivés qu'elles accueillent.

Résultats

Regroupement en région administrative de la clientèle

Les réponses au questionnaire en ligne fournies par les répondants des 33 commissions scolaires des 13 régions administratives de la province de Québec nous ont permis de dresser un portrait global de la concentration des élèves allophones immigrants nouvellement arrivés ou issus de l'immigration en date du 30 septembre 2005. Les régions 06 (Montréal), 13 (Laval) et 16 (Montérégie) recevaient la majorité des élèves identifiés avec la cote SAF (environ 10 000 élèves répartis dans plusieurs commissions scolaires recevant en moyenne plus de 1000 élèves). Parmi les régions qui accueillaient en moyenne entre 350 et 450 de ces élèves immigrants se trouvent la région 03 (Capitale-Nationale), la région 05 (Estrie) et la région 07 (Outaouais). Suivent

³ Une commission scolaire n'a pas répondu au questionnaire, ce qui porte le total à 33.

ensuite celles recevant entre 80 et 180 élèves : la région 04 (Mauricie), la région 15 (Laurentides) et la région 17 (Centre-du-Québec). Enfin, quatre régions administratives accueillent en moyenne très peu d'élèves immigrants, soit entre 20 et 70 élèves : la région 01 (Bas St-Laurent), la région 02 (Saguenay-Lac St-Jean), la région 12 (Chaudière-Appalaches) et la région 14 (Lanaudière). Les dernières régions mentionnées sont éloignées des grands centres de population.

Modèles offerts

Afin d'élaborer le questionnaire en ligne, une première recension de modèles connus a été réalisée avec l'aide d'un comité constitué de conseillers pédagogiques en accueil et de cadres administratifs oeuvrant dans ce domaine. Les modèles suivants ont été répertoriés :

Modèle d'intégration totale avec soutien à l'apprentissage du français :

Les élèves allophones immigrants nouvellement arrivés ou issus de l'immigration suivent tous leurs cours avec les élèves de la classe ordinaire et bénéficient de soutien à l'apprentissage du français, le plus souvent sous forme de périodes au cours desquelles ils quittent la classe ordinaire pour suivre des cours avec un enseignant en soutien linguistique.

Modèle d'intégration partielle dans les classes ordinaires :

Les élèves allophones immigrants nouvellement arrivés ou issus de l'immigration suivent des cours en classe d'accueil et assistent aussi à des cours avec les élèves de la classe ordinaire.

Modèle de classe d'accueil fermée :

Les élèves allophones immigrants nouvellement arrivés ou issus de l'immigration suivent tous leurs cours en classe d'accueil.

Modèle d'intégration totale sans soutien à l'apprentissage du français :

Les élèves allophones immigrants nouvellement arrivés ou issus de l'immigration suivent tous leurs cours avec les élèves de la classe ordinaire.

Modèle de classe d'accueil fermée avec aide à l'intégration :

Les élèves allophones immigrants nouvellement arrivés ou issus de l'immigration suivent tous leurs cours en classe d'accueil et bénéficient d'aide à l'intégration de la part d'une personne-ressource (en mathématiques, en français, etc.).

Autre modèle :

Tout autre modèle ne correspondant à aucun des modèles ci-dessus.

D'entrée de jeu, il importe de distinguer, dans la lecture des résultats, la fréquence d'application du modèle à travers les 13 régions administratives du Québec et le nombre d'élèves touchés par ce modèle. En effet, étant donné la présence importante d'élèves allophones à Montréal, sur la rive sud et la rive nord, comparativement au reste de la province, le modèle principalement privilégié par ces régions touchera un nombre plus important d'élèves. De plus, il est également important de noter que les répondants ont désigné, dans le questionnaire en ligne, les modèles présents dans leur Commission scolaire, pour chacun des trois niveaux scolaires, sans préciser systématiquement l'année de cheminement considérée (première ou deuxième année pour le primaire et première, deuxième ou troisième année pour le secondaire). En d'autres termes, un modèle peut être utilisé dès la première année dans certaines régions alors qu'il n'est retenu que la deuxième ou troisième année dans d'autres régions. Enfin, on peut également souligner que les répondants n'ont pas toujours été en mesure de chiffrer le nombre d'élèves scolarisés selon l'un ou l'autre des modèles de service qui, selon eux, existaient dans leur commission scolaire ou ont indiqué par la suite, lors de l'entrevue téléphonique, ne pas connaître précisément quel

modèle était appliqué dans quelle école, la durée de l'application des modèles et le nombre d'élèves touchés. Certains répondants nous ont d'ailleurs signalé que ce n'était pas à leur niveau que nous pourrions obtenir ces chiffres mais qu'il fallait interroger les réseaux, voire même les écoles.

Ainsi, tout en gardant en tête les nuances d'interprétation qu'apportent ces précisions, nous pouvons présenter maintenant les résultats du questionnaire en ligne, fondés sur les déclarations des répondants des 33 commissions scolaires. Les données ont révélé qu'un modèle d'accueil dominait dans l'ensemble des régions administratives en date du 30 septembre 2005. Le modèle d'intégration totale dans les classes ordinaires avec soutien à l'apprentissage du français était présent à tous les niveaux scolaires dans toutes les régions accueillant des jeunes allophones immigrants, et ce, peu importe le nombre d'élèves.

En ce qui concerne, par exemple, le préscolaire 5 ans (10 mois de service), les élèves bénéficieraient généralement de ce modèle d'intégration totale avec soutien à l'apprentissage du français, dans l'ensemble du Québec à l'exception de Montréal, où l'on trouvait également le modèle de classe d'accueil fermée. Toujours pour le préscolaire, la durée du soutien linguistique, telle qu'indiquée par les répondants, serait de l'ordre de 1 h/semaine à Montréal et de 3 h/semaine dans les autres régions scolaires. Ces données sont toutefois à nuancer en termes de durée des services offerts en fonction de la disponibilité budgétaire et de la présence de personnel à qui confier cette tâche. Ainsi, il ressort qu'en région, étant donné l'absence d'enveloppe budgétaire substantielle, les services seraient offerts de façon concentrée jusqu'à épuisement des fonds, et ce, au tout début de l'intégration. Par ailleurs, dans l'une des commissions scolaires de Montréal et ses environs, l'un des répondants indique que quatre postes seulement de soutien linguistique ont été créés pour un total de plus de 200 élèves du préscolaire intégrés directement dans les classes

régulières. Est-il réaliste de croire que, dans ces conditions, la durée des services et la disponibilité des personnes-ressources permettent de répondre aux besoins des élèves allophones ?

Le second modèle d'accueil et d'intégration des élèves le plus présent dans l'ensemble de la province était le modèle d'intégration partielle dans les classes ordinaires, que l'on trouvait dans la moitié des régions administratives, essentiellement aux niveaux primaire et secondaire.

Le modèle de classe d'accueil fermée se situait au troisième rang des modèles les plus employés, présent dans sept régions, au primaire et au secondaire. Ce modèle était mis en place essentiellement dans les commissions scolaires qui recevaient en moyenne plus de 1000 élèves issus de l'immigration chaque année, et touchait par conséquent la majorité de la population des élèves immigrants nouvellement arrivés, notamment la première année, tout en étant pratiquement absent de l'ensemble des régions.

Par ailleurs, le modèle d'intégration totale sans soutien à l'apprentissage du français occupait le quatrième rang en étant présent dans cinq régions administratives, à différents niveaux scolaires. Aucun point commun entre ces régions ne pouvait expliquer les raisons de l'utilisation de ce modèle « sans soutien » offert à l'enfant.

Enfin, au dernier rang se positionnait le modèle de classe d'accueil fermée avec aide à l'intégration qui se traduit par la présence de personnes-ressources supplémentaires en classe d'accueil, seulement en vigueur dans trois régions du Québec.

Éléments qui favorisent la mise en place des services

Pour cette section, nous avons déterminé les trois facteurs les plus fréquemment sélectionnés (parmi un choix possible de sept réponses) par les

répondants du questionnaire en ligne (regroupés par région administrative) qui favoriseraient la mise en place des modèles de service dans chacune des régions. Il est à souligner que 12 des 13 régions administratives considéraient que la disponibilité des personnes-ressources était un facteur déterminant pour la mise en place des services, en particulier pour le soutien linguistique (ce facteur a été sélectionné par douze régions). En effet, les commissions scolaires devaient confier ces tâches en complément à certains enseignants du système régulier, souvent sans formation spécifique en langue seconde, ou à un enseignant ayant peu d'expérience, qui ne restait qu'une année en poste. Cet état de fait porte à s'interroger sur la qualité des services offerts et l'implication sur une période suffisamment longue des acteurs concernés.

L'autre élément qui fut tout aussi fréquemment choisi est la disponibilité budgétaire (sélectionné par 12 régions). Ainsi, plusieurs commissions scolaires ont affirmé qu'elles manquaient de financement. Certaines font alors le choix d'offrir davantage d'heures de soutien au début de l'année scolaire, contraintes par la suite de procéder à l'arrêt prématuré des services pour un élève.

Le niveau de collaboration des membres du personnel impliqué (sélectionné par neuf régions) est apparu tout aussi important. Enfin, les répondants ont également désigné, mais à une moindre fréquence, la disponibilité des places dans les classes ordinaires (sélectionné par cinq régions), le nombre suffisant d'élèves pour organiser les services (sélectionné par deux régions) et la disponibilité du matériel (sélectionné par deux régions).

Conclusion

L'exploration des modèles de service offerts dans le cadre du PASAF à l'échelle de la province, au moyen d'un questionnaire en ligne permettant de rejoindre les responsables de dossier des commissions scolaires et, par la suite, à l'aide

d'entrevues téléphoniques réalisées auprès de ces mêmes répondants, nous a permis de dégager un certain nombre de points sur lesquels il importerait de se pencher dans l'avenir afin d'améliorer la qualité des services.

Les données recueillies ont permis de constater qu'une variété de modèles est en place dans l'ensemble de la province sans pour autant que cette variété soit observable au sein d'une même région. Dans les faits, les élèves ne reçoivent pas nécessairement de soutien dans des proportions comparables. Se pose alors la question de l'équité initiale pour la réussite scolaire à venir de ces élèves allophones. En effet, selon les propos des répondants qui décrivent les modèles de service en vigueur, la densité des élèves dans certains milieux favorise leur regroupement et fait que les services qui y sont offerts peuvent avoir une durée plus longue, dans la mesure toutefois où les commissions scolaires et les écoles recrutent un personnel qualifié et font le choix d'offrir ces services. Dans d'autres milieux, notamment en région, les ressources budgétaires limitées, car associées à un nombre plus réduit d'élèves identifiés, conduisent à la réduction à quelques semaines de la durée du soutien. De plus, dans ces milieux à forte majorité francophone, plus rares sont les personnes-ressources disponibles et formées à la problématique de l'enseignement d'une langue seconde.

Dans le même ordre d'idées, le questionnement relatif aux éléments qui favorisent la mise en place des services confirme la présence d'un consensus autour de trois facteurs clés : la disponibilité des personnes-ressources pour offrir le soutien linguistique, la disponibilité budgétaire, et ce, plus particulièrement en région, de même que le niveau de collaboration des membres du personnel pour l'organisation et la mise en place des services.

Dans l'ensemble de leurs témoignages, les répondants ont également exprimé le désir que soit amélioré le soutien offert à cette clientèle

dont ils ont la responsabilité. Ainsi, plus que jamais, l'école québécoise doit porter son regard vers les services qui sont destinés aux élèves allophones immigrants nouvellement arrivés et plus largement aux élèves issus de l'immigration. Il est particulièrement important de sensibiliser chacun des acteurs du système éducatif à sa responsabilité, selon le rôle et les fonctions de chacun, à l'égard de la réussite de cette intégration à la fois linguistique, socio-scolaire et sociale.

À propos des auteures

Zita De Koninck est professeure titulaire au Département de langues, linguistique et traduction de l'Université Laval. Chercheure associée au Centre Metropolis du Québec, Immigration et Métropoles, elle s'intéresse principalement aux liens pouvant exister entre le développement des habiletés langagières orales et le développement de la littératie ainsi qu'aux modèles de services d'accueil et de francisation offerts aux élèves issus de l'immigration au Québec.

Françoise Armand est professeure titulaire au Département de didactique de l'Université de Montréal. Elle est chercheure au Centre Metropolis du Québec, Immigration et Métropoles ainsi qu'au Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM). Ses thèmes de recherches sont la lecture en français langue seconde dans des milieux pluriethniques et plurilingues, la prise en compte de la diversité linguistique et l'étude des différents modèles de services d'accueil et de francisation pour les nouveaux immigrants au Québec.

Références

Armand, F.,I.A. Beck et T. Murphy. Octobre 2009. « Réussir l'intégration des élèves allophones nouvellement arrivés », *Vie Pédagogique*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, n° 152. Accessible en ligne à l'adresse http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/viepedagogique/152/index.asp?page=dossierD_1.

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal. 2009. *Portrait socioculturel des élèves inscrits dans les écoles publiques de l'île de Montréal au 30 septembre 2008*, Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Gauthier, M., et M. Girard. 2008. *Caractéristiques générales des jeunes adultes de 25-34 ans au Québec*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 126 p. Consulté en ligne le 15 septembre 2009, à l'adresse <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/1570566>.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 2009. *Fiche synthèse sur l'immigration au Québec - Année 2008*. Consulté en ligne le 15 septembre 2009, à l'adresse http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Note_synthese_Immigration.pdf.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. 2009. *Guide de gestion des allocations pour les services aux élèves des communautés culturelles : Sommaire et nouveautés pour 2009-2010*, Direction des services aux communautés culturelles.

Le linguicisme au Québec et au Canada

RICHARD Y. BOURHIS ET NICOLE CARIGNAN
Université de Québec à Montréal (UQAM)

Résumé: Cet article aborde le phénomène de la discrimination au Canada et au Québec sous différents angles : la discrimination en emploi, les groupes les plus vulnérables, la discrimination au Québec par rapport au reste du Canada et les motifs de discrimination les plus souvent évoqués. Parmi ces derniers, le linguicisme (la discrimination visant les locuteurs d'une langue ou d'un accent différent) est une réalité assez vive. Les résultats montrent qu'il est subi surtout par les minorités anglophones au Québec, les minorités francophones hors Québec et par les allophones autant au Canada qu'au Québec.

Lorsque la discrimination vise des exogroupes ethniques, on parle de racisme. Lorsque la discrimination vise les hommes ou les femmes, on parle de sexisme. Lorsque la discrimination vise les personnes jeunes ou âgées, on parle d'âgisme. Lorsque la discrimination vise des exogroupes locuteurs d'une langue ou d'un accent différent, on parle de linguicisme. Le linguicisme institutionnel survient lorsqu'une majorité linguistique adopte des lois ou des règlements linguistiques qui imposent des traitements restrictifs ou injustes à des minorités linguistiques visées (Skutnabb-Kangas, 2000).

Au Canada comme ailleurs, la discrimination demeure un phénomène néfaste qui a des effets corrosifs sur ses victimes et qui, ultimement, déshumanise ses auteurs. Cet article aborde le phénomène de la discrimination au Canada et au Québec au moyen de quatre questions réponses.

1. Qui est victime de discrimination en emploi au Québec ?

Inévitablement, c'est le groupe dominant qui fait subir aux minorités le poids de la discrimination. Les personnes issues de l'immigration de première, de deuxième ou de troisième génération, qui se

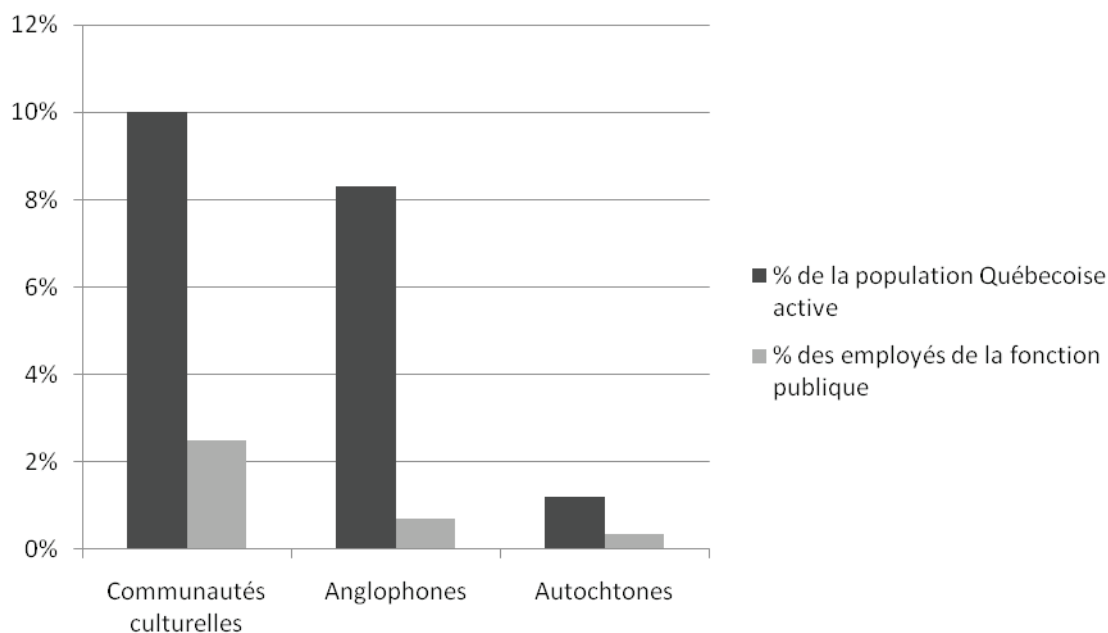
sentent rejetées par la communauté d'accueil, subissent des expériences qui freinent leur intégration économique, linguistique et culturelle. Malgré la mise en place de programmes d'accès à l'égalité, de graves lacunes existent dans le recrutement de membres des communautés culturelles au sein des administrations publiques des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux.

La figure 1 compare la population active du Québec à leur représentation dans l'administration publique du gouvernement du Québec. Par rapport à leur proportion dans la population active, les membres des communautés culturelles (10 %), les anglophones (8,30 %) et les autochtones (1,20 %) sont sous-représentés dans la fonction publique québécoise, où ils n'occupent respectivement que 2,50 %, 0,70 % et 0,35 % des postes (Secrétariat du Conseil du trésor du Québec, 2005). Cette sous-représentation ne peut pas uniquement s'expliquer par le fait que les candidats maîtrisent insuffisamment le français, manquent de compétences ou ne postulent pas d'emploi (CDPDJ, 1998).

Les résultats de plusieurs enquêtes amènent à penser que les gestionnaires de l'administration publique québécoise ont tendance à privilégier

FIGURE 1

Présence des groupes minoritaires dans la fonction publique du Gouvernement du Québec : 2003-2004



Source : Secrétariat du Conseil du Trésor (2005), *L'effectif de la fonction publique du Québec 2003-2004: Analyse comparative. Québec: sous-secrétariat au personnel de la fonction publique.*

les candidats qui partagent les mêmes repères culturels et linguistiques qu'eux (Simard, 1998). Cette tendance à favoriser les candidatures de « Québécois de souche » se manifeste tant dans le processus de sélection que dans la promotion et la rémunération (Vaillancourt, Lemay et Vaillancourt, 2007). En 2003, Joseph Facal, qui était alors président du Conseil du trésor et ministre responsable de l'administration et de la fonction publique du gouvernement péquiste, déclarait :

Si nous souhaitons une fonction publique représentative de l'ensemble des personnes qui composent le Québec aujourd'hui, il reste beaucoup de travail à faire [...] Il faut sensibiliser les gestionnaires du gouvernement qui font preuve d'une sensibilité insuffisante envers la diversité. (Le Devoir, 25 février 2003).

Des solutions pour réduire l'exclusion dans le monde du travail existent et le défi est surtout de convaincre les majorités dominantes d'appliquer

intégralement les programmes d'accès à l'égalité qui existent au Québec comme au Canada (Eid, 2009).

2. Quels sont les groupes les plus susceptibles d'être victimes de discrimination au Canada?

Les résultats de l'Enquête sur la diversité ethnique (EDE) sont éloquentes à l'égard de la discrimination envers les minorités visibles.¹ Étant donné le but principal de l'EDE, la répartition de l'échantillon fut établie à un tiers des répondants

1 Cette enquête a été conduite en 2002 par Statistique Canada conjointement avec les ministères du Patrimoine canadien et de Citoyenneté et Immigration Canada. La population sondée dans le cadre de l'EDE, basée sur l'échantillon stratifié obtenu à partir du recensement canadien de 2001, est constituée de personnes de 15 ans et plus, de toutes les classes sociales, vivant dans les dix provinces canadiennes et dans les grands centres urbains comme Toronto, Vancouver et Montréal. Plus de 42 000 entrevues téléphoniques de 35 à 45 minutes ont été menées non seulement en anglais ou en français, selon le choix des répondants, mais aussi dans 15 langues représentatives de la diversité linguistique des Canadiens. À l'aide d'une échelle de type Likert, les participants ont répondu par téléphone à plus d'une centaine de questions découpées en 13 thèmes portant sur la diversité ethnique au Canada.

pour la représentation des Canadiens français (notamment des Québécois, des Acadiens et des Franco-Ontariens) et des Canadiens anglais d'origine britannique. D'autre part, les deux tiers des répondants étaient de toutes les origines ethniques autres que canadienne-française ou canadienne-anglaise, ce qui incluait les minorités visibles et les immigrants de première, de la deuxième et de la troisième générations en provenance d'Europe, d'Asie, d'Afrique et des Amériques. Nous présentons les résultats les plus marquants de l'EDE concernant l'expérience d'avoir été une victime de discrimination. Ces résultats sont le produit d'analyses spéciales obtenues grâce à la collaboration de Statistique Canada et de Patrimoine canadien. L'ensemble de ces résultats a été publié par Bourhis, Helly, Montreuil et Jantzen (2007).

La première question portant sur la discrimination dans l'EDE était la suivante : « La discrimination peut survenir lorsqu'une personne est maltraitée parce qu'elle est vue comme étant différente des autres. Au cours des cinq dernières années, pensez-vous que vous avez été victime de discrimination ou traité(e) injustement par d'autres personnes au Canada à cause de votre appartenance : ethnique, culturelle, votre race, la couleur de votre peau, votre langue, votre accent ou votre religion ? »

Il est à noter que la plupart des individus n'aiment pas trop avouer avoir subi de la discrimination, car les personnes n'aiment pas entretenir l'image d'être une « victime », « un loser » ou d'être membre d'une minorité dévalorisée par la majorité dominante. Si l'on considère le pourcentage des répondants qui ont répondu « OUI » à cette question sur l'échantillon total des répondants (N = > 42000) à l'échelle du Canada, seulement 8 % des hommes et 7 % des femmes ont déclaré avoir été victimes de discrimination durant les cinq dernières années. Le portrait est moins encourageant dans l'analyse qui distingue

les Canadiens blancs et les minorités visibles. D'une part, les Canadiens blancs sont représentés par les Canadiens français et anglais de souche, et les Canadiens immigrants d'origine européenne. D'autre part, les Canadiens appartenant à des minorités visibles sont représentés par les Chinois, les Indo-Pakistanaï, les Noirs (Haïtiens, Jamaïcains et Africains), les Sud-Américains et les Arabes. Les minorités visibles représentaient trois millions de personnes, soit 10 % de la population canadienne selon le recensement de 2001. À l'échelle du Canada, seulement 5 % des Canadiens blancs déclarent avoir été victimes de discrimination contre 20 % dans le cas de l'ensemble des minorités visibles toutes générations confondues.

Par ailleurs, la proportion des immigrants blancs déclarant avoir été victimes de discrimination est de 19 % à la première génération, de 10 % à la deuxième et de 11 % à la troisième. Par contre, la proportion des immigrants appartenant à des minorités visibles déclarant avoir été victimes de discrimination à la première génération est de 34 %, de 36 % à la deuxième et de 42 % à la troisième. Force est de constater que les membres des minorités visibles sont beaucoup plus enclins que les Canadiens blancs à porter le fardeau de la discrimination, et ce, même pour ceux de la deuxième et de la troisième générations qui ont obtenu leur diplôme et ont été socialisés dans la langue et la culture majoritaires de leurs provinces respectives. Pour ces derniers, il est difficile d'attribuer les expériences d'exclusion à d'autres facteurs que la discrimination, puisque la méconnaissance de la langue, la non-reconnaissance des diplômes étrangers et le manque d'expérience de travail canadienne étaient associés aux facteurs d'exclusion propres au sort réservé à leurs parents ou à leurs grands-parents.

3. Le sentiment d'être victime de discrimination est-il plus soutenu au Québec qu'ailleurs au Canada ?

Les résultats de l'EDE (2003) permettent une comparaison du sentiment d'avoir été victime de discrimination au Québec et dans le reste du Canada (RDC), et ce, en fonction de l'origine ethnique des répondants. Près de deux fois plus de Canadiens français (14 %) résidant hors du Québec que de Québécois francophones résidant au Québec (8 %) déclarent avoir été victimes de discrimination. Inversement, les répondants Canadiens anglais (d'origine britannique) résidant au Québec sont plus susceptibles d'avoir été victimes de discrimination (14 %) que leurs homologues vivant dans le RDC (11 %) ou les francophones du Québec (8 %). De même, 17 % des Canadiens d'origine européenne résidant au Québec déclarent avoir été victimes de discrimination, alors que chez ceux qui demeurent dans le RDC, la proportion est de 11 %. Par ailleurs, selon l'origine ethnique, ce sont surtout les Canadiens membres de minorités visibles qui subissent le plus de discrimination : 30 % d'entre eux au Québec et 35 % dans le RDC.

Comme le démontre la figure 2, des analyses spécifiques menées au Québec en fonction de l'origine ethnique et de la langue maternelle des répondants montrent que la proportion de Canadiens anglais déclarant avoir subi de la discrimination est deux fois plus élevée (18 %) que la proportion de Canadiens français (7 %). Qu'une proportion moindre de Canadiens français déclarent avoir été victimes de discrimination au Québec témoigne du statut de majorité dominante atteint par les Québécois francophones depuis la Loi 101 (Bourhis, 2008).

La méconnaissance du français pourrait-elle expliquer en partie la discrimination subie par les anglophones du Québec ? Le nombre d'anglophones connaissant le français est passé de 37 % en 1971, à 66 % en 2001 et à 69 % en 2006,

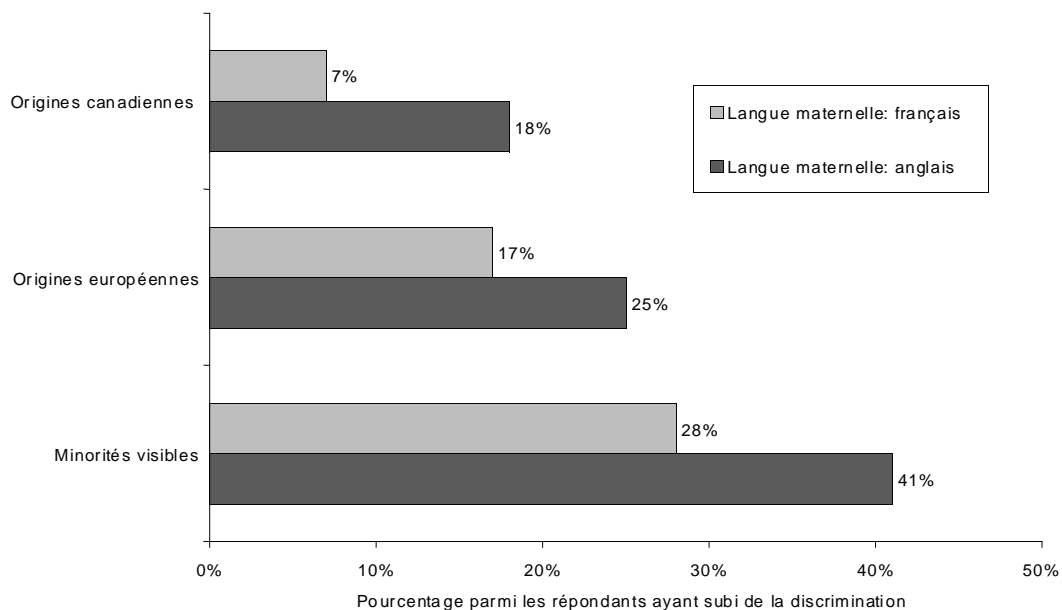
ce qui fait que la méconnaissance du français peut difficilement expliquer la discrimination subie par les anglophones du Québec. Il est à souligner que le taux de bilinguisme atteint par les anglophones du Québec est dû particulièrement à la popularité des écoles d'immersion française du réseau scolaire anglophone depuis trois décennies : plus de 50 % à l'échelle du Québec et plus de 75 % à Montréal. Chez les francophones du Québec, le bilinguisme était de 26 % en 1971, de 37 % en 2001 et de 36 % en 2006. L'impact de la Loi 101 fut de permettre à la majorité dominante francophone de subir moins de pression quant à la nécessité de maîtriser l'anglais, surtout dans les régions de la province.

De plus, toujours au Québec, la proportion de répondants d'origine européenne de langue maternelle anglaise qui rapportent avoir subi de la discrimination est plus importante (25 %) que la proportion de répondants européens de langue maternelle française (17 %). La situation est encore plus problématique pour les minorités visibles dont la langue maternelle est l'anglais : 41 % d'entre eux déclarent avoir été victimes de discrimination au cours des cinq dernières années (p. ex., les Anglo-Antillais). Au Québec, la double catégorisation, minorité visible et anglais langue maternelle, rend particulièrement vulnérables les individus appartenant à cette double minorité. Par ailleurs, même les minorités visibles ayant le français comme langue maternelle (p. ex., les Haïtiens) subissent de la discrimination (28 %). Ainsi au Québec, il semble que la connaissance du français, même en tant que langue maternelle, n'est pas suffisante pour protéger les minorités visibles contre la discrimination.

Dans l'ensemble, les résultats montrent que la discrimination demeure un problème de taille surtout pour les minorités visibles au Québec et ailleurs au Canada, une réalité déjà documentée dans des études canadiennes (Pendakur, 2000; Vaillancourt, Lemay et Vaillancourt, 2007).

FIGURE 2

Origine ethnique et langue maternelle des répondants résidant au Québec qui déclarent avoir subi de la discrimination



Source : *Enquête sur la diversité ethnique, 2003.*

4. Quels sont les motifs de discrimination les plus souvent évoqués par les victimes de discrimination ?

Dans l'EDE (2003), les répondants ayant déclaré être victimes de discrimination devaient aussi répondre à la question suivante : « Au cours des cinq dernières années, pour quelle raison pensez-vous que vous avez été victime de discrimination ou traité(e) injustement au Canada ? Était-ce à cause de : 1. Votre appartenance ethnique ou culturelle ?; 2. Votre race ou la couleur de votre peau ?; 3. Votre langue ou accent ?; 4. Votre religion ? »

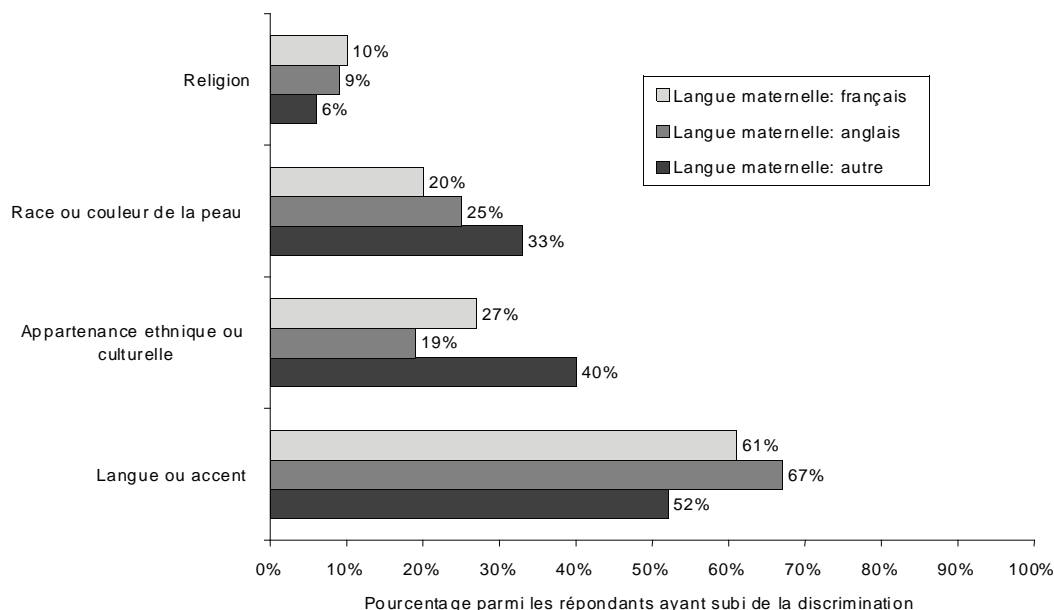
Les résultats obtenus au Québec et dans le RDC, en fonction de la langue maternelle des répondants, sont présentés respectivement aux figures 3 et 4. À l'échelle du Québec, la figure 3 démontre que la discrimination est surtout vécue à cause de la langue et de l'accent, notamment par les anglophones (67 %), mais aussi par les francophones (61 %). Chez les

allophones, la discrimination est vécue à cause de la langue et de l'accent (52 %), de l'ethnicité (40 %) et de la race (33 %). Notons que peu de répondants évoquent la religion comme une des causes de la discrimination qu'ils subissent. Ces résultats illustrent le fait que le linguicisme est la source majeure de discrimination, un constat qui témoigne bien de la saillie des tensions linguistiques au Québec (Bourhis, 2008).

À l'échelle du RDC, la figure 4 démontre que la race et la couleur de la peau s'avèrent les causes majeures de discrimination à l'endroit des anglophones (56 %) et des allophones (53 %), ce qui est moins le cas chez les francophones (12 %). Par contre, toujours dans le RDC, la discrimination suscitée par la langue et l'accent est surtout vécue par les francophones (68 %), et moins par les allophones (39 %) et les anglophones (25 %). Malgré l'adoption de la Loi sur les langues officielles et les efforts du Commissariat aux langues officielles pour améliorer le soutien

FIGURE 3

Cause(s) perçue(s) de la discrimination selon la langue maternelle des répondants au Québec



Source : *Enquête sur la diversité ethnique, 2003.*

institutionnel tant aux minorités francophones dans le RDC qu'aux minorités anglophones au Québec, le linguicisme demeure une réalité assez vive autant pour les anglophones du Québec que pour les francophones hors Québec.

Étant donné que plus du tiers des membres des minorités visibles déclarent être victimes de discrimination, il est difficile pour les gouvernements en place et les citoyens en général d'ignorer les problèmes de discrimination et de linguicisme, autant au Québec qu'au Canada. De plus, ces résultats montrent que le linguicisme est subi surtout par les minorités anglophones au Québec, les minorités francophones hors Québec et, par les allophones autant au Canada qu'au Québec. L'ensemble des données de l'EDE et d'autres études ponctuelles démontrent l'importance des interventions pour contrer les préjugés et la discrimination.

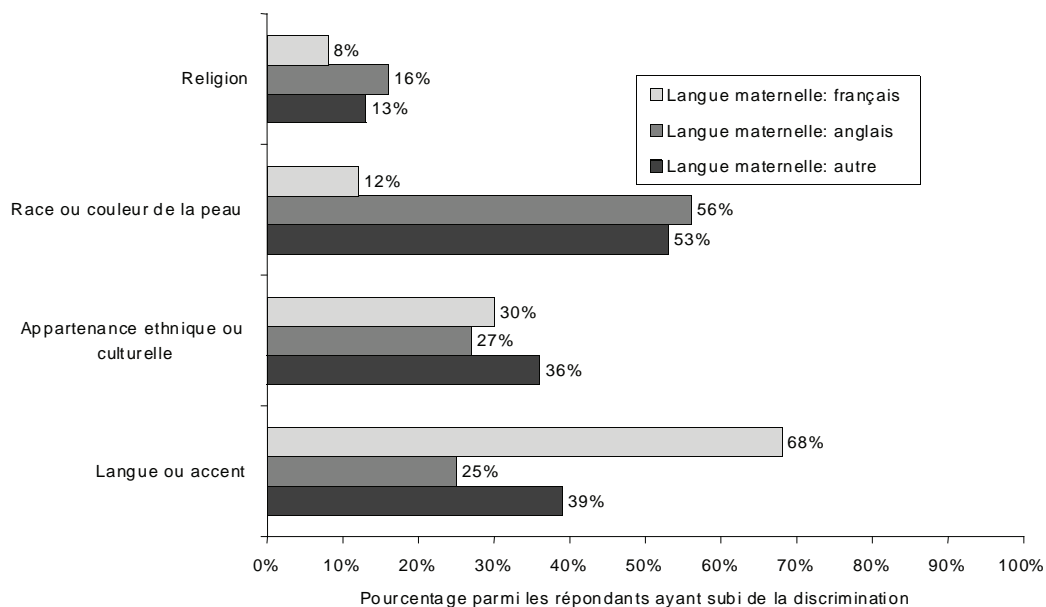
À propos des auteurs

Richard Y. Bourhis a été professeur de psychologie à l'Université McMaster de 1978 à 1988 et est actuellement professeur titulaire au Département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il a publié plusieurs livres et plus de 150 articles et chapitres dans les domaines de la discrimination et des relations intergroupes, de l'acculturation et de l'immigration, de la communication interculturelle et de l'aménagement linguistique. Il a été directeur à l'UQAM de la Chaire Concordia-UQAM en études ethniques de 1996 à 2006 et directeur du Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM) de 2006 à 2009. bourhis.richard@uqam.ca

Nicole Carignan a enseigné à l'Akademi Musik Indonesia à Yodjakarta, à l'Université de Cleveland (Ohio) et à l'Université métropolitaine Nelson Mandela (Port Elizabeth, Afrique du Sud). Elle est actuellement professeure titulaire en éducation interculturelle au Département d'éducation et

FIGURE 4

Cause(s) perçue(s) de la discrimination, selon la langue maternelle des répondants dans le reste du Canada (RDC) :



Source : *Enquête sur la diversité ethnique, 2003.*

formation spécialisées de l'UQAM. Elle a publié plus d'une quarantaine d'articles et de chapitres dans le domaine de l'éducation interculturelle, de la formation des enseignants, de l'enseignement des mathématiques et de la musique ainsi que de la place des femmes en création musicale. Elle est chercheure au Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM). carignan.nicole@uqam.ca

Bibliographie

Bourhis, R.Y. « The English-speaking Communities of Quebec: Vitality, Multiple Identities and Linguicism », dans R.Y. Bourhis (éd.), *The Vitality of the English-Speaking Communities of Quebec: From Community Decline to Revival*, Montréal, Québec. Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM), Université de Montréal, 2008. www.ceetum.umontreal.ca

Bourhis, R.Y. et A. Gagnon. « Préjugés, discrimination et relations intergroupes », dans R.J. Vallerand (éd.), *Les fondements de la psychologie sociale*,

2^e édition, Boucherville, Québec, Chenelière Éducation, 2006, p. 532-598.

Bourhis, R.Y., D. Helly, A. Montreuil et L. Jantzen. « Discrimination et linguicisme au Québec : enquête sur la diversité ethnique au Canada », dans *Canadian Ethnic Studies/ Études ethniques au Canada*, vol. 39, 2007, p. 31-50.

Bourhis, R.Y. et J.P. Leyens (éd.). *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes*, 2^e édition, Sprimont, Belgique, Mardaga, 1999, 416 p.

Bourhis, R.Y. et A. Montreuil. « Les assises socio-psychologiques du racisme et de la discrimination », dans J. Renaud, A. Germain et X. Leloup (éd.), *Racisme et discrimination : permanence et résurgence d'un phénomène inavouable*, Ste-Foy, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, p. 232-259.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). *Les programmes d'accès à l'égalité au Québec : bilan et perspectives*. Montréal, 1998.

Eid, P. *Droit au travail sans discrimination*, Montréal, Québec, Fides, 2009.

Pendakur, R. *Immigrants and the Labour Force: Regulation and Impact*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2000.

Secrétariat du Conseil du trésor. *L'effectif de la fonction publique du Québec, 2003-2004 : analyse comparative*, Québec, Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique, 2005.

Simard, C. *La place de l'autre : fonctionnaires et immigrés au Québec*, Montréal, Fides, 1998.

Skutnabb-Kangas, T. *Linguistic Genocide in Education – or Worldwide Diversity and Human Rights?* Mahwah, NJ, Lawrence Erlbaum, 2000.

Vaillancourt, F., D. Lemay et L. Vaillancourt. *Laggards No More: The Changed Socioeconomic Status of Francophones in Quebec*, C.D. Howe Institute Backgrounder, 2007, 103. www.cdhowe.org

Les accommodements réciproques? Gérer la diversité au sein de la communauté montréalaise de langue anglaise

JACK JEDWAB

Association d'études canadiennes

Résumé: Un pourcentage important des immigrants québécois parlent anglais et, inévitablement, les institutions de langue anglaise jouent un rôle dans l'intégration des nouveaux arrivants et, plus largement, dans la gestion de la diversité. Il n'en reste pas moins que le débat québécois sur les accommodements à l'égard de la diversité n'accorde pas toujours suffisamment d'attention à la population montréalaise de langue anglaise. Le présent article examine la place des locuteurs anglophones dans ce genre de débat. L'auteur prétend qu'il faut se soucier davantage du fossé entre le discours sur les accommodements et la pratique des accommodements au sein des institutions montréalaises de langues anglaise et française.

1. Introduction

Le débat québécois sur les accommodements à l'égard de la diversité a tendance à négliger la population montréalaise de langue anglaise. S'il en est ainsi, c'est qu'il est généralement admis que les institutions de langue française et que la population francophone sont les seuls responsables de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants. En 1974, le français a été déclaré langue officielle du Québec et, en 1977, la législation a exigé que la grande majorité des enfants des immigrants soient inscrits dans des écoles élémentaires et secondaires de langue française. L'intégration des immigrants est, depuis lors, considérée comme étant principalement du ressort de la majorité francophone. En 1990, le gouvernement du Québec a fait de «...l'intégration harmonieuse des nouveaux arrivants de toutes origines à la communauté francophone », l'un de ses principaux objectifs. Presque tous les Québécois reconnaissent que la connaissance du français est essentielle à une pleine participation à la vie de la société québécoise. Les éléments

considérés comme essentiels à l'intégration des immigrants dans la société québécoise n'ont pratiquement pas changé au cours des deux dernières décennies. Ils sont décrits dans l'énoncé de principe du gouvernement du Québec de 1990 sur l'immigration et l'intégration qui stipule ce qui suit :

EN MATIÈRE D'INTÉGRATION

1. Le développement des services d'apprentissage du français et la promotion de son usage auprès des immigrants et des Québécois des communautés culturelles;
2. le soutien accru à l'ouverture de la société d'accueil et à la pleine participation des immigrants et des Québécois des communautés culturelles à la vie économique, sociale, culturelle et institutionnelle du Québec;
3. des interventions visant le développement de relations intercommunautaires harmonieuses entre les Québécois de toutes origines. (MICC, 1990)

TABEAU 1 : Répartition en groupes de langue maternelle française ou anglaise, des personnes de 15 ans ou plus, selon la génération, Montréal, 2006

Groupe	Langue maternelle : anglais	Langue maternelle : français
Population totale des 15 ans et plus, toutes générations confondues	254 420	775 655
1re génération	57 050	86 345
2e génération	86 035	56 975
3e génération ou plus	111 335	632 330

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2006

Au Québec, un pourcentage élevé d'immigrants parlent anglais. Cela signifie que les institutions anglophones contribuent inévitablement à l'intégration des nouveaux arrivants et, de façon plus large, à la gestion de la diversité. Par conséquent, à un certain niveau, il est tout à fait raisonnable de faire participer les chefs de file des institutions de la communauté montréalaise de langue anglaise aux délibérations sur l'élaboration des politiques relatives à la diversité. L'alternative consiste à élaborer des politiques qui délèguent aux institutions locales la décision de choisir les mesures à prendre pour tenir compte, au mieux, de la diversité religieuse et culturelle. En d'autres termes, de laisser aux institutions de langue anglaise le choix du modèle qui leur convient le mieux dans ce domaine. Toutefois, cette approche risque de saper les occasions d'en arriver à un large consensus sur les meilleures pratiques d'accommodements. Par conséquent, les nouveaux arrivants et leurs descendants peuvent se tourner vers le secteur qu'ils estiment être le plus accommodant (sauf, bien entendu, pour ce qui est de la fréquentation des écoles primaires et secondaires de langue française, laquelle est régie par la législation).

En dépit des différences dans la composition démographique des groupes linguistiques de langue maternelle anglaise et française à Montréal, il existe une certaine similitude dans le modus operandi de la diversité au sein des institutions anglaises et françaises de la ville. Toutefois, les

opinions divergent considérablement entre les anglophones et les francophones sur le degré de tolérance et sur les circonstances justifiant les accommodements.

Dans les lignes qui suivent, l'auteur examine brièvement la place des locuteurs anglophones dans le débat provincial sur la diversité. Il axera surtout son propos sur l'idée que se font les locuteurs anglophones de la province des enjeux qui sont au cœur du débat sur les accommodements raisonnables. En février 2007, le gouvernement du Québec a institué une commission chargée d'explorer la question des accommodements raisonnables à l'endroit des minorités religieuses (Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles). (Voir l'article de Maryse Potvin publié dans cette revue. Si on veut traiter le sujet de façon satisfaisante, il faut procéder à une analyse plus détaillée. Nous nous contenterons d'examiner les paramètres démographiques de la diversité dans la communauté de langue anglaise de Montréal et les divergences d'opinions des Québécois sur les accommodements à l'égard de la diversité.

TABLEAU 2: Immigrants et non-immigrants nés dans leur province de résidence ou à l'extérieur, répartis selon la langue maternelle (français ou anglais), Montréal, 2006

Groupe	Total – Langue maternelle	Langue maternelle : anglais	Langue maternelle : français
Population totale des immigrants et non-immigrants nés dans leur province de résidence ou à l'extérieur	1 823 905	318 185	909 200
Non-immigrants	1 225 970	258 970	814 675
Personnes nées dans leur province de résidence	1 148 395	216 050	786 885
Personnes nées à l'extérieur de leur province de résidence	77 575	42 920	27 785
Immigrants	560,390	53,645	85,690

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2006

TABLEAU 3: Population d'immigrants de langue maternelle anglaise ou française, ou bilingues (anglais/français), selon la période d'immigration (2006), Montréal

Période d'immigration	Total	Langue maternelle : anglais	Langue maternelle : français	Langue maternelle : anglais et français
	560 390	53 645	85 690	3 140
Avant 1961	55 810	7 255	4 980	330
De 1961 à 1970	60 900	9 535	9 615	325
De 1971 à 1980	70 195	10 100	12 420	375
De 1981 à 1990	91 085	8 520	12 630	590
De 1991 à 2000	145 715	11 175	22 400	925
De 1991 à 1995	74 595	6 135	10 145	520
De 1996 à 2000	71 120	5 035	12 255	410
De 2001 à 2006	136 675	7 060	23 640	595

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2006

2. Les paramètres démographiques de la diversité dans la communauté de langue anglaise de Montréal

Depuis longtemps, la vitalité des communautés de langue anglaise du Québec dépend de l'immigration. Bien que la grande majorité des enfants d'immigrants fréquentent des écoles élémentaires et secondaires de langue française, tel qu'indiqué ci-après, les immigrants et leurs descendants continuent à représenter une

fraction importante d'une population de langue anglaise diversifiée sur le plan ethnique.

Selon d'autres observations, en 2006, sur l'île de Montréal, quelque 17 % des personnes de langue maternelle anglaise étaient nées à l'étranger (pour 13 % au Canada). Cela contraste avec la population francophone de Montréal dont 8,5 % des membres sont nés à l'étranger.

TABLEAU 4: Langue la plus communément utilisée au domicile au Québec en 2001, par groupe religieux

Religion	Population totale selon la langue	Anglais	Français	Langue non officielle
Toutes les religions choisies	7 125 575	700 890	5 862 120	421 475
Religion catholique romaine	5 930 380	314 180	5 375 015	162 465
Sans religion	400 320	72 120	275 685	41 530
Église Unie	52 950	46 110	4 520	1 260
Religion anglicane	85 475	63 955	4 135	15 655
Total des adeptes des religions non chrétiennes	272 660	84 920	54 245	108 300
Musulmans	108 620	10 805	32 680	49 775
Juifs	89 915	63 575	13 130	10 160
Bouddhistes	41 375	2 560	7 650	27 850
Hindous	24 525	6 465	645	15 080
Sikhs	8 225	1 515	140	5 435

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001

La langue maternelle de la grande majorité des immigrants n'est ni l'anglais ni le français. Toutefois, parmi les immigrants de langue maternelle anglaise, française ou parlant les deux langues officielles, on pouvait observer une quasi-parité entre les groupes anglophone et francophone dans les années 1960, mais le français l'emportait sur l'anglais dans une proportion de deux pour un dans les années 1990 et de trois pour un entre 2001 et 2006.

Alors que 40 % des minorités non chrétiennes du Québec signalaient, au recensement de 2001, que la langue la plus communément utilisée à leur domicile n'était ni l'anglais ni le français, une forte proportion de ces minorités utilisaient l'anglais plus souvent que le français. Il est manifeste qu'une forte proportion des membres des groupes religieux minoritaires du Québec obtienne leurs services dans des institutions de langue anglaise, qu'il s'agisse d'écoles (à tous les niveaux), d'hôpitaux, de services sociaux ou de bureaux de placement. Il devrait par conséquent

s'ensuivre qu'au Québec, tout débat sur les accommodements envers les minorités et le respect de la diversité culturelle ne doit pas se faire sans la participation de la population de langue anglaise, par l'entremise de ses institutions et de ses chefs de file, qui s'occupent de ces questions depuis toujours.

La population de langue anglaise de Montréal est caractérisée par une multiplicité d'identités puisqu'un grand nombre de ceux dont l'anglais est la langue maternelle ou la langue parlée au domicile se disent d'appartenir à des groupes ethniques ou religieux ou à des minorités visibles. Être Québécois de langue anglaise ne peut pas être assimilé au fait de faire partie d'un groupe ethnique dominant. En d'autres termes, l'usage de la langue anglaise n'est pas l'élément qui permet de définir l'appartenance à une ethnie particulière. La diversité démographique de la communauté anglophone de Montréal donne également lieu à un contact important entre ceux qui se disent de langue maternelle anglaise

TABLEAU 5:
Fréquence des contacts des Montréalais de langue maternelle française ou anglaise avec les groupes suivants, selon le pourcentage, 2009

Groupe	Langue maternelle : français	Langue maternelle : anglais
Immigrants	66,3	66
Juifs	20,7	60,4
Musulmans	37,8	26,9
Grecs	22	41,5
Italiens	48,8	62,3
Chinois	26,5	34
Asiatiques du Sud	26,8	35,8

Source : Léger Marketing pour l'Association d'études canadiennes, le 12 mai 2009

et diverses minorités ethniques et religieuses. Un sondage mené en mai 2009 par Léger Marketing a révélé qu'environ les deux tiers des Montréalais de langue anglaise et française font état de contacts fréquents avec des immigrants. En ce qui concerne les minorités ethniques et religieuses, tel qu'indiqué ci-dessous, les anglophones déclarent entretenir des contacts suivis avec les Juifs, les Italiens et les Grecs. De leur côté, les francophones ont affirmé avoir les relations les plus fréquentes avec la population d'origine italienne, mais en ont cependant moins que les anglophones avec ce groupe. Les francophones signalent davantage de contacts avec les musulmans que les anglophones, mais nettement moins de contacts avec les Juifs.

3. Opinion des anglophones et des francophones sur les accommodements raisonnables

Avant et pendant les audiences de la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables, ont eu lieu de grands débats sur la crise d'identité (le « malaise identitaire ») à laquelle faisait face la population francophone majoritaire de la province. Dans le document de consultation de la Commission, l'explication

possible donnée à l'opposition d'un grand nombre de Québécois d'origine canadienne-française aux accommodements raisonnables pour certaines pratiques religieuses minoritaires est que cette opposition représentait la protestation séculaire d'un peuple fondateur soucieux de la préservation de son patrimoine. L'hypothèse favorite des auteurs du document attribue la réaction négative aux accommodements au fait que la majorité francophone du Québec se perçoit comme une minorité fragile en Amérique du Nord.

Le rapport Bouchard-Taylor peut donner l'impression que les institutions de langue anglaise du Québec représentent un modèle de résolution des défis que pose l'évolution de la diversité démographique. On n'accorde que peu d'attention à la question de la gestion de la diversité et de l'inclusion pour les institutions de langue anglaise et, par conséquent, il est difficile d'évaluer le niveau des iniquités qui peuvent résulter, par exemple, de l'appartenance à une minorité visible. L'idée qu'un grand nombre d'institutions de langue anglaise prédominante n'ont pas toujours, dans le passé, été des modèles en matière d'accommodements a été largement étayée. Avant les années 1960, les

TABLEAU 6: Pourcentage combiné des personnes de langue maternelle française ou anglaise qui sont entièrement ou partiellement d'accord avec des commentaires choisis sur les accommodements à l'égard de la diversité au Québec en 2009

Entièrement ou partiellement d'accord avec ce qui suit :	Langue maternelle : français	Langue maternelle : anglais
Les immigrants qui s'établissent au Québec doivent se départir de leurs coutumes et de leurs traditions pour ressembler à la majorité des Québécois	58	32
La société québécoise devrait s'efforcer davantage d'accepter les coutumes et traditions des groupes minoritaires	19	64
On devrait permettre aux jeunes musulmanes de porter le voile dans les écoles publiques	32	63
On devrait permettre aux musulmanes de porter le voile (le voile qui couvre les cheveux, mais pas le visage) en public	64	85

Source : Léger Marketing pour l'Association d'études canadiennes, le 12 mai 2009

établissements d'enseignement, de soins de santé et de services sociaux subventionnés, structurés selon l'obédience confessionnelle et, en général, les protestants et les catholiques, recherchaient des services en fonction de leur confession. Les « autres » étaient obligés de s'adapter (les Juifs étaient considérés comme des protestants en matière d'éducation) ou de mettre sur pied des services parallèles qui ne bénéficiaient pas du même niveau de financement public. Bien entendu, depuis cette époque, la situation a considérablement évolué. La langue a largement remplacé la religion comme élément déterminant de la vie institutionnelle publique. La commission scolaire régionale de langue anglaise la plus importante de la province, l'English Montreal School Board (EMSB), a récemment décrit en ces termes son approche en matière d'accommodements à l'égard de la diversité :

[TRADUCTION] L'EMSB accueille et respecte la diversité ethnique et culturelle de sa population étudiante. Un glossaire de termes clés dans le domaine de l'éducation multiculturelle a été élaboré et diffusé dans les écoles pour familiariser les administrateurs, les enseignants, et le personnel en général, avec des expressions comme « éducation

antiraciste » et « langues patrimoniales ». L'édition révisée du calendrier international de 1999, qui contient les dates des congés religieux et civiques du monde entier, a également été préparée et distribuée dans toutes les écoles. (Voir le mémoire du Quebec Community Groups Network déposé devant la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, 2008.)

La plupart des observateurs contemporains estiment que la communauté montréalaise de langue anglaise et ses institutions ont adopté une philosophie et des pratiques très « accommodants ». Comme nous le constaterons, les sondages menés auprès du grand public appuient ce point de vue. Il n'en reste pas moins que nous ignorons largement comment ça se passe pour les minorités ethniques et les minorités visibles au sein des institutions de langue anglaise. Ce que nous savons, c'est que le groupe, qui se définit collectivement comme étant de langue anglaise, n'a pas tendance à prétendre qu'il affronte une crise identitaire. Au contraire, les chefs de file de la communauté de langue anglaise soutiennent que leur contribution à la société québécoise n'est pas reconnue.

Les sondages effectués avant la Commission Bouchard-Taylor de 2007 ont révélé que la population de langue maternelle anglaise était favorable à un niveau important d'ouverture aux pratiques culturelles et religieuses diverses. En fait, il existe d'importantes divergences d'opinions entre les anglophones et les francophones sur la question des accommodements à l'égard de la diversité religieuse. En 2007, quelque 75 % des anglophones estimaient que la société québécoise devrait être plus accueillante envers les immigrants comparativement à 53 %, chez les francophones (Léger Marketing, 2007).

Après les audiences de la Commission, les divergences d'opinions entre anglophones et francophones ont persisté. Ce clivage ressort clairement dans les réponses aux questions énoncées dans le tableau qui précède.

Les anglophones sont beaucoup plus enclins que les francophones à penser que la société québécoise devrait déployer de plus grands efforts pour accepter les coutumes et traditions des groupes minoritaires; ils sont aussi plus enclins à penser que la province devrait se montrer plus accueillante envers les immigrants et se prononcer en faveur du port du hidjab par les musulmanes.

4. Modèles de respect des différences culturelles

Un analyste passionné qui a travaillé au programme fédéral sur le multiculturalisme ainsi que pour le compte du ministère québécois de l'Immigration et des Communautés culturelles estime que les différences entre les politiques « multiculturelles » et « interculturelles » relèvent davantage de l'interprétation que de la réalité. Amy Nugent (2006) prétend que : [TRADUCTION] « le discours populaire et une grande partie de l'analyse universitaire semblent émaner du terme 'interculturalisme' lui-même, laissant entrevoir une approche qui se démarque de celle du

multiculturalisme en préférant la cohésion et l'intégration à la fragmentation et à l'atomisation. Les politiques et leurs grands objectifs ne révèlent pas cette divergence. Au contraire, il est manifeste que les politiques sont très dans leurs origines, leurs objectifs et leur évolution. Toute politique est limitée par les libertés et les droits fondamentaux individuels garantis par les chartes des droits et par les lois linguistiques des différentes entités administratives... » Interrogés par Léger Marketing en août 2007 sur leurs modèles favoris de gestion de la diversité culturelle, la grande majorité des répondants anglophones du Québec ont opté pour ce qui est décrit comme un modèle multiculturel. Toutefois, un pourcentage significatif se déclare en faveur du « creuset ethnique » (ou « melting pot »). Il se pourrait fort bien que les divergences entre les deux modèles ne soient pas si importantes qu'on pourrait le croire et que, par conséquent, les réactions des répondants pourraient ne refléter que les connotations positives ou négatives des deux termes. Quelle que soit leur compréhension respective des notions de « multiculturalisme » et de « creuset ethnique » présentées au tableau 7, les anglophones et les francophones ont une vue divergente de la préservation des coutumes et traditions ethniques et religieuses des minorités.

5. Conclusion

Le gouvernement du Québec est légitimement soucieux de la préservation de la langue française. Il tente par conséquent d'orienter les nouveaux arrivants vers des institutions de langue française aux fins de leur intégration. Toutefois, une minorité des immigrants qui s'établissent dans la province parlent anglais et, hormis leur obligation d'inscrire leurs enfants dans des écoles de langue française, ils auront tendance à s'adresser aux institutions de langue anglaise. Dans le cadre de leur processus d'intégration, ils s'efforceront d'obtenir des services subventionnés par l'État. Toutefois, il n'est pas garanti que les institutions par le biais desquelles ils se familiarisent avec

TABEAU 7: Réponses à la question de sondage : « Tout en reconnaissant que le français est la langue officielle du Québec, quel modèle, parmi les trois représentations suivantes de la diversité culturelle, estimez-vous convenir le mieux à la société québécoise? » selon le pourcentage

Modèle de diversité	Langue maternelle : français	Langue maternelle : anglais
Le multiculturalisme – un tel choix implique la préservation des coutumes et traditions des groupes minoritaires	28,8	44,9
Le creuset ethnique (melting pot) – encourage la fusion des cultures pour former une nouvelle communauté nationale	46,5	40,6
Le modèle civique – On dissuade les minorités de former des communautés et on les incite à renoncer à leurs pratiques culturelles	21,2	14,5
Je ne sais pas / refuse de répondre	3,5	-

Source : Léger Marketing pour l'Association d'études canadiennes, le 12 mai 2009

la société québécoise aient la capacité de leur dispenser les connaissances langagières dont ils ont besoin pour participer pleinement au sein de la société. Certains observateurs prétendent manifestement que ce processus d'adaptation au sens large ne devrait pas faire partie du mandat des institutions de langue anglaise et pourtant, pour un grand nombre de nouveaux arrivants anglophones, il serait préférable de doter ces institutions de la capacité d'aider ces immigrants à apprendre le français et d'encourager les échanges interculturels avec des locuteurs francophones. Sans quoi ces immigrants se verront privés de tout contact avec la langue ou la culture de la majorité et finiront par quitter la province. Le fait d'exclure les anglophones et leurs institutions du processus de gestion de la diversité risque d'aliéner une bonne partie des Québécois qui s'identifient aux minorités ethniques, raciales et religieuses. En dépit des divergences d'opinions à l'endroit des accommodements précités, il se peut qu'il n'y ait pas de divergence substantielle dans les pratiques d'accommodements à l'égard de la diversité entre les institutions de langues anglaise et française de Montréal. Les chercheurs devraient se soucier davantage de l'écart entre le discours et la pratique des accommodements

au sein des institutions de langues anglaise et française de Montréal.

À propos de l'auteur

Jack Jedwab est directeur général de l'Association d'études canadiennes. Il détient un doctorat en histoire canadienne de Concordia University et a enseigné à McGill University de 1983 à 2007. Il est le fondateur de la publication *Canadian Diversity*, et a récemment lancé le *Canadian Journal for Social Research*.

Références

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), gouvernement du Canada. 2009. *Programme du multiculturalisme – Subventions et contributions / The Multiculturalism Program – Grants and Contributions Funding*. À l'adresse <http://www.cic.gc.ca/Francais/multiculturalisme/financement/guide/101-fra.asp>.

Gouvernement du Québec. Février 2007. *Le premier ministre énonce sa vision et crée une commission spéciale d'étude*, site du premier ministre. À l'adresse <http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués/2007/fevrier/2007-02-08.shtml>.

_____. Mai 2008. La Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC) / Consultation Commission on Accommodation Practices Related to cultural Differences (CCAPRC). À l'adresse <http://www.accommodements.qc.ca/index.html>.

Gruda, Agnes. 31 octobre 2009. « Le Québec sur une pente dangereuse », La Presse.

Léger Marketing pour l'Association d'études canadiennes. 28 août 2007. Survey on Reasonable Accommodation.

_____. 12 mai 2009. Survey on Reasonable Accommodation.

Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC), gouvernement du Québec. Mars 2006. *Rapport du Groupe de travail sur la participation à la société québécoise des communautés noires / Task Force Report on the Full Participation of Black Communities in Quebec Society*, rapport présenté à Mme Lise Thériault, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, 36 p. À l'adresse <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/CommunautesNoires-RapportGroupeTravail-fr.pdf>.

_____. Gouvernement du Québec. 1990. Au Québec pour bâtir ensemble – *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration / Let's Build Québec Together. A policy statement on immigration and integration*, Montréal, Direction des communications, 104 p. À l'adresse <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/Enonce-politique-immigration-integration-Quebec1991.pdf>.

_____. Gouvernement du Québec. Février 2008. *Apprendre le Québec : Guide pour réussir mon intégration / Learning about Québec : Guide for my successful integration*, 2^e édition. À l'adresse <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/apprendrelequebec.pdf>.

_____. Gouvernement du Québec.

2008. *Programme d'appui aux relations interculturelles (PARI)*. À l'adresse <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/pari/PARI-descriptif-2008-2009.pdf>.

Nugent, Amy. 2006. « Demography, National Myths, and Political Origins: Perceiving Official Multiculturalism in Quebec », *Études ethniques au Canada / Canadian Ethnic Studies*, vol. 38, n° 3, p. 21-36.

Quebec Community Groups Network, 2008. *Rapport présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC) / report presented to the Consultation Commission on Accommodation Practices Related to Cultural Differences (CCAPRC)*. À l'adresse <http://www.accommodements.qc.ca/index.html>.

Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001 et 2006.

Montréal, ville plurielle! – Bilan des travaux et perspectives de recherche sur la concentration ethnique

XAVIER LELOUP ET PHILIPPE APPARICIO

Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Centre Urbanisation, Culture, Société

Résumé: L'article se propose de faire le point sur les travaux récents sur la répartition de l'immigration et des groupes minoritaires à Montréal. Ces travaux ont été conduits par des chercheurs du domaine Logement et vie de quartier du Centre Metropolis du Québec, Immigration et Métropoles (CMQ-IM). Ils soulèvent différentes questions quant au caractère pluriel de la ville et sur l'évolution des inégalités urbaines.

La question de la répartition des immigrants et des minorités ethniques dans l'espace de la ville est revenue récemment sur le devant de la scène au Québec. À la suite des débats sur la pratique des accommodements liés à la différence culturelle, une partie des interrogations de la commission Bouchard/Taylor auront porté sur la « ghettoïsation » de Montréal. Ces interrogations semblent se référer à des craintes exprimées assez fréquemment lors des auditions de la commission, celles de voir des divisions, y compris spatiales, réduire l'unité et la solidarité de la société québécoise. Le rapport de la commission insiste à plusieurs reprises pour dire que ces craintes reposent en grande partie sur une représentation très répandue au sein de la population québécoise, celle qui voudrait que le territoire montréalais soit l'objet d'un fort cloisonnement (Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 2008, p.205). Les commissaires, en s'appuyant sur les résultats d'études rigoureuses, sont prompts à démontrer que cette représentation est erronée. Ils notent aussi que les études citées seraient « incomplètes », puisque les relations sociales sont rarement confinées à un seul secteur de la ville. La concentration ethnique ne va donc pas toujours de pair avec l'exclusion ou l'isolement des groupes minoritaires. L'observation n'est pas en

soi nouvelle. Elle a déjà été formulée par le passé dans de nombreux contextes et pour différents groupes. Elle indique bien toute la complexité des liens qui existent entre différentes dimensions de la vie sociale lorsqu'elles s'expriment à l'échelle de la ville et de ses quartiers.

Un autre événement a aussi propulsé sur le devant de la scène la question de la répartition des minorités ethniques dans l'espace. Les émeutes de Montréal-Nord survenues en août 2008 à la suite du décès d'un jeune homme lors d'une intervention policière ont attiré l'attention sur un quartier dominé par la pauvreté et où la tension entre jeunes et forces de l'ordre est bien présente, le quartier ayant encore connu des nuits agitées en juin 2009. Ces événements ont alimenté le sentiment d'insécurité au sein de la population. Ils ont aussi soulevé des questions sur la concentration de certaines minorités ethniques dans l'espace, le quartier étant en partie occupé par des ménages issus des communautés haïtienne et latino-américaine. Les commentaires éditoriaux ou personnels publiés sur Internet ont souvent comporté des dérapages conduisant à une stigmatisation du quartier et de ses habitants. Rares ont été les observateurs qui ont réfléchi à l'ensemble de la problématique, entre autres en reconnaissant que le problème des

inégalités urbaines est autant, voire plus, social qu'éthnique. La dynamique sociale d'un quartier ne se réduit pas à la présence d'un ou de plusieurs groupes minoritaires. Elle est au contraire souvent influencée par le niveau socioéconomique de sa population. Il est bon d'avoir en tête ces considérations lorsque l'on aborde la question de la concentration et de la dispersion des groupes ethniques dans l'espace de la ville.

Il est dès lors important, en tant que chercheur, de revenir sur ces questions pour en clarifier les enjeux théoriques et méthodologiques. D'une part, les termes et leurs définitions revêtent une importance centrale lorsque sont abordées les questions de la ségrégation et de la concentration des groupes minoritaires en ville et, d'autre part, la manière dont on mesure le phénomène revêt aussi une grande importance.

Du bon usage de quelques notions de base

Il y a un certain danger à utiliser de manière imprécise certaines notions. On finit en effet par nourrir, souvent involontairement, les préjugés et l'inconfort de la majorité. Il en va ainsi du terme ghetto et du néologisme « ghettoïsation ». Qu'est-ce qu'un ghetto? Quelle réalité sociale recouvre cette notion? Comment peut-on la définir? Une première réponse possible à ces questions consiste à rappeler que le terme serait apparu il y a environ 500 ans en Italie où il désignait le quartier juif d'une ville, et il est sans doute vraisemblable de penser que ce type d'espace existait avant que le terme qui le désigne ne soit forgé (Wirth, 1980). Voilà pour l'histoire! Une seconde réponse possible est de se pencher sur l'usage contemporain du terme. Le terme ghetto y est étroitement associé à l'idée de ségrégation, c'est-à-dire à la mise à l'écart d'une partie de la population, souvent minoritaire, par la majorité. Au fil du temps, trois conditions ont émergé pour qu'il soit possible de parler de ghetto : 1) il faut qu'il y ait une forte concentration ethnique d'un groupe dans un espace; 2) il faut que cette concentration soit involontaire (c'est-à-dire le

produit de dispositions légales explicites ou d'un ensemble de discriminations); et 3) il faut que le groupe concentré dans l'espace soit largement défavorisé socialement. Toutes les études s'accordent pour conclure que ces trois conditions ne semblent jamais remplies dans le cas des villes canadiennes. Les travaux sur Montréal vont dans le même sens. Il n'existe pas à Montréal de larges zones urbaines qui répondraient à la définition du ghetto et aucun indice ne suggère qu'il en sera autrement dans le futur.

La notion de ségrégation est également problématique. Elle recouvre en effet deux situations possibles. Le terme désigne d'abord les situations où un groupe ethnique est concentré dans l'espace de la ville parce qu'il est victime de discrimination et qu'il est tenu à l'écart par la majorité (Grafmeyer, 1994). Cette situation correspond à la définition classique et la plus exacte du terme. Elle est associée à un modèle particulier d'interprétation de la trajectoire des populations immigrantes et minoritaires dans l'espace urbain. Le modèle de l'assimilation des immigrants et des groupes minoritaires postule en effet qu'ils auront tendance à se disperser dans l'espace au fur et à mesure de leur intégration à la société dominante. C'est le modèle du melting pot dans lequel la mobilité résidentielle va de pair avec la mobilité sociale ascendante.

Le terme ségrégation est ensuite utilisé pour désigner des situations où les groupes se concentrent dans l'espace sur une base volontaire. Dans ces cas, on parle d'ailleurs moins de ségrégation que de concentration ou d'agrégation volontaire. Cette seconde lecture de la ségrégation résidentielle est associée au modèle pluraliste, qui repose sur une vision de la société où l'insertion socioéconomique et politique de tous est souhaitable, sans qu'elle soit pour autant liée automatiquement à une déconcentration spatiale des groupes ethniques, la spécialisation spatiale n'entravant par l'égalité des chances. Les groupes ethniques ne sont donc pas toujours concentrés dans l'espace contre

leur gré. Mais il s'agit aussi pour eux d'entretenir des liens sociaux et des activités culturelles à l'échelle du quartier. De telles situations ont été observées dès le début des années 1960 dans les villes étatsuniennes et, encore une fois, il est fort probable que le phénomène préexistait sa conceptualisation (Glazer et Moynihan, 1963). Dans bien des cas, les groupes concernés ont connu une insertion réussie dans la société d'accueil. Le ghetto s'efface alors pour céder la place à l'enclave, même si cette notion soulève aussi certaines questions, puisqu'elle suppose implicitement que les personnes qui résident dans une enclave ne partagent pas les normes et les valeurs de la société dominante.

Ces deux modèles ne sont pas exclusifs. Il est même plus que probable que les deux situations

qu'ils décrivent coexistent dans une même ville. Cette coexistence souligne aussi que l'un des fondements de la concentration ethnique et de son interprétation réside dans les choix résidentiels qui s'offrent aux ménages en fonction de leur niveau socioéconomique et d'autres facteurs, tels que leur origine ethnique, leur composition familiale ou l'état du marché du logement à un moment donné. Ces deux modèles permettent aussi de mieux comprendre le caractère normatif souvent associé à la concentration ethnique. Elle est en effet vue par certains observateurs comme un mal qu'il s'agit d'éradiquer, alors que, pour d'autres, elle constitue au contraire une étape nécessaire dans l'insertion des nouveaux venus à la société d'accueil. Les travaux montréalais conduits récemment ont tenté d'éviter cet écueil normatif en privilégiant des démarches d'enquête

TABLEAU 1. Définition des cinq dimensions

Dimension	Définition
Égalité	Cette dimension renvoie à la répartition d'un ou de plusieurs groupes de population à travers les unités spatiales de l'aire métropolitaine (les secteurs de recensement par exemple). Les indices d'égalité mesurent la surreprésentation ou la sous-représentation d'un groupe dans les unités spatiales d'une région métropolitaine : plus un groupe de population est inégalement réparti à travers ces unités spatiales, plus il est ségrégué.
Exposition	L'exposition est le degré de contact potentiel entre les membres du même groupe (unigroupe) ou entre les membres de deux groupes (intergroupe) à l'intérieur des unités spatiales. Elle mesure la probabilité qu'un membre d'un groupe rencontre un membre de son groupe (l'isolement) ou un membre d'un autre groupe (l'interaction) dans son unité spatiale.
Concentration	Cette dimension réfère à l'espace physique occupé par un groupe, en ce qui concerne la superficie. Plus un groupe occupe une faible partie du territoire de l'aire métropolitaine, plus il est concentré.
Agrégation spatiale	Plus un groupe occupe des unités spatiales contiguës, formant ainsi une enclave dans la ville, plus il est regroupé et donc ségrégué du point de vue de cette dimension.
Centralisation	Les indices de centralisation mesurent la distance du groupe par rapport au centre de la région métropolitaine, défini habituellement comme le centre des affaires et ses environs. Plus un groupe est localisé près du centre-ville, plus il est centralisé et ainsi ségrégué selon cette dimension.

Source: Massey and Denton. 1988.

favorisant une description et une interprétation du phénomène qui en reconnaissent la complexité.

Mesurer et décrire la concentration ethnique

Les choix opérés par les chercheurs pour mesurer la concentration ethnique revêtent une importance capitale, parce qu'ils influencent largement leurs conclusions. On a ainsi pu dire de Montréal qu'elle est une ville où la concentration ethnique est plus élevée que celle observée à Toronto ou Vancouver. Cette conclusion reposait toutefois sur l'utilisation d'un nombre limité d'indices de ségrégation – la méthode de recherche la plus souvent retenue. Les indices retenus ne tiennent toutefois pas ou peu compte de la taille des populations en présence. Ainsi, il est vrai de dire que certains groupes minoritaires sont très concentrés dans l'espace, comme les juifs, par exemple, mais il faut alors préciser qu'ils vivent aussi dans des quartiers où neuf de leurs voisins sur dix appartiennent à un autre groupe que le leur. En un mot, les juifs sont à la fois très concentrés et très exposés à la diversité à Montréal. Leur exemple ne constitue d'ailleurs pas une exception. À Montréal, la plupart des groupes minoritaires partagent leurs quartiers de résidence avec une population qui est diversifiée d'un point de vue ethnique. C'est la raison principale pour laquelle il est superflu de parler de ghetto et de ghettoïsation à Montréal, lorsqu'on aborde le thème de la concentration ethnique.

Une méthode plus précise consiste à inclure différentes dimensions de la ségrégation résidentielle lors des opérations de mesure (Apparicio, et al., 2006, 2007). C'est ce qu'une étude propose en se basant sur les cinq dimensions de la ségrégation résidentielle identifiée par deux auteurs américains (Massey et Denton, 1988). Le tableau 1 reprend ces cinq dimensions et leurs définitions respectives. Les chercheurs ont ensuite calculé pour chaque dimension plusieurs indices de ségrégation appliqués à la population immigrante, elle-même décrite selon plusieurs

variables disponibles dans le recensement : la région de naissance, le pays de naissance, la langue maternelle, la période d'immigration, l'origine ethnique, le statut de minorité visible et la religion. L'ensemble de l'exercice débouchait sur une grande quantité de données, c'est-à-dire les résultats des indices de ségrégation pour chacun des sous-groupes des huit variables retenues. Pour synthétiser cette information, les chercheurs ont opéré une classification ascendante hiérarchique, dont la finalité était de regrouper les groupes d'immigrants entre eux en tenant compte de leur profil de ségrégation. La figure 1 présente les 12 classes extraites au moyen de cette technique statistique. À la lecture de cette figure, il est possible de comprendre que des populations très différentes partagent le même profil ségrégatif. La classe 6 est un bon exemple de ce phénomène. Elle regroupe en effet différentes caractéristiques associées à des populations provenant de l'Asie du Sud et du Sud-Est, mais aussi des immigrants nés en Grèce ou en Jamaïque. Ces différents groupes ont en commun un profil ségrégatif qui indique qu'ils sont inégalement répartis et relativement concentrés dans l'espace, mais qu'ils y sont en revanche peu isolés ou agrégés et qu'ils ne vivent pas très près du centre-ville – ces informations sont déduites du tableau qui se situe dans le coin inférieur droit de la figure. Toutes les classes ne présentent pas cette hétérogénéité des populations et toutes ne partagent pas le même profil ségrégatif. La classe 1 apparaît, par exemple, beaucoup plus homogène en comparaison de la classe 6 en termes de groupes.

Les conclusions à tirer de cette étude sont multiples. Nous insisterons ici sur le caractère pluriel de Montréal. Les résultats précédents mettent en évidence un modèle particulier d'insertion des immigrants dans l'espace de la ville. Il a été désigné par des travaux antérieurs comme un modèle d'insertion par « segmentation », les différentes vagues d'immigration s'intégrant à l'espace de la ville en suivant différentes trajectoires et en investissant des espaces spécifiques qui les rapprochaient

plus d'un des deux groupes majoritaires : les francophones ou les anglophones (Germain, 1997). Ces rapprochements se faisaient souvent sur la base de caractéristiques linguistiques, culturelles et religieuses. La nouveauté est qu'ils s'opèrent aujourd'hui beaucoup plus souvent dans des espaces qui mettent en présence des communautés issues d'anciennes vagues d'immigration et des immigrants récents. Cette observation se trouve confirmée par une étude longitudinale de la trajectoire résidentielle des immigrants arrivés à la fin des années 1980 (Zhu et Leloup, 2007). Leur mobilité décrit un ensemble de déménagements successifs qui conduisent la plupart d'entre eux vers des quartiers où ils retrouvent d'autres groupes d'immigrants plus anciens et des membres de leur propre groupe d'origine.

Cette dynamique résidentielle ne conduit cependant pas à la formation de ghettos ou d'enclaves à Montréal. Pour tester l'hypothèse, il est utile d'avoir recours à d'autres techniques d'analyse. Ces techniques ont été élaborées récemment par des géographes (Poulsen, et al. 2001). Elles visent à identifier différents types de quartier selon leur composition ethnoculturelle. Le tableau 2 présente la classification retenue dans une étude comparant Montréal, Toronto et Vancouver en 2001 (Leloup 2007, 2008). La classification a été bonifiée en ajoutant une distinction à l'intérieur de chaque catégorie entre les quartiers défavorisés et non défavorisés – un quartier est considéré comme défavorisé si 40 % ou plus des ménages qui y résident se situent sous le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada. La figure 2 présente une carte reprenant les résultats obtenus au moyen de la

FIGURE 2. Classification des quartiers à Montréal, 2001

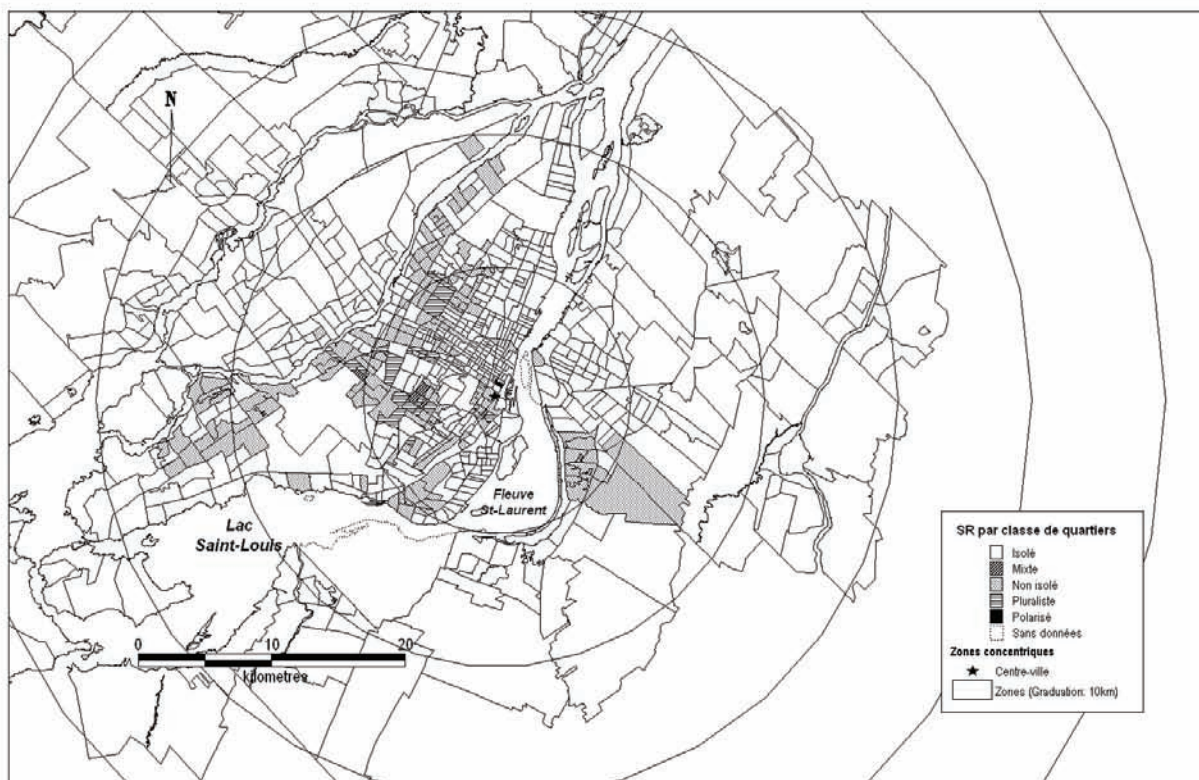


TABLEAU 2. Classification des quartiers selon la composition ethnique

Type	Abréviation	Définition
Communauté d'accueil isolée	Isolé	<20 % de minorités visibles dans le quartier (SR*)
Communauté d'accueil non isolée	Non isolé	Entre 20 % et 50 % de minorités visibles
Enclave pluraliste	Pluraliste	Entre 50 % et 70 % de minorités visibles
Quartier minoritaire mixte	Mixte	>70 % de minorités visibles sans groupe dominant
Quartier minoritaire polarisé	Polarisé	>70 % de minorités visibles avec un groupe dominant (>60 % de l'ensemble des minorités visibles viennent d'un seul groupe)
Ghetto	Ghetto	Similaire au quartier minoritaire polarisé mais avec le critère supplémentaire que 30 % de la population totale qui compose le groupe dominant vit dans des quartiers de ce type

Source: Adapted from Poulsen, Johnston and Forrest (2001 and Walks and Bourne 2006.

*Census Tract.

classification pour Montréal. Il y a relativement peu de quartiers polarisés ou mixtes à Montréal comparativement aux deux autres villes. La carte montre aussi que la plupart des quartiers où l'on retrouve de la diversité se situent encore sur l'île de Montréal, la dispersion de l'immigration et des groupes minoritaires ayant encore peu touché les banlieues hors de l'île. Ce que la carte ne montre pas, c'est la relation qui peut exister entre la concentration de certains groupes dans l'espace et la défavorisation sociale. De manière générale, Montréal apparaît comme une ville où la proportion de ménages à faible revenu et le nombre de quartiers défavorisés sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs au pays. Le tableau 3 reflète cette réalité. Il présente la proportion relative de la population qui réside dans un quartier où au moins 40 % des ménages vivent sous le seuil de faible revenu. Pour la population totale, cette proportion est trois fois plus élevée à Montréal qu'à Toronto et Vancouver. Il est également intéressant de noter que c'est à Montréal que

les écarts entre population totale et minorités visibles sont les plus importants. Autrement dit, les minorités visibles ont une probabilité plus élevée de résider dans un quartier défavorisé que le reste de la population, quelle que soit par ailleurs leur situation par rapport au seuil de faible revenu.

Perspectives de recherche

Les travaux précédents confirment une série de tendances observées par le passé : on n'assiste pas à la formation de ghettos à Montréal; les immigrants sont encore principalement concentrés sur l'île; et leur insertion dans l'espace de la ville suit différentes trajectoires. Au-delà de ces constats souvent répétés, ces travaux permettent aussi de saisir des évolutions récentes. La composition ethnique de Montréal s'est complexifiée au cours de la dernière décennie en raison des niveaux élevés d'immigration. Cette complexité se retrouve également dans la

TABLEAU 3. Répartition relative de la population dans les quartiers défavorisés (où 40 % ou plus des ménages vivent sous le seuil de faible revenu) (Montréal, Toronto et Vancouver, 2001)

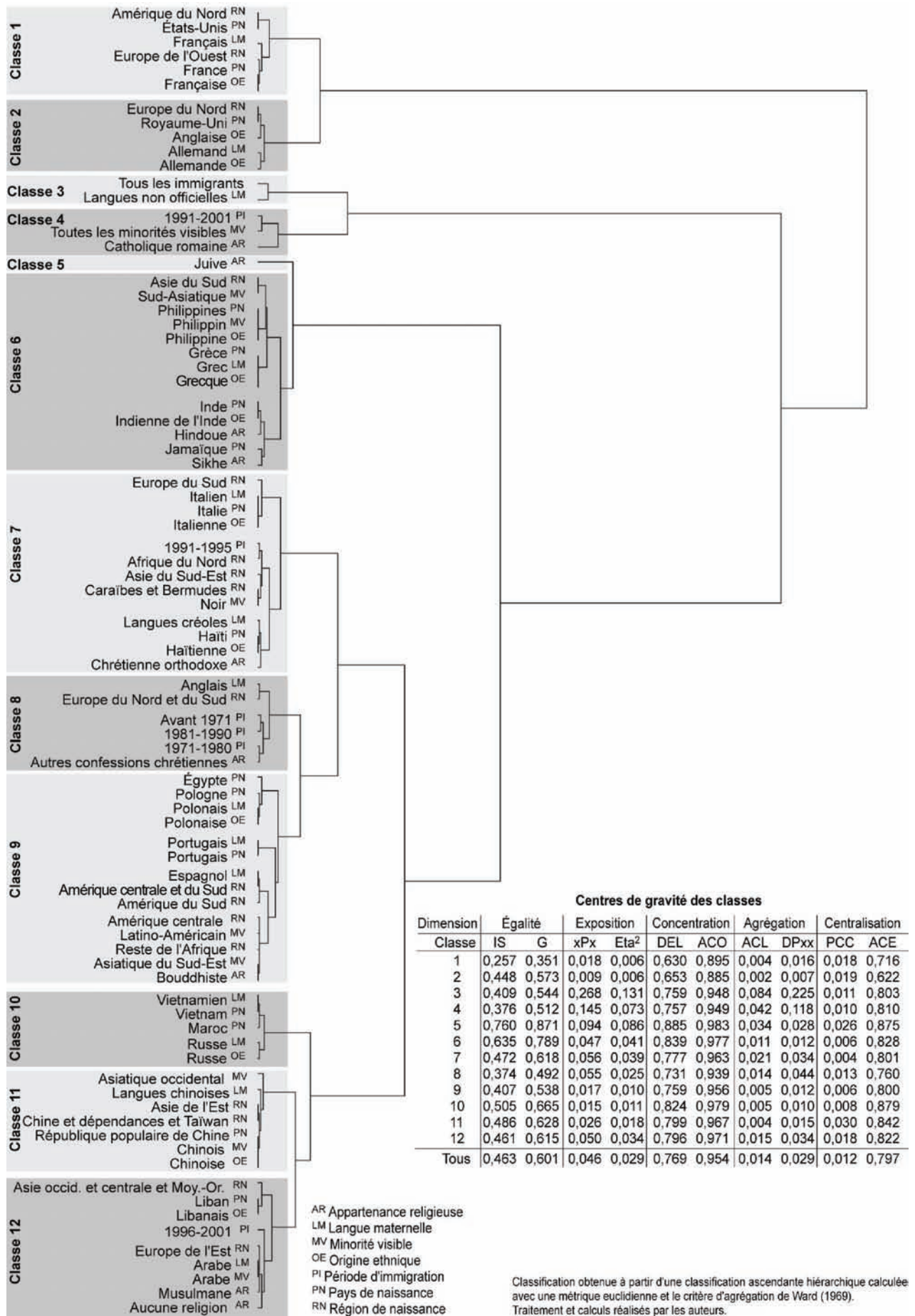
	Montréal	Toronto	Vancouver
% des ménages (population totale)	19	6	5
% des ménages à faible revenu (population totale)	35	14	11
% des ménages de minorité visible	42	10	6
% des ménages de minorité visible à faible revenu	54	19	10

répartition spatiale des immigrants. Les quartiers où les nouveaux venus s'installent se diversifient et ne correspondent plus seulement aux anciennes zones de transition, mais commencent aussi à toucher des quartiers plus homogènes et des espaces de banlieue. Les nouveaux arrivants peuvent ainsi se retrouver dans des quartiers où la population qui les accueille est dominée soit par un des deux groupes majoritaires, soit par une immigration ancienne. Cette situation peut expliquer en partie l'inconfort exprimé lors des débats sur les accommodements raisonnables, une partie grandissante de la population autrefois peu exposée à la diversité ethnoculturelle entrant en contact avec de nouveaux arrivants. Cette situation devrait retenir l'attention des chercheurs du domaine 6 du Centre Metropolis du Québec dans le courant des prochaines années.

Les travaux précédents invitent aussi à une réflexion sur les inégalités urbaines. S'il est justifié de rejeter la notion de ghetto lorsque l'on parle de la concentration ethnique à Montréal, il convient aussi de reconnaître que la ville est caractérisée par un taux élevé de pauvreté et que celle-ci est inégalement répartie dans l'espace. Les minorités visibles sont aussi surreprésentées dans les espaces résidentiels précarisés du point de vue économique et social. Les chercheurs se retrouvent ici placés devant le même dilemme que

les biologistes il y a une quinzaine d'années par rapport à la question du racisme. Le généticien français Albert Jacquard s'étonnait à l'époque que le racisme ait pu se perpétuer alors que la biologie avait démontré l'inexistence de l'idée de race sur la base de l'exploration du génome humain. Il s'expliquait alors cet écart entre la biologie et le sens commun par le fait que le racisme est d'abord un phénomène social. Il en va en quelque sorte de même pour l'idée de ghetto. Il n'existe pas formellement d'un point de vue géographique, mais peut se perpétuer en tant qu'organisation sociale, en offrant aux individus marginalisés un lieu de protection contre la stigmatisation, même s'ils sont conscients d'y vivre aussi de l'exclusion et des inégalités. De tels processus peuvent se manifester à des échelles réduites de la trame urbaine, celle, par exemple, d'un ensemble résidentiel de logements sociaux (Leloup et Germain, 2008). La prochaine question qui attend alors peut-être les chercheurs et qu'il serait sans doute urgent d'aborder, si l'on se rappelle les événements récents survenus à Montréal-Nord, est la suivante : reconnaissant que Montréal est une ville plurielle, est-elle pour autant une ville juste?

FIGURE 1. Dendrogramme de la classification des groupes d'immigrants



À propos des auteurs

Philippe Apparicio est géographe et professeur-chercheur à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) - Centre Urbanisation, Culture, Société, Montréal. Il est responsable des programmes d'études urbaines de l'INRS. Il s'intéresse aux différentes applications des systèmes d'information géographique (SIG) et de l'analyse spatiale à différents domaines de la géographie sociale. Ses plus récents travaux portent sur la ségrégation résidentielle, la pauvreté urbaine, la dynamique spatiale de l'emploi et la qualité de vie intra-urbaine. Il est l'auteur, en collaboration avec Jaël Mongeau, Valera Petkevitch et Martha Radice, de l'Atlas de l'immigration de la RMR de Montréal en 2001 (un atlas interactif en ligne : <http://atlasim2001.inrs-uqs.quebec.ca/>).

Xavier Leloup est sociologue et professeur-chercheur à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) - Centre Urbanisation, Culture, Société, Montréal. Il enseigne dans le cadre du programme d'Études urbaines de l'INRS. Ils s'intéressent aux questions du logement et de l'habitat. Il a mené récemment des recherches sur la répartition spatiale des immigrants et des minorités visibles, les conditions de logement des ménages immigrants, le logement social et les caractéristiques architecturales favorisant la présence de familles avec enfants dans les milieux urbains denses. Il a dirigé, en collaboration avec Martha Radice, l'ouvrage *Les nouveaux territoires de l'ethnicité*, paru en 2008 aux Presses de l'Université Laval.

Références

Apparicio, Philippe, Xavier Leloup et Philippe Rivet. 2006. *La répartition spatiale des immigrants à Montréal : apport des indices de ségrégation résidentielle*, Montréal, Publication IM n° 28, Immigration et Métropoles.

_____. 2007. « La diversité montréalaise à l'épreuve de la ségrégation : pluralisme et insertion résidentielle des immigrants », *Revue de l'intégration et de la migration internationale / Journal of international migration*

and integration (RIMI/JIMI), vol. 8, p. 63-87.

Apparicio, Philippe, Valera Petkevitch et Mathieu Charron. 2008. « Segregation Analyzer: a C#.Net application for calculating residential segregation indices », *Cybergeo*, vol. 414.

Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. 2008. *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*, Québec, gouvernement du Québec.

Germain, Annick. 1997. *Montréal : laboratoire de cosmopolitisme entre deux mondes*, Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société.

Glazer, Nathan, et D. P. Moynihan. 1963. *Beyond the Melting Pot: Negroes, Puerto Ricans, Italians and Irish of New York City*, Cambridge, MA, MIT Press.

Grafmeyer, Yves. 1994. « Regards sociologiques sur la ségrégation », dans Brun, Jacques et Catherine Rhein (dir.), *La ségrégation dans la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 85-117.

Leloup, Xavier. 2007. « Vers la ville pluraliste? Répartition et localisation des minorités visibles à Montréal, Toronto et Vancouver en 2001 », *Revue canadienne des sciences régionales / Canadian Journal of Regional Science*, vol. XXX, n° 2, p. 263-292.

_____. 2008. *Towards the Pluralist City? Repartition and Localisation of Visible Minorities in Montréal, Toronto and Vancouver in 2001*, Montréal, CMQ-IM, publication n° 32.

Leloup, Xavier, et Annick Germain. 2008. « L'action communautaire auprès des jeunes et de leurs familles dans cinq plans d'ensemble montréalais : régulation sociale locale et construction du lien social », dans Morin, Paul et Evelyne Baillergeau (dir.), *L'habitation comme vecteur de lien social*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 155-195.

Leloup, Xavier, et Nong Zhu. 2006. « Différence dans la qualité de logement : immigrants et non-immigrants à Montréal, Toronto et Vancouver », *Revue de l'intégration et de la migration internationale / Journal of international migration and integration (RIMI/JIMI)*, vol. 7, n° 2, p. 133-166.

Massey, Douglas S., et Nancy A. Denton. 1988. « The Dimensions of residential Segregation », *Social Forces*, vol. 67, n° 2, p. 281-315.

Poulsen, Michael, Ron Johnston et James Forrest. 2001. « Intraurban ethnic enclaves: introducing a knowledge-based classification method », *Environment and planning A*, vol. 33, p. 2071-2082.

Walks, R. A., et L. S. Bourne. 2006. « Ghettos in Canada's cities? Racial segregation, ethnic enclaves and poverty concentration in Canadian urban areas », *Le Géographe canadien / The Canadian Geographer*, vol. 50(3), p. 273-297.

Wirth, Louis. 1980. *Le ghetto*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

Zhu, Nong, et Xavier Leloup. 2007. « Les trajectoires résidentielles des nouveaux immigrants à Montréal : Une analyse longitudinale et conjoncturelle », *Revue canadienne d'études urbaines / Canadian Journal of Urban Research*, vol. 16, n° 2, p. 263-292.

La situation résidentielle des nouveaux immigrants au Québec : une synthèse

DANY DUTIL

La Société d'habitation du Québec

Résumé : L'article présente une description de la situation résidentielle des nouveaux immigrants au Québec en utilisant comme unité d'analyse la notion de ménage équivalent à un logement privé occupé. La situation des ménages immigrants est comparée à celle des non immigrants sur toute une série de variables.

1 – LE PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE DES NOUVEAUX MÉNAGES IMMIGRANTS

Fort accroissement des ménages immigrants au cours des dernières années au Québec

S'il est intéressant de connaître l'évolution de la population immigrante, en matière de logement, il est préférable d'analyser la question sous l'angle des ménages, puisqu'un logement privé occupé est équivalent à un ménage. À cet égard, on remarque que de 2001 à 2006, le nombre de ménages immigrants¹ au Québec s'est accru beaucoup plus rapidement que le nombre de ménages non immigrants. Il y avait en effet quelque 340 200 ménages immigrants en 2001, mais près de 407 500 en 2006 (+20 %), alors que le nombre de ménages non immigrants a augmenté de 5 %, passant de 2,62 millions à 2,76 millions pendant la même période. En outre, environ 68 400 des 407 500 ménages immigrants vivant au Québec en 2006 (17 %) ont immigré récemment.

Il y a davantage de couples avec enfants chez les ménages immigrants arrivés récemment au Québec

Les ménages immigrants du Québec, peu importe le moment de leur arrivée, sont plus nombreux à constituer des familles traditionnelles de type « couples avec enfants » que les ménages non immigrants. Parmi ces derniers, 27 % sont des couples avec enfants, alors que c'est le cas de 30 % des ménages immigrés avant 1986 et de 44 % des nouveaux immigrants. Par conséquent, les ménages immigrants sont moins souvent composés de personnes seules et de couples sans enfants que les autres ménages québécois. En effet, 27 % et 32 % de ceux-ci sont respectivement des couples sans enfants et des personnes seules, comparativement à 17 % et 23 % des nouveaux arrivants. Les ménages immigrés après l'an 2000 composent également une plus grande proportion de ménages de type « non familial de deux personnes ou plus » ou autrement dit, des colocataires, que les autres ménages immigrés ou non immigrés. Dans 93 % des cas, ces nouveaux immigrants sont des locataires qui s'associent probablement pour partager les frais du loyer (mais il faut noter que la notion de ménage familial est très restrictive). Enfin, les ménages qui ont immigré après l'an 2000 sont moins souvent formés de familles monoparentales que les autres.

¹ Pour qu'un ménage se voit accorder le statut de ménage immigrant, il faut que le principal soutien du ménage, c'est-à-dire la personne qui consacre la somme la plus importante au loyer, soit un immigrant.

Les nouveaux immigrants sont de jeunes ménages

Au Québec, un peu plus de 45 % des nouveaux ménages immigrants ont un principal soutien âgé de moins de 35 ans, comparativement à une proportion de 18,5 % en ce qui concerne les ménages non immigrants. Cette part importante de jeunes n'est pas étrangère au fait qu'au cours des dernières années, c'est la catégorie de l'immigration économique qui a prédominé au Québec. De plus, dans seulement 1,7 % des cas, le principal soutien des ménages nouvellement arrivés est âgé de 65 ans et plus. Il s'agit fort probablement de ménages composés d'ainés qui désirent se rapprocher de leur famille déjà installée au Québec. Quant aux ménages non immigrants, c'est un peu plus d'un ménage sur cinq (21 %) qui est âgé de 65 ans ou plus.

Les régions d'origine prédominantes diffèrent chez les nouveaux arrivants et les ménages immigrés avant 1986

Les régions d'origine qui prédominent chez les immigrants québécois restés au Québec diffèrent selon la période de leur immigration. Les nouveaux immigrants sont maintenant plus souvent issus de la région du Maghreb et du Moyen-Orient; alors que les Européens détiennent la deuxième place (ils sont premiers chez les autres ménages immigrants). Les nouveaux arrivants de l'Europe proviennent de régions différentes de celles d'où viennent les immigrants de longue date du même continent. Par exemple, les ménages immigrants européens arrivés au Québec avant 1986 venaient, dans un peu plus de la moitié des cas, de l'Europe du Sud, alors que pendant la même période, ceux de l'Europe de l'Est représentaient 14 % de l'immigration européenne. Plus récemment, la situation s'est complètement inversée : les Européens provenant du sud du continent ayant immigré ici après l'an 2000 comptaient pour moins de 3 %, mais ceux de l'est pour près de 55 %. L'Asie est maintenant la troisième région

d'origine en importance, chez les nouveaux immigrants (quatrième dans le cas des immigrants arrivés au Québec avant 1986), et les ménages immigrés de l'Asie orientale après l'an 2000 sont plus nombreux que ceux de l'Asie du Sud-Est. De plus, l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne ont pris respectivement les quatrième et cinquième rangs des grandes régions d'origine des ménages récemment immigrés au Québec (elles sont au sixième et septième rangs dans le cas des ménages immigrés avant 1986). Enfin, les régions d'origine des autres nouveaux immigrants du Québec sont, dans l'ordre, les Caraïbes, les États-Unis et l'Océanie, alors qu'en ce qui a trait aux ménages immigrés avant 1986, les Caraïbes et les États-Unis occupent respectivement les troisième et cinquième rangs.

Les nouveaux immigrants ont moins souvent une femme pour principal soutien

En ce qui concerne les ménages non immigrants du Québec, 41,8 % ont une femme pour principal soutien. Chez les ménages immigrants, ce taux diminue à 35 % pour s'abaisser à 30 % lorsque les ménages ont immigré après l'an 2000. Dans le cas des ménages locataires immigrés avant 1986, un ménage sur deux est principalement soutenu par une femme, alors que cette proportion est moindre chez les ménages ayant immigré au Québec récemment (31 %).

Les revenus sont moindres chez les ménages immigrés au Québec après l'an 2000

Plus les ménages immigrants sont installés au Québec depuis longtemps, plus leur situation financière s'améliore. D'ailleurs, proportionnellement, il y a plus de ménages ayant immigré avant 1986 qui ont un revenu supérieur à 100 000 \$/an (16,5 %) que de ménages non immigrants dans la même situation (14 %). Par contre, à peine 4 % des nouveaux immigrants ont un tel revenu. Par ailleurs, alors que 17 % des ménages non immigrants ont un revenu de moins de 20 000 \$/an, c'est le cas de

près de 40 % des ménages immigrés récemment. Cette proportion est légèrement sous les 20 % chez les ménages qui ont immigré avant 1986. En outre, chez les ménages locataires, environ le tiers de l'ensemble des immigrants (35 %) et non immigrants (33 %) ont un revenu inférieur à 20 000 \$/an, comparativement à 44 % des locataires immigrés récemment.

2 – LES NOUVEAUX MÉNAGES IMMIGRANTS ET LE LOGEMENT

Faible taux de propriété chez les nouveaux immigrants

Globalement, près de 62 % des ménages non immigrants du Québec sont propriétaires de leur logement. Cette proportion tombe à un peu plus de la moitié (51 %) chez les ménages immigrants du Québec. On remarque cependant que le taux de propriété parmi ces ménages s'accroît selon le nombre d'années vécues au Québec. Alors que seulement 16 % des ménages nouvellement immigrés sont propriétaires de leur logement, ce taux atteint les 41 % lorsque les ménages ont immigré entre 1986 et 2000, et il atteint près de 68 % lorsqu'ils habitent le Québec depuis plus de vingt ans. Ces derniers sont notamment issus d'une vague d'immigration d'Européens du Sud et ils sont majoritairement propriétaires de leur logement (78 %).

Les nouveaux immigrants sont moins fortunés et consacrent une part importante de leur revenu à se loger

Globalement, on observe que par rapport aux ménages non immigrants, une part plus importante de ménages immigrants vivent sous le seuil de faible revenu et présentent un taux d'effort égal ou supérieur à 30 %, pour se loger. Un tel ratio permet de mettre en évidence le fait que ce sont les ménages les plus pauvres qui consacrent une part relativement importante de leur revenu à se

loger. Immigrant ou non, cette situation frappe plus souvent les locataires que les propriétaires; mais peu importe leur mode d'occupation, les ménages immigrants se retrouvent plus fréquemment dans cette situation que les autres ménages québécois. C'est d'autant plus vrai lorsque les ménages ont immigré récemment : près de 50 % des nouveaux immigrants locataires vivant sous le seuil de faible revenu (60 % des ménages immigrés après 2000 sont dans cette situation) présentent un taux d'effort égal ou supérieur à 30 % comparativement à 32 % lorsque qu'ils ont immigré après 1986. Quant aux ménages locataires non immigrants, 27 % d'entre eux vivent la même situation.

Le surpeuplement est davantage présent chez les nouveaux immigrants

Dans le présent article, un logement est considéré comme étant surpeuplé lorsqu'il compte plus d'une personne par pièce. De manière générale, le surpeuplement est une caractéristique qui ne concerne que marginalement les ménages non immigrants au Québec, et ce, dans toute les régions à l'exception du Nord-du-Québec. Chez les ménages non immigrants du Québec, seulement 0,3 % des propriétaires et 0,7 % des locataires sont touchés par le surpeuplement. Il en va autrement pour les ménages immigrants, qui sont encore plus affectés par cette problématique lorsqu'ils sont locataires et nouvellement arrivés au Québec. En fait, 1,7 % des propriétés de l'ensemble des ménages immigrants sont surpeuplées comparativement à 8,1 % de leurs logements locatifs; dans le cas des immigrants nouvellement arrivés, ces taux grimpent à 2,9 % et 10,4 % respectivement. Le surpeuplement chez les nouveaux immigrants est également plus important ailleurs au Canada qu'au Québec, particulièrement parmi les locataires.

Les nouveaux immigrants sont plus mobiles que les autres ménages

Les ménages québécois, immigrants ou non, déménagent plus souvent lorsqu'ils sont locataires. D'ailleurs, en ce qui concerne ces derniers, il y a peu de différence entre la proportion des ménages non immigrants ayant déménagé au cours des cinq dernières années (près de 56 %) et celle des ménages immigrants (environ 58 %). Par contre, peu importe qu'ils soient propriétaires ou locataires, les ménages qui ont immigré au Québec avant 1986 déménagent proportionnellement moins souvent que les ménages non immigrants du Québec. Plus la période d'immigration des ménages est récente et plus leur mobilité est grande, ce qui est normal considérant que dans les mois suivant leur arrivée, les nouveaux immigrants peuvent devoir habiter plusieurs logements avant de trouver celui qui convient à leurs besoins. Dans le cas des ménages immigrants demeurant au Québec depuis une plus longue période et ayant déménagé en 2006, c'est dans une proportion de 75 % qu'ils ont mentionné avoir déménagé dans la même région administrative, tout comme les ménages non immigrants d'ailleurs. D'un autre côté, parmi les ménages qui ont déménagé dans une autre région administrative, un peu plus du quart des non immigrants, mais un peu plus de six ménages immigrants sur dix, l'ont fait dans la région administrative de Montréal, qui demeure un pôle d'attraction intéressant pour ceux-ci.

La majorité des immigrants demeure à Montréal

Au Québec, 20 % des ménages non immigrants habitent la région administrative de Montréal, c'est-à-dire l'île de Montréal. Par opposition, près de 70 % de l'ensemble des ménages immigrants du Québec résident sur ce territoire. Un tel écart est observé autant chez les propriétaires que chez les locataires. En outre, il n'y a pas de différence significative entre les ménages qui ont immigré au

Québec depuis plusieurs années et les nouveaux immigrants : ils habitent tous majoritairement l'île de Montréal, particulièrement lorsqu'ils louent leur logement. En élargissant le concept aux régions périphériques de Montréal, soit Laval, la Montérégie, Lanaudière et les Laurentides, on constate que c'est l'équivalent de neuf ménages immigrants sur dix qui a élu domicile sur ces territoires, et ce, peu importe que ces ménages soient propriétaires (90 %) ou locataires (92 %). Encore une fois, il n'y a pas de différence significative entre le comportement des ménages immigrants arrivés récemment ou celui des immigrants qui demeurent au Québec depuis plusieurs années.

À propos de l'auteur

Dany Dutil est chercheur spécialisé en analyse de marché à la Société d'habitation du Québec.

Montréal : programmes d'habitation et réponses aux besoins des ménages immigrés

MARTIN WEXLER ET SUZANNE LA FERRIÈRE

Ville de Montréal

avec la collaboration de Suzanne Chantal et Stéphane Charbonneau, Ville de Montréal

Résumé : Montréal déploie un ensemble de programmes et de mesures en matière d'habitation, pour assurer une offre équilibrée et une réelle mixité sociale, et pour améliorer le parc résidentiel. L'étude constate que les clientèles immigrantes ont des taux de participation à ces interventions au-delà de leur poids dans la population, et ce, sans mécanisme pointu de ciblage.

Introduction

Les interventions en matière d'habitation s'articulent à Montréal autour de préoccupations démographiques (garder les familles en ville), sociales (lutter contre l'exclusion) et économiques (consolider l'espace urbain, soutenir la croissance), et elles sont animées par la volonté de conserver la mixité sociale, économique et ethnoculturelle qui donne vie aux quartiers montréalais.

Les deux derniers plans d'action en habitation (2002-2005; 2006-2009), résolument orientés vers le maintien d'un climat social inclusif, ont mené à la réalisation de plus de 10 000 logements sociaux et communautaires, et de près de 40 000 interventions sur le marché privé, soutenant l'accession à la propriété, la rénovation résidentielle, la lutte contre l'insalubrité, la construction adaptée pour les familles et l'inclusion de logements à coûts abordables dans les grands projets résidentiels. L'approche montréalaise, basée sur une lecture globale des milieux de vie, se double de collaborations étroites avec des acteurs de la société civile, notamment dans les quartiers à revitaliser.

Le contexte montréalais

Au recensement de 2006, les ménages immigrants (ou, plus exactement, ceux dont le principal soutien est né hors du Canada) représentaient 32,9% des ménages montréalais. Deux immigrants sur cinq étaient arrivés depuis 2001. Si, traditionnellement, les ménages immigrants pouvaient espérer des trajectoires résidentielles semblables à celles de la population d'accueil, les nouveaux arrivants connaissent maintenant un ralentissement du rythme d'accession à la propriété, ainsi qu'une augmentation du pourcentage de leurs revenus consacré au logement (voir à ce propos Leloup, 2005). Dans ce contexte, la question se pose de savoir si l'action de la ville en matière d'habitation assure leur juste part aux ménages immigrants, dont ceux arrivés récemment, pour lesquels on pourrait craindre un déficit d'accès aux programmes.

Le présent article traitera de cette initiative « habitation » offerte aux ménages immigrants. Il convient de noter que Montréal offre un ensemble de services et de programmes qui s'adressent aux communautés immigrantes, notamment en matière de développement social. Toutefois,

seules les questions relatives à l'habitation seront abordées ici.

La part des ménages immigrants dans les programmes municipaux d'habitation

Pour répondre, nous avons analysé six interventions d'intérêt pour les ménages immigrants : le Plan d'action pour la salubrité des logements, les deux principaux programmes municipaux d'aide aux rénovations résidentielles, la gestion du parc d'habitations à loyer modique (HLM), le programme de développement de logements sociaux et communautaires AccèsLogis et, enfin, le programme municipal d'accession à la propriété. Pour chacune de ces interventions, nous avons d'abord déterminé, au sein de sa population cible propre (p. ex., ménages locataires à faible revenu, acheteurs d'une première propriété, etc.), quelle était la part des ménages immigrants. Cette part, qu'on pourrait appeler le « potentiel immigrant », varie selon les interventions.

Les données sur l'immigration ou l'origine ethnoculturelle des utilisateurs ne sont pas toujours colligées dans le cadre de la gestion des programmes. Dans certains cas, pour compléter les données disponibles, nous avons examiné la répartition spatiale des projets ou des interventions, et l'avons comparée à celles des concentrations de nouveaux arrivants, une mesure plus exigeante que la comparaison avec la répartition des ménages d'immigration ancienne (voir la carte fournie dans cet article). Des informations provenant de questionnaires de programmes et d'intervenants locaux ont également été prises en compte.

Le Plan d'action pour l'amélioration de la salubrité des logements¹

Le Plan d'action pour l'amélioration de la salubrité des logements vise les immeubles privés qui présentent des déficiences graves au plan de la sécurité et de la salubrité. Lancé en 2008, ce plan triennal vise l'inspection et la mise aux normes de 10 000 logements, ce qui correspond à environ 70 immeubles ou groupes d'immeubles.

La plupart de ces immeubles sont des bâtiments multi-locatifs construits entre 1950 et 1970. Ils font souvent partie de « grands ensembles » comprenant plusieurs centaines de logements. Les inspections révèlent des pratiques de gestion et d'entretien déficientes; plusieurs des propriétaires ont de lourds antécédents à ce chapitre.

Initialement conçus pour une clientèle à revenu modeste ou moyen (voir en particulier Suttor, 2009), ces immeubles logent aujourd'hui une population à faible revenu, pour une large part d'origine immigrante. Une mesure précise de la présence de ménages immigrants a été faite sur le plus important site touché par le Plan, un ensemble de 23 immeubles et de près de 600 logements. L'étude (Chesnay, 2008) a révélé que 77,3 % des occupants étaient d'origine immigrante.

Le témoignage des inspecteurs de bâtiments du Plan de lutte à l'insalubrité confirme que cette proportion s'observe dans la plupart des immeubles visités. En comparaison, on notera que les ménages immigrants représentent 35 % de l'ensemble des locataires montréalais à très faible revenu.²

1 http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=4977,15897685&t_dad=portal&t_schema=PORTAL

2 Ce pourcentage est celui des ménages locataires (familiaux et non familiaux) immigrants (dont le chef de ménage est né à l'extérieur du Canada) dont le revenu est égal ou inférieur à 50 % du revenu médian régional, au sein des ménages locataires montréalais de même revenu. On notera que

Un autre indicateur est fourni par le pourcentage des immeubles localisés dans les secteurs qui présentent une concentration élevée d'immigrants récents. De fait, pas moins de 68 % des inspections se déroulent dans ces secteurs.

Plusieurs facteurs connus contribuent à canaliser la demande immigrante vers ce segment du marché résidentiel, tels les faibles revenus, la discrimination vécue par les immigrants et les familles avec enfants et le manque de connaissance du marché de l'habitation ou des droits et recours. S'ajoutent à ces facteurs la disponibilité de logements dans ces grands immeubles, ainsi que la présence, dans le voisinage, de membres des mêmes communautés immigrantes.

Les programmes d'aide à la rénovation

Les deux principaux programmes, Rénovation majeure et Rénovation à la carte³, offrent des subventions aux propriétaires d'immeubles locatifs. Les montants de subvention sont en moyenne de 17 900 \$ par logement dans les cas de rénovations majeures, et de 3 100 \$ par logement pour les rénovations moins importantes financées par montants forfaitaires (« à la carte »). L'admissibilité et les subventions varient aussi en fonction de critères tels que la présence d'un propriétaire-occupant ou la localisation à l'intérieur ou hors d'une zone ciblée.

Un sondage réalisé auprès de propriétaires ayant bénéficié des programmes révèle que, pour la période de 2007-2009, 35,7 % d'entre eux sont d'origine immigrante; cette proportion est la même qu'il s'agisse de propriétaires d'immeubles multi-locatifs ou de « plex » (immeubles de 2 à 5 logements). Il est difficile d'établir avec

précision le « potentiel immigrant » de ces programmes, d'une part en raison du nombre de paramètres en cause, et d'autre part, parce que le recensement ne fournit de données que sur les propriétaires occupant leur immeuble. La seule référence demeure donc le pourcentage de propriétaires immigrants à Montréal, qui était de 37,1 % en 2006, ce que l'on ne retiendra qu'à titre indicatif.

Si les propriétaires constituent la cible de ces programmes, les réels bénéficiaires demeurent les locataires des immeubles rénovés. Comme peu de données sont disponibles sur ceux-ci, nous avons procédé à une analyse spatiale pour vérifier si ces immeubles se situaient dans des secteurs à forte concentration de ménages d'immigration récente. Depuis 2006, 40,9 % des immeubles et 55,3 % des logements subventionnés par ces deux programmes se situent dans ces secteurs. Il s'agit donc d'un apport important d'investissements dans des quartiers d'accueil des nouveaux arrivants; en chiffres bruts, il s'agit de l'amélioration de quelque 3 200 logements. Nos échanges avec certains propriétaires et des intervenants locaux tendent à confirmer que le profil ethnoculturel des occupants demeure le même que celui du quartier environnant.

Les programmes de logements sociaux et communautaires

En matière de logement social, les principaux programmes comportent des volets distincts pour les familles, les personnes âgées et les clientèles vulnérables. Nous avons choisi de nous pencher ici sur le volet famille, pour lequel la demande immigrante est importante⁴.

cette définition diffère de celle utilisée par Chesnay (occupants nés hors du Canada).

3 Rénovation majeure : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=4977,15819740&_dad=portal&_schema=PORTAL
Rénovation à la carte : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=4977,15830835&_dad=portal&_schema=PORTAL

4 Une vue d'ensemble du parc de logements sociaux et communautaires peut être consultée à l'adresse suivante : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/HABITER_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/REPertoire_LOGEMENTS_SOCIAUX_2009_MONTREAL.PDF

Le programme d'habitations à loyer modique (HLM), volet famille

Avec ce parc immobilier constitué entre 1965 et 1995, l'Office municipal d'habitation de Montréal constitue le plus important bailleur de logements subventionnés pour les ménages à faible revenu. Quelque 9 700 logements sont situés dans des immeubles dits « familiaux », et représentent environ la moitié des HLM de l'île de Montréal.

Une récente étude (Leloup et Gysler, 2009) sur les familles vivant en HLM révèle que 68,2 % des adultes de ces familles sont d'origine immigrante. En comparaison, les immigrants représentent 62,5 % du groupe cible des familles avec enfants, locataires et vivant avec des revenus égaux ou inférieurs à 50 % du revenu médian de la région⁵. La proportion des ménages d'origine immigrante en HLM est par ailleurs appelée à s'accroître à long terme. L'étude des listes d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal montre que les ménages immigrants y figurent en tête de classement, en grande partie à cause de leurs mauvaises conditions de logement (les coûts, le surpeuplement, l'insalubrité sont des éléments pris en considération dans l'analyse).

Les facteurs qui expliquent la présence des immigrants sur le marché des logements privés de bas de gamme sont, au final, les mêmes qui dirigent ces ménages vers le parc de HLM : pauvreté, discrimination, etc. Mais un autre facteur, non négligeable, contribue à attirer les ménages immigrants vers le parc de logements sociaux publics : celui-ci offre des logements de grande taille (jusqu'à 5 chambres à coucher) pour les familles nombreuses.

5 Cette mesure fournit l'approximation la plus raisonnable du potentiel immigrant de ce programme, en l'absence de données disponibles sur les ménages immigrants locataires vivant en dessous des seuils précis d'admissibilité aux HLM.

Le programme de logement social et communautaire AccèsLogis⁶ volet famille

AccèsLogis, un programme à frais partagés de la Société d'habitation du Québec (SHQ), constitue le principal outil de développement des logements sociaux et communautaires. Le programme est ouvert aux coopératives, aux organismes à but non lucratif (OBNL) et aux sociétés par-municipales, et assure une certaine mixité sociale en réservant jusqu'à 50 % des logements de son volet famille à des ménages à très faible revenu, grâce à l'allocation de suppléments du loyer (les autres logements sont occupés par des ménages à revenus « modestes »). La ville agit à titre de mandataire du gouvernement pour la gestion de ce programme sur l'île de Montréal. Depuis 2002, largement grâce à ce programme, Montréal a soutenu la création de plus de 10 000 logements sociaux et communautaires⁷, dont 3 605 (86 projets) pour des clientèles familiales.

Le potentiel immigrant de ce programme s'avère difficile à mesurer, notamment à cause de sa formule de mixité : la moitié des logements n'est pas soumise à des balises de revenu, ce qui empêche d'en cerner précisément le groupe cible. De plus, les données disponibles ne permettent pas de connaître la proportion de ménages d'origine immigrante dans les projets.

Cela étant, nous avons eu recours à deux indicateurs pour évaluer sommairement ce parc. D'une part, 35 des 86 projets familiaux (soit 40,7 %) se sont implantés sur des territoires à forte concentration de ménages récemment immigrés. Ces 35 projets comptent 1 191 logements (soit le tiers de la production « famille » totale). Ils comprennent tant des constructions neuves que des projets d'achat et de rénovation d'immeubles délabrés, des interventions bienvenues pour améliorer les conditions de vie dans ces secteurs. Sauf à de rares exceptions, les gestionnaires des

6 <http://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/acceslogis.html>

7 Une vue d'ensemble de l'opération de 2006-2009 est disponible sur le site habitermontreal.qc.ca.

projets confirment que leur premier bassin de clientèle demeure le quartier immédiat.

Un second indicateur est fourni par le nombre de logements pour familles nombreuses. Les promoteurs de logements communautaires notent que les logements de trois chambres ou plus, dont la production demeure un des objectifs poursuivis par la ville, accueillent en quasi-totalité des familles d'origine immigrante ou provenant de minorités visibles. Depuis 2002, sur les 3 605 logements familiaux (c.-à-d. de deux chambres à coucher ou plus) réalisés, 1 831 – soit la moitié – comptent trois chambres ou plus.

Le programme d'accession à la propriété

Élément important dans l'équation de mixité sociale, le programme d'accession à la propriété⁸ offre des subventions aux primo-acquéreurs (6 500 \$ aux couples ou personnes seules, 10 000 \$ aux familles) à l'achat d'une propriété neuve à coût abordable.

Un sondage récent (Ad hoc recherche, 2009) mené auprès de 1 200 ménages parmi les bénéficiaires du programme⁹ indique que 28,2 % des acheteurs sont d'origine immigrante¹⁰. En comparaison, les immigrants représentent 30,3 % de la clientèle cible de ce programme¹¹.

Il faut toutefois signaler un biais. Dans un marché où prédomine la construction d'unités de petite taille, les principaux paramètres du programme (immeubles neufs, prix maximums modestes,

admissibilité réservée aux primo-acquéreurs) favorisent les petits ménages. On observe d'ailleurs que la moitié (48,3 %) des bénéficiaires est formée de personnes seules, tandis que 22 % sont des familles. Nous avons donc ventilé les résultats selon le type de ménage. Les acheteurs immigrants représentent 15,7 % des personnes seules, mais 58,9 % des familles. En comparaison, la part immigrante de la clientèle cible est de 16,7 % pour les personnes seules et de 44,3 % pour les familles.

Conclusions

Compte tenu des réalités socioéconomiques et des dynamiques de marché évoquées au cours de cet article, il était à prévoir que les immigrants, et en particulier les nouveaux arrivants, seraient très présents dans les programmes qui s'adressent aux ménages en grand besoin ou ayant des conditions de logement inadéquates. Les données analysées confirment que, pour les interventions et programmes en matière de logement locatif, tant privé que social, les clientèles immigrantes présentent des taux de participation égaux ou supérieurs à leur poids dans la population.

Du côté des mesures d'aide à l'accession à la propriété, la représentation immigrante s'avère globalement concluante, en particulier celle des familles immigrantes. De plus, dans la foulée de la nouvelle politique familiale de la ville, des ajustements ont été apportés à ce programme en 2008 afin de toucher davantage les familles, ce qui devrait avoir un effet positif sur la participation future des familles immigrantes.

Dans l'ensemble, les résultats montrent que les programmes rejoignent les ménages immigrants sans recourir à des dispositifs pointus de ciblage de cette clientèle. La ville de Montréal manifeste de plus sa sensibilité aux besoins des nouveaux Montréalais par d'autres mesures, telle la Stratégie d'inclusion, qui vise la création de collectifs aux revenus et aux formes d'habitation diversifiés,

8 Pour la description détaillée du programme : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=4977,15547564&_dad=portal&_schema=PORTAL

9 Depuis 2004, ce programme a touché environ 5 500 ménages, dont 3 600 ont reçu un questionnaire pour ce sondage.

10 Ad Hoc Recherche définit le ménage immigrant en fonction de l'origine du principal soutien ou du conjoint

11 La clientèle est celle des ménages locataires de Montréalais, âgés de 25 à 54 ans, dont les revenus au recensement de 2006 se situaient entre 40 000 \$ et 75 000 \$ pour les personnes seules et les couples, et entre 50 000 \$ et 75 000 \$ pour les familles.

ou les interventions intersectorielles de revitalisation urbaine intégrée (RUI), menées avec des partenaires sociaux dans plusieurs quartiers. Toutes ces initiatives, qui agissent sur les milieux de vie, procèdent d'une même volonté : répondre aux besoins en matière de logement et conserver à Montréal son caractère inclusif.

À propos des auteurs

Martin Wexler est chef de division à la Direction de l'habitation de la ville de Montréal.

Suzanne LaFerrière est conseillère au développement à la Direction de l'habitation de la ville de Montréal.

Références

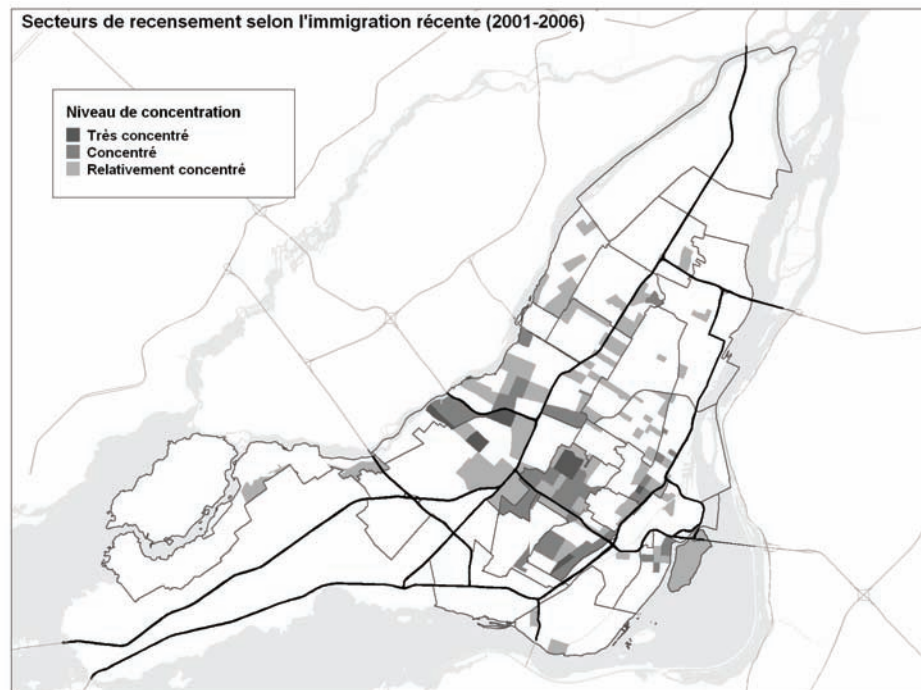
Ad hoc recherche. *Étude auprès des bénéficiaires du Programme d'accession à la propriété*, Montréal, Direction de l'habitation, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Ville de Montréal, 2009.

Chesnay, Catherine. *Portrait sociodémographique des résidents de Place de l'Acadie et Place Henri-Bourassa*, Montréal, Projet Places en mouvement, CLIC de Bordeaux-Cartierville, juillet 2008.

Leloup, Xavier et Virginie Ferreira. *Conditions de logement des ménages immigrants au Québec – Une réalité contrastée*, Québec, Société d'habitation du Québec, 2005.

Leloup, Xavier et Didier Gysler. *Loger les familles avec enfants dans le logement social public montréalais : politique d'attribution et profil sociodémographique des résidents*, Rapport de recherche remis à l'Office municipal d'habitation de Montréal et au FQRSC, Montréal, Centre Urbanisation Culture Société, Institut national de la recherche scientifique, avril 2009.

Suttor, Greg. *Rental paths from postwar to present : Canada compared*, Research paper 218, Toronto, Cities Centre, University of Toronto, décembre 2009.



Note : La concentration a été établie à partir d'un indicateur basé sur le poids dans la population des immigrants arrivés entre 2001 et 2006.

Stratégies communautaires de lutte contre la pauvreté des personnes issues de l'immigration : pour un renouvellement des pratiques.

CÉCILE POIRIER ET LUCIE GAGNON

Centraide du Grand Montréal

Avec la collaboration de Sébastien Laroche et Monique Berthiaume

Résumé : La diversité croissante des profils et des parcours d'immigrants complexifie l'intervention des organismes communautaires qui les soutiennent. Cela amène à considérer une variété de stratégies d'intervention et à repenser la question des échelles territoriales de référence les plus pertinentes pour rejoindre les populations les plus démunies issues de l'immigration et de la diversité.

Au cours des dernières décennies, les organismes communautaires ont vu leur rôle croître dans de nombreux champs du domaine social. Les organismes du secteur de l'accueil et de l'intégration des immigrants (francisation, accueil et établissement, intégration et promotion de la citoyenneté) n'échappent pas à cette tendance, symbole à la fois de reconnaissance et du désengagement de l'État. Mais de plus en plus, les organismes qui contribuent à la lutte contre la pauvreté auprès d'une population plus large sont également interpellés par la diversité des populations dans le besoin. Quelles stratégies ont-ils développées pour répondre à des situations nouvelles? Quels sont les arrimages entre les différents types d'organismes (mainstream, accueil et établissement, des communautés)? Bref, quel « filet social » se met en place localement pour rejoindre les plus vulnérables issus de l'immigration ou de groupes racisés ?

Des réflexions ont été menées dans plusieurs quartiers et au sein de différents organismes pour tenter de répondre à ces questions. Par

le soutien financier qu'il accorde, Centraide du Grand Montréal se situe aux premières loges pour contribuer à cette réflexion sur les stratégies de lutte contre la pauvreté en contexte de forte immigration comme c'est le cas à Montréal. Avant de revenir sur ces stratégies, il est important de voir comment celles-ci sont influencées par l'évolution de la situation des immigrants.

Une réalité de plus en plus complexe

Depuis le début des années 1990, les populations issues de l'immigration sont de plus en plus diversifiées en termes d'origine, d'âge, de scolarité, de statut socio-économique etc. On peut donc parler d'une diversité de profils d'immigration.

Malgré des caractéristiques sociodémographiques souvent favorables à leur intégration¹,

¹ Le niveau de scolarité moyen des nouveaux arrivants n'a jamais été aussi élevé. Cette réalité résulte des politiques et des plans d'action en matière d'immigration, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, dont les stratégies de recrutement mettent

Les auteurs remercient Lyne Poitras de ses suggestions et commentaires.

notamment au marché du travail, la situation des nouveaux arrivants n'est pas aussi avantageuse qu'on pourrait le penser. En 2004, un immigrant récent en âge de travailler sur cinq vivait dans la pauvreté, comparativement à environ un sur dix chez les autres Canadiens, qu'ils soient nés au Canada ou immigrés depuis plus de 15 ans² (Fleury, 2007). De plus, leur revenu familial disponible est significativement inférieur et ils sont surreprésentés dans tous les groupes de pauvres, qu'ils soient des travailleurs ou non. Enfin, les conditions de logement des immigrants récents à faible revenu sont préoccupantes. Les études s'accordent à dire que la situation des nouveaux arrivants des années récentes ne s'améliore pas aussi rapidement que celle de leurs prédécesseurs.

Ces informations confirment que les premières années d'établissement constituent un moment critique pour l'intégration économique et sociale et pour la citoyenneté.

Les intervenants des organismes communautaires venant en aide aux plus démunis sont donc confrontés à des profils de populations variés qui peuvent nécessiter des compétences particulières. Si on peut être confiant que la situation s'améliore au bout de quelques années, tous les mois et les années passés dans l'insécurité et le sentiment de rejet peuvent susciter des fractures irréversibles qui rendent l'intervention plus difficile et l'intégration des personnes concernées plus critique. Ces difficultés perdurent pour de nombreux jeunes de 2^{ème} génération.

Une répartition territoriale en changement

À cette diversité des profils d'immigration s'ajoute une mobilité spatiale, pré et post-

l'accent sur les travailleurs qualifiés. Au Québec, les actions en faveur de l'établissement se concentrent sur l'intégration sur le marché du travail et la francisation.

2 À noter que dans cette étude, la catégorie d'immigrants récents comprend les immigrants qui se sont établis depuis 15 ans et moins.

migratoire, accrue et variable d'une communauté à l'autre³. En effet, le Canada n'est pas toujours la destination première des nouveaux arrivants, quel que soit leur statut; ils ont parfois vécu quelques années ou quelques mois dans un autre pays que leur pays de naissance. De plus, les modèles d'établissement dans la RMR de Montréal sont beaucoup moins clairs qu'auparavant (voir article de Leloup et Apparicio).

Le quartier n'est plus l'espace de référence unique. L'expérience urbaine se déploie en effet dans différents espaces, qu'ils soient des lieux de résidence, de travail, de sociabilité (Poirier, 2008; Germain et Poirier, 2007), complexifiant encore le travail des intervenants sur le terrain. Les groupes d'immigrants, concentrés ou non, sont aussi fortement exposés à la diversité. En découlent plusieurs cas de figure : des quartiers à forte immigration mais avec une diversité d'origines ou inversement avec une faible diversité, des quartiers encore relativement peu exposés à l'immigration mais en changement, etc.

Bref, le processus d'intégration apparaît de moins en moins linéaire et les intervenants se trouvent confrontés à des populations mobiles, pas toujours faciles à rejoindre soit parce qu'elles sont dispersées, soit à cause d'obstacles culturels ou linguistiques, ou encore parce qu'elles ne fréquentent pas les organismes communautaires.

Les femmes et les jeunes : des besoins spécifiques

La situation des femmes est particulière. Elles sont généralement moins susceptibles de participer au marché du travail que les autres canadiennes, malgré un niveau de scolarité élevé. Certaines accèdent au marché du travail et deviennent

3 On entend le mot communauté au sens de communauté culturelle c'est-à-dire liée à une origine, même si le terme de communauté ne reflète pas nécessairement le vécu des personnes qui la composent. Par exemple, peut-on parler d'une communauté allemande ou d'une communauté française ?

un pourvoyeur important pour la famille, ce qui ne permet pas nécessairement de sortir de la pauvreté si le conjoint ne travaille pas ou si elles sont à la tête d'une famille monoparentale. Cette intégration au marché du travail peut favoriser une intégration sociale plus rapide que pour le conjoint, voire une émancipation qui peut être source de conflits. Plusieurs intervenants d'organismes pour femmes immigrantes ont en effet constaté l'effet néfaste de la distance culturelle qui s'installe entre des conjoints ayant un rythme d'intégration différent.

D'autres femmes s'impliquent bénévolement pour compenser l'absence d'activité professionnelle et s'intègrent dans des organismes communautaires. D'autres encore vont demeurer isolées. Outre la scolarité, le facteur linguistique joue un rôle important dans cette différence d'attitude. Le problème qui se pose dès lors est de rejoindre ces femmes isolées et de leur donner accès à des services. Cette démarche est d'autant plus importante qu'elles sont exclues des services d'établissement comme les cours de français si elles résident au Québec depuis plus de cinq ans. Or, c'est souvent lorsque leurs enfants sont en âge d'aller à l'école qu'elles décident de prendre des cours de français.

La distance culturelle est également se manifeste entre les jeunes et leurs parents et génère des conflits intergénérationnels.

Entre 2003 et 2007, la région de Montréal a accueilli 12 215 enfants de moins de 5 ans et le taux de fécondité est plus élevé chez les immigrantes récentes. L'enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais indique que dans les quartiers où le taux d'enfants immigrés et le taux d'enfants allophones sont élevés, les enfants sont plus vulnérables en matière de développement cognitif et langagier et en matière d'habiletés de communication et de connaissances générales. De plus, les enfants issus de l'immigration vivent plus souvent dans des quartiers défavorisés que les enfants non issus de l'immigration. Or,

le fait de vivre dans un quartier défavorisé est un facteur particulièrement déterminant de la maturité scolaire.

En mettant en lumière la situation des tout-petits, cette enquête complète la connaissance sur la réussite scolaire des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles. Les jeunes noirs en particulier affichent des taux de décrochage particulièrement élevés. Mais quelle que soit leur origine, tous ces jeunes sont susceptibles d'être soumis à des pressions familiales de réussite, de se sentir déchirés entre les valeurs familiales et celles de la société d'accueil, de connaître des difficultés importantes sur le plan scolaire, sans compter le choc migratoire pour ceux qui l'ont connu.

Des stratégies de soutien qui évoluent

L'évolution des interventions des différents organismes et des projets soutenus par Centraide du Grand Montréal, sous l'influence des orientations gouvernementales ou suite à leurs propres observations, illustre cette complexité.

Ainsi, les organismes traditionnels d'accueil et d'intégration des immigrants ont connu plusieurs tendances : certains programmes ont dû être abandonnés faute de subventions spécifiques, comme le jumelage, tandis que d'autres se sont renforcés, notamment autour de tout ce qui touche à l'insertion en emploi, que ce soit auprès des nouveaux arrivants, auprès des jeunes des communautés culturelles ou encore auprès des employeurs.

Par ailleurs, ils ont élargi leurs interventions aux domaines du décrochage scolaire, avec de l'aide aux devoirs par exemple, du développement des enfants, des compétences parentales ou encore du soutien aux femmes.

De la même façon, des organismes dont le champ d'intervention n'était pas spécifiquement relié

à l'immigration et la diversité ont mis sur pied des actions de rapprochement interculturel, de francisation et d'accueil et d'intégration (accompagnement des familles immigrantes, démarchage auprès des nouveaux arrivants, etc.) afin de mieux répondre à certains besoins déterminés sur leur territoire d'intervention. Plusieurs obtiennent d'ailleurs des financements du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Ce sont principalement des organismes s'adressant aux jeunes, aux familles ou plus largement des ressources de quartier⁴. Ils sont répartis dans différents quartiers de Montréal, à Laval et à Longueuil, y compris dans des quartiers peu diversifiés mais qui ont connu certains changements dans les dernières décennies avec l'arrivée de nouvelles populations.

Plusieurs initiatives sont également le fruit de démarches collectives élaborées localement ou conjointement avec des bailleurs de fonds. Depuis la fin des années 1990, Centraide soutient en effet les initiatives Accessibilité dans plusieurs quartiers montréalais. Portées par les tables de quartier⁵, ces initiatives visent l'amélioration de l'inclusion des personnes issues de l'immigration via la mobilisation d'acteurs locaux et grâce au soutien d'une personne-ressource d'animation et de concertation (Poitras, 2009). Cette expérience a permis de faire progresser la sensibilisation des acteurs aux enjeux spécifiques reliés à la diversité et à l'immigration.

D'autres initiatives ont été mises sur pied suite à certains constats locaux combinant plusieurs problématiques : décrochage scolaire, cohabitation interethnique, jeunesse et

relations intergénérationnelles, etc. Ce sont ces problématiques qui ont par exemple guidé la mobilisation des organismes, des citoyens et des institutions dans le quartier Saint-François de Laval afin d'améliorer une situation tendue par des actions auprès des jeunes (persévérance scolaire, prévention gangs de rue) et des activités de rapprochement interculturel.

Au-delà des programmes, quelles stratégies d'action?

L'examen de cet éventail d'interventions fait émerger plusieurs difficultés et lacunes qui en diminuent la portée. Tous les organismes œuvrant dans un quartier ne se connaissent pas nécessairement, malgré l'existence d'instances de concertation sectorielle ou de quartier, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur la continuité des services. En effet, pour toute personne dans le besoin, il est souvent difficile d'être référé d'une ressource à une autre et d'avoir à réexpliquer sa situation, ses besoins. C'est d'autant plus vrai pour une personne immigrante, que ce soit à cause de la langue ou à cause de la méconnaissance du rôle que jouent les organismes communautaires dans la prestation de services sociaux.

De même, les intervenants ont rarement une vision précise des objectifs à atteindre comme organisations ou comme membres d'une collectivité d'accueil en matière d'accueil et d'intégration ou en matière de relations interculturelles. Quelle est la responsabilité des uns et des autres au-delà des champs d'intervention reliés à leur mission ou des activités financées par des programmes? Quels sont les changements souhaités et, pour déterminer ces changements, quels sont les diagnostics posés sur les enjeux locaux?

Certaines initiatives novatrices visent en partie à lever ces obstacles. Le guide élaboré par le Carrefour de ressources en Interculturel (CRIC),

4 Les ressources de quartier, reconnues comme telles par Centraide du Grand Montréal, regroupent les centres communautaires de loisir, d'éducation populaire et d'action sociale.

5 Les tables de quartier de Montréal sont des instances de concertation intersectorielles et multi-réseaux qui interviennent à l'échelle d'un quartier ou d'un arrondissement. Centraide les soutient dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, un partenariat financier avec la ville de Montréal et la Direction de santé publique de Montréal.

Réflexion et autodiagnostic sur l'inclusion interculturelle au sein de votre organisation – Guide d'animation, en est un bon exemple (voir article de C. Savard).

Dans un autre ordre d'idée, le projet Femmes-Relais dans le quartier Saint-Michel répond à plusieurs besoins : isolement de certaines femmes nouvellement arrivées ne parlant pas la langue, accès aux services, manque d'expériences positives d'autres femmes présentes depuis plus longtemps, difficulté pour les différents organismes de rejoindre ces femmes isolées et leur famille. Le projet repose sur le recrutement de femmes issues des communautés culturelles présentes dans le quartier, en particulier les communautés nouvellement installées, et sur leur rôle de relais entre les femmes isolées de la même communauté et les services des organismes et institutions du quartier.

Stratégies des communautés

Comme on l'a vu, la venue d'une population issue de l'immigration dans un milieu exerce une pression sur les organismes communautaires. Les caractéristiques liées à la pauvreté leur apparaissent inhabituelles et la mobilité de cette population est souvent plus élevée. On peut donc se retrouver facilement à devoir répondre aux besoins d'une population qui s'en sort mixée à une population qui a tendance à stagner dans la pauvreté. Les interventions doivent répondre à tout cela en même temps, en assurant un arbitrage adéquat entre les interventions spécifiques et les interventions communes.

Face à ces contraintes, deux questions émergent :

En premier lieu, les organismes communautaires sont-ils encore les meilleurs modèles pour intégrer les immigrants? La réponse est sans nul doute « Oui ». Cependant, les organismes font face à de nouveaux défis et doivent élaborer de nouvelles stratégies d'intervention pour leur permettre

de faire face aux changements des populations qui s'adressent à eux. Les deux exemples mentionnés précédemment illustrent certaines caractéristiques de ces stratégies : capacité de travailler en concertation (coordination des actions), voire en partenariat; capacité à mettre sa mission au service de la collectivité; capacité à traduire la vision définie collectivement dans son action quotidienne (changements de pratiques).

Dans ce processus, une difficulté importante demeure : à quelle communauté locale se réfère-t-on? On sait que les territoires de références varient d'un organisme à l'autre, d'une institution à l'autre (pensons aux territoires des centres de santé et de services sociaux et des arrondissements), d'une communauté ethnoculturelle à une autre. Il n'est pas rare que les résidents d'un quartier issus d'une communauté donnée fréquentent des institutions de leur communauté dans un autre quartier (les églises par exemple). Là encore, il s'agit d'un enjeu collectif. Si le quartier est le territoire de référence de l'intervention, les acteurs impliqués ne doivent pas en avoir une vision étroite mais plutôt chercher à mobiliser tant les ressources endogènes que les ressources exogènes.

Ce sont là des démarches difficiles mais qui permettent de répondre plus adéquatement à la complexité de la réalité et des enjeux et qui ouvrent des perspectives des plus prometteuses.

À propos des auteurs

Cécile Poirier est conseillère en planification et développement à Centraide du Grand Montréal et s'occupe plus particulièrement des initiatives de mobilisation dans les milieux. Elle est titulaire d'un doctorat en études urbaines au cours desquelles elle s'est intéressée aux pratiques et aux politiques locales de gestion de la diversité.

Lucie Gagnon est conseillère en planification et développement à Centraide et responsable du soutien aux organismes pour personnes réfugiées

et immigrantes. Détentricrice d'un MBA spécialisé en gestion des entreprises collectives, elle a œuvré pendant 25 ans comme gestionnaire d'organismes communautaires, notamment dans le secteur des médias communautaires, et comme consultante.

Poitras, Lyne. 2009. « L'inclusion des communautés ethnoculturelles à l'échelle du quartier », Plan Canada, édition spéciale *Des collectivités accueillantes : planifier la diversité*, p. 103-106.

Références

Antonius, Rachad, et Jean-Claude Icart. Juin 2009. « Les profils différentiels de pauvreté : un outil pour mesurer les inégalités affectant les minorités racisées au Québec », dans Labelle, M., et F. W. Remiggi (dir.), *Inégalités, racisme et discriminations : regards critiques et considérations empiriques*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Les Cahiers de la CRIEC, n° 33, p. 77-94.

Apparicio, P., X. Leloup et P. Rivet. Février 2006. « La répartition spatiale des immigrants à Montréal : apport des indices de ségrégation résidentielle », *Publications IM*, n°28.

Fleury, Dominique. Juillet 2007. *Étude de la pauvreté et de la pauvreté au travail chez les immigrants récents au Canada*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, consulté le 20 novembre 2009 à l'adresse http://www.hrsdc.gc.ca/fra/publications_ressources/recherche/categories/inclusion/2007/sp_680_05_07_f/sp_680_05_07f.pdf.

Germain, Annick, et Cécile Poirier. 2007. « Les territoires fluides de l'immigration à Montréal ou le quartier dans tous ses états », *Globe*, vol. 10, n° 1, p. 107-120.

Leloup, Xavier. 2005. *Conditions de logement des ménages immigrants au Québec : Une réalité contrastée*, Montréal, SHQ.

Poirier, Cécile. 2008. « Peut-on encore parler de quartiers d'intégration? Territoire et ethnicité à l'heure de la mobilité », dans Leloup, Xavier, et Martha Radice (dir.), *Les nouveaux territoires de l'ethnicité*, Sainte-Foy, PUL, p. 133-155.

Réflexion et autodiagnostic sur l'inclusion interculturelle au sein de votre organisation – Guide d'animation : une démarche de réflexion au sein des organisations

LE CARREFOUR DE RESSOURCES EN INTERCULTUREL

Résumé : Cet article traite du document Réflexion et autodiagnostic sur l'inclusion interculturelle au sein de votre organisation – Guide d'animation, élaboré en 2007 par le Carrefour de ressources en interculturel (CRIC). Cet outil est devenu l'un des piliers de l'approche d'accompagnement du CRIC. Il permet de soulever les forces d'une équipe de travail et de faire le point sur la dimension interculturelle au sein des organisations en favorisant une démarche de changement vers des pratiques plus inclusives.

Réflexion et autodiagnostic sur l'inclusion interculturelle au sein de votre organisation – Guide d'animation est une initiative du Carrefour de ressources en interculturel (CRIC), qui a pour but de faciliter l'inclusion des personnes issues de l'immigration dans le quartier Centre-Sud à Montréal. Le Carrefour de ressources en interculturel est un organisme communautaire autonome qui rassemble et élabore des ressources dans le domaine interculturel avec et pour les organismes et résidants du quartier Centre-Sud afin de favoriser le rapprochement interculturel entre toutes les communautés du quartier.

Contexte du quartier

Le quartier Centre-Sud de Montréal est délimité au nord par la rue Sherbrooke, à l'est par la voie de chemin de fer « Canadien Pacifique » (à l'est de la rue Frontenac), au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'ouest par la rue St-Denis. Ancien quartier ouvrier, traditionnellement composé de personnes d'origine canadienne-française, francophones (et catholiques), le Centre-Sud a vécu une transformation sociodémographique importante

due à l'accroissement de l'immigration au cours des dernières années. En effet, un immigrant sur deux s'est installé dans le quartier entre 1991 et 2001. Selon le recensement de 2001, les immigrants représentaient 17 % de la population du quartier Centre-Sud, pourcentage qui monte à 22 % selon le recensement de 2006. Ce secteur de l'arrondissement Ville-Marie est aussi fortement défavorisé sur le plan socioéconomique. Environ 60 % des résidants d'origine québécoise vivent sous le seuil de la pauvreté et cette proportion est encore plus élevée pour les membres des communautés ethnoculturelles (Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance, 2008). Le quartier Centre-Sud connaît un taux de chômage plus élevé que la moyenne montréalaise : 14 % des résidants sont prestataires de l'assurance-emploi. Le quartier compte également une importante proportion de logements sociaux et communautaires, soit 22,6 % de l'ensemble des logements, et les familles des communautés ethnoculturelles y sont fortement représentées. Les écoles présentes sur le territoire comptent parmi les plus défavorisées de l'île de Montréal. Aussi, le sentiment d'insécurité fait partie des obstacles majeurs au bien-être de la population :

les problèmes d'itinérance et de prostitution y sont importants.

Le Carrefour de ressources en interculturel

Le Carrefour de ressources en interculturel (CRIC) est né en 1999 à la suite de tensions interculturelles survenues dans des logements à loyer modique du quartier Centre-Sud. Le CRIC est issu de l'initiative de plusieurs organismes et institutions du quartier qui désiraient créer une ressource qui puisse les aider à faire face aux nouveaux enjeux liés à l'immigration. La diversification du quartier présente de nouveaux défis pour les organisations et le CRIC les accompagne dans la remise en question de leurs pratiques.

En 2006-2007, en collaboration avec Annick Germain, professeure-chercheure à l'Institut national de recherche scientifique (INRS), le CRIC a réalisé une recherche portant sur les perceptions qu'ont les résidants immigrants du Centre-Sud de leur quartier, notamment quant à l'emploi, aux commerces alimentaires, à l'école, à la sécurité, à la propreté, aux liens de voisinage et à l'accès à l'information. C'est ainsi que 75 personnes immigrantes ont pu exprimer leur opinion lors de la collecte de données. À la suite de cette recherche, le CRIC a fait appel aux acteurs du milieu communautaire afin qu'ils participent à l'élaboration d'orientations en matière d'inclusion des personnes immigrantes et de relations interculturelles dans le Centre-Sud. Cette recherche est le point de départ de plusieurs projets du CRIC, dont la réalisation de *Réflexion et autodiagnostic sur l'inclusion interculturelle au sein de votre organisation - Guide d'animation*.

Réflexion et autodiagnostic sur l'inclusion interculturelle au sein de votre organisation - Guide d'animation, une réflexion d'équipe!

Afin de répondre aux besoins de ses membres,

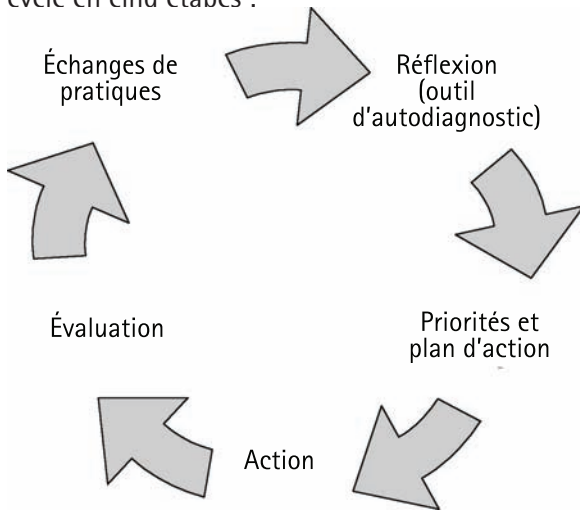
le CRIC a élaboré un outil d'autodiagnostic sur la dimension interculturelle. Ce guide permet aux organisations d'amorcer une réflexion interne au sein de leur équipe sur plusieurs aspects liés à la dimension interculturelle. Cette démarche favorise l'identification d'éléments pour mieux répondre aux besoins de l'ensemble des membres d'une organisation dans un contexte culturellement diversifié. Elle favorise aussi la définition et le partage des forces de l'équipe reliées à l'interculturel et permet d'établir les assises nécessaires pour que l'organisation soit plus inclusive et diversifiée. Elle renforce les équipes dans leur capacité à mieux accueillir les personnes de toutes origines.

Le Guide du CRIC comprend trois sections. La première section, intitulée « Analyse des relations interculturelles », amène une réflexion sur les relations actuelles qu'entretient l'organisation avec les personnes issues de l'immigration et permet de dresser un bilan des compétences interculturelles des organisations. La deuxième section, intitulée « Analyse du niveau d'inclusion actuelle », propose d'examiner le rôle de chacun dans l'inclusion ainsi que l'acceptation de la différence dans les organisations. La troisième et dernière section, « Le bilan », permet à l'équipe de conclure la réflexion en établissant des priorités d'action à court et à moyen termes tout en respectant le rythme propre à chaque organisation. Le guide soutient ainsi la réflexion en orientant le regard vers l'intérieur de l'organisation et permet de soulever ses forces et son potentiel d'amélioration. Toute cette démarche de réflexion proposée par le Guide du CRIC sert de tremplin pour un changement organisationnel axé sur l'inclusion et la diversité.

L'accompagnement du CRIC

Depuis l'élaboration de cet outil à l'automne 2007, le CRIC a accompagné sept organismes dans une démarche de réflexion et d'action. L'accompagnement permet d'offrir un soutien

aux équipes de travail dans cette réflexion. Le processus d'accompagnement du CRIC est un cycle en cinq étapes :



- 1- La réflexion : outil d'autodiagnostic
- 2- L'élaboration des priorités d'action et d'un plan d'action
- 3- L'action
- 4- L'évaluation
- 5- L'échange de pratiques, qui favorise la réflexion

L'accompagnement du CRIC se fait selon une approche d'empowerment des équipes de travail afin de permettre aux organisations de mener la démarche de réflexion de façon autonome. Chaque équipe choisit une personne responsable de la démarche, qui sera outillée et soutenue par le CRIC lors de la réflexion, de l'élaboration des priorités d'action et du plan d'action, de la mise en œuvre de l'action ainsi que de l'évaluation. Le Guide du CRIC propose de multiples conseils d'animation afin d'aider la personne responsable de la démarche à assurer l'animation d'une rencontre de réflexion au sein de sa propre équipe de travail.

Dans cette perspective, les organisations assument progressivement la responsabilité du changement. Le type d'accompagnement du CRIC dans cette démarche dépend des besoins de chaque organisation : il peut être centré sur la réflexion et l'élaboration d'un plan d'action,

comme il peut aller de la réflexion à l'évaluation en passant par l'action.

Au cours de la dernière étape d'accompagnement, le CRIC organise une activité rassembleuse pendant laquelle les organisations intéressées échangent les bonnes pratiques inclusives et les mesures qu'elles ont prises à la suite de la réflexion menée au sein de leur équipe. Cette rencontre, aux effets multiplicateurs, permet de souligner les efforts et l'engagement des organisations. Grâce à cet échange de pratiques, les organisations qui ont vécu la démarche inspirent par leurs témoignages de nouvelles organisations, qui se sentent alors prêtes à s'engager dans une démarche de réflexion.

À propos du Carrefour de ressources en interculturel

Le Carrefour de ressources en interculturel est un organisme communautaire autonome qui rassemble et élabore des ressources dans le domaine interculturel avec et pour les organismes et résidents du quartier Centre-Sud afin de favoriser le rapprochement interculturel entre toutes les communautés du quartier.

Références

- Carrefour de ressources en interculturel (CRIC). 2010. Réflexion et autodiagnostic sur l'inclusion interculturelle au sein de votre organisation - Guide d'animation, Montréal, Centraide.
- _____. 2006. Profil des immigrants du quartier Centre-Sud.
- _____. En collaboration avec l'INRS. Recherche participative auprès des immigrant(es) dans le quartier Sainte-Marie.

Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance. 2008. Portrait statistique du territoire Jeanne-Mance.

Table de développement social Centre-Sud. 2009. Portrait statistique du quartier Centre-Sud selon le recensement de 2006.

Des idées émancipatrices désenchantées face à la diversité culturelle? Transformation de l'action sociale dans les quartiers multiethniques défavorisés à Bruxelles et à Montréalⁱ

ANNICK GERMAIN ET JULIE-ANNE BOUDREAU

Institut national de la recherche scientifique (INRS) - Centre Urbanisation, Culture, Société

Résumé : Une comparaison internationale du discours des travailleurs sociaux dans les quartiers de forte immigration et défavorisation soulève des questions troublantes sur l'évolution des attitudes de ces travailleurs face à leur « clientèle », et notamment l'importance croissante des préoccupations relatives aux distances culturelles (langue, religion, etc.) telles que les perçoivent les intervenants.

Introduction

« Ces éducateurs de rue sont des jeunots qui veulent changer le monde avec la sociologie de Bourdieu et de Touraine. » Propos paraphrasés d'un jeune de Cureghem, à Bruxelles.

Bruxelles et Montréal partagent de nombreux points communs (taille, division linguistique, contexte fédéral, etc.), mais aussi des différences notamment en matière d'immigration (politique d'immigration, philosophie d'intégration, profils de l'immigration sur les plans ethnique et social). Pourtant, l'enquête que nous y avons menée auprès des travailleurs sociaux dans deux quartiers de forte immigration et de forte défavorisation révèle bien des similitudes quant au discours qu'ils tiennent sur leur « clientèle ».

Cet article porte sur le décalage entre l'action et les représentations du mouvement associatif et communautaire (dont l'intervenant social est la figure centrale) et les populations qu'il dessert dans les quartiers de forte diversité ethnique. Notre thèse est la suivante : dans le double contexte d'une recomposition de la gouvernance locale rapprochant les associations et organismes communautaires des institutions publiques tout en les professionnalisant, d'une part, et d'une diversification ethnoculturelle de nos sociétés urbaines d'autre part, le sens de l'action des travailleurs sociaux glisse d'une logique émancipatoire à une logique de conformité culturelle.

À Montréal comme à Bruxelles, les associations et organismes communautaires locaux sont issus de mouvements sociaux qui ont vu le jour dans

ⁱ Ce texte est issu d'une recherche menée avec Andrea Rea et Muriel Sacco de l'Université Libre de Bruxelles entre 2005 et 2007. Une version préalable a été présentée à la réunion annuelle du Comité de recherche 21 de l'Association internationale de sociologie à Vancouver (27 et 28 août 2007)

et est publiée par le Centre Métropolis du Québec : Boudreau, Germain, Rea et Sacco, 2008. Nous remercions également Marie-Laure Brunerie, Hugo Wagneur et Marie-Josée Béchard pour leur assistance de recherche.

les années 1960 et 1970 autour d'un paradigme d'émancipation souvent assorti d'une idéologie autogestionnaire. Mais l'objectif d'émanciper les pauvres du joug de l'oppression de la classe dominante s'est progressivement transformé en un objectif d'assistance aux plus démunis, puis plus récemment en un objectif de prévention contre les risques de ruptures sociales. Un premier changement de paradigme s'est donc opéré : la professionnalisation des associations et organismes communautaires qui se sont progressivement recentrés sur la prestation de services. Les intervenants sociaux ne sont plus perçus comme un collectif de bénévoles provenant du milieu; ils sont formés dans les universités pour offrir un service professionnel à une « clientèle » de quartier. Comme le mentionne un intervenant du quartier Parc-Extension (décrit plus loin) à Montréal : « Beaucoup d'organismes n'ont pas été créés par la volonté des milieux, mais simplement par l'action, je dirais, très compétente et efficace d'organismes communautaires. Mais l'enracinement n'est pas aussi fort parfois. »

Cette professionnalisation signifie également une contractualisation, c'est-à-dire une entente formelle entre les autorités publiques et le secteur associatif ou communautaire pour la prestation de services, le financement des organismes et conséquemment la reddition de compte. On parle donc de « contrat de quartier », de « contrats de sécurité » et ainsi de suite, pour désigner un ensemble de politiques qui s'appuient largement sur les associations pour leur mise en œuvre. À Bruxelles comme à Montréal, on a créé nombre de « nouveaux métiers de la ville » (les stewards urbains, les agents de protection sociale, les gardiens de parc, les patrouilleurs de rue) payés et encadrés par les associations avec des financements publics. En contrepartie, les agents publics intègrent de plus en plus une logique communautaire ou associative dans leur fonctionnement : on pense par exemple aux polices de proximité dans lesquelles les « agents sociocommunautaires » sont chargés d'intervention sociale et de prévention.

Cette imbrication entre les agents publics et les intervenants associatifs contribue à affaiblir les vecteurs de contestation dont se réclamait jadis le mouvement associatif. On ne parle plus d'émancipation et de justice sociale, mais plutôt de pacification et de cohésion sociale. Le but est de veiller à ce que « ça n'explose pas », et non pas de sortir les plus pauvres de l'oppression. Cette confusion entre le secteur public et l'associatif rend la mission des associations plus difficile, comme l'explique cet intervenant montréalais : « Pour une grande partie de la population (immigrante nouvellement arrivée), de savoir qu'il y a des services communautaires gratuits, c'est une nouveauté inédite. Et, souvent cette même population, croit, à tort, que si elle y va, elle se jette quasiment pieds et mains liés dans les mains de l'État, dans les mains de la police. »

En lien avec ce glissement dans les objectifs des associations, les institutions publiques modifient également leur mission. L'État vise moins à protéger qu'à rassurer. La nuance est importante. Protéger signifie réellement assurer le bien-être de la population en procurant un revenu minimum, des services sociaux, la protection civile et militaire, etc. (Castel, 2003). Rassurer, par contre, signifie plutôt calmer les peurs par des paroles ou des actes symboliques, sans nécessairement changer les conditions matérielles et s'attaquer directement à la menace (Isin, 2004). Il s'agit donc de pacifier plutôt que de réduire les injustices. Dans une logique de prévention des risques, un des moyens privilégiés de la pacification est d'agir sur le social et sur la « brique et le béton », dans les « quartiers sensibles », « zones prioritaires » ou autres appellations équivalentes, afin de prévenir la délinquance ou autres « menaces » au vivre-ensemble. C'est ce que notre collègue Andrea Rea a appelé l'État social-sécuritaire (Rea, 2007). Alors qu'à Bruxelles ce virage est explicite, à Montréal il se cache derrière la thématique de la santé. Mais le résultat est le même : un resserrement du contrôle social et une pensée en termes de « facteurs de risque ».

Dans ce contexte, la cohésion sociale devient la condition sine qua non de l'action sociale; elle n'en est pas le but, mais le point de départ. C'est un deuxième changement de paradigme. Or, la cohésion sociale est une notion forte qui suppose la conformité culturelle, renvoyant à l'adhésion à des valeurs communes. Un intervenant montréalais explique la distance entre les intervenants et les habitants : « Et il y a aussi des règles qu'ils ont le devoir de suivre et qu'ils ne sont pas forcément prêts à suivre : l'égalité des hommes et des femmes, l'usage du français [...] ce qui arrive présentement, c'est la poussée des mosquées... »

Cette montée en puissance de la notion de cohésion sociale, surtout à Bruxelles, mais aussi à Montréal, débouche tôt ou tard sur celle d'une culture commune, en l'occurrence, la francisation et la laïcité qui deviennent pour les immigrants des incontournables pour que soit établie une relation d'aide. C'est en tout cas ce que l'on croit lire dans les propos des intervenants qui décrivent les quartiers dans lesquels ils travaillent.

Parc-Extension (Montréal) et Cureghem (Bruxelles) : deux quartiers, des réalités semblables

Dans le cadre d'une recherche comparative sur les politiques sociales urbaines dans les quartiers d'immigration à Montréal et à Bruxelles, nous avons sélectionné les deux quartiers ayant la plus forte proportion d'immigrants (plus de 60 % à Parc-Extension comme à Cureghem). La population de Cureghem est composée en grande partie de personnes d'origine marocaine ou turque, des pays d'Europe du Sud (Espagne, Portugal, Italie), de la Pologne et, plus récemment, d'Afrique. À Parc-Extension, les habitants proviennent majoritairement d'Asie du Sud (près de 60 % des immigrants récents), dont plusieurs sont réfugiés. Le quartier, qui fut longtemps associé à l'immigration grecque, accueille également des habitants en provenance des Caraïbes et d'Amérique centrale. Dans les deux

quartiers, la proportion de jeunes est plus grande que dans le reste de la ville. Sur le plan spatial, les deux quartiers sont enclavés par des limites physiques (rails, clôture, canal) et possèdent un tissu urbain dense ainsi qu'un parc de logement relativement dégradé, insuffisant et inadapté aux besoins des ménages dont la taille est supérieure à la moyenne observée dans les deux villes.

Les deux quartiers ont fait l'objet de nombreuses interventions des pouvoirs publics, dont les investissements visaient à parer à l'abandon dont ces quartiers ont souffert pendant plusieurs décennies (rattrapage en matière d'équipements collectifs, d'infrastructures, de logements et d'aménagement des espaces publics). Ce ne sont donc plus des quartiers « oubliés », mais ils demeurent fortement stigmatisés. Nous avons mené une trentaine d'entretiens et de discussions de groupe auprès d'intervenants¹ dans les deux quartiers afin d'explorer les dynamiques introduites par ces programmes dans ces quartiers de forte immigration. Ces entretiens laissent transparaître un malaise concernant la relation des intervenants avec certains des habitants des quartiers, plus particulièrement en ce qui concerne les différences culturelles.

L'hypothèse que nous formulons pour comprendre ce malaise remet en question la capacité du modèle communautaire, fruit d'une histoire collective où ses artisans ont été socialisés dans un contexte politique et idéologique bien différent de celui dans lequel évoluent les immigrants (surtout ceux arrivés depuis les années 1980), à s'adapter aux réalités des quartiers de forte immigration. Et en corollaire, on peut se demander s'il n'est pas difficile pour les travailleurs sociaux de se reconnaître dans des milieux dont ils ne sont pas issus. Ce n'est sans doute pas par hasard

¹ Nous avons interviewé des intervenants sociaux dans une diversité d'organismes publics, parapublics et associatifs ou communautaires, ainsi que quelques élus locaux. Seuls quelques-uns faisaient partie d'un organisme dont la mission visait explicitement l'intégration des populations immigrées arrivées depuis peu, les autres ayant une clientèle plus large.

si presque tous les immigrants (et ils ne sont pas nombreux dans les organismes qui n'ont pas pour mandat explicite de travailler auprès des immigrants) que l'on retrouve à la tête d'organismes communautaires à Montréal sont d'origine européenne. Si les immigrants sont plus présents dans les structures associatives à Bruxelles, c'est parce que beaucoup d'entre eux ont adopté le discours assimilationniste et ne veulent pas représenter leur communauté ethnoculturelle d'origine.

Les (in)compétences culturelles et le désir de reconnaissance des intervenants

Si la distance entre le secteur associatif et les milieux qu'il dessert se creuse, les intervenants n'en démontrent pas moins une volonté de « servir », mais ce, sans toutefois s'interroger sur leur façon de le faire, et tenter de comprendre la logique d'action des nouveaux arrivants. Ils expriment plutôt leurs frustrations face au fait que les immigrants ne profitent pas des services qu'ils offrent et qu'ils ont du mal à les rejoindre. Un intervenant dira, par exemple, « C'est tellement difficile de rejoindre ces gens, c'est comme escalader l'Himalaya! ». Ce que l'on peut lire en sous-texte de ces frustrations, c'est le déficit de reconnaissance que ressentent les intervenants. À Montréal, ils ont souvent mentionné en plus des difficultés à rejoindre les nouveaux arrivants, une certaine perplexité face à l'utilité de leur intervention, car, disent-ils, ceux-ci « ne pensent qu'à aller à Toronto ».

Pour expliquer ce déficit de reconnaissance, les intervenants que nous avons interrogés ne se posent pas de questions sur leurs propres (in)compétences culturelles; au contraire, ils soulignent abondamment le manque d'intérêt des immigrants pour la culture québécoise, en commençant par leurs mœurs « déroutantes » : « Il faut toujours qu'ils poussent des coudes, comme dans leur pays, c'est une clientèle très exigeante. » Un autre intervenant, cette fois à Bruxelles, dira : « [...] le problème de la propreté qui est un

problème très complexe est, entre autres, lié à une population où il y a un nombre significatif de primo-arrivants, donc qui ne connaissent pas les règles, à savoir sortir un sac d'une bonne couleur, trier les déchets le bon jour. »

Les explications, à Montréal, se poursuivent avec des exemples concernant le manque de connaissance des immigrants à propos du processus démocratique. Les organismes communautaires ont une culture organisationnelle marquée par des procédures d'élections internes, que, nous dit-on, les nouveaux arrivants non seulement ne comprennent pas, mais pervertissent par des négociations de couloirs, ou des votes en blocs. Ainsi, le déficit de reconnaissance que ressentent les intervenants mène à formuler des explications en termes d'incompétence, individuelle ou collective, des immigrants. À Bruxelles, cette « incompétence » des immigrants est perçue par les responsables des organismes du secteur associatif au sein desquels beaucoup d'employés sont des jeunes d'origine maghrébine. En effet, dans la seconde moitié des années 1990, Cureghem a été le théâtre d'émeutes urbaines à la suite desquelles le quartier avait été inscrit dans la deuxième série des Contrats de quartier (Rea, 2007). À coup de millions, le quartier fut l'objet de réaménagements des espaces publics, de constructions d'équipements collectifs et d'activités socioculturelles animées par les acteurs des émeutes (les jeunes issus de l'immigration) qui ont été engagés pour réaliser ces activités. L'objectif principal était de donner des emplois à ces jeunes, souvent par l'entremise de procédés clientélistes.

Mais quinze ans plus tard, on voit resurgir les tensions entre ces jeunes employés et les intervenants sociaux de plus longue date dans le quartier, pour la plupart Belges de souche. D'abord, les jeunes d'origine maghrébine considèrent ces emplois comme leur appartenant (« c'est que nous nous sommes battus et grâce à cela [...] nous avons obtenu des emplois, en particulier des emplois d'animateurs, c'est des

emplois à nous. »). Ensuite, les intervenants de plus longue date estiment que ces jeunes manquent de compétence (« Et j'ai hérité d'un service de prévention catastrophique en 2001. »).

Sur le plan collectif, cette incompétence attribuée aux immigrants renvoie au fait que les concepteurs des programmes estiment que les projets destinés aux immigrants ratent leur cible. Une fonctionnaire s'occupant de la sélection de projets dira à propos de la demande de financement d'un club de soccer : « Ce n'est pas parce qu'il y en a un coloré qui tape sur un ballon que ça devient de la Cohésion sociale [nom d'un programme]. Il ne faut pas rigoler. »

La mise à distance afin d'affirmer la conformité culturelle dans l'action sociale

Qu'est-ce qui dérange les intervenants dans les comportements des immigrants? Dans le cas de Montréal, c'est d'abord et avant tout la langue, mais aussi, tout comme à Bruxelles, la variable religieuse. À Parc-Extension, le leitmotiv des intervenants, c'est le manque de connaissance du français des immigrants : « Ils ne veulent même pas essayer de suivre des cours de français. » Les politiques québécoises en matière d'accueil des immigrants sont centrées sur la francisation, celle-ci doit être au cœur de la mission de tous les organismes communautaires. La plupart des intervenants communautaires adhèrent totalement à cette mission. Seuls certains la contestent, mais ils sont peu nombreux à estimer que d'autres besoins sont plus importants à combler.

De plus, on sent une rivalité entre systèmes d'entraide, celui du mouvement associatif et celui des communautés immigrantes, comme l'exprime cet intervenant de Montréal : « [...] il y a un nombre effarant de centres communautaires qui en fait sont des mosquées déguisées »; et un autre dira : « Là, on a des services qui sont en fait développés et offerts par une communauté, mais ça prend une tournure religieuse. Donc les gens qui vont à

la mosquée, à la cérémonie religieuse, le vendredi, vont aussi recevoir là d'autres services et c'est tout le temps des services à caractère religieux. » Cette rivalité aiguisée la concurrence déjà forte pour obtenir les financements publics, mais plus profondément, elle heurte les intervenants sociaux au cœur des valeurs qui sous-tendent l'action sociale, particulièrement l'égalité des genres. Comme l'exprime un intervenant bruxellois : « Le problème que nous avons, c'est qu'un certain nombre d'associations avec un public issu exclusivement de l'immigration maghrébine et qui malheureusement je dirais [...] c'est un débat très difficile [...], reste essentiellement un public masculin. » C'est un débat qui, au Québec, a été central dans la crise des accommodements raisonnables, débat qui n'est pas clos et qui demeure fortement imprégné d'incompréhensions et de peurs. Cette intervenante bruxelloise exprime une idée similaire : « Je pense que l'on est en train d'ouvrir les yeux. Mais il y a eu pendant des années une minimisation du phénomène religieux musulman [...] : mais attention, il y a quelque chose qui est en train de se passer. Or, on nous traite de fous. » On tend à éviter de soulever la variable religieuse dans le débat public, sachant que l'issue des discussions est incertaine.

Ouverture dans les logiques d'action?

Le modèle d'action communautaire né dans les années 1960-1970 est sérieusement mis à l'épreuve dans les quartiers de forte immigration, et l'enjeu, selon nous, n'en est pas un d'idéologie ou de politique, mais plutôt de reconnaissance réciproque. Les malaises autour de la langue et de la religion des immigrants renvoient à des difficultés d'arrimage des diverses façons de faire de l'intervention sociale (ou de l'entraide). Ces logiques d'actions sont intimement liées à des processus de socialisation séparés (les intervenants « de souche » et les nouveaux arrivants). Plutôt que de qualifier ces logiques d'action divergentes « d'incompétence », c'est la recherche commune de savoir-faire qu'il faudrait

préconiser. Mais on semble pour l'instant, du moins à Montréal et à Bruxelles, préférer la voie de la conformité culturelle.

À propos des auteures

Annick Germain est professeure-chercheure titulaire à l'INRS-UCS et dirige le Centre Métropolis du Québec – Immigration et Métropoles. Auteure de plusieurs travaux sur Montréal et sur l'intégration urbaine des immigrants (vie de quartier, habitat, loisirs, lieux de culte, etc.), elle a notamment publié avec Damaris Rose en 2000 *Montréal : The Quest for a Metropolis*, London, Chichester, John Wiley & Sons.

Julie-Anne Boudreau est professeure-chercheure agrégée à l'INRS-UCS et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la ville et les enjeux politiques liés à l'insécurité. Ses travaux portent sur le sentiment d'insécurité, les pratiques de mobilité et la mobilisation politique dans un contexte d'urbanisation. Elle a publié plusieurs articles sur Los Angeles, Montréal, Toronto et Hanoi, et notamment avec Roger Keil et Douglas Young, *Changing Toronto: Governing Urban Neoliberalism*, Toronto, University of Toronto Press, 2009.

Bibliographie

Boudreau, J.-A., A. Germain, A. Rea et M. Sacco. « De l'émancipation à la conformité culturelle? Changements de paradigme dans l'action sociale dans les quartiers multiethniques défavorisés à Bruxelles (Belgique) et à Montréal (Québec) », dans *Publication CMQ-IM*, n° 31, septembre 2008, 17 p.

Castel, R. *L'insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé?* Paris, Seuil, 2003.

Isin, E. F. « The Neurotic Citizen », dans *Citizenship Studies*, vol. 8, n° 3, 2004, p. 217-235.

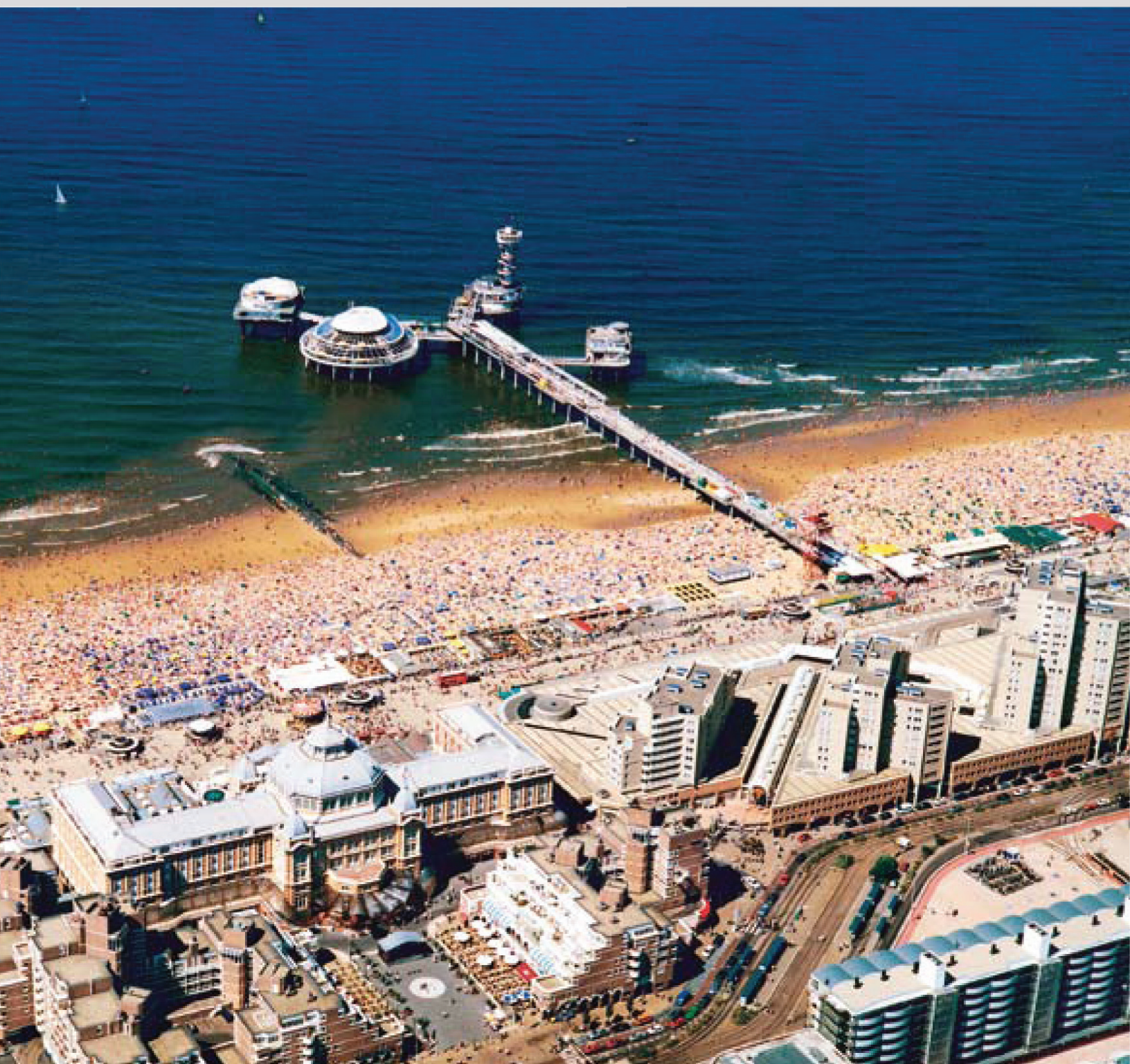
Rea, A. « Les ambivalences de l'État social-sécuritaire », dans *Lien social et politiques*, n° 57, 2007, p. 15-34.

METROPOLIS

LA HAYE, PAYS-BAS

Quinzième congrès international de Metropolis | Du 4 - 8 octobre 2010

Justice et migration : Paradoxes d'appartenance



13th National Metropolis Conference e Congrès national de Metropolis



Sheraton Vancouver Wall Centre
Vancouver, British Columbia
March 23-26, 2011

www.metropolis.net
www.mbc.metropolis.net

METROPOLIS

LA HAYE, PAYS-BAS

Quinzième congrès international de Metropolis | Du 4 - 8 octobre 2010

Justice et migration : Paradoxes d'appartenance



13th National Metropolis Conference e Congrès national de Metropolis



Sheraton Vancouver Wall Centre
Vancouver, British Columbia
March 23-26, 2011

www.metropolis.net
www.mbc.metropolis.net